

## Vivendi et Vodafone

- Le français et le britannique créent un portail d'accès à Internet
- L'accord est soumis au succès de l'offensive de Vodafone sur l'allemand Mannesmann
- Le groupe de Düsseldorf a une semaine pour trouver une échappatoire à l'offre britannique

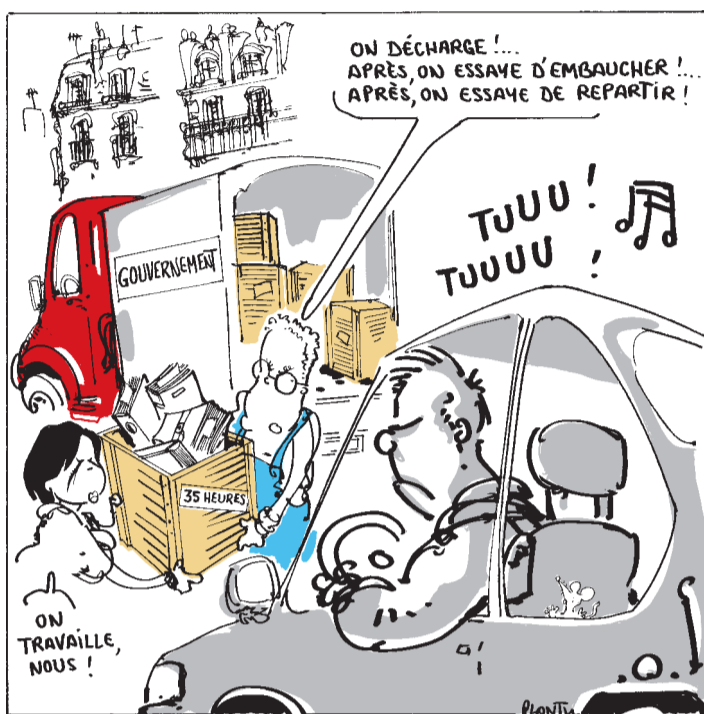
Lire pages 22 et 23

## Jour J mouvementé pour les 35 heures

- A partir du 1<sup>er</sup> février, les 35 heures s'appliquent aux entreprises de plus de vingt salariés
- Les négociations provoquent de nombreux conflits
- Routiers : barrages, lundi, dans toute la France
- Transports en commun : grèves dans plusieurs grandes villes et, mardi, à Paris

APRÈS deux ans de débats parlementaires et de tensions entre le gouvernement et le patronat, la durée légale du travail, en France, passe à 35 heures, mardi 1<sup>er</sup> février, dans toutes les entreprises de plus de vingt salariés. En dessous de ce seuil, les entreprises disposent d'un délai supplémentaire, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

La CFDT a donné le coup d'envoi, lundi, d'une campagne d'information à destination des salariés sur le thème : « Ne laissez pas les 35 heures se faire sans vous. » La CGT, de son côté, appelle ses adhérents à organiser une journée nationale d'action, mardi. La mise en œuvre de la seconde loi sur la réduction du temps de travail s'accompagne d'une montée des conflits sociaux. SUD et la CGT ont appelé à une extension du mouvement de grève à La Poste, tandis que les chauffeurs-routiers, qui craignent de perdre le gain d'heures supplémentaires, ont commencé à ériger des barrages dans toute la France - une cin-



quantaine lundi matin. Les syndicats ont également appelé à la grève, le 1<sup>er</sup> février, dans les transports urbains de nombreuses villes de province. A Paris, le métro et le RER devraient s'arrêter. Source de conflit pour les uns, les 35 heures sont présentées par le gouvernement comme une solution d'apaisement. Le 2 février, la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, doit engager des négociations à ce sujet avec les syndicats des personnels hospitaliers, qui ont appelé à une nouvelle manifestation le lendemain, jeudi 3 février.

Beaucoup reste à faire pour la mise en œuvre des 35 heures. Dans le secteur privé, seules 14 % des entreprises de plus de vingt salariés ont déjà conclu un accord. Dans la fonction publique, jusqu'ici écartée du processus, les négociations devraient commencer dans quelques jours avec le ministre de tutelle, Emile Zuccarelli.

Lire pages 6 et 7



CHARLES PLATAUREUTERS

## AUTRICHE L'Europe contre Jörg Haider

D'Allemagne, de Belgique, de France, les critiques se sont multipliées contre la probable participation du parti d'extrême droite de Jörg Haider (photo), le FPÖ, au prochain gouvernement autrichien. La décision devrait être acquise cette semaine, à la suite d'ultimes pourparlers entre les conservateurs et le FPÖ. M. Haider a répliqué à ses detracteurs européens s'attirant, en retour, une ferme admonestation du président autrichien Klestil. p. 2

## Mieux former les enseignants

CLAUDE ALLÈGRE est sur le point de soumettre aux syndicats un projet de réforme de la formation des enseignants. Le ministre de l'éducation entend rénover le fonctionnement des Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). L'insuffisante préparation au contact avec les élèves, la focalisation excessive sur la théorie sont mises en cause par de jeunes enseignants interrogés par *Le Monde*. Le projet vise à accentuer le caractère professionnel des études. Avant d'être recrutés, les étudiants feraient un stage dans un établissement ; un tuteur suivrait les enseignants pendant leurs premières années d'exercice ; des modules consacrés à la lutte contre la violence seraient généralisés.

Lire page 10

## Le Phantom d'Ustica et la mystérieuse disparition d'un DC9 italien

ROME de notre correspondant

Ce n'est pas la première fois que les pêcheurs du golfe de Gaeta (nord de Naples) accrochent avec leurs filets cette maudite épave. Chaque fois, ils avaient réussi à s'en débarrasser et celle-ci était redescendue par cent quarante mètres de fond. Les marins du coin l'avaient même baptisée « Yo-Yo » tant ils l'avaient remontée et relâchée. Dans la nuit du 21 janvier, le *Bartolomeo I*, lui aussi, pris dans ses filets cet énorme objet encombrant dont personne ne savait très bien ce qu'il était, sinon un vestige de guerre.

Cette fois, le capitaine, Nicola Mitrano, n'a pu remettre à l'eau cet amas de ferraille au risque d'endommager sérieusement ses filets. Il l'a donc ramené au port de Gaeta et l'a laissé sur le quai. Une belle prise pour ses copains ferrailleurs qui ne se sont pas fait prier pour s'emparer d'un si bel assemblage de tôles. La nouvelle court le petit port et parvient aux oreilles des autorités qui lancent une enquête, retrouvent les débris et les placent sous séquestre. Car l'affaire est sérieuse.

Il ne s'agit pas, comme on l'avait cru a priori,

des restes d'un appareil de la seconde guerre mondiale mais d'un chasseur beaucoup plus moderne, en l'occurrence un Phantom F4J de l'armée américaine. Le sang des carabinieri ne fait qu'un tour. Et si cette épave avait un lien avec la tragique disparition du DC9 d'Itavia, le 27 juin 1980, et de ses quatre-vingt-un passagers ? Les causes de cette catastrophe survenue au large de l'île d'Ustica (nord de la Sicile) n'ont jamais été éclaircies. De forts soupçons ont toujours pesé sur la présence d'avions américains et français dans la zone du drame, mais cette présence a toujours été démentie par les autorités de Washington et de Paris, en dépit de sérieux indices démontrant le contraire.

Le mystère n'a jamais pu être élucidé sur un combat aérien qui aurait mis aux prises les appareils de l'OTAN et un chasseur libyen. Il a beaucoup été question d'une tentative d'interception d'un avion transportant le colonel Kadhafi. Le 18 juillet 1980, la carcasse d'un Mig-23 a été effectivement découverte sur les montagnes de Calabre. Le malheureux DC9 aurait donc pu avoir été pris dans la bataille et touché par un missile.

Il n'a pas fallu beaucoup de temps aux Amé-

ricains pour réagir. Ils ont immédiatement affirmé qu'il s'agissait de l'un des deux appareils qui se sont abîmés en mer, le 23 octobre 1974, par manque de carburant. Il y avait du brouillard et les deux chasseurs n'ont pu retrouver le porte-avions *Saratoga* avant la panne sèche. La promptitude de la réponse a laissé les Italiens interdits. Le gouvernement veut donc en avoir le cœur net et a refusé de rendre la carcasse. La justice veut vérifier, documents à l'appui, qu'il s'agit d'une disparition remontant effectivement à 1974, d'autant que l'épave porte un ou deux orifices suspects sur la carlingue. Et tout le monde se souvient qu'un réservoir vide appartenant à un Phantom avait été retrouvé non loin du lieu de la catastrophe. Appartient-il à l'épave retrouvée dont le numéro 157 303 est encore parfaitement lisible ?

Pour le moment, les autorités italiennes essayent de savoir si la perte des deux Phantom leur avait été signalée à l'époque et se demandent si les Américains vont collaborer à l'enquête. Ce qui n'a jamais été le cas par le passé.

Michel Bôle-Richard



REUTERS

## HIPPISME Général d'Amérique

C'est chauvin mais c'est si beau, le trot attelé à Vincennes. Ce champ de courses est célèbre dans le monde entier, tant il est accueillant aux étrangers, qui, d'ordinaire, dominent les Français. Général du Pommeau (photo), petit trotteur bien de chez nous, a fait exception, dimanche, en écrasant ses adversaires dans le Prix d'Amérique. L'écrivain Christophe Donner raconte l'épopée de cette course. p. 14

## Manifeste corse pour la Corse



JEAN-GUY TALAMONI

QUELS SONT les buts poursuivis par les nationalistes corses dans leur dialogue avec l'Etat ? Jean-Guy Talamoni, leur chef de file à l'Assemblée territoriale, livre dans *Le Monde* la charte des attentes corses : reconnaissance du « peuple » et citoyenneté corses, pouvoir législatif insulaire...

Lire page 15

**BILAN DU MONDE**  
L'analyse de 174 pays et des 26 régions françaises  
Edition 2000

**200 PAGES**  
**50 F - 7,62 €**

- Un cahier spécial pour mieux cerner la « nouvelle économie » et l'explosion du secteur communication/high tech.
  - La recomposition du monde industriel et des services, la naissance des monopoles transnationaux.
  - Les nouveaux enjeux commerciaux : la guerre alimentaire et le bras-de-fer Europe/États-Unis.
  - Pour une Europe plus citoyenne : un nouveau Parlement, les nouveaux commissaires européens.
  - La revue complète de l'actualité économique et politique dans 174 pays rédigée par les correspondants locaux du *Monde*.
  - Le rebond économique de la France et les débats sociaux centrés autour de l'emploi et de la réduction du temps de travail.
  - Le panorama des 26 régions métropolitaines et d'outre-mer.
- Un outil très complet étayé de statistiques, graphiques, cartes...

Le Monde

## La jurisprudence Pinochet

AUGUSTO PINOCHET regagnera bientôt, selon toute vraisemblance, le Chili, en dépit des ultimes combats qui se livrent encore afin de l'en empêcher. L'« affaire » qui porte son nom n'aura pas pour autant cessé de faire parler d'elle. On ne saurait conclure en effet à l'échec de ceux qui, n'étant pas chiliens, eurent néanmoins l'outrecuidance de s'en mêler au nom du combat universel contre l'impunité ; on ne saurait conclure à la victoire de ceux qui, pour des motifs peu avouables, ne voulurent voir dans cette saga judiciaire qu'une intolérable atteinte au principe de la souveraineté nationale. Pinochet va rentrer chez lui, mais tout ne rentre pas pour autant dans un ordre international immuable. Beaucoup de choses, en dix-huit mois, ont changé.

L'affaire Pinochet, même si elle est privée d'un procès en Espagne, c'est d'abord une jurisprudence qui, au plan international, fera date. L'ancien dictateur est renvoyé chez lui pour des raisons médicales, qui n'affectent en rien la démonstration juridique qui fut faite à son propos : non, la qualité d'ancien chef d'Etat n'immunise pas contre des poursuites pour les actes - les crimes - qui ne relèvent pas des fonctions d'un chef d'Etat ; oui, la justice espagnole était compétente pour juger Pinochet, en vertu du principe d'uni-

versalité attaché à la répression de certains crimes très graves qui, quels qu'en soient les auteurs, les victimes, quel que soit le pays où ils furent commis, sont considérés comme des crimes internationaux. Cette double démonstration a fait immédiatement école. Pinochet n'est pas encore rentré chez lui qu'un autre ancien chef d'Etat, le Tchadien Hissène Habré, est rattrapé dans son tranquille exil au Sénégal par quelques-unes de ses victimes qui tentent de saisir la justice sénégalaise contre lui. D'autres tortionnaires de moins haute volée sont aux prises aujourd'hui avec une justice qui n'est pas celle de leur pays, en France notamment.

Au-delà de cette jurisprudence et de l'activation d'instruments juridiques internationaux qui n'avaient guère été utilisés jusque-là, l'affaire Pinochet a provoqué un profond chambardement politique. Au Chili d'abord, où le procès de Pinochet est d'une certaine manière en cours depuis dix-huit mois au sein d'une société qui, pendant si longtemps, n'avait pas été en mesure de l'aborder. D'une façon ou d'une autre, le Chili instruira et jugera.

Claire Tréan

Lire la suite page 19 et nos informations page 4



SAMIRA BOUHIN-PIGIAFF

## FOOTBALL Les vérités de Lama

Le match au sommet de la 24<sup>e</sup> journée du championnat de France de première division oppose, mardi 1<sup>er</sup> février, l'AS Monaco à son dauphin, le Paris-Saint-Germain. Bernard Lama (photo), le gardien de but du PSG, évoque ses inquiétudes sur l'avenir du football. Un avenir sur lequel les députés de l'Assemblée vont également se pencher en étudiant, à partir de mardi, les 41 articles de la loi sur le sport. p. 28 à 30

International.....	2	Aujourd'hui.....	28
France.....	6	Jeu-concours.....	28
Société.....	10	Météorologie.....	31
Régions.....	13	Jeux.....	31
Horizons.....	14	Immobilier/annonces	32
Carnet.....	20	Culture.....	33
Entreprises.....	22	Guide culturel.....	35
Communication.....	24	Kiosque.....	36
Emploi/annonces.....	24	Abonnements.....	36
Tableau de bord.....	25	Radio-Télévision.....	37



**EXTRÊME DROITE** La participation du parti populiste de Jörg Haider à la future coalition gouvernementale avec les conservateurs en Autriche continue de susciter désap-

probation et inquiétude dans les capitales européennes. Le président Jacques Chirac a téléphoné au premier ministre portugais, Antonio Guterres, président en exercice de

l'Union européenne, pour lui demander de prendre « rapidement » des mesures au nom des Quinze. ● JÖRG HAIDER a répondu à ces nombreuses critiques en conseillant au chef de

l'Etat français de « balayer devant sa porte », ce qui lui a valu des remontrances de la part du président autrichien, Thomas Klestil. ● LES NÉGOCIATIONS entre les partenaires de la

future alliance se poursuivent. De l'avis des observateurs, elles pourraient aboutir, dès le début de la semaine prochaine, à la constitution d'un gouvernement de coalition.

## Les Européens cherchent une réplique à l'arrogance des populistes en Autriche

Alors que les tractations se poursuivent à Vienne sur la formation d'une coalition entre les conservateurs et le parti d'extrême droite de Jörg Haider, plusieurs dirigeants européens, dont Jacques Chirac, demandent aux Quinze de se mobiliser et de faire preuve de la plus haute vigilance

LES INQUIÉTITUDES exprimées à l'étranger devant la perspective d'une participation au gouvernement du parti de Jörg Haider, le FPÖ, ont marqué ce week-end le débat politique intérieur autrichien. Après que plusieurs dirigeants européens, dont Jacques Chirac, eurent publiquement renouvelé leurs mises en garde, le chef de l'extrême droite autrichienne leur a répliqué d'une manière qui lui a valu un rappel à l'ordre du président Thomas Klestil.

Le président français avait condamné, samedi 29 janvier, une éventuelle entrée au gouverne-

ment du FPÖ et demandé que l'Union européenne annonce « rapidement les mesures » qu'elle prendrait dans cette hypothèse. Il a téléphoné au premier ministre portugais Antonio Guterres, président en exercice de l'Union européenne.

### « RÉACTION COMMUNE »

« Au nom de la France, Jacques Chirac a dit à Antonio Guterres qu'il était indispensable que les quatorze pays européens partenaires de l'Autriche décident et annoncent rapidement les mesures qu'ils prendraient dans l'hypothèse, que nous condamnons, où le parti de M. Haider parti-

ciperait au gouvernement », a indiqué la porte-parole de l'Élysée, Catherine Colonna. Elle a ajouté que « le président de la République a présenté des propositions précises en ce sens ». « Le parti de M. Haider est inspiré par une idéologie qui est à l'opposé des valeurs d'humanisme et de respect de la dignité de l'homme qui fondent l'Union européenne, a encore déclaré M<sup>me</sup> Colonna ; comme ses partenaires européens, la France a le souci de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Autriche, mais elle a aussi le devoir de lui dire quelles seraient les conséquences pour elle en Europe de ses choix. » De son côté, le ministre des affaires étrangères Hubert Védrine a annoncé, lundi, une vigilance de tous les instants au cas où le FPÖ entrerait au gouvernement.

Le gouvernement belge a aussi réclamé une « réaction commune » des Quinze. Pendant le week-end, le chancelier allemand Gerhard Schröder, le président de la République fédérale Johannes Rau, le premier ministre portugais Antonio Guterres, ainsi que le gouvernement de La Haye ont renouvelé leurs mises en garde, tandis que l'Internationale socialiste exprimait sa « consternation ».



M. Chirac « ne sait pas tout à fait de quoi il parle » a rétorqué samedi Jörg Haider, interrogé par la télévision autrichienne. Il a conseillé au président français de « balayer devant sa porte ». M. Chirac « n'a apparemment pas compris » qu'il faut « se préoccuper des gens et des familles avec enfants, plutôt que de

jouer par mégalomanie avec des bombes atomiques dans l'esprit de la guerre froide », a-t-il ajouté. M. Haider a d'autre part invité le gouvernement belge à se mêler de ses affaires : « Nous ne demandons pas la relève d'un gouvernement corrompu » dans un pays « où des parents doivent descendre dans la rue

parce qu'ils ont peur que le gouvernement soit de mêche avec des criminels » a-t-il ajouté, évoquant les manifestations suscitées par l'affaire du pédophile Dutroux. Le président autrichien Thomas Klestil a condamné ce « dérapage verbal » du leader d'extrême droite. Dans un communiqué, M. Klestil a fait savoir qu'il « ne manquera pas de rappeler [à Jörg Haider] qu'il doit s'exprimer dans un autre langage ».

Le chef du parti conservateur autrichien, Wolfgang Schüssel, qui négocie actuellement la formation d'un gouvernement de coalition avec l'extrême droite, s'est efforcé de rassurer les partenaires européens de l'Autriche en se déclarant dimanche garant d'un pays « stable et pro-européen », qui « n'est pas autoritaire ». « Un gouvernement dont je fais partie doit dire un oui clair à l'Europe, à l'élargissement, aux valeurs démocratiques et aux principes de l'Union européenne, à la monnaie unique. Il doit professer la tolérance et le pluralisme », a-t-il rappelé. « Je ne tolérerai pas qu'on stigmatise l'Autriche, qu'on qualifie le pays de néo-nazi », a jugé M. Schüssel, ajoutant que « l'Autriche n'est pas un pays autoritaire, mais une démocratie qui ne violera jamais les droits de l'homme ».

### Des propositions françaises

Devant la difficulté pour l'Union européenne d'agir en tant que telle, Jacques Chirac a fait à ses partenaires des propositions précises pour que les quatorze pays-membres prennent des mesures bilatérales coordonnées visant à mettre en garde l'Autriche contre les conséquences d'une entrée de l'extrême droite dans le gouvernement. Ces mesures pourraient concerner par exemple la suspension des visites officielles de responsables des pays européens à Vienne et le refus de recevoir des personnalités autrichiennes, membres du gouvernement, y compris les ministres conservateurs.

L'Autriche a le droit de choisir son gouvernement, dit-on à Paris, mais ses partenaires de l'UE ont le devoir de lui dire leur « réprobation » et de l'avertir que son choix la placerait dans une situation particulière au sein de l'Union.

## Vers la formation d'une coalition cette semaine

### VIENNE

de notre correspondante

Une semaine décisive s'ouvre en Autriche, où le débat politique a été dominé ces derniers jours par les prises de position européennes hostiles à une participation des populistes du FPÖ au gouvernement – et, depuis samedi, par la dernière provocation en date de Jörg Haider. Les mots particulièrement rudes du dirigeant d'extrême droite à l'encontre du président Jacques Chirac et du gouvernement belge ont suscité, en retour, un commentaire inhabituellement ferme du président Thomas Klestil. Dans un communiqué publié dimanche, M. Klestil a estimé que « le chef d'un parti qui prétend à des responsabilités gouvernementales » devrait utiliser « un autre langage ».

La vice-présidente du (FPÖ), Susanne Riess-Passer, une fidèle de Jörg Haider, qui est pressentie pour le poste de vice-chancelier, a répliqué que le président Klestil serait mieux inspiré de « défendre l'Autriche contre les accusations injustifiées et les dérapages verbaux émanant de l'étranger ».

### LE « MEILLEUR DÉFENSEUR » DE HAIDER

Lundi après-midi, le président Klestil doit recevoir séparément au palais de la Hofburg Jörg Haider et Wolfgang Schüssel, le chef du parti conservateur ÖVP, afin de s'informer de l'avancée des négociations, qui en sont à leur sixième journée, consacrée à la réforme des structures fédérales, aux questions de sécurité et, encore une fois, au budget. Elles pourraient se conclure jeudi ou vendredi, et aboutir dès le début de la semaine suivante à la constitution d'un gouvernement.

Mis devant le fait accompli, le chef de l'Etat pourra tout au plus influencer la liste du cabinet, en veillant par exemple à ce que ni le portefeuille des affaires étrangères ni celui de l'intérieur ne tombent aux mains

des populistes. L'époque est en effet révolue où l'empereur François-Joseph, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pouvait bloquer à trois reprises, en usant de son droit de veto, l'installation à la tête de la municipalité de Vienne du démagogue Karl Lueger, dont il désapprouvait l'antisémitisme virulent.

Interrogé par le magazine Profil, le vieux chasseur de nazis Simon Wiesenthal estime pour sa part que de nouvelles élections seraient un choix encore préférable à une alliance « noir-bleu » (conservateurs-populistes), car elles pourraient modifier les fronts politiques. Il s'inscrit en faux contre la théorie, de plus en plus admise désormais en Autriche, que l'on doit « laisser sa chance au FPÖ », et le juger sur ses actes au sein du gouvernement. « C'est dans la société qu'ils doivent faire leurs preuves. Un gouvernement n'est pas le lieu pour prouver quoi que ce soit, il doit d'abord gouverner. »

Les critiques qui s'abattent sur l'Autriche, surtout en provenance des partis frères européens, n'ont en rien entamé la belle confiance des conservateurs de l'ÖVP et de leur chef, Wolfgang Schüssel. Au contraire : ils en tirent argument, au cours des négociations, pour ramener les populistes triomphants à « plus de modestie », nous a révélé un haut responsable conservateur. S'exprimant à la télévision autrichienne, M. Schüssel s'est encore une fois porté garant de la future coalition, affirmant sa confiance dans la capacité du FPÖ à devenir un parti responsable et à « changer de style ». Commentaire acerbe du porte-parole des Verts autrichiens, le très populaire Alexander Van der Bellen : M. Schüssel est devenu « le meilleur défenseur » de Haider, et il aura fort à faire avec lui à l'avenir, étant donné le caractère notoirement imprévisible du leader populiste.

J. Sz

## Une image « responsable » où perce toujours le provocateur

### VIENNE

de notre correspondante

Sans doute faudra-t-il étudier un jour l'influence de l'air des Alpes carinthiennes sur la psychologie de

### PORTRAIT

Jörg Haider n'est pas prêt à intégrer sans combat le « monde des puissants »

Jörg Haider. A Vienne, ces derniers temps, le dirigeant populiste surveille son langage, interprétant sans le moindre faux pas le rôle du politicien sérieux et responsable, le bon « D<sup>r</sup> Haider » qui va guérir l'Autriche de tous ses maux. Mais, pour fêter son cinquantième anniversaire – il est né le 26 janvier 1950 –, il a choisi, samedi 29 janvier, un sommet de sa Carinthie natale, le Gerlitzen, où plusieurs centaines de ses partisans et des dizaines de caméras attendaient l'arrivée de la star, descendue du ciel en hélicoptère et anorak multicolore.

« Quand un parti qui n'appartient pas à la classe dominante parvient jusqu'au sommet grâce au soutien du peuple, l'establishment, en Autriche et en Europe, devient nerveux », a déclaré Jörg Haider aux journalistes, avant d'annoncer sur un ton de tranquille défi : « Nous allons réussir plus de réformes que tout ce qui a été fait jusqu'à présent, et les critiques vont se taire. »

### « UN PETIT NAZILLON ! »

Est-ce l'ivresse des cimes, la bière qui coule à flots de bouteilles estampillées « Jörg », la chaleur communicative de ses fans en tenue de ski ou costumés en espiègles ours des montagnes ? Attribué dans un Gasthaus rustique, devant un micro de la télévision autrichienne qu'il semblait ne plus voir, le chef du Parti libéral (FPÖ) se met à tirer à boulets rouges sur ceux qui, en Europe, s'alarment de sa possible entrée au gouvernement. Ainsi Jacques Chirac est-il « un homme politique qui n'a commis que des erreurs ces dernières années et a fini par perdre les élections », tandis que la Belgique a un « gouvernement corrompu » qui est peut-être de mêche avec les pédophiles de l'affaire Dutroux...

Ce n'est plus le paisible D<sup>r</sup> Haider qui parle mais son double, l'incroyable « Mr Hyder », une apparition qui fait toujours grimper en flèche le taux d'adrénaline de ses concitoyens. Une qualité précieuse

pour un populiste, qui lui donne un avantage sur ses rivaux autrichiens. S'il n'a jamais – à la différence de Jean-Marie Le Pen – eu recours à la violence physique (ni à des arguments ouvertement antisémites), il utilise comme lui l'effronterie, la Frechheit, pour attirer l'attention des médias, flatter les passions populaires, briser les tabous du « politiquement correct ».

On ne compte plus les provocations qui émaillent sa carrière : l'Autriche décrite en 1988 comme « fausse-couche idéologique » (car les Autrichiens sont partie intégrante du peuple allemand), Lech Walesa « plus large que haut » et symbole de la « paresse » de ces peuples d'Europe de l'Est qui veulent accéder au bien-être sans travailler ; la condamnation, en 1986, de l'écrivain Thomas Bernhard, cet « auteur subventionné qui salit notre belle patrie ». Ou encore l'hommage aux vétérans de la Waffen SS, ces « hommes de caractère qui sont restés jusqu'à ce jour fidèles à leurs convictions », et l'arithmétique démagogique selon laquelle il y a dans le pays « 300 000 chômeurs et 300 000 étrangers déclarés ». Sans oublier le célèbre éloge de la « politique de plein-emploi du III<sup>e</sup> Reich », qui lui coûta en 1991 son poste de gouverneur de Carinthie.

Beaucoup ont cru être débarrassés de ce trublion dont la cote ne cessait de monter depuis qu'il avait, en 1986, pris le pouvoir au sein du FPÖ – mettant ainsi un coup d'arrêt à la « libéralisation » progressive d'une formation qui avait absorbé après la guerre une partie des anciens membres du Parti national-socialiste. « A Nazibua ! » (« Un petit nazillon ! ») : c'est par ce terme méprisant, en dialecte viennois, que le chancelier Bruno Kreisky désignait Jörg Haider. Le vieux dirigeant socialiste, qui n'avait jamais craint de s'appuyer sur d'anciens nazis quand cela arrangeait ses plans, a-t-il flairé en lui l'animal politique surdoué et donc dangereux ? Haider, en tout cas, était fasciné par la personnalité de Kreisky, allant jusqu'à inventer une sorte d'entrevue « testamentaire » avec lui quelques jours avant sa mort. « Il a toujours voulu faire croire qu'il était son fils préféré », note le politologue Anton Pelinka.

Pourtant, Jörg Haider avait bien un père, un militant nazi de la première heure. Il a été élevé dans le culte de valeurs qu'il n'a jamais reniées complètement, malgré de réels efforts. Pendant ses études de

droit, il avait rejoint, comme beaucoup de jeunes du milieu deutsch-national, une de ces confréries combattantes, fermées aux femmes, où l'on s'aguerrit dans des duels au sabre et où l'on arbore ensuite fièrement de sanglantes cicatrices que l'on recoud soi-même.

Lorsqu'un journaliste américain, à l'automne 1999, lui demande : « Etes-vous un nazi ? », Jörg Haider n'arrive pas à dire simplement « Non » et se contorsionne : « Je ne suis pas le genre de politicien que vous affirmez que je suis. » Lorsqu'il veut exprimer ses regrets pour les crimes de cette période tragique, il évoque, du bout des lèvres, les phrases litigieuses « qui lui sont attribuées ». Ou encore affirme, devant des journalistes autrichiens, qu'au chapitre des crimes contre l'humanité « Churchill était pire que Staline ». Il avait, manifestement, oublié Hitler.

### LES MOINS DE TRENTE ANS

Cette mémoire collective, le FPÖ a su la solliciter dans ses affiches électorales des dernières législatives, avec des images où ne manquaient ni le « chef » qui parle à une jeune femme en Dirndl tenant une enfant blonde dans les bras, ni la couleur jaune associée au refus des « étrangers », ni même la précision : « deux vrais Autrichiens » sous la photo de Jörg Haider et de l'industriel Thomas Prinzhorn, propulsé tête de liste du parti.

Le FPÖ est devenu la première force politique parmi les moins de trente ans, en particulier parmi les jeunes sans grande qualification professionnelle : tous ceux qui se sentent menacés par l'ouverture vertigineuse d'un monde « globalisé », qui veulent à la fois détruire le vieux système ossifié et retrouver une autorité. Orateur talentueux, Jörg Haider se pose volontiers en ange exterminateur, pourfendeur du « parti unique à deux têtes », cette « nomenklatura » socialiste et conservatrice qui étouffe l'Autriche depuis la guerre.

Lorsque, le 21 janvier, se dessine la coalition avec les conservateurs, il va voir le président de la République en col roulé et veste de cuir noir : il signale ainsi à ses électeurs qu'il ne va pas se soumettre si facilement, qu'il n'est pas prêt à intégrer sans combat le « monde des puissants ». Et ce message visuel compte peut-être davantage que tous les pactes qu'il s'appête à signer pour parachever sa métamorphose.

Joëlle Stolz

EPSCI  
ESSEC



1 an de cours à l'étranger,  
3 langues parlées à la sortie,  
75% des emplois à l'international.  
Une école peut-elle être plus ouverte  
que l'EPSCI sur l'international ?

A l'EPSCI, en quatre ans, les étudiants deviennent des spécialistes de la gestion internationale des entreprises, avec toute la maîtrise linguistique et l'ouverture multi-culturelle indispensable :

- le programme aborde tous les aspects du management international,
- tous les étudiants font l'expérience de la vie et du travail à l'étranger, par les échanges universitaires, les doubles diplômes, les stages à l'étranger.

L'EPSCI bénéficie du corps enseignant, du campus, des relations avec les entreprises et de la vie associative de l'ESSEC.

Admission par le concours S.E.S.A.M.E en 1<sup>ère</sup> année et sur concours EPSCI en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année.  
Possibilité d'effectuer la scolarité sous le régime de l'apprentissage.

L'EPSCI est un établissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'Etat et son diplôme est visé par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Tel : 08 25 04 60 00  
Fax : 01 30 38 76 76

ESSEC  
ACTING FIRST

www.essec.fr  
indigo@essec.fr

Première business school européenne accréditée par l'AACSB -  
The International Association for Management Education.

ESSEC BUSINESS SCHOOL. ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. ASSOCIATION LOI 1901 AFFILIÉS À LA CCIV - VAL D'OSY - VILLIERS

# Les chefs d'Etat réunis à Davos ont tenté d'effacer l'échec de l'OMC

Bill Clinton a plaidé en faveur du libre commerce, pour « une prospérité partagée »

Bill Clinton, Tony Blair et le président mexicain, Ernesto Zedillo, ont prôné l'urgence de la reprise des négociations commerciales multilatérales. Le président améri-

caïn a cherché à montrer que son pays tenait compte des intérêts des pays en développement. Washington et Bruxelles devraient relancer les discussions en février.

## DAVOS

de nos envoyés spéciaux

A vingt-quatre heures d'intervalle, le premier ministre britannique, Tony Blair, et le président américain, Bill Clinton, invités d'honneur du Forum économique mondial de Davos (Suisse), se sont attachés à effacer l'échec de Seattle, en plaidant pour une reprise rapide des négociations commerciales multilatérales. D'ailleurs, la représentante pour le commerce américain, Charlene Barshefsky, a confié qu'elle rencontrerait son homologue européen, Pascal Lamy, à Washington dès la fin février.

Le premier, Tony Blair avait donné le ton : « Nous pouvons et devons tenter de lancer un nouveau round de négociations commerciales cette année. Nous ne pouvons nous permettre un autre Seattle, mais nous ne pouvons pas non plus repousser les gains considérables que dégagerait un nouveau cycle. » Le premier ministre britannique a donc proposé la création d'un groupe de personnalités qualifiées, chargé de réfléchir à un meilleur fonctionnement de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La leçon de Seattle a donc porté. A l'occasion de la première intervention d'un président américain à Davos, Bill Clinton s'est voulu déterminé. « Nous devons réaffirmer que les marchés ouverts et des règles du jeu claires sont le meilleur moteur pour améliorer les niveaux de vie, limiter la destruction de l'environnement et bâtir une prospérité

partagée. Que vous soyez à Detroit, à Davos, à Dacca ou à Dakar, l'ouverture des marchés débouche sur la création d'emplois », a-t-il affirmé. Le président Clinton a tenu à rappeler qu'« entre les années 70 et le début des années 90 les pays en développement qui ont choisi d'asseoir leur croissance sur l'ouverture de leur marché ont progressé au moins deux fois plus vite que ceux qui ne l'ont pas fait. Parmi eux, les pays les plus ouverts au commerce mondial ont connu une croissance six fois supérieure dans le même laps de temps ».

## PASSES D'ARMES

Ces propos étaient destinés à effacer le malaise provoqué par l'échec de Seattle. Un échec omniprésent à Davos, dont beaucoup rendent responsable l'administration américaine, et plus particulièrement Bill Clinton, lorsqu'il a agité le chiffon rouge des normes sociales devant les pays en développement pour s'attirer les faveurs des syndicats américains. Car l'avertissement venu des manifestants de Seattle a aussi résonné à l'intérieur même de l'OMC. Conscient du danger de fracture entre pays riches et pays en développement, Bill Clinton a souligné qu'on ne pouvait pas « construire notre propre avenir sans aider les autres à construire le leur ». Il lui reste à convaincre certains congressistes de Davos qui, à l'instar de Joseph Stiglitz, encore récemment économiste en chef de la Banque mondiale, ne prennent pas pour acquis les bienfaits de la

globalisation pour les pays les plus pauvres. Selon ce dernier, l'Afrique subsaharienne a perdu l'équivalent de 2 points de PNB depuis l'Uruguay Round, précédent cycle de négociations commerciales qui a véritablement lancé l'ouverture des marchés mondiaux.

Dans leur plaidoyer en faveur du libre commerce, Tony Blair et Bill Clinton ont trouvé des alliés inattendus, à commencer par le président mexicain, Ernesto Zedillo, qui s'est livré à un violent réquisitoire contre les adversaires de l'OMC. Mettant en cause « une étrange alliance née dernièrement, qui va de l'extrême gauche à l'extrême droite en passant par les écologistes, les syndicats des pays développés et quelques représentants autoproclamés de la société civile », il s'en est pris au « globaphobes », dont les arguments, selon lui, cachent un protectionnisme malvenu.

Ces passes d'armes reflètent la difficulté des parties en présence à définir le bon équilibre entre la mondialisation des échanges et les revendications du tiers-monde et de la société civile. En sachant qu'au-delà des orientations politiques exprimées à Davos il est peu probable qu'un nouveau cycle puisse être véritablement lancé avant le début 2001 et la mise en place de la nouvelle administration américaine, sous peine de déboucher sur un nouvel échec.

Serge Marti  
et Babette Stern

# Relance à Moscou des négociations multilatérales sur le Proche-Orient

Damas et Beyrouth n'iront pas en Russie. Ils conditionnent leur participation aux débats – réfugiés, développement, eau, environnement et contrôle des armements – aux progrès des pourparlers bilatéraux

LA MÊME LOGIQUE induisant les mêmes comportements, la Syrie et le Liban seront à nouveau absents des réunions ministérielles qui, lundi 31 janvier et mardi 1<sup>er</sup> février à Moscou, doivent relancer les négociations multilatérales de paix sur le Proche-Orient, suspendues depuis le printemps 1996. Damas et Beyrouth l'ont fait savoir peu après l'annonce-surprise, le 6 janvier, par le ministre russe des affaires étrangères, Igor Ivanov, que le Comité de suivi – ou d'orientation (steering committee) – de ces pourparlers se réunirait dans la capitale russe à la fin du mois (Le Monde du 8 janvier).

Ainsi, ceux qui croyaient au miracle après la relance des négociations bilatérales israélo-syriennes ont-ils dû rapidement déchanter. Aussi longtemps que ces dernières n'auront pas progressé, font toujours valoir Syriens et Libanais, il est vain de tirer des plans sur la comète, de projeter un avenir commun à tous les pays du Proche-Orient. Or, bien qu'elles aient repris en décembre 1999, les discussions syro-israéliennes n'ont pas avancé. Quant au Liban, il attend toujours que sonne l'heure de la relance de ses propres pourparlers avec l'Etat hébreu.

Outre les parties directement concernées par le conflit, c'est-à-dire Israël et les Etats arabes qui en sont limitrophes, ainsi que les Etats-Unis et la Russie, coparrains du processus de paix, le Comité de suivi des négociations multilatérales comprend l'Arabie saoudite et la Tunisie, la première représentant

les pays arabes du Golfe, et la seconde ceux du Maghreb. L'Union européenne, le Canada et le Japon (qui sont en fait les principaux donateurs d'aide dans la région) en sont aussi membres. A l'exception de la Syrie et du Liban, ainsi que de l'Autriche, qui participait au comité lors du lancement des pourparlers, en janvier 1992, mais qui a depuis adhéré à l'Union européenne, tous les membres seront présents à Moscou.

## CINQ DOSSIERS

Le Comité supervise les travaux de cinq commissions auxquelles participent une quarantaine de pays et qui sont chargées de discuter des perspectives de coopération régionale dans les domaines de l'eau, de l'environnement, des réfugiés palestiniens, du contrôle des armements et du développement économique. L'objectif est de contribuer à briser le mur de méfiance entre Israël et ses voisins et d'anticiper l'avenir.

L'Egypte et l'Autorité palestinienne se rendent à Moscou un peu à reculons, comme mues par le seul souci de ne pas décevoir les coparrains, et bardées d'une certaine dose de scepticisme, à cause des crises plus ou moins graves et à répétition que connaissent les pourparlers bilatéraux de paix. Ainsi le président égyptien Hosni Mubarak a-t-il précisé que son pays n'avait accepté l'invitation russe qu'après la relance des pourparlers de paix israélo-syriens. Et pour Fayçal Husseini, qui préside la délégation palestinienne, la lenteur

des négociations directes avec l'Etat hébreu laisse sceptique quant à l'utilité de réunions multilatérales à l'heure actuelle.

Il faut dire que, jusqu'à leur interruption au printemps 1996, après l'arrivée de la droite au pouvoir en Israël, les pourparlers multilatéraux ont toujours buté sur les problèmes de fond, dont certains sont au cœur des négociations bilatérales de paix. La commission sur l'eau, par exemple, a discuté de projets de dessalement de l'eau de mer, de la création d'une banque de données sur l'eau, ou encore d'un centre de formation d'experts en matière de gestion des ressources en eau. Les pays donateurs ont promis de généreux financements. Mais ces projections risquent de demeurer de purs concepts aussi longtemps que la Syrie et Israël, ou ce dernier et l'Autorité palestinienne, n'auront pas réussi à s'entendre sur leurs droits respectifs quant à la propriété des ressources en eau, leur répartition, etc.

Par ailleurs, même avec la meilleure volonté du monde, comment traiter convenablement le problème des réfugiés palestiniens aussi longtemps qu'une solution politique n'aura pas été trouvée entre les deux principales parties concernées, Israël et l'Autorité palestinienne ? Et comment envisager sérieusement un contrôle des armements, alors que l'Etat hébreu refuse toujours d'adhérer au Traité de non-prolifération nucléaire ?

Mouna Naïm

## Les « anti » rejouent Seattle en modèle réduit

LÀ où José Bové passe, les McDo trépassent. Comme à Millau et à Seattle (Etat de Washington), le forum de Davos a connu son sacrifice rituel, symbole d'une Amérique hégémonique que dénoncent les militants antimondialisation. Un petit millier d'entre eux (cinquante fois moins que fin novembre à Seattle) sont arrivés, samedi 29 janvier, aux abords de la petite station des Grisons, après avoir franchi sans heurts les barrages de gendarmes sur l'unique route qui y mène. Dans l'enthousiasme d'avoir réussi à approcher si près du cœur de la mondialisation, et après quelque 2 000 kilomètres de route pour certains, quelques-uns ont eu envie de se mettre en jambes. L'affiche du McDo « Think global, eat local » – pensez mondial, mangez local – les a sans doute inspirés. Mais il n'y a eu ni pari ni mal. Ou si peu : une vitrine brisée.

## UN PARI RÉUSSI

A quelques centaines de mètres, les forces de police suisses avaient dressé un mur de grillage, pour interdire la progression des manifestants vers le Palais des congrès. Des soldats solidement harnachés et munis d'un bouclier en osier très « tendance » en gardaient les abords. Stoppés là, une centaine de manifestants, italiens, espagnols, suisses, allemands et français, brandissaient des banderoles et scandaient des slogans. Au milieu, José Bové, chapka vissée sur la tête,

attendait que le président du Forum, Klaus Schwab, réponde à sa demande : franchir les cordons de police « avec (ses) invités », et non seul, comme l'accréditation délivrée par le maître des lieux le lui permettait. « Désormais, chaque fois que les compagnies transnationales se réuniront, il y aura face à elles des gens pour leur dire "on n'accepte plus vos lois, on n'accepte plus la marchandisation du monde" ».

Le pari des « anti » est réussi. Après plus d'une heure d'attente, cependant, aucune nouvelle de M. Schwab. José Bové cherche à parlementer avec le chef de la police. Derrière, les militants s'échauffent un peu. Lorsqu'ils entendent la fin de non-recevoir de la police, ils lancent quelques injures. Les forces de l'ordre ripostent : des grenades lacrymogènes sont lancées, des balles de caoutchouc tirées. José Bové est atteint par les unes et les autres. Il tourne les talons. Le but des manifestants est atteint. Et l'incident illustre l'« hypocrisie » des organisateurs, qui appellent de leurs vœux une mondialisation à visage humain mais interdisent aux citoyens de s'exprimer. Les manifestants se replient. Soudain, le mégaphone de la police retentit : « M. Bové, M. Bové, M. Schwab vous attend ! » Trop tard. José Bové et ses amis sont déjà loin.

Ba. S.

## OGM : Europe et pays du Sud imposent une réglementation internationale

### MONTREAL

de notre envoyé spécial

« C'est un moment historique ! » La Commissaire européenne à l'environnement, Margot Wallstrom, ne cachait pas une joie largement partagée, samedi matin à Montréal. Après une nuit d'ultimes négociations très tendues entre l'Europe et les Etats-Unis, les délégués de plus de cent trente pays ont adopté le protocole sur la bio-sécurité, qui réglemente le commerce des OGM (organismes génétiquement modifiés). Ce traité est une victoire de l'Europe et des pays en développement sur les Etats-Unis et le Canada, principaux exportateurs d'OGM, qui militent depuis plusieurs années pour que les OGM ne subissent pas de règles particulières par rapport aux autres céréales. Les discussions se sont concentrées sur trois points :

● **Principe de précaution** : pour la première fois dans un tel traité, le principe de précaution n'est pas seulement une considération générale, mais un outil de décision politique. Le protocole établit une procédure d'accord préalable à l'importation d'OGM. Mais cet accord peut être refusé du fait de l'incertitude scientifique : « L'absence de certitude

scientifique due à l'insuffisance des informations et connaissances scientifiques pertinentes (...) n'empêche pas [un pays] de prendre une décision concernant l'importation, pour éviter ou réduire au minimum ces effets défavorables potentiels ». De surcroît, de nouvelles informations scientifiques permettent à un pays d'annuler une autorisation d'importation accordée antérieurement. Par ailleurs, le protocole mentionne la possibilité pour un pays de « tenir compte [dans sa décision] des incidences socio-économiques de l'impact » des OGM.

● **Organisation mondiale du commerce (OMC)** : la relation entre le protocole et l'OMC est en revanche définie de façon ambiguë. Certes, « le présent protocole ne sera pas interprété comme impliquant une modification quelconque des droits et obligations d'une partie en vertu d'autres accords internationaux ». Mais « le présent [texte] ne vise pas à subordonner le protocole à d'autres accords internationaux ». La question de savoir si l'OMC pourrait juger un éventuel recours pour refus d'importer des OGM n'est donc pas tranchée. Mais la contestation de l'OMC à la conférence de Seattle et le rejet par l'opinion européenne des aliments

transgéniques favorisent l'interprétation selon laquelle l'OMC ne serait pas l'arbitre du commerce des OGM.

● **Etiquetage** : c'est sur ce point que la négociation a failli échouer. « La documentation d'accompagnement » des OGM doit « identifier clairement comme tels les organismes vivants modifiés destinés à être utilisés » pour l'alimentation. Mais un délai de deux ans après la date d'entrée en vigueur du protocole est accordé pour définir précisément les exigences en la matière. Deux questions devraient émerger : s'agit-il d'indiquer simplement la présence globale d'OGM dans une cargaison ou, comme le précise la version française du texte, de préciser « les » OGM présents ? Par ailleurs, quels moyens d'identification devront fournir les exportateurs ? L'enjeu est que les tests de détection des OGM nécessitent des éléments précis de leur séquence génétique. L'annexe du texte précise à ce propos que les exportateurs doivent fournir « la description de l'acide nucléique ou de la modification introduite ». L'Europe est préparée à ces discussions techniques par son travail actuel de normalisation des tests et par la règle

## Le numéro deux de l'Armée du Liban sud a été tué par le Hezbollah

### JÉRUSALEM

de notre correspondant

Il y a à peine dix jours, le chef d'état-major de l'armée israélienne, le général Shaoul Mofaz, se félicitait de la sensible réduction des pertes subies par ses troupes au Liban sud durant l'année 1999. Dimanche 30 janvier, à la mi-journée, le Hezbollah s'est chargé de refroidir sa satisfaction, en éliminant le colonel Akl Hachem, numéro deux de l'Armée du Liban sud (ALS), équipée et financée par Israël. Le colonel Hachem, qui, en l'absence de plus en plus fréquente de son supérieur, le général Antoine Lahad, était en réalité le véritable chef de cette milice israélienne, a été victime d'un attentat à la bombe. Selon le général Gaby Ashkenazi, commandant de la région nord d'Israël, qui supervise les opérations de l'ALS, plusieurs charges contenant des projectiles d'acier ont explosé, au moment où Akl Hachem sortait de

sa maison, dans son village de Debel, au Liban sud. Il a été tué sur le coup.

Chrétien, âgé de quarante-huit ans et père de cinq enfants, le colonel Hachem disait volontiers qu'« il ne craignait que Dieu ». Il avait déjà échappé à plusieurs attentats. Sergent-chef de l'armée libanaise, il avait déserté en 1975, alors que son pays s'enfonçait dans une sanglante guerre civile. Il avait ensuite rejoint l'Armée du Liban libre, devenue plus tard l'ALS. Montant rapidement en grade, il était devenu chef du service de sécurité de l'ALS, commandant, dans la partie occidentale de la zone occupée par Israël, l'unité la plus importante de l'ALS.

### MILICE FATIGUÉE

L'annonce de sa mort – « une action de lâches », selon le général Lahad – a suscité de vives réactions parmi les responsables politiques et militaires israéliens. Du Caire, où il venait de rencontrer le président égyptien, Hosni Mubarak, le premier ministre israélien, Ehoud Barak, a promis de « châtier » la mort de ce « compagnon d'armes » d'Israël. Le vice-ministre de la défense, le général de réserve Ephraïm Sneh, s'est rendu sur place, affirmant que ce « meurtre ne passerait pas sans riposte ». Selon le vice-ministre, la mort du colonel Hachem « n'affaiblira pas l'ALS, dont la colère ne fera qu'augmenter du fait de ce coup dur ».

Coup dur est bien le mot. Il y a onze mois, après la mort du commandant des troupes israéliennes au Liban, le général Erez Gerstein, victime lui aussi d'un attentat à la bombe, les responsables militaires d'Israël avaient mis en œuvre une série de mesures susceptibles de diminuer leurs pertes et celles de leurs protégés. De fait, en un an, celles-ci avaient été réduites de moitié, tant pour Israël que pour l'ALS. Mais la mort du colonel Hachem montre les limites de l'entreprise. Profitant de la démoralisation qui gagne l'armée supplétive, devant la perspective d'un prochain départ israélien du Liban sud, le Hezbollah a réussi à infiltrer son ennemi jusqu'au niveau le plus haut. En témoignent non seulement l'attentat, avec ses bombes posées devant la maison même de la victime, mais aussi le film réalisé en toute impunité et communiqué

aux agences de presse. La cassette a été diffusée dimanche soir à la télévision israélienne. On y voit clairement le colonel sortant de chez lui, puis l'explosion. Selon les spécialistes, l'angle de prise de vue montre que le cameraman du Hezbollah n'était qu'à quelques dizaines de mètres du lieu de l'attentat.

Il est probable qu'Israël – qui a répliqué par des raids aériens contre des fiefs du Hezbollah – réagira fermement, ne serait-ce que pour calmer la colère de l'ALS, qui menace de passer à l'action. La crainte d'actes de vengeance incontrôlés, notamment sur la population civile, est en effet forte parmi les responsables israéliens, qui mènent une partie délicate avec les Syriens et craignent les dérapages qui enflammeraient toute la région. La mort du colonel Hachem prive l'ALS d'un chef capable de succéder au général Lahad, vieillissant et en mauvaise santé. C'est une difficulté supplémentaire pour Israël, qui porte déjà à bout de bras une milice fatiguée et sans perspectives, minée par les désertions et la trahison.

Georges Marion

ECOLES DE COMMERCE

CONCOURS COMMUN 7 ISEG

SUP Réseau 2000 POUR TERMINALES

PARIS • BORDEAUX • LILLE • LYON NANTES • STRASBOURG • TOULOUSE



www.concours.iseg.fr

Centre Info Regroupement Candidatures [CIRC] - ISEG Paris 28, rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris (33) 01 44 78 88 88

Hervé Kempf

# La Haute Cour de Londres juge la recevabilité des recours contre la libération de Pinochet

Un avion de l'armée chilienne s'est posé sur une base militaire près de la capitale

La Haute Cour de Londres devait annoncer, lundi 31 janvier, si elle juge recevables les recours déposés contre la décision annoncée du ministre

de l'intérieur britannique, Jack Straw, d'autoriser l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet, âgé de quatre-vingt-quatre ans, à être libéré

pour des raisons de santé. Seul l'Etat belge a suivi la démarche des organisations de défense des droits de l'homme opposées à une telle mesure.

## LONDRES

de notre correspondant

L'avion d'Augusto Pinochet est, une nouvelle fois, avancé. Samedi 29 janvier, c'est-à-dire trente-six heures avant que la Haute Cour de Londres ne se prononce, lundi, sur la recevabilité des derniers recours introduits par la Belgique et une demi-douzaine d'associations opposées à l'élargissement de l'ancien dictateur au motif que la santé mentale de l'octogénaire ne lui permettrait plus de subir un procès -, a suivi une procédure « illégale et injuste » sur au moins deux points : d'abord, en refusant de publier les résultats de l'expertise médicale qu'il avait lui-même ordonnée début janvier et sur la base de laquelle il envisage de libérer le vieillard ; en refusant, ensuite, la demande officielle du gouvernement belge de procéder à une contre-expertise psychiatrique de l'intéressé par des médecins non exclusivement britanniques et, en tout état de cause, indépendants.

Jack Straw, lui, s'abrite derrière une loi anglaise réglementant sévèrement - quoique avec de nombreuses exceptions, notamment pour les prévenus de crimes - le secret médical. C'est sur ce point précis que la Haute Cour devait se prononcer lundi. Sous réserve de nouveaux appels, qui devraient être introduits sur des bases juri-

diques nouvelles pour être recevables, si le juge Maurice Kay devait rejeter les recours déposés, le ministre de l'intérieur pourrait annoncer à sa convenance aux Communes - et pourquoi pas dans la même journée de lundi - l'arrêt définitif de la procédure d'extradition introduite par le juge espagnol Baltasar Garçon il y a quinze mois. M. Straw a promis aux parties civiles, qui veulent coûte que coûte voir Pinochet jugé, un préavis de départ d'au moins vingt-quatre heures.

## LA BELGIQUE EN POINTE

Saisie par une demi-douzaine de citoyens chiliens résidant sur son territoire et ayant eu à souffrir des dix-sept années de dictature à Santiago, le gouvernement belge a pris dans cette affaire une position en pointe qui a beaucoup irrité celui de Tony Blair. Mettant diplomatiquement en doute la probité de Jack Straw, notamment dans le choix des quatre médecins qui ont examiné l'ancien dictateur début janvier, l'avocat du royaume belge a déclaré la semaine dernière que, si son gouvernement n'obtenait pas satisfaction, il en tirerait la conclusion irrémédiable que le processus suivi à Londres aura été « juridique-

ment vicié », ouvrant la voie, selon lui, à un recours auprès de la Cour internationale de justice à La Haye. L'avocat du ministre britannique de l'intérieur a répliqué, dimanche, que la position belge n'avait pas été « préalablement bien réfléchi » et il a dénoncé la « diatribe » lancée à Bruxelles contre Jack Straw. Le gouvernement espagnol ayant, pour sa part, fait savoir que, si le recours déposé la semaine passée auprès de la Haute Cour était rejeté, il n'entendait pas introduire de nouveaux appels contre la libération de Pinochet, seule la Belgique a, jusqu'ici, emboîté le pas des organisations de défense de droits de l'homme.

La France et la Suisse, qui ont également été saisies par certains de leurs résidents contre l'éventuelle libération de l'ex-dictateur, n'ont pas manifesté leur désir de poursuivre l'affaire avec vigueur. Au Chili même, le nouveau président élu, Ricardo Lagos, qui sera intronisé chef de l'Etat le 11 mars, a estimé, dimanche, dans une interview qu'il était « possible » de juger Pinochet au Chili. Le juge Juan Guzman instruit à Santiago cinquante-sept plaintes déposées par des familles chiliennes ayant eu à souffrir des abus d'un régime militaire responsable de plus de trois mille morts et disparitions. Mais, pour juger le vieux « sénateur à vie » sur place, il faudra d'abord que le Sénat vote la levée de l'immunité totale qu'il s'était attribuée avant de restituer le pouvoir à un gouvernement civil...

Patrice Claude

## La gauche espagnole s'accorde sur un programme de gouvernement

LE PARTI SOCIALISTE ouvrier espagnol (PSOE) et la coalition Izquierda unida (IU, autour des communistes) ont conclu, lundi 31 janvier, un « accord sur un programme de base de gouvernement » en vue des élections législatives du 12 mars, a annoncé le PSOE à Madrid. Cet accord vise, entre autres, à assurer l'investiture à la présidence du gouvernement espagnol du candidat du PSOE, Joaquín Almunia, au cas où socialistes et communistes obtiendraient à eux deux plus de sièges au Parlement que le Parti populaire (PP, centre droit) du chef du gouvernement sortant José María Aznar, a expliqué à la presse le secrétaire à l'organisation du PSOE, Cipriá Ciscar.

En revanche, le PSOE et la coalition Izquierda unida ne sont pas parvenus à s'entendre sur la présentation de listes conjointes aux législatives, a précisé M. Ciscar. Les deux formations « continueront à chercher des formules pour faire en sorte que le vote de gauche puisse se traduire en sièges », a cependant affirmé le secrétaire à la présidence d'IU, Victor Ríos. PSOE et IU se sont réunis pendant environ huit heures dimanche soir, pour examiner une proposition socialiste d'union de la gauche destinée à essayer de battre la droite aux législatives de mars.

Les négociateurs des deux partis n'ont pas précisé la teneur exacte de cet « accord sur un programme de base de gouvernement », qui doit être examiné lundi par leurs directions respectives. Le secrétaire général du PSOE, Joaquín Almunia, avait créé la surprise le 24 janvier en proposant à Izquierda unida un pacte électoral pour battre lors des législatives le Parti populaire de José María Aznar, au pouvoir depuis 1996. Selon le leader socialiste, cet accord devait déboucher, en cas de victoire aux législatives, sur la formation d'un « gouvernement de progrès » regroupant des ministres socialistes et communistes, selon le modèle français. - (AFP)

## Des centaines d'ouvriers irradiés dans des usines d'armement américaines

WASHINGTON. Le gouvernement américain reconnaît pour la première fois que des centaines d'employés dans les quatorze usines fabriquant, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, des armes nucléaires ont été exposés à des radiations. Le secrétaire à l'énergie, Bill Richardson, l'a admis dans un entretien paru, samedi 29 janvier, dans le *New York Times*. Ces propos font suite à un rapport demandé, en juillet 1999, par Bill Clinton après qu'ont été constaté que certains ouvriers avaient contracté une maladie incurable du poumon pour avoir manipulé un métal toxique, le béryllium. « Jusqu'ici, le gouvernement jouait à cache-cache. Je pense que c'était erroné », a estimé M. Richardson. Selon le rapport qui ouvre droit à indemnisation, les ouvriers exposés à des radiations et à des produits dangereux, comme l'uranium, le plutonium et la fluorine, ont été notamment victimes d'un nombre élevé de leucémies et de cancers des poumons et de la vessie, ainsi qu'à des difficultés de vision. - (AFP)

## Démission pour raisons politiques au sein du gouvernement britannique

LONDRES. Apparemment désillusionné par la politique trop « centriste » suivie par Tony Blair, Peter Kilfoyle, l'un des trois ministres adjoints à la défense britannique, a démissionné de son poste samedi 29 janvier. Elu de l'aile gauche travailliste dans la région économiquement faible de Liverpool, dans le nord-ouest de l'Angleterre, M. Kilfoyle est le second membre du gouvernement à rendre son portefeuille pour raisons politiques. Agé de cinquante-trois ans, il laisse transparaître, dans sa lettre de démission, une certaine irritation quant à « l'obsession blairiste » des classes moyennes qui résident dans le sud-est du pays, autour du Grand Londres. Personnage haut en couleur, autrefois guitariste de rock et vieil ami personnel des anciens Beatles, Peter Kilfoyle, après avoir « longuement réfléchi à la meilleure manière d'employer [son] énergie politique », a conclu qu'il serait « plus utile » à son parti et à ses électeurs en retournant à la base. La presse conservatrice londonienne de lundi interprète ce retrait comme un « nouveau et sérieux revers pour Tony Blair ». - (Corresp.)

## Helmut Kohl dément

### avoir reçu de l'argent d'Elf

BERLIN. Dans un entretien à l'hebdomadaire *Welt am Sonntag*, l'ancien chancelier Kohl dément avoir reçu de l'argent d'Elf pour la campagne électorale de 1994, sur ordre de François Mitterrand, comme dessous-de-table pour l'achat par la société pétrolière française de la raffinerie de Leuna, dans l'ancienne Allemagne de l'Est. « Au cours de mes entretiens politiques avec Mitterrand, déclare Helmut Kohl, nous n'avons jamais parlé des détails [de ce contrat]. Ce n'était pas l'affaire du chancelier et du président de la République. On me reproche maintenant d'avoir reçu 30 millions de marks [15 millions d'euros] de la part de Mitterrand. C'est absurde et mensonger. Mitterrand et moi n'avons à aucun moment parlé d'argent à propos d'élections ou de parti politiques. » L'ancien chef de la CDU laisse entendre que ces rumeurs pourraient venir de « réseaux proches des services de renseignement. Ainsi apparaissent maintenant les noms de gens douteux dont je n'avais jamais entendu parler auparavant ».

## DÉPÊCHES

■ **ALLEMAGNE** : dénonçant le futur mémorial pour la Shoah, plusieurs centaines de néonazis ont défilé samedi 29 janvier à Berlin, sous la porte de Brandebourg, haut lieu jusqu'en 1945 de la liturgie nazie. La manifestation avait été autorisée par le tribunal administratif de Berlin malgré son interdiction par la police. Les militants néonazis se sont rendus devant le terrain où doit s'élever le mémorial, à proximité de la porte, où leurs dirigeants ont tenu plusieurs discours. La police a empêché des affrontements avec un petit groupe de contre-manifestants. - (Reuters.)

■ **UKRAÏNE** : des sommes versées par le Fonds monétaire international (FMI) à l'Ukraine ont été détournées en 1997, a affirmé, samedi 29 janvier à Davos (Suisse), Stanley Fischer, le directeur général adjoint du FMI. M. Fischer a fait ces déclarations en réaction à un article du *Financial Times* de vendredi, rapportant des allégations de l'ancien premier ministre ukrainien, Pavlo Lazarenko. Ce dernier - détenu aux Etats-Unis et faisant l'objet d'une demande d'extradition des autorités suisses pour blanchiment d'argent - a affirmé que 613 millions de dollars du FMI avaient été détournés en 1997. L'argent aurait été retiré de la banque centrale ukrainienne pour être investi dans des bons d'Etat très spéculatifs. Le profit - qu'il estime à 200 millions de dollars - aurait été ensuite déposé sur des comptes en Belgique et en Suisse appartenant à des proches du président. - (AFP)

■ **ALGÉRIE** : selon le quotidien algérien *Out al Ahrar* du 30 janvier, Hassan Hattab, chef de la faction extrémiste islamiste armée Daoua wal Jihad, a été tué la semaine dernière près du secteur de Khairia, à 90 km à l'est d'Alger, par ses compagnons d'armes hostiles à ses discussions de paix avec le gouvernement algérien. Trois membres de son maquis avaient abattu son négociateur Aoudjid Bourguiba lors d'une embuscade le 13 janvier, croyait déjà savoir il y a quelques semaines le quotidien *El Watan*.

Par ailleurs, vingt-deux personnes, dont onze gardes communaux et huit islamistes, ont été tués et dix autres blessées samedi 29 et dimanche 30 janvier, lors de diverses attaques, rapporte lundi la presse algérienne. - (Reuters, AFP)

■ **CUBA** : les grands-mères du petit Elián Gonzalez ont été reçues en véritables héroïnes dimanche à La Havane, à leur retour des Etats-Unis. Elles sont rentrées dans la capitale cubaine après neuf jours passés aux Etats-Unis sans avoir pu ramener Elián, dont la garde fait l'objet d'une bataille juridique entre ses proches à Miami et à Cuba. Une audience qui devrait décider de la garde d'Elián a été fixée entre les 6 et 10 mars par un tribunal fédéral de Floride. - (AFP)

■ **VENEZUELA** : les élections générales pour désigner le président de la République, les députés de l'Assemblée nationale, les gouverneurs, les maires et conseillers municipaux ont été fixés au 28 mai par l'Assemblée nationale constituante (ANC) au dernier jour de ses travaux, dimanche 30 janvier, a annoncé l'un de ses vice-présidents, Aristobulo Istituriz. - (AFP)

## Aller droit au cœur des réflexions dans le monde des affaires

### SESSIONS D'INFORMATION

#### Paris

Jeu 10 février à 18h30

Hôtel Inter-Continental

3 rue de Castiglione

#### Lyon

Mercredi 9 février à 18h30

Grand Hôtel Mercure

12 Cours de Verdun Rambaud

#### Munich

Lundi 7 février à 18h30

Hôtel Raphaël

Neuternstrasse 1

#### Francfort

Mardi 8 février à 18h30

Steigenberger Frankfurter Hof

Am Kaiserplatz

#### Zurich

Mercredi 9 février à 18h30

Baur Au Lac

Talstrasse 1

Veillez contacter le Responsable Information pour réserver votre place

La London Business School a pour vocation de faire progresser la formation et la recherche en matière de gestion des affaires

LM31/01/00

Regent's Park  
Londres NW1 4SA, UK  
Tel : (44) 171 706 68 59  
Fax : (44) 171 724 78 75

Méls :  
MBA : mbaeuro@london.edu  
Executive MBA : mba\_fasttrack@london.edu  
Sloan : sloaninfo@london.edu  
www.london.edu

**MBA**

MBA. Trois lettres prestigieuses dans le monde des affaires. Mais l'important est de savoir quel MBA choisir. Le programme de formation MBA proposé par la London Business School est plus riche et plus exigeant que d'autres programmes plus courts. Ce qui explique les accélérations de carrière si marquées chez nos diplômés dont les employeurs savent de plus en plus apprécier la valeur et la rigueur. La preuve en est que ceux qui sortent du MBA (plein temps) ont en moyenne trois propositions de postes, avec une progression de rémunération située entre 65 et 100% de leur salaire antérieur.

**EXECUTIVE MBA**

L'Executive MBA se déroule sur deux années et s'adresse à des professionnels confirmés. Le format adopté permet d'établir un lien entre la théorie du management et sa pratique. Les participants proviennent d'horizons géographiques et professionnels variés, avec une proportion croissante basée hors du Royaume Uni. Le marché global évolue et vous serez à même de relever les défis posés aux futurs dirigeants.

**SLOAN MASTERS**

Le Sloan Masters couvre en dix mois un programme de management général. Il s'adresse à des cadres et à des professionnels entre 30 et 45 ans, fortement motivés et ayant déjà fait leurs preuves, désireux d'intégrer une direction générale ou de créer leur entreprise. Un corps enseignant de tout premier plan vous permettra de vous familiariser avec les réflexions les plus actuelles en matière de management, et le travail de groupe avec des participants venant du monde entier constitue un atout dont les maîtres mots sont maturité et diversité, marque de fabrique du programme Sloan Masters de la London Business School.

**London Business School**  
transforming futures

# Le chef des islamistes marocains demande à Mohammed VI de « rompre avec le passé »

Le cheikh Yassine est en résidence surveillée depuis plus de dix ans

Placé en résidence surveillée, le cheikh Abdessalam Yassine, 72 ans, a rendu public, vendredi 28 janvier, par l'intermédiaire de ses proches, un long mémorandum au ton

virulent dans lequel il demande au nouveau roi, Mohammed VI, de rapatrier la fortune de son père, Hassan II, pour aider à résoudre les problèmes économiques du Maroc.

PLACÉ en résidence surveillée depuis plus de dix ans à cause de ses critiques à l'encontre du régime, le cheikh Abdessalam Yassine, soixante-douze ans, principale figure de l'association islamique Justice et bienfaisance, a rendu public, vendredi 28 janvier, une longue lettre – dix-huit feuillets rédigés en français dans un style enlevé – dans laquelle il exhorte le nouveau roi Mohammed VI à prendre la tête d'un changement radical par rapport au règne de son père défunt, Hassan II.

Passée sous silence par la presse marocaine, la lettre, qui a pris de court les autorités, risque de retarder la remise en liberté du responsable religieux. Soucieuses de l'image de marque du pays à l'étranger, les autorités souhaitent en effet depuis longtemps mettre un terme à sa mise en résidence surveillée,

mais en contrepartie elles exigent du vieil homme à la longue barbe blanche qu'il fasse taire ses critiques.

## DES RÉFORMES ATTENDUES

Le cheikh réclame un changement radical, indispensable selon lui pour que le pays sorte du sous-développement. Fort des premiers gestes du « sympathique souverain » Mohammed VI, le chef des islamistes lui fait crédit mais fait valoir que, s'il veut « racheter et dépasser les crimes de son père », le nouveau roi doit rapatrier la fortune colossale héritée de Hassan II. A ce prix, Mohammed VI prendra la « stature d'un héros ».

Même empreint de démagogie et, au détour de certaines phrases, d'antisémitisme, le discours du responsable islamiste, de l'avis d'intellectuels, ne devrait pas passer inaperçu parmi un peuple marocain

qui, deux ans après l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement d'« alternance » dirigé par des socialistes, attend toujours la mise en chantier de vastes réformes porteuses d'espérances. Face à une gauche accusée de n'avoir pas tenu ses promesses, les islamistes apparaissent comme les seuls opposants radicaux, les uniques défenseurs du « petit peuple ».

En organisant des camps de vacances au cours de l'été 1999, où se sont retrouvés des centaines de milliers de Marocains, les islamistes qui se réclament de cheikh Yassine ont fait la preuve de leur force. La lettre de leur chef va augmenter leur audience et conforter ceux qui pensent que les islamistes constituent aujourd'hui la principale force dans le royaume.

Jean-Pierre Tuquoi

# Les déplacés, victimes de la violence en Colombie, poursuivent leur action à Bogota

En occupant les locaux du Comité international de la Croix-Rouge, cinq cents personnes veulent faire pression sur le gouvernement et obtenir qu'il mette un terme à leur situation de réfugiés

## BOGOTA

de notre correspondante

Depuis le 4 janvier, quelque cinq cents personnes – hommes, femmes et enfants – occupent le siège de la délégation colombienne du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Déplacés par la violence du conflit qui oppose, dans certaines régions du pays, armée, guérillas d'extrême gauche et paramilitaires d'extrême droite, elles exigent du gouvernement des mesures propres à mettre un terme à leur situation de réfugiés. Samedi dans la soirée, une trentaine d'entre eux ont quitté les lieux à la suite d'une « division » en leur sein. Ils pourraient, selon eux, être suivis d'une centaine d'autres, dès lundi.

L'occupation des locaux de l'organisation internationale rappelle le drame que représente aujourd'hui le déplacement de population en Colombie : en quinze ans, plus d'un million et demi de personnes auraient fui les zones de conflit. « La cause est juste mais les moyens sont inacceptables », a déclaré le chef de la délégation du CICR à Bogota, Rolin Wavre.

## « LA MISÈRE LES RÉUNIT »

Au cœur de la Zona Rosa, où s'alignent restaurants et boîtes de nuit à la mode, quelques tentes faites de bâches de plastique et de cartons bordent l'immeuble du CICR. Parqués derrière des barrières installées par la police, les femmes cuisinent sur des feux de bois, les enfants jouent par terre et les hommes discutent dans une inaction pesante.

Depuis mardi, trois hommes et une femme sont allongés, crucifiés sur des croix de bois. A l'intérieur de l'immeuble, des matelas de fortune et de vieux vêtements jonchent le plancher des bureaux. Les récits défilent et se ressemblent. Tous racontent le drame d'une population rurale attrapée dans un conflit qui lui échappe. « Je suis de la région de l'Uraba, dans le nord du pays. Dans le village d'à côté, les paramilitaires ont massacré huit paysans. Leurs corps ont été exposés, atrocement mutilés. Nous sommes partis avant qu'ils n'arrivent chez nous », raconte un paysan de cinquante-deux ans.

Une jeune femme explique que son père, « commerçant à San José del Guaviare, a été assassiné par la guérilla » parce qu'il ne « voulait pas payer les taxes

qu'elle exigeait ». Aussi, elle a quitté sa maison et la région avec toute sa famille.

« J'avais une terre, relate un autre homme, dans le département du Santander. Avant, il y avait les bombardements de l'armée. Beaucoup de gens ont quitté la région. Et puis, quand les paramilitaires sont arrivés, ils ont massacré trois de mes voisins. Je m'en suis tiré avec deux balles dans le dos. Je suis venu à Bogota. J'ai été pris en charge par un programme de réinstallation et envoyé dans le sud du pays, la guérilla est venue, elle a enrôlé de force mes deux fils. L'un s'est échappé. Nous sommes revenus à Bogota. » Une femme

pour faire pression sur le gouvernement colombien, les déplacés ont-ils agi par calcul politique ou par ignorance des réalités institutionnelles ? « Comment voulez-vous que des paysans fassent la distinction entre un ministère et une organisation internationale ? », explique un des porte-parole du mouvement. Cherchent-ils à obtenir du gouvernement une politique globale en faveur des déplacés du pays ou la satisfaction des revendications immédiates des personnes sur place ? La réponse est confuse.

Le mouvement est-il infiltré, comme le dénonce le gouverne-

## Une catastrophe de grande ampleur

Les déplacements des populations en Colombie, victimes des affrontements entre l'armée, les groupes de guérillas et les milices paramilitaires, a atteint une ampleur sans précédent. Les difficultés que rencontre le gouvernement colombien pour y faire face tournent à la catastrophe. Même si le phénomène est difficile à évaluer statistiquement, différentes estimations permettent de l'apprécier. Pour l'Association d'étude des droits de l'homme et du déplacement (Codhes), plus d'un million sept cent mille personnes ont été déplacées par la violence armée depuis 1985 (700 000 entre 1985 et 1994, 800 000 entre 1995 et 1998, environ 250 000 en 1999).

Selon le gouvernement, 400 000 personnes doivent aujourd'hui être l'objet de programme de retour ou de réinstallation. Seuls 30 % d'entre elles sont formellement enregistrées par les services de l'Etat. Tous les chiffres indiquent que le phénomène a énormément progressé au cours des dernières années. L'expansion des groupes paramilitaires d'extrême droite ayant pour objectif déclaré les civils accusés de collaborer avec la guérilla a contribué à cette évolution. – (Corresp.)

qui écoute le récit se contente de dire qu'elle a perdu ses deux enfants. A la question de savoir qui étaient les assassins, elle hausse les épaules...

Certains sont là depuis le 14 décembre 1999. A cette date, quelques familles venues demander l'assistance de la Croix-Rouge avaient pris d'assaut le rez-de-chaussée de l'immeuble où fonctionne l'organisation internationale. Le groupe s'agrandit rapidement. Début janvier, face à l'inaction du gouvernement colombien, les déplacés occupaient violemment les quatre étages de l'immeuble et retenaient pendant plusieurs heures trente-sept employés de l'organisation internationale.

Le CICR décidait alors de suspendre ses opérations – elles ont partiellement repris il y a une semaine – tandis que les négociations s'engageaient entre les responsables gouvernementaux et les porte-parole des déplacés.

En occupant le siège du CICR

ment, de parasites de l'aide humanitaire ? « C'est vrai qu'il y a de tout : des déplacés, des cas sociaux, des indigents, commente un fonctionnaire de la Croix-Rouge, c'est la misère qui les réunit là. » Pour Guillermo Casabuenas, sous-directeur du Réseau national de solidarité (le programme présidentiel de politique sociale), qui mène les discussions au nom du gouvernement, « le caractère spontané et inorganique de ce mouvement complique énormément les négociations. Les représentants des déplacés se contredisent, refusent aujourd'hui ce qu'ils ont accepté hier. »

A en croire l'un deux, la solution n'est effectivement pas facile parce que « l'aide humanitaire sera toujours insuffisante, pour régler le problème du déplacement. Le gouvernement doit en finir avec la guerre et avec la pauvreté. »

Marie Delcas

## « Affecter la fortune d'Hassan II au paiement de la dette extérieure »

VOICI des extraits du mémorandum adressé par cheikh Abdessalam Yassine au roi Mohammed VI, rendu public vendredi 28 janvier. Ce texte est également disponible sur le site

www.yassine.net du Web.



VERBATIM

« Le jeune monarque, Mohammed VI, constate le cheikh Yassine, jouit d'un capital de sympathie évident auprès de la jeunesse marocaine. Celle-ci semble découvrir en lui un copain, un symbole de délivrance et une promesse fraîche d'un avenir meilleur (...). »

Sur ses épaules « viennent tout d'un coup s'amonceler de lourdes responsabilités : celle d'abord de nettoyer les écuries d'Augias et d'assainir le paysage politique et administratif infesté d'âmes vaurétes dans le vice et vendues à Satan. Victime parmi les victimes hier, le voilà aujourd'hui appelé à endosser la responsabilité de sauver le Maroc du naufrage au bord duquel il se trouve (...). Il faut que le "roi des pauvres", titre ô combien vénérable, se définisse en rupture totale avec un passé qui n'a rien de majestueux que le nom et la trique (...). »

« Le roi, poursuit le responsable islamiste, doit se dépasser, se surpasser, autrement il sera vain d'attendre des résultats profonds et durables d'actions marginales improvisées coup par coup. Il faut un acte fondateur, un acte qui légitimerait une nouvelle conduite de l'Etat, une autre méthode de gouvernance, une justice autre, un enseignement sensé, une justice sociale qui abolirait les privilèges et qui rapprocherait les deux rives de la fracture béante entre les vaincus et ceux qui roulent sur l'or. »

Et voilà en chiffres le résultat de l'héritage de cette gouvernance géniale : les statistiques des Nations unies sériant les Etats du globe selon leur indice de développement humain classent le Maroc à la 125<sup>e</sup> place derrière, et de loin, les pays voisins tel la Tunisie et l'Algérie. belle performance et brillants résultats !

Doze millions de Marocains vivent en deçà du seuil de pauvreté [et] près des trois quarts des Marocains gagnent moins que le SMIC [l'équivalent de 800 francs par mois environ].

« Le bidonville tend à être l'habitat habituel et accepté comme une banalité (...). Le rapport des salaires varie de 1 à 1000 (...). Plus de cent mille diplômés du supérieur – médecins, ingénieurs, professeurs, techniciens de qualité – ruminent leur désarroi et leur déception dans les cafés du coin ou manifestent dans les rues de la capitale. 53 % des Marocains (chiffre avoué) sont analphabètes et bons pour être menés en bateau par la propagande officielle ou la surenchère partisane (...). La corruption est devenue un mode de vie (...). Comment s'étonner si les investisseurs étrangers hésitent à s'aventurer au Maroc (...). »

« Le jeune et sympathique souverain (...) vient de renvoyer le ministre de tous les crimes, le préposé aux basses œuvres de feu Hassan II [Driss Basri, le ministre de l'intérieur]. C'est, ma foi, un coup de pied formidable dans la termitière makhzenienne qui suscite l'optimisme (...) Mais entend-il [le nouveau roi] vraiment rompre avec le passé ? Peut-il rompre avec le passé ? (...) »

« Pour mettre en équation le Maroc (...), il faut tenir compte de deux données. La première est que le poids énorme de la dette extérieure pèse sur le budget du pays et handicape toute tentative de redressement (...). La seconde donnée est que le jeune roi et les princes et princesses sont les cohéritiers de la colossale richesse laissée par l'homme disparu [Hassan II]. Mettez les deux données côte à côte et l'évidence d'une solution radicale au problème de la pauvreté des Marocains saute aux yeux : affecter cette grande fortune au paiement et à l'effacement de cette lourde dette. (...) »

« Le rapatriement de la fortune amassée injustement (...) est une solution de haute volée politique. Mais c'est avant tout un devoir religieux (...). »

« Je souhaite beaucoup de cran et de courage au jeune roi tout en lui répétant en guise d'adieu : rachetez votre pauvre père de la tourmente en restituant au peuple les biens qui reviennent de droit au peuple. Rachetez-vous ! Repentez-vous ! Craignez le Roi des rois ! »

www.voila.fr

À TOUS LES COUPS,  
ON TROUVE.

Avec 145 millions de sites référencés sur Internet, une indexation manuelle et automatique, Voila est le moteur de recherche qui trouve en un clin d'œil les réponses les plus pertinentes à vos questions.

## FRANCE

LE MONDE / MARDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2000

**DURÉE DU TRAVAIL** Après plus de deux ans de bras de fer entre le gouvernement et le patronat, une des réformes majeures de la gauche entre en application : à compter de

mardi 1<sup>er</sup> février, la durée légale du travail passe de 39 à 35 heures pour toutes les entreprises de plus de 20 salariés. ● LES SYNDICATS se mobilisent, chacun à sa manière. La CFDT

lance une campagne d'information tandis que la CGT organise une journée de mobilisation et que FO manifeste. ● LE BILAN provisoire publié, vendredi 28 janvier, par les services

de Martine Aubry fait apparaître que seules 14 % des entreprises de plus de 20 salariés ont signé un accord, ce qui a contribué à créer ou sauvegarder 159 515 emplois. ● LA RÉDUC-

TION du temps de travail entre en vigueur sur fond de grogne sociale, avec notamment le conflit des routiers et des arrêts de travail prévus dans les transports urbains

## La difficile entrée en vigueur de la réforme des 35 heures

La réduction du temps de travail pour les entreprises de plus de vingt salariés devient effective le 1<sup>er</sup> février. Alors que seulement 14 % des sociétés ont signé un accord, des conflits liés à son application perturbent plusieurs secteurs, dont les transports

**LES CONFLITS** célèbrent, à leur manière, l'événement : le 1<sup>er</sup> février, la durée légale du travail, en France, passe à 35 heures pour toutes les entreprises de plus de vingt salariés. La date-butoir pour celles qui emploient moins de vingt salariés a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2002. Dix-huit ans après les ordonnances du 16 janvier 1982, qui avaient fixé à 39 heures la durée hebdomadaire de travail et généralisé la cinquième semaine de congés payés, et deux ans après la fameuse conférence du 10 octobre 1997 sur l'emploi - début d'un interminable bras de fer entre le gouvernement et le patronat -, une nouvelle étape commence. C'est maintenant sur le terrain, entre les employeurs et les syndicats, que la partie va se jouer. La phase politique, elle, s'est achevée avec la seconde loi sur la réduction du temps de travail (RTT) adoptée par le Parlement le 15 décembre 1999 et promulguée le 19 janvier.

Beaucoup reste cependant à faire. Dans le secteur privé,

100 000 entreprises de plus de vingt salariés n'ont toujours pas conclu d'accord sur les 35 heures, selon la CFDT. Dans la fonction publique, écartée jusqu'ici du processus, les négociations commencent seulement. D'ici quelques jours, le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, devrait mener une négociation délicate à ce sujet avec les organisations syndicales. Les entreprises publiques, elles, n'ont souvent pas attendu pour tenter de mettre en œuvre la RTT. C'est ce qui provoque des frictions, en ce moment-même, à La Poste ou dans les transports (lire page 7). Selon un dernier bilan daté du 14 janvier et communiqué par le ministère de l'emploi et de la solidarité, 23 275 accords ont été enregistrés depuis juin 1998, couvrant ainsi 2 736 707 salariés sur un total de plus de 14 millions. Ces accords ont donné lieu à 159 515 promesses d'emplois, créés ou préservés. Ce n'est qu'un début. Lundi 31 janvier, la centrale de Nicole

Notat, très impliquée dans la RTT et décidée à « mettre le paquet », devait annoncer le lancement d'une campagne d'information, évaluée à 5 millions de francs, à destination des salariés. Des affiches « Ne laissez pas les 35 heures se faire sans vous » seront placardées dans les grandes villes. La confédération propose un dispositif qui rassemble « 7 000 délégués formés à la négociation » avec, à leur tête, un responsable national, Gilbert Fourmier, et un coordonnateur par département. La moitié des accords conclus ayant eu lieu dans des entreprises dépourvues de syndicats - d'où l'émergence de salariés « mandatés » par une organisation -, la CFDT y voit une excellente occasion de recruter de nouveaux adhérents.

La CGT appelle ses adhérents à une journée nationale de mobilisation le 1<sup>er</sup> février. Force ouvrière, de son côté, a choisi ce jour-là pour organiser des manifestations sur les salaires, l'assurance-chômage et les retraites. « Les conflits

sont nécessaires pour faire avancer les choses. De temps en temps, il en faut un pour débouquer une situation », a commenté, vendredi 28 janvier, Martine Aubry. La ministre de l'emploi et de la solidarité estime cependant que, rapportés aux « 1 500 entreprises qui signent un accord chaque semaine », ces conflits sont marginaux.

### PUBLICATION DES DÉCRETS

Le resteront-ils ? Ou bien les 35 heures deviendront-elles ce « nid à contentieux » décrit par un responsable du Medef, Denis Gautier-Sauvagnac ? Dans un contexte marqué par une forte croissance, la modération salariale qu'engendre souvent la réduction du temps de travail n'est pas sans poser problème. Au contraire, juge le gouvernement, c'est le moment où jamais pour la mise en œuvre de cette « grande loi sociale »... Si les 35 heures nourrissent des conflits, elles sont aussi présentées comme un baume permettant de créer des

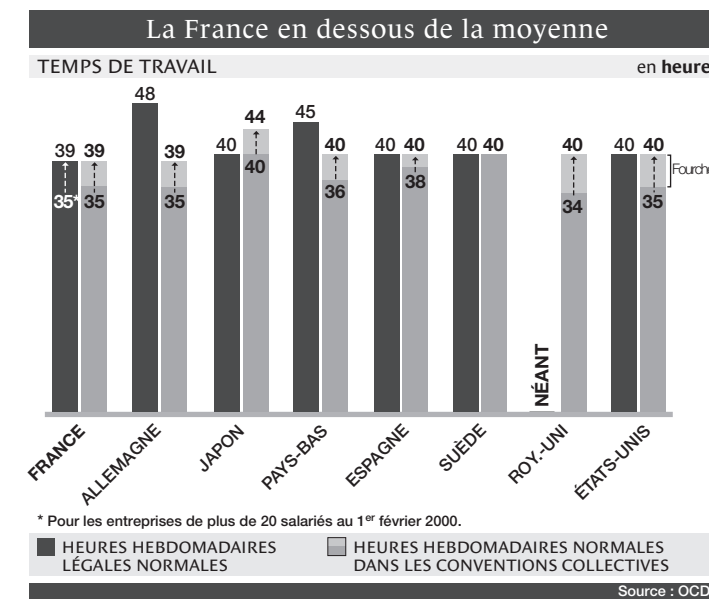
emplois dans les hôpitaux publics en situation de flux tendu. Les trois premiers décrets pour la mise en œuvre de la seconde loi Aubry ont été publiés, samedi, au *Journal officiel*. Ils concernent le bulletin de salaire (*lire ci-dessous*), les allègements de charges et l'appui-conseil dont bénéficient les entreprises.

Selon un système complexe, les exonérations de charges sociales dégressives selon le niveau de rémunération pourront atteindre 21 500 francs au niveau du SMIC (86 % des charges patronales). Si l'horaire de travail collectif dans l'entreprise passe à 32 heures, une déduction supplémentaire de 3 500 francs par emploi est prévue. Dans ce cas, au niveau d'un SMIC, les charges patronales seront alors entièrement prises en charge. Les entreprises peuvent également bénéficier des conseils de sociétés spécialisées. Le coût de leur intervention, fixée à 5 500 francs par jour, est pris en charge à 100 % par l'Etat pendant les cinq premiers

jours, à 70 % au-delà pour les entreprises de moins de 200 salariés et à 50 % pour celles dont les effectifs sont compris entre 200 et 500.

Cinq autres décrets devaient être publiés mardi. Ils concernent les entreprises exclues du bénéfice des aides, les allègements de charges pour les régimes spéciaux (mines, marins, clercs de notaire), le contingent d'heures supplémentaires (130 par an, 90 en cas d'annualisation des horaires) et le contrôle de la durée de travail. Les quatre derniers décrets, sur les sanctions en cas de non-respect des accords et sur les modalités de consultation des salariés, paraîtront à la mi-février. Formellement, les entreprises de plus de vingt salariés n'ont, à partir d'aujourd'hui, pas d'autres contraintes que le renchérissement, progressif, des heures supplémentaires pour se mettre en conformité avec la loi. La mise en place des 35 heures durera, au minimum, deux ans.

Isabelle Mandraud



## Des lignes en plus pour le nouveau bulletin de salaire

**POUR** se rendre compte de la réalité des 35 heures, les salariés pourront se reporter à leur bulletin de salaire. Ce lien incontournable entre l'employeur et l'employé et dont chacun a tendance à scruter en priorité la dernière ligne en bas, à droite, va subir quelques modifications. C'est en tout cas le thème du premier décret pris par le gouvernement pour la mise en œuvre de la seconde loi sur la réduction du temps de travail et publiée au *Journal officiel* samedi 29 janvier. Jusqu'ici, l'article R. 143-2 du code du travail imposait à l'employeur plusieurs mentions : son nom et sa localisation, mais aussi la convention dont relève le salarié, sa classification, son coefficient hiérarchique, ses horaires, les heures supplémentaires effectuées, le salaire brut ainsi que les primes, les cotisations sociales, la CSG, et les organismes dont dépend l'entreprise... Soit un ensemble interminable de lignes pour parvenir à la ré-

munération nette de l'intéressé. Désormais, il faudra en ajouter d'autres, à commencer par la référence à la nouvelle durée de travail. Un casse-tête dont les directions de ressources humaines se seraient passés.

La loi ayant créé une catégorie de cadres, dont la durée de travail ne peut être mesurée comme pour les autres, le bulletin de salaire devra préciser « la nature et le volume » du forfait hebdomadaire, mensuel ou annuel en jours ou en heures, auquel ils seront soumis. Le document devra également porter « l'indication de la nature de la base de calcul du salaire lorsque, par exception, cette base de calcul n'est pas la durée du travail ». Les cadres dirigeants ont, en effet, été exclus des 35 heures. La deuxième innovation concerne le SMIC. Afin de garantir à son niveau actuel le salaire minimum calculé sur la base de 39 heures, le gouvernement a créé un « complément diffé-

rentiel » pour la partie comprise entre 39 et 35 heures. Ce complément pourra figurer sur la feuille de paie, au même titre que les primes et autres « accessoires de salaire ». Pour la ministre de l'emploi, l'important est que le résultat final, pour le salarié, ne change pas. Mais rien n'empêche un employeur, au-delà du SMIC, de baisser, avec le passage de 39 à 35 heures, les rémunérations de ses employés. Ces derniers devraient alors plaider la rupture unilatérale du contrat de travail et réclamer des indemnités de licenciement. Les difficultés commencent aussi avec les heures supplémentaires, dont le coût va progressivement s'élever entre 39 et 35 heures. Selon l'entourage de la ministre, les entreprises peuvent lisser sur l'année ces quatre heures supplémentaires afin d'éviter tout changement brutal du salaire net.

I. M.

## 86 % des entreprises n'ont pas encore signé d'accord

La modulation des horaires, sous forme d'annualisation, s'étend

**QUELQUE** 23 275 entreprises ont conclu un accord sur la réduction du temps de travail, selon le bilan publié, vendredi 28 janvier, par le ministère de l'emploi. D'après ces chiffres, arrêtés au 14 janvier, ces accords concernent 23 % des salariés, soit 2,7 millions. Seules 14 % des entreprises de plus de 20 salariés ont signé un accord sur la réduction du temps de travail (RTT). Ce pourcentage tombe à 1,8 % si l'on prend en compte la totalité des entreprises.

● **Créations d'emplois.** Depuis la première loi Aubry, en juin 1998, les 35 heures ont permis de créer ou sauvegarder 159 515 emplois. La plupart des accords sont offensifs, créant 137 239 emplois ; 6 % sont défensifs et ont permis de sauver 22 276 emplois. Le total des créations d'emplois comprend les 18 820 annoncées par les entreprises publiques (SNCF, EDF, La Poste...).

● **Modalités.** La moitié des accords prévoient une modulation des horaires (surtout dans les PME de 50 à 199 salariés), selon l'étude qu'avait publiée le ministère en septembre 1999. Dans 90 % des cas,

il s'agit d'une annualisation. L'industrie y recourt plus fréquemment que les services. La durée hebdomadaire du travail varie sur tout ou partie de l'année avec un plafond inférieur, la plupart du temps, à 48 heures, qu'il est prévu d'utiliser en moyenne 10 semaines sur l'année. Les formules de réduction du temps de travail sont variées. La plus courante est l'octroi de journées ou de demi-journées de repos chaque semaine. La durée annuelle est inférieure à 1 580 heures dans un tiers des cas. Dans 40 % des cas, elle est comprise entre 1 580 et 1 600 heures. Un accord sur trois prévoit une durée annuelle supérieure à 1 600 heures.

● **Cadres.** Parmi les accords signés, 73 % concernent aussi les cadres. Dans un peu moins de la moitié des cas, il s'agit de modalités différentes de celles s'appliquant aux autres salariés, généralement de jours de repos supplémentaires. La situation est très différente selon la taille de l'entreprise et le secteur. Les cadres présents dans les PME sont souvent plus proches de l'exercice du pouvoir dans l'entreprise et ne se sentent que peu concernés par la RTT.

● **Formation.** Seul un quart des accords traite de la formation. Elle est considérée sous trois angles : l'amélioration de la compétitivité des entreprises ; l'accompagnement du mouvement de RTT et la réorganisation du travail qui en découle ; l'affectation d'une partie du temps libéré par la RTT dans une logique de coinvestissement partagée entre l'employeur et le salarié.

● **Salaires.** La grande majorité des accords (9 sur 10) prévoit une compensation intégrale de la ré-

munération. Les 35 heures payées 35 ne concernent que moins de 1 % des accords. Une baisse de rémunération est envisagée dans le cas des accords « défensifs » ou prévoyant une RTT de 15 % et plus. Un peu moins de 8 % des accords prévoient une rémunération différente pour les nouveaux embauchés.

● **Aides.** L'immense majorité des entreprises qui ont anticipé la seconde loi ont bénéficié des aides de l'Etat. Seules 830 n'en ont pas sollicité. Six accords ont été signés dans des entreprises et organismes publics non éligibles à l'aide de l'Etat.

● **Taille.** Paradoxalement, c'est dans les entreprises de moins de 20 salariés que le plus grand nombre d'accords ont été signés (9 146), alors que la loi leur donne jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour trouver un accord. 7 631 accords ont été signés dans les entreprises de 20 à 50 salariés, 4 764 dans celles de 50 à 200 salariés, 1 145 dans les entreprises de 200 à 500 salariés et 583 accords dans les entreprises de plus de 500 salariés.

● **Syndicats.** Parmi les signataires, on retrouve le plus souvent la CFDT, qui a paraphé plus d'un texte sur trois. La moitié d'entre eux ont été signés par mandatement. Plus surprenant, la CGT arrive en deuxième position, à égalité avec la CFTC, avec un peu plus de 5 000 accords signés. Viennent ensuite FO (3 262 accords signés) et la CGC (1 495 accords signés).

● **Branches professionnelles.** 128 accords de branche ont été signés, couvrant quelque 9,5 millions de salariés. Parmi eux, 114 accords, couvrant environ 7,5 millions de salariés, sont d'ores et déjà applicables, précise le ministère.

Stéphane Lauer

## La quadrature du cercle pour les cadres

**C'EST** une des principales surprises de la mise en place des 35 heures : les cadres, ces salariés qui ont pour caractéristique de ne pas compter leur temps de travail, ont été au cœur du débat. Le sujet est devenu d'actualité dès 1996 - et surtout à partir de 1998 - lorsque des inspecteurs du travail ont dressé des procès-verbaux à des entreprises (Thomson-CSF, Siemens...) qui ne contrôlaient pas le temps de travail de leurs nombreux ingénieurs. Les directions, comme les salariés, se sont alors rendu compte que même les salariés rémunérés au forfait avaient droit au respect de certaines règles : le forfait devait mentionner un nombre d'heures (souvent 41 ou 42 heures par semaine). Au-delà, les heures supplémentaires devaient être rémunérées, ce qui implique que les horaires soient contrôlés. Ces conditions étant très rarement remplies, de nombreuses entreprises se sont dévouées hors la loi.

La loi Aubry a donc cherché à réduire le temps de travail des cadres - qui s'élevait en moyenne à 45 h 49 en 1995, selon l'Insee - sans nuire à la compétitivité des entreprises. Pour résoudre la quadrature du cercle, la loi prévoit le décompte du temps de travail non plus en heures mais en jours. Celui-ci ne concerne ni les cadres dirigeants - qui ne sont plus soumis à cet aspect du code du travail -, ni les cadres intégrés dans une unité de travail - qui doivent respecter les 35 heures - mais les « cadres du troisième type ». Le forfait de ces derniers peut être calculé en heures sur la semaine, le mois ou l'année, mais aussi en jours, dans la limite maximale de 217 jours par an.

Pour les directions, la tentation est grande de mettre au forfait-jours un grand nombre de cadres. « Quand on regarde bien, aucun cadre n'est véritablement soumis aux

horaires d'une équipe. Ils peuvent tous être en forfait-jours », observe le directeur des relations sociales d'une des principales entreprises de la métallurgie. Du coup, certains syndicalistes s'inquiètent : « 217 jours à 13 heures par jour, ce n'est pas vraiment une réduction du temps de travail », calculent les responsables de Force ouvrière. « Les cadres sont demandeurs du forfait-jours. Ils savent qu'il n'est pas réaliste de revendiquer huit heures de travail par jour », rétorque l'union confédérale des cadres CFDT.

### Le forfait-jours :

« une attraction statutaire.

Ce que j'appelle le syndrome

de la classe-affaires »

En fait, les cadres sont loin d'avoir une attitude homogène. « Beaucoup se disent que, si leur entreprise leur propose de travailler 212 jours alors qu'ils en font 225, ce n'est pas si mal. Surtout, que pour nombre de directions, les vrais cadres sont ceux qui sont en forfait-jours. Il y a donc pour les intéressés une attraction statutaire. Ce que j'appelle le syndrome de la classe-affaires », analyse Xavier Baron, directeur d'études à l'association Entreprise & Personnel.

Conscients de cet état de fait, les syndicats adaptent leurs revendications. Le syndicat CFDT de l'assurance avait décidé de négocier des forfaits-heures pour la quasi-totalité des cadres. Pourtant, chez Axa, premier assureur français, la CFDT a mis de l'eau dans son vin. La pre-

mière catégorie de cadres (niveau 5) aura droit au forfait en heures, avec badgeage, mais les intéressés pourront opter pour le forfait en jours. Pour la catégorie 6, ce sera l'inverse : le forfait-jours sera la règle mais les cadres pourront réclamer le forfait en heures.

Si le forfait-jours constitue une véritable révolution dans le code du travail et dans la pratique des entreprises, celles-ci vont peut-être déchanter. « La loi prévoit un accord d'entreprise signé qui ne doit pas être contesté par les syndicats majoritaires ainsi que la définition des postes concernés et les nouvelles modalités d'organisation du travail. Martine Aubry a indiqué qu'environ 40 % des cadres étaient, à son avis, susceptibles d'être concernés par le forfait-jours. Les entreprises qui placent tous leurs cadres dans cette catégorie prennent le risque de ne pas respecter l'esprit de la loi », analyse M. Baron. Une chose est certaine : comme le montrent les négociations engagées dans la métallurgie (*Le Monde* des 30 et 31 janvier), les 35 heures vont être l'occasion de rediscuter dans les entreprises et les branches du statut-cadre et de ses frontières.

Frédéric Lemaître

**MEDECINE PHARMACIE**

► Stage de pré-rentre  
Mise en condition (2 semaines en septembre)

► Encadrement scientifique annuel  
Par Faculté et par semestre.

**IPESUP**  
18 rue du Cloître Notre-Dame  
75004 Paris 01 43 25 63 30  
Enseignement supérieur privé

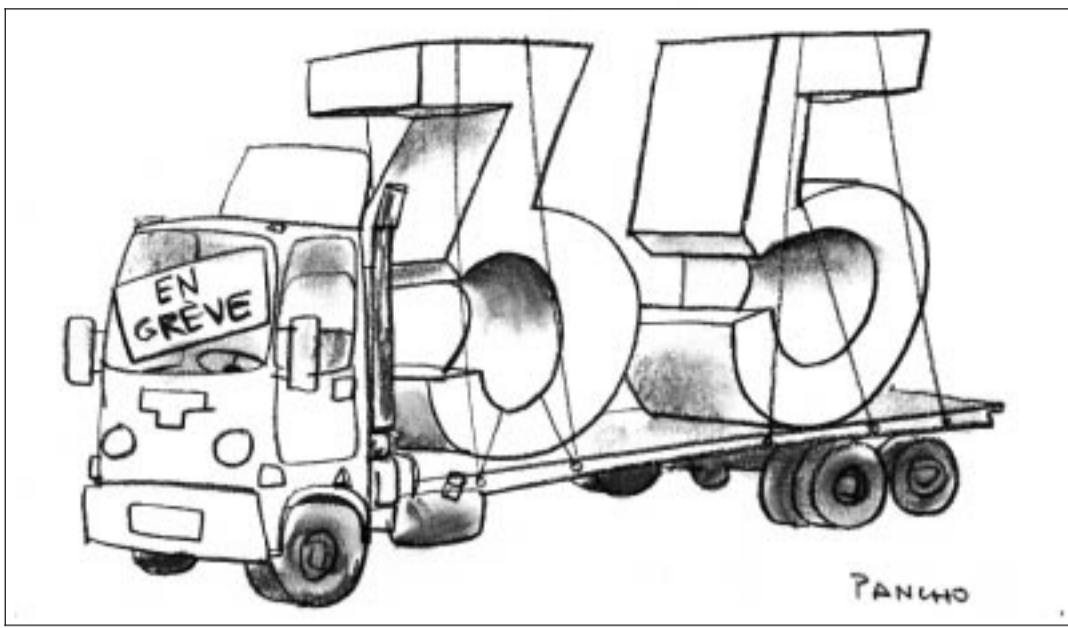
La 1<sup>ère</sup> édition de l'Annuaire des ECO-DECIDEURS (1)

vient de paraître.

7600 éco-acteurs professionnels exerçant des responsabilités dans le domaine de l'environnement y sont répertoriés : élus, administrations de l'Etat et des collectivités territoriales, établissements publics, dirigeants des organisations professionnelles et consulaires, responsables "Environnement" dans les entreprises et les associations, décideurs dans les instances européennes, etc.

(1) 424 pages - 400 F TTC (frais d'envoi inclus)

Renseignements sur simple demande par fax à RfC : 01 45 63 33 73



## A Garonor, les routiers bloquent la plate-forme des patrons

« **JAMAIS**, même dans les conflits précédents, nous n'étions venus ici, à Garonor, manifester directement sous les fenêtres des bureaux de nos patrons. C'est pour bien montrer

### REPORTAGE

Les manifestants craignent un accord qui amputerait leur pouvoir d'achat

que, cette fois, c'est directement à eux que s'adressent nos revendications. » Avec sa chasuble de plastique blanc aux couleurs de la CGT, ce chauffeur routier est un des premiers arrivés au barrage dressé, dès 6 heures, lundi 31 janvier, à l'une des portes du Garonor d'Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), une gigantesque plate-forme routière de fret, installée en bordure de l'autoroute A1, au nord de Paris, près de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle.

Ils sont rapidement une cinquantaine, chauffeurs et permanents de la CGT, à installer une dizaine de camions, drapeaux rouges aux portes des cabines, autour d'un rond-point, de façon à paralyser l'accès à plusieurs entrepôts. « Il y a trois semaines, nos pa-

trons ont obtenu satisfaction en trois jours et une cinquantaine de barrages à travers toute la France. Maintenant, c'est nous qui risquons de faire les frais du décret sur le temps de travail, explique Jean-Pierre Mauguy, un chauffeur venu de Meaux (Seine-et-Marne). C'est malheureux d'être obligés d'employer des moyens extrêmes pour se faire entendre mais nous n'avons pas le choix. Nous irons jusqu'au bout cette fois. Si nous nous laissons faire, nous allons perdre jusqu'au quart de nos revenus. »

Alors qu'une première patrouille de police vient s'inquiéter des intentions des manifestants, ceux-ci détaillent les conséquences du décret sur les 35 heures : « Un chauffeur qui passera de 280 à 220 heures par mois perdra jusqu'à 25 % de son salaire puisque les heures supplémentaires sont majorées de 50 %. Comment fera-t-il pour payer ses traites ? » Et un autre chauffeur ajoute : « Un routier doit conduire plus de 200 heures pour gagner le SMIC aujourd'hui, avec des journées de travail de 12 heures et en étant parti 15 heures de chez soi. On gagnait mieux notre vie il y a quinze ans. »

Alain Renault, secrétaire général de la fédération CGT des transports, distribue des tracts par les

portières des camions qui circulent dans la zone : « Pour qu'il y ait réduction du temps de travail chez les routiers, assure-t-il, il faut absolument augmenter les salaires d'au moins 11 %. Aujourd'hui, c'est vrai, les chauffeurs réussissent à boucler leurs fins de mois en travaillant beaucoup. Mais c'est au détriment de leur sécurité, comme de celle de tous les usagers de la route. Il faut aussi de réelles majorations pour le travail de nuit et un treizième mois dans toutes les entreprises. Pour cela, il faut des accords de branche, puis des négociations directes avec les patrons. »

Un chauffeur descend d'un énorme semi-remorque bloqué par le barrage. Sa cabine est ornée d'une guirlande lumineuse « Schtroumpf 69 ». « J'ai roulé toute la nuit, j'aimerais bien rejoindre mon entrepôt, demande le chauffeur en s'adressant aux grévistes. Vous croyez qu'on va enfin obtenir quelque chose ? Moi, je n'y crois plus. » Avant de partir en cortège au milieu des entrepôts pour distribuer des tracts appelant à rejoindre la grève, les manifestants commentent les premières nouvelles. « Ça bloque à Beauvais et à Senlis : cette fois, on va gagner ! »

Christophe de Chenay

# Les conflits sociaux se multiplient dans le public comme dans le privé

**RUDE SEMAINE** sociale : aux conflits liés au passage aux 35 heures, dont la loi entre en vigueur mardi 1<sup>er</sup> février, s'ajoutent les inquiétudes des agents des impôts et le mécontentement persistant des personnels hospitaliers. FO a prévu une journée interprofessionnelle d'action sous forme de grèves et de manifestations locales, mardi, tandis que la CGT annonce, pour le même jour, une mobilisation sur les 35 heures dans les entreprises.

● **Routiers.** Selon le Centre national d'information routière (CNIR), 46 barrages étaient installés, lundi 31 janvier, aux premières heures de la matinée. Les chauffeurs-routiers, qui se sont mobilisés à l'appel des syndicats FO, CGT, CFDT et FNCR, protestent notamment contre les horaires des grands routiers – qui pourront travailler jusqu'à 220 heures par mois – et, surtout, contre ceux des chauffeurs de courtes distances, qui représentent l'essentiel des effectifs. Les barrages les plus nombreux se situaient en Rhône-Alpes et en Auvergne, ainsi qu'en Alsace. Dans le nord de la France, le correspondant du Monde a constaté qu'autour de Lille tous les grands axes ont été bloqués avec des barrages filtrants. L'autoroute A1 (Paris-Lille) était coupée dans les deux sens à la hauteur de Senlis-Chamand (Oise), par un barrage installé lundi matin par une cinquantaine de chauffeurs routiers.

● **Transports urbains.** La circulation des transports urbains était perturbée, lundi, à Brest, Angers, Bordeaux, Toulouse, Nancy, Bourges, Mulhouse, Orléans, Poitiers, La Rochelle, Troyes, Blois, Colmar, Elbeuf, Givors, Quimper, Saint-Malo et Vannes. La CFDT a déposé des préavis de grève dans ces villes, pour réclamer la parution d'un nouveau décret, remplaçant celui de 1942 régissant le temps de travail dans le transport urbain. Il s'agit de

rendre applicable l'accord de branche sur les 35 heures qu'elle a signé, ainsi que la CFTC et la CFE-CGC, voici un an avec l'UTP (patronat). Mardi, ce sont les adversaires de cet accord de branche sur les 35 heures – la CGT et FO – qui devaient mobiliser contre l'abrogation du décret de 1942. Des préavis de grève ont été déposés à Saint-Etienne, Toulouse, Lorient, Reims, Corbeil-Essonnes, Forbach et Sète.

● **RATP.** La CGT, la CFDT, FO, les autonomes et le Syndicat national des indépendants ont appelé à 24 heures de grève, mardi, dans le métro, les bus et le RER franciliens, pour des revendications portant essentiellement sur les salaires, les effectifs et la réduction du temps de travail. La direction de l'entreprise prévoit que la grève sera très suivie et déplore ce mouvement « alors même que sur chacun des thèmes » soulevés « des négociations sont en cours ou programmées ».

● **Agents des finances.** Les fédérations FO, FDSU, CGT, CFDT, FSAFI, CGC, CFTC ont prévu une manifestation nationale, jeudi 3 février, à Paris, pour protester contre la réforme de l'administration des finances. Les syndicats, qui craignent la suppression de « dizaines de milliers d'emplois », ont appelé les agents à « poursuivre, consolider et amplifier » le mouvement de grève reconductible entamé dans de nombreux départements dès la semaine dernière. Des assemblées générales sont prévues dans les services, dès lundi, pour reconduire les mots d'ordre de grève. Aux impôts, les agents ont déjà décidé de cesser le travail dans la Meuse, l'Ardèche, le Vaucluse, l'Aveyron, l'Isère et les Landes. Au Trésor, 24 directions départementales étaient en grève vendredi.

● **Hôpitaux.** Après la journée de manifestation du 28 janvier, les fédérations de santé CFDT, CGT, FO, SUD-CRC, CGC, CFTC, UNSA

et CMH ont appelé les hospitaliers de la région parisienne à défiler de nouveau, à Paris, jeudi 3 février, du Champs-de-Mars au ministère de la santé, pour réclamer plus de moyens pour les hôpitaux publics. La ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, qui débute, le 2 février, un cycle de concertation avec les fédérations de santé et les syndicats de médecins, a estimé, samedi, sur Europe 1, qu'il fallait, dans le cadre du chantier sur les 35 heures, « réfléchir à une meilleure organisation » des hôpitaux. De son côté, interrogé, dimanche, sur Radio J, le secrétaire national du PCF, Robert Hue, a invité le gouvernement à « prendre des mesures exceptionnelles », qualifiant d'« urgence sociale explosive » la situation dans les hôpitaux.

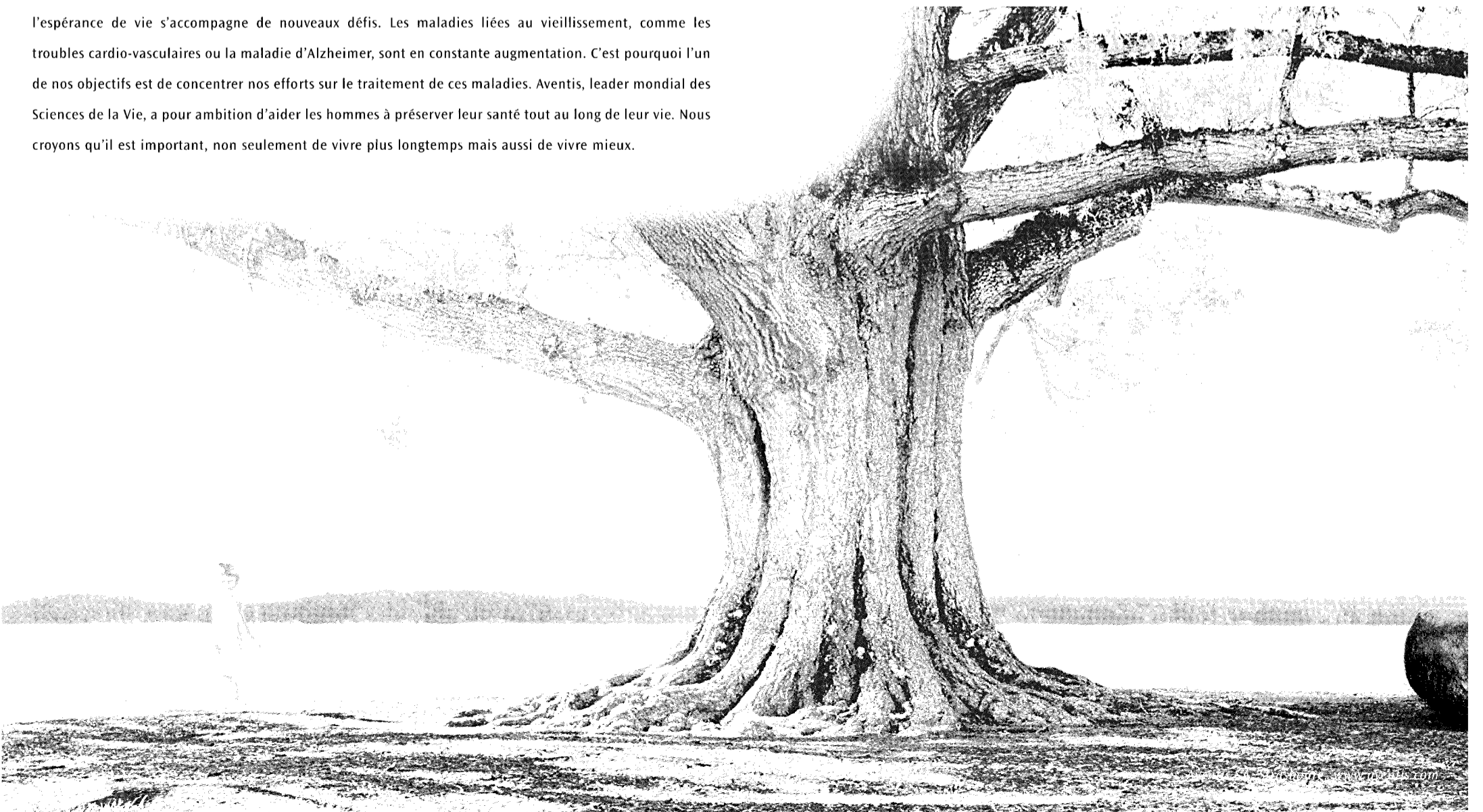
● **ANPE, caisses d'assurance-maladie.** FO et la CGT invitent les personnels de l'ANPE à cesser le travail, mardi, pour appuyer leurs revendications sur l'emploi et les salaires. Les syndicats CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC et FO de la caisse primaire d'assurance-maladie de Paris appellent à la grève, jeudi, pour réclamer des « créations d'emplois immédiates ».

● **La Poste et Air France.** Les postiers d'Ille-et-Vilaine étaient appelés, lundi, à un mouvement de grève illimitée à l'initiative de la CGT, de la CFDT et de SUD-PTT sur les conditions d'application des 35 heures. Mardi, ceux du Lot-et-Garonne et ceux du Maine-et-Loire devaient cesser le travail à l'appel de la CGT et de SUD, ceux de Haute-Savoie à l'initiative de la CGT, SUD et FO. De leur côté, les syndicats CGT, FO, Sud-Aérien et SNMSAC (mécaniciens au sol) d'Air France ont appelé les personnels au sol à une journée d'action, mardi, sur les salaires.

François Bostnavaron et Caroline Monnot

## Une nouvelle vision des Sciences de la Vie : De l'espérance d'une vie plus longue à l'espoir d'une vie meilleure

Les hommes vivent aujourd'hui plus longtemps grâce aux progrès de la médecine, de l'alimentation, de l'hygiène, des conditions de travail. Mais l'allongement de l'espérance de vie s'accompagne de nouveaux défis. Les maladies liées au vieillissement, comme les troubles cardio-vasculaires ou la maladie d'Alzheimer, sont en constante augmentation. C'est pourquoi l'un de nos objectifs est de concentrer nos efforts sur le traitement de ces maladies. Aventis, leader mondial des Sciences de la Vie, a pour ambition d'aider les hommes à préserver leur santé tout au long de leur vie. Nous croyons qu'il est important, non seulement de vivre plus longtemps mais aussi de vivre mieux.



# Alain Juppé invite le RPR à clarifier ses relations avec le chef de l'Etat

Michèle Alliot-Marie réaffirme son soutien à Jacques Chirac

Alain Juppé, qui n'avait pas soutenu Michèle Alliot-Marie lors de l'élection du président du RPR, a invité ses compagnons, samedi 29 janvier, à

« surmonter le complexe d'Œdipe » dans leurs relations avec le président de la République. La direction du mouvement s'en tient à une ligne

d'« autonomie rationalisée » vis-à-vis de Jacques Chirac et d'« opposition frontale » vis-à-vis du gouvernement de Lionel Jospin.

ON ATTENDAIT Michèle Alliot-Marie, c'est Alain Juppé qui s'est invité à la table. La première réunion du comité politique du RPR depuis l'élection à la présidence du mouvement de la députée des Pyrénées-Atlantiques – la première aussi depuis janvier 1999 – a été marquée, en effet, par une intervention de l'ancien premier ministre. « C'est un vrai bonheur de se retrouver », a commencé M. Juppé, avant de rendre hommage à la nouvelle équipe de direction qui « rassemble toutes les qualités », à la récente campagne interne qui a été « sympathique » et « intéressante », à la nouvelle présidente, enfin : « Nous allons avec elle et grâce à elle réussir. »

## « STRATÉGIE À DEUX LAMES »

Sur le fond, le maire de Bordeaux n'a pas ouvertement critiqué la stratégie d'« opposition frontale » développée par la nouvelle présidente : « Notre vocation est de nous opposer, et frontalement plutôt qu'obliquement. J'ai toujours préféré la franchise à l'hypocrisie. » Mais encore convient-il de manifester « un grand souci d'ouverture », d'être « attentif à l'évolution des mœurs » et « porteur de projets constructifs ». Puis M. Juppé s'est attardé sur les relations entre le RPR et le président de la République. « Nous sommes désormais adultes. Le moment est peut-être venu de surmonter le complexe d'Œdipe. Lui c'est lui, nous c'est nous. Et après ? Après, il y a l'élection présidentielle, l'élection-clé des institutions de la V<sup>e</sup> République. (...) Je ne vois que deux cas de figure. Ou

bien nous considérons que Jacques Chirac a fait son temps – ce n'est pas sacrilège, il y en a beaucoup qui le pensent –, et il faut mettre en selle un nouveau champion. D'autant que sur notre droite et sur notre centre, certains ont déjà le pied à l'étrier. Alors regardons. Je vais vous faire une confidence : j'ai regardé, je n'ai rien vu (...). Ou bien nous considérons qu'il est incontournable, et nous devrions nous demander si

qu'il avait récemment souligné la primauté des élections législatives dans une tribune publiée par *Le Monde* (daté 12 janvier). Au même moment, au Québec, Philippe Séguin participait au lancement de son nouveau livre, consacré aux relations entre la France et « la Belle Province ». Nicolas Sarkozy est resté silencieux. Il s'interdit, lui, toute déclaration avant le printemps et, en attendant, travaille à

de Jacques Chirac contribuent à l'affaiblir », estime le député de l'Eure.

M<sup>me</sup> Alliot-Marie, qui n'est pas dupe du désir de M. Juppé de se rappeler périodiquement au bon souvenir de ses compagnons, a fait mine de ne pas comprendre. Elle n'a pas modifié son discours, toujours destiné à « faire front » contre les socialistes et Lionel Jospin, et n'entend pas changer sa feuille de route jusqu'aux prochaines assises du mouvement. Elle a toujours affirmé vouloir soutenir le président de la République dans la perspective de 2002. « J'entends conduire le RPR pour aider le président de la République à être réélu », a-t-elle réaffirmé, dimanche, au Club de la presse d'Europe 1, en dénonçant le « petit jeu » qui consiste à « vouloir opposer les uns aux autres ».

Doté du titre de conseiller politique, François Fillon a vanté les mérites d'« une stratégie à deux lames » qui permettrait au RPR et au chef de l'Etat de gagner à la fois les élections législatives et la présidentielle. Mais comparant la cohabitation au jeu du mikado, qui revêt pour le RPR « les allures d'un supplice chinois », le président du conseiller régional des Pays de la Loire n'en démord pas : « Le RPR n'est pas un parti de cohabitation, mais un parti d'opposition. » Fondée sur une alliance issue de l'élection du 4 décembre, la nouvelle direction du RPR en restera à une ligne d'« autonomie rationalisée », pour offrir à Jacques Chirac « les conditions d'un nouveau départ ».

Jean-Louis Saux

## Charles Pasqua et le « quiproquo » du RPR

Charles Pasqua a estimé, samedi 29 janvier, que Michèle Alliot-Marie a été élue présidente du RPR « sur un quiproquo ». « Je comprends difficilement sa démarche. Les gens, au RPR, sont profondément attachés à Jacques Chirac, et elle a l'air de s'opposer au président de la République. C'est assez contradictoire », a déclaré le président du RPF en marge de l'université d'hiver des Indépendants-CNIP (Centre national des indépendants et paysans), qui s'est tenue à Sens, dans l'Yonne.

Gérard Bourgoïn, président du CNIP, avait invité à cette réunion les représentants du RPF, du RPR et de la Droite libérale chrétienne (DLC) de Charles Millon, pour évoquer les élections municipales. Pierre Gouvel, qui représentait M. Millon, a proposé « une coordination pour l'alternance à droite ». Jean-François Copé, secrétaire national du RPR à la formation, a estimé que « les questions d'alliances n'ont plus d'intérêt ». M. Pasqua a, quant à lui, plaidé pour des alliances « au niveau des idées ».

nous ne pouvons pas l'aider, plutôt que de le gêner. Le moment de choisir va venir dans un temps relativement limité. Je souhaite que ce choix nous rassemble, vite, largement, au-delà même des frontières du RPR et surtout activement et avec enthousiasme. »

M. Juppé, fringant, quittait peu après les sous-sols de l'Assemblée nationale, de même qu'Edouard Balladur, non sans faire remarquer

la rédaction d'un ouvrage traitant notamment de ses relations avec le président de la République. Absent de la réunion du comité politique, le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, avait déjà accordé un entretien à *La Croix* (daté lundi 31 janvier), dans lequel il juge « quelque peu surréaliste » le débat sur l'indépendance du RPR. « Les discours sur l'indépendance du RPR vis-à-vis

# Henri Emmanuelli manque de peu son élection comme député dès le premier tour

HENRI EMMANUELLI, le retour : majoritaire au premier tour de l'élection législative partielle de la troisième circonscription des Landes, dimanche 30 janvier, l'ancien député des Landes devra se représenter devant les électeurs, dimanche 6 février, et affronter son rival, Robert Lucas (DL, soutenu par l'UDF et le RPR). 118 voix lui ont manqué pour obtenir les voix du quart des inscrits et être ainsi élu dès le premier tour. Mais l'ancien trésorier du Parti socialiste ne se fait guère de souci : « Je me suis préparé tranquillement à ce retour. Je serai à l'Assemblée nationale la semaine prochaine », a-t-il déclaré, dimanche, après la publication des résultats du scrutin.

La mobilisation de l'électorat, peut-être lassé par des élections à ré-

pétition dans cette circonscription, a été beaucoup plus faible qu'elle ne l'est habituellement dans cette partie des Landes, réputée pour son civisme. En particulier, la droite s'est peu mobilisée en faveur de Robert Lucas, maire de la petite commune d'Artassenx, et pratiquement inconnu dans le paysage politique landais.

## L'AFFAIRE DESTRADE

Privé de ses droits civiques pendant deux ans par sa condamnation dans l'affaire URBA du financement occulte du PS, ainsi qu'à dix-huit mois de prison avec sursis et à 30 000 francs d'amende, M. Emmanuelli avait démissionné, en décembre 1997, de tous ses mandats électoraux : de celui de conseiller gé-

néral, et donc de la présidence du conseil général ; de celui de député des Landes, et donc de la présidence de la commission des finances de l'Assemblée nationale.

M. Emmanuelli a déjà retrouvé son mandat de conseiller général, dimanche, dès le premier tour de l'élection cantonale.

Ces deux élections ont été provoquées par la démission de deux socialistes – Christian Pontarrasse dans le canton, et Joël Goyheineix dans la circonscription – qui s'étaient fait élire après les démissions de M. Emmanuelli. De son côté, l'actuel président du conseil général, Robert Cabé (PS), devait démissionner, lundi 31 janvier, afin que M. Emmanuelli puisse retrouver, dans les jours qui viennent, la présidence de l'assemblée départementale. Augustin Bonrepaux, président socialiste de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a annoncé qu'il était prêt à renoncer à cette présidence pour permettre, là encore, à M. Emmanuelli de retrouver cette fonction.

Lors de sa campagne, l'ancien trésorier du PS avait estimé qu'il reste au gouvernement « du travail à faire », en particulier sur les retraites et la réforme de l'assiette des cotisations patronales.

Retour à la case départ ? Si M. Emmanuelli devrait logiquement retrouver tous ses mandats, la page des affaires n'est toutefois pas en-

core tournée. M. Emmanuelli est toujours mis en examen, depuis 1998, dans l'affaire Destrade, du nom de l'ancien député des Pyrénées-Atlantiques Jean-Pierre Destrade : celui-ci est impliqué dans un réseau de trafic d'influence et d'escroquerie, qu'il affirme avoir monté à la demande de M. Emmanuelli.

Jean-François Moulian

## MONT-DE-MARSAN (premier tour)

L., 77 482 ; V., 37 287 ; A., 51,88 % ; E., 34 503.

Ball. : Henri Emmanuelli, PS, 19 253 (55,80 %) ; Robert Lucas, DL, 6 912 (20,03 %).

Elim. : José Huici, PCF, m. Artassenx, 2 817 (8,16 %) ; Michèle Robbe, RPF, 2 508 (7,27 %) ; Michel Joie, div. d., 1 264 (3,66 %) ; Hélène Rochefort, FN, 1 211 (3,51 %) ; Dominique Peltier, LCR, 538 (1,56 %).

[25 janvier 1998 : L., 76 276 ; V., 43 303 ; A., 43,22 % ; E., 41 549 ; Joëlle Goyheineix, PS, 22 340 (53,76 %) ; Jacques de Guénin, UDF-DL, 12 862 (30,95 %) ; José Huici, PCF, 3 998 (9,62 %) ; Hélène Rochefort, FN, 2 349 (5,65 %).

25 mai 1997 : L., 76 529 ; V. : 59 566 ; A., 22,16 % ; E., 56 151 ; Henri Emmanuelli, PS, 25 943 (46,20 %) ; Pierre Dufourca, UDF-rad, 16 444 (29,28 %) ; Yves Lahoun, PCF, 6 003 (10,69 %) ; Hélène Rochefort, FN, 3 434 (6,11 %) ; Jacques Papon, EC, 1 637 (2,91 %) ; Michèle Robbe, MPF, 1 425 (2,53 %) ; Rosemarie Le Maire, 4J, 811 (1,44 %) ; Paul Lemoine, div. d., 454 (0,80 %).]

## M. Emmanuelli élu dans le canton de Mugron

Henri Emmanuelli (PS) a été élu, dès le premier tour, conseiller général du canton de Mugron (Landes), dimanche 30 janvier. Il retrouve le siège de conseiller général dont il avait démissionné en décembre 1997, après sa condamnation dans l'affaire URBA-Sages. Il devrait retrouver ses fonctions de président du conseil général : Robert Cabé (PS), actuel président, s'est en effet engagé à lui rétrocéder ce poste qu'il occupait avant sa condamnation.

L., 4 376 ; V., 2 761 ; A., 36,91 % ; E., 2 280 ; Henri Emmanuelli, PS, 1 755 (76,97 %) ÉLU ; Jean-Pierre Lafitte, PCF, 372 (16,32 %) ; Hélène Rochefort, FN, 153 (6,71 %).

[22 mars 1998 : L., 4 415 ; V., 3 412 ; A., 22,71 % ; E., 3 199 ; Christian Pontarasse, PS, 1 705 (53,29 %) ; Laurent-Bernard Lacouture, UDF, 843 (26,35 %) ; Jean-Pierre Lafitte, PCF, 433 (13,53 %) ; Gilles Leclerc, Verts, 125 (3,90 %) ; Mercédès Blanc, FN, 93 (2,90 %).]

# CPNT conteste le rapport de la Cour des comptes

JEAN SAINT-JOSSE, président du mouvement Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT), a qualifié de « complètement dégueulasse » la publication dans la presse du rapport de la Cour des comptes reprochant aux fédérations de chasseurs d'avoir, notamment, financé son mouvement (*Le Monde* du 30 janvier). Invité du Forum RMC/Le Figaro, dimanche 30 janvier, M. Saint-Josse a affirmé qu'il n'y avait « aucun détournement possible » des fonds des fédérations de chasseurs. « C'est de l'intox. Nous sommes complètement écoeürés. On ne savait pas que la politique, c'était cela », a-t-il lancé. Les Verts, dans un communiqué, ont estimé, de leur côté, que CPNT était « pris la main dans le sac ». Ce rapport « lève un tabou » et « vient confirmer l'opacité du financement des structures liées au milieu de la chasse », estiment les Verts, pour qui ce document « ne saurait rester sans lendemain, que ce soit en termes de statut des structures de la chasse (...), ou en matière de financement du parti politique CPNT par des voies visiblement peu compatibles avec la légalité ».

## Les refondateurs communistes expliquent leur nouveau PCF

À HUIT SEMAINES du 30<sup>e</sup> congrès du Parti communiste, les refondateurs Patrick Braouezec, Roland Favaro, Serge Guichard, Guy Hermier, Roger Martelli et Jack Ralite signent, dans la « Tribune de discussion » de *L'Humanité* du 31 janvier, un texte avançant quatre propositions : repenser le projet et la culture communistes « en puisant dans la masse des idées critiques qui irriguent le mouvement social » ; clarifier la stratégie « en cessant d'opposer radicalité des réformes nécessaires et réalisme de l'action transformatrice » ; inclure la question du pluralisme dans la réforme des statuts consécutive au congrès ; engager le processus de création d'une formation communiste nouvelle incluant les anciens du PCF, ceux qui sont intéressés par ses idées et un certain nombre de formations, partisans ou non. Les signataires de ce texte, intitulé « Le défi de la novation », demandent qu'il soit inclu dans une orientation commune « acceptée par la direction nationale ».

## DÉPÊCHES

■ **PARITÉ** : Jacques Chirac a décoré, lundi 31 janvier, douze femmes qui comptent dans le monde du sport, de la médecine, et de l'économie. Le président de la République a nommé chevalier de la légion d'honneur la capitaine des équipes de fleuret féminin, Pascale Trinquet, une infirmière en chef de l'hôpital Bichat, Carole Bariller, une directrice d'école maternelle, Lucile Brosset, ainsi que neuf autres professionnelles ou présidentes d'association.

■ **TOULOUSE** : Dominique Baudis, maire (UDF) de Toulouse, a confirmé, dans une lettre datée du 30 janvier et adressée aux Toulousains, sa décision de ne pas briguer un quatrième mandat de maire et de demander à « Philippe Douste-Blazy de prendre la tête de l'équipe municipale pour l'élection de mars 2001 » (*Le Monde* du 28 janvier). « Je ne veux pas que la routine puis la lassitude viennent un jour s'immiscer entre nous », écrit M. Baudis, qui affirme que « c'est la première fois [qu'il prend] une décision aussi contraire à ce que [lui] demandent les Toulousains. »

■ **PARIS** : Jean Tiberi affirme qu'il « n'est pas prêt à accepter n'importe quoi » à propos de la désignation du candidat RPR à la Mairie de Paris pour les élections municipales de 2001. Dans un entretien au *Parisien* du 31 janvier, le maire RPR de Paris qualifie « d'excellente nouvelle » l'information selon laquelle la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, souhaite rapidement le rencontrer. M. Tiberi demande « qu'on explique publiquement pourquoi on [le] met en cause ».

■ **FRONT NATIONAL** : le Front national a réuni, samedi 29 janvier, son conseil national pour mettre au point l'organisation de son congrès, prévu du 28 au 30 avril à Paris, et celle des pré-congrès départementaux, qui auront lieu en février et en mars. Le parti de Jean-Marie Le Pen a lancé une campagne nationale renouant avec ses slogans traditionnels : « Des maires et des députés immigrés : non, c'est non » ; « Immigration : le suicide de la France » ; « Immigration : la tempête. Pas d'avenir sans racines ».

■ **GAUCHE** : l'acteur Roger Hanin, nouveau membre du conseil d'administration des Amis de *L'Humanité*, a déclaré, samedi 29 janvier, lors d'une assemblée générale de cette association, que le journal communiste, qui reproduit ses propos, est « le seul lieu où l'on peut trouver les inspirations, les révoltes et les désirs de la vraie gauche ».

## Démocratie libérale veut « responsabiliser le jeune »

AFIN de lutter contre la délinquance des jeunes, Démocratie libérale propose d'instaurer « des sanctions significatives dès le premier délit, afin de responsabiliser le jeune et d'éviter la récidive ». A l'issue d'un comité directeur de DL consacré à la sécurité, « enjeu public numéro un des Français », son président, Alain Madelin, a souligné, samedi 29 janvier, qu'il fallait sortir de la situation actuelle où « la délinquance est payante et où le risque d'être délinquant est minime, parce que les tribunaux sont embouteillés ». Réclamant un « effort financier de l'ordre de 12 milliards de plus chaque année » en faveur de la justice, DL propose notamment, en matière de police, de « faire du maire le véritable coordinateur des actions locales de sécurité ». DL suggère également de « renforcer la sécurité dans les HLM (...) en permettant aux gardiens d'immeubles de verbaliser » et préconise de « développer la vidéo-surveillance dans les espaces publics ».

PISE	1 015 F	154,74 €
FARO	1 195 F	182,18 €
MALAGA	1 475 F	224,86 €
MARRAKECH	1 485 F	226,39 €
TEL AVIV	2 175 F	331,58 €
BAMAKO	2 990 F	445,82 €
RIO DE JANEIRO	3 265 F	497,75 €
HONG KONG	3 425 F	522,14 €
MADAGASCAR	4 015 F	612,08 €
SYDNEY	5 220 F	795,78 €

# LA REUNION\* 3 690 F 562,54 €

PRIX TTC  
TAXES ET REDEVANCES COMPRISES  
PAYABLES EN FRANCE, SUSCEPTIBLES  
DE MODIFICATIONS SANS PRÉAVIS

VOIS ALLER RETOUR A CERTAINES DATES  
DEPART DE PARIS  
\* DEPART DE LYON, MARSEILLE, NANTES ET TOULOUSE  
+ 400 F ou 60,98 €  
200 AGENCES EN FRANCE  
www.nouvelles-frontieres.fr

0,99 F TTC/mn  
N° Indigo 0 625 000 825

**Nouvelles Frontières**

Voyager ça fait avancer



**ÉDUCATION** Les projets de Claude Allègre sur la rénovation de la formation des enseignants font l'objet d'un texte qui va être soumis aux syndicats dans les prochains

jours. Ils visent à répondre aux critiques dont font l'objet les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). ● L'INSUFFISANTE PRÉPARATION au contact avec les

élèves et aux réalités des classes, la focalisation excessive sur les disciplines et la théorie sont mises en cause par plusieurs jeunes enseignants interrogés par *Le Monde*.

● LE MINISTÈRE veut relancer les innovations destinées à accentuer le caractère professionnel de la formation, qui sont tombées en désuétude depuis la création des IUFM en

1989. ● UN STAGE dans un établissement précéderait le recrutement des jeunes enseignants et un tuteur les suivrait pendant leurs premières années d'exercice.

## Claude Allègre veut rénover la formation des enseignants

Un texte cadrant la réforme des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) va être soumis aux syndicats. Il vise à mieux préparer les enseignants au contact avec les élèves et à la gestion des classes. Des modules consacrés à la lutte contre la violence seront généralisés

**TOUS LES JOURS**, de jeunes enseignants sortent de cours en se disant que, « *décidément, ils n'ont pas été formés pour ça* ». La faute aux instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) ? En partie. C'est pour tenter de rectifier le tir que le ministère de l'éducation nationale avait annoncé, en décembre, la dernière ligne droite d'une concertation qui doit déboucher sur la rénovation de ces instituts et l'amélioration de la formation des enseignants.

### Les profs de philo contre le « pédagogisme »

Les professeurs de philosophie sont traditionnellement les plus critiques sur le tout-pédagogique et la professionnalisation de leur métier. Les enseignants de cette discipline en formation à l'IUFM de Versailles ont lancé une pétition demandant la suppression de la formation générale dispensée en deuxième année. Cette formation leur propose « *des leçons désincarnées, des "trucs" pour "tenir les classes"* », une vision inquiétante du métier d'enseignant, qui se limiterait à celle d'un « *agent d'ambiance* ». « *L'idéologie déclarée de cette formation est foncièrement sécuritaire* », écrivent-ils, ajoutant : « *Un tel mépris du savoir est inacceptable* ». Le fait d'imposer à tous les enseignants un modèle pédagogique unique leur semble inefficace, dans la mesure où « *chacun exerce dans des conditions matérielles et à des classes d'âge différentes* ».

Le chantier n'a pris personne de court : depuis deux ans, de nombreuses discussions entre les syndicats, les IUFM, les universités et le ministère ont déblayé le terrain. Celles qui se déroulent en ce moment devraient donc aboutir rapidement et ouvrir la voie aux négociations plus globales sur les conditions de travail des enseignants. Un texte de base sur la formation et les débuts de carrière va être soumis cette semaine aux syn-

dicats. La philosophie générale des changements à venir en matière de formation tient en un mot : professionnalisation. L'objectif affiché est de donner aux futurs enseignants de meilleures armes pour aborder un métier devenu, de l'avis général, « *complexe et difficile* » et pour lequel la maîtrise d'une discipline ne constitue plus un viatique suffisant. Selon le Snesup-FSU, organisateur d'un récent colloque sur les IUFM, « *dans le second degré, 10 à 15 % des sortants d'IUFM sont en grande difficulté dans leur classe* ».

Les instituts, créés en 1989 déjà dans le but d'améliorer la préparation des enseignants à leur métier, ont pourtant contribué à une élévation du niveau de formation des enseignants et sensiblement amélioré l'approche professionnelle des enseignements. « *Les enseignants d'aujourd'hui sont plus informés des situations auxquelles ils vont être confrontés et sont donc plus adaptables* », juge André Robert, auteur, avec Hervé Terral, d'un ouvrage à paraître sur les IUFM. Cette analyse est en général démentie par les étudiants ; l'entrée dans le métier constituant, dans tous les cas, un choc.

### « PRÉ-PROFESSIONNALISATION »

Il faut dire que, depuis dix ans, les innovations destinées à accentuer le caractère professionnel de la formation des enseignants sont peu à peu tombées en désuétude. Ainsi de l'épreuve professionnelle sur dossier, prévue dans les concours de recrutement : censée évaluer des connaissances didactiques et pédagogiques, elle s'est transformée, au fil du temps, en une épreuve disciplinaire supplémentaire. Son importance devrait être réaffirmée à l'issue des discussions en cours. Le mémoire professionnel, destiné à amener les jeunes enseignants à réfléchir sur leur métier, a aussi perdu de sa substance. Bizarrement, les agrégés en sont dispensés.

Enfin, la formation commune aux enseignants du primaire et du secondaire, conçue comme un moyen d'échanger des pratiques professionnelles, a pratiquement disparu. Et aujourd'hui, personne, ou presque, ne juge pertinente la

proposition de Claude Allègre d'envoyer les enseignants du second degré en stage dans les écoles primaires et inversement.

### MODIFICATION DU CALENDRIER

Pour redonner de la chair aux aspects professionnels de la formation, d'autres pistes sont envisagées. L'une d'elles fait désormais l'objet d'un consensus, même si personne ne voit bien comment la concrétiser. Il s'agit de revitaliser les modules de « *pré-professionnalisation* » proposés dans les formations universitaires. Ces cours (épistémologie, connaissance du système éducatif...), parfois accompagnés de stages d'observation dans les classes, donnent à l'étudiant une première approche du métier. Ils existent depuis une quinzaine d'années mais, aujourd'hui, seules quelques universités les proposent encore.

Sur ce point aussi, Claude Allègre a décidé d'aller plus loin : il estime qu'avant même de passer le concours de recrutement, les étudiants devraient suivre un stage d'un mois dans un établissement. Une « *proposition peu réaliste* » pour nombre d'observateurs, qui se demandent comment les établissements pourraient accueillir chaque année les dizaines de milliers de candidats aux concours.

Mais le point central est ailleurs. « *On ne peut plus avancer sans*

### Environ 80 000 étudiants

● **Historique.** La création des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) est inscrite dans la loi d'orientation de juillet 1989. L'article 17 prévoit que ces instituts « *conduisent les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants, comprenant des parties communes à l'ensemble des corps et des niveaux d'enseignement* ». Ils participent aussi « *à la formation continue et à la recherche en éducation* » et organisent les formations de préparation en faveur des étudiants. A la rentrée 1990, 3 IUFM expérimentaux sont lancés à Lille, Reims et Grenoble.



changement institutionnel et les concours de recrutement du second degré en font partie », estime l'un des experts associés à la réflexion par le ministère. En dépit des pressions universitaires et disciplinaires, l'idée consiste donc à rendre ces concours de recrutement moins académiques et plus proches des besoins professionnels. Un premier pas a été franchi, non sans mal, avec les Capes de langues vivantes, désormais plus

axés sur l'expression et la compréhension orales ; un second est prévu avec le Capes d'histoire-géographie, qui devrait à l'avenir ne plus se soucier que de l'érudition pure pour mieux prendre en compte les programmes scolaires. La modification du calendrier des épreuves (écrites en janvier, oraux en juin), liée à une semestrialisation de la formation, est aussi en discussion. Ces points sensibles sont au cœur des antagonismes entre les univer-

sités et les IUFM, d'une part, et entre les différents syndicats, d'autre part. L'accompagnement des jeunes enseignants dans leurs premières années d'exercice, autre amélioration annoncée, fait en revanche l'unanimité. Tout au moins sur le principe. Claude Allègre propose qu'ils reviennent à l'IUFM une fois tous les quinze jours pour discuter avec un tuteur. Une formation spécifiquement consacrée à la lutte contre la violence serait généralisée.

Parallèlement, les étudiants de deuxième année seraient amenés à passer davantage de temps dans les classes. Opposé à cette formule, le Snes y voit surtout un moyen pour le ministère de faire l'économie de 3 500 postes d'enseignants. D'autres soulignent le risque de voir cette alternance se transformer en un classique « *compagnonnage* ». « *Il faudra organiser de vrais moments où les stagiaires seront amenés à analyser leurs pratiques* », prévient Jean-Yves Rochex, chercheur à Paris-VIII. La crainte est la même dans le premier degré, où la période de stage pourrait passer de huit à douze, voire quatorze, semaines.

### RENOUVELER LES FORMATEURS

Enfin, une réelle amélioration de la formation des maîtres ne pourra éluder le problème du renouvellement du vivier des formateurs. La qualité de ces formateurs, jugés trop éloignés du terrain, pose problème, reconnaissent la plupart des directeurs d'IUFM. « *Les jeunes attendent qu'on leur parle du système éducatif tel qu'il est, pas tel qu'il a été* », assène l'un d'entre eux. « *Mais on ne sait toujours pas quelles compétences sont nécessaires pour être formateur* », déplore un autre. « *Or nos étudiants, de plus en plus exigeants car de plus en plus inquiets, nous disent : "Vous nous devez une bonne formation"* », assure Jean-Louis Auduc, directeur adjoint de l'IUFM de Créteil. C'est tout l'enjeu d'une réforme qui aura des conséquences au moins jusqu'aux années 2040, date à laquelle les enseignants formés en 2001 prendront leur retraite.

S. L. B.

## « Je n'ai pas le souvenir de quelque chose de très utile, j'ai trouvé tout ça jargonnant »

**DE JEUNES ENSEIGNANTS**, sortis ces dernières années des IUFM ou encore en formation, portent un regard plutôt critique sur les instituts.

● **Laure Cisoni, enseignante de français dans un collège de Reims, sortie en juin 1999 de l'IUFM de Grenoble.**

« L'idée globale des IUFM est positive mais le gros problème, ce sont les formateurs. La plupart n'ont jamais été en classe ou alors il y a quinze ou vingt ans ; or moi, j'ai vingt-quatre ans et, déjà, je ne me reconnais plus dans mes élèves. La formation est trop axée sur notre discipline et pas assez sur nos demandes par rapport à ce qu'on vit pendant nos cours. Au début, je sortais en pleurs de tous mes cours. Ce n'est pas tellement le fait de passer 45 minutes par heure à régler des problèmes de discipline qui me gênent ; c'est sur-

tout que je ne sais pas quoi faire ; du coup, je me sens en échec. Pour résumer mon passage à l'IUFM, je dirais que j'ai été formée pour enseigner dans une première ou une terminale littéraires.

» En revanche, le contact avec des jeunes profs qui ont les mêmes difficultés que nous est un point positif des IUFM. Cette année, cette absence de repères, de discussions, me pèse. J'ai demandé à des collègues d'assister à mes cours mais, pour l'instant, cela n'a pas été possible. J'aimerais suivre rapidement des stages de formation continue. »

● **Estelle Grunel Berger, enseignante stagiaire d'histoire-géographie en collège, en deuxième année à l'IUFM de Créteil (Val-de-Marne).**

« Le plus gros problème, c'est les concours du Capes : on nous de-

mande des connaissances énormes, sur les savoirs disciplinaires mais aussi sur l'histoire de l'histoire, l'histoire de la géo... Moi, j'ai eu mon Capes grâce aux cours de première année d'IUFM. On est bien encadrés, mais on n'y aborde aucun aspect pratique. On devrait avoir plus de stages en classe. Et il faudrait qu'on soit suivis par des psychologues, pour nous enlever la pression et la représentation négative que l'on a de nos futurs élèves, parce que, là, on arrive avec un sentiment d'échec. Il faudrait surtout qu'on arrête de nommer les stagiaires dans les classes difficiles. Parallèlement, on a beaucoup de cours théoriques, qu'on juge inutiles parce qu'on est débordés. Et le mémoire professionnel, qui doit rendre compte d'une pratique en classe, est un peu une coquille vide. »

● **Marjorie Langain, enseignante de français dans un collège de Vitry-le-François (Marne), sortie en juin 1999 de l'IUFM de Grenoble.**

« Mon stage de deuxième année s'est déroulé dans un lycée. Or, comme la plupart des jeunes enseignants, j'ai été nommée dans un collège : j'ai l'impression que je n'ai pas été armée pour cela. Personne ne m'avait dit que faire quand on découvre que l'on ne peut pas écrire au tableau parce qu'il est déconseillé de tourner le dos aux élèves. Maintenant, je sais, je les y envoie à ma place. »

● **Hélène Monnet, enseignante de lettres en lycée à Pa-**

**ris, sortie en 1996 de l'IUFM de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise).**

« Pendant ma formation, je n'ai pas le souvenir de quelque chose de très utile, j'ai trouvé tout ça jargonnant. D'ailleurs, les formateurs nous disaient souvent : "Vous verrez bien quand vous serez sur le terrain." C'est le problème des IUFM : tout ce qui relève de l'adaptation aux élèves est illusoire ; chaque classe est différente. Le plus utile, ce sont les stages de pratique accompagnée : on est dans une classe avec un collègue expérimenté, qui choisit de nous faire intervenir ou pas. Les informations sur nos droits et notre statut aussi étaient intéressantes. »

● **François Brindejonc, enseignant stagiaire d'histoire-géographie en collège à Thiais (Val-de-Marne), a suivi une première année d'IUFM à Paris, actuellement en deuxième année à l'IUFM de Créteil.**

« J'ai présenté quatre fois le Capes, j'ai fait deux ans de préparation à l'IUFM ; je n'ai pas l'impression que cela m'ait aidé. Je ne pense pas que les cours de pédagogie ou de psychologie soient superflus mais, avant le concours, on est monomaniac et pas vraiment réceptif. Le plus utile, en deuxième année à l'IUFM, c'est la formation didactique, qui nous apprend à monter un cours, expliquer une carte. Mais je regrette que l'on ait aussi peu de contacts avec les profs des autres disciplines. Par ailleurs, j'aimerais que l'on ait une formation continue sur

les quatre ou cinq premières années. »

● **Nicolas Didry, enseignant d'éducation physique et sportive (EPS) à l'université de Grenoble, sorti en juin 1997 de l'IUFM de Grenoble.**

« En première année, on a beaucoup de connaissances à ingurgiter, c'est un peu du bachotage. Ensuite, les formations manquent de réalisme : on ne nous apprend pas à dire aux élèves de laisser leur couteau aux vestiaires, ou ce qu'on risque quand on doit traverser la ville pour aller sur un terrain de sport. Aujourd'hui j'ai la chance d'enseigner le sport à des étudiants motivés, qui l'ont choisi en option : pour ce public-là j'étais prêt. »

● **Isabelle Lermission, professeur des écoles stagiaire à l'IUFM de Créteil. Elle a effectué**

**en janvier son premier stage d'un mois dans une classe de CM1 du Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne).**

« Les horaires sont lourds : on travaille six jours sur sept. Contrairement aux enseignants du second degré, qui, en deuxième année, sont plongés plusieurs heures par semaine dans une classe, nous passons plusieurs semaines à l'IUFM à « *réfléchir sur nos pratiques* » avant même nos premiers stages. Et les cours en amphitheâtre sont inégaux ; ils sont souvent trop théoriques, parce que le formateur n'est pas en prise sur le réel, c'est frustrant. En revanche, on nous apprend à travailler en équipe ; ça va changer les habitudes dans les écoles. »

Propos recueillis par *Stéphanie Le Bars*

### Appels à la grève en ordre dispersé

Le Snetaa-FSU (enseignement professionnel) appelle à la grève, mardi 1<sup>er</sup> février pour protester contre les conditions de la rentrée scolaire 2000 dans les lycées professionnels. Il sera rejoint le même jour par le SNEs (second degré), qui ne lance pas d'appel national à la grève mais des appels régionaux dans 7 académies contre les conditions de la rentrée, par FO et par SUD-Education, qui a déposé un préavis national mais n'appelle à la grève qu'en Ile-de-France. A Montpellier, un appel unitaire a été lancé dans le premier et le second degré contre la carte scolaire. Dans le Gard, les enseignants du premier degré seront également en grève mardi. Jeudi 3 février, les autres syndicats présents dans le secteur professionnel, Unsen-CGT, SGEN-CFDT et SE-FEN, appellent à la grève pour dénoncer le projet de nouveau statut des professeurs de lycée professionnel. Pour le 16 mars, la Faen, la FEN, la CGT, la FSU et le SGEN-CFDT ont lancé un appel unitaire sur le thème de l'emploi public.

### L'opinion approuve le plan antiviolence

77 % des personnes interrogées par l'IFOP pour *Le Journal du dimanche* du 30 janvier sont « *tout à fait* » ou « *plutôt favorables* » à la mesure du plan Allègre contre la violence qui prévoit de renforcer le partenariat éducation nationale-police (*Le Monde* du 28 janvier), présentée dans le sondage comme la possibilité pour la police d'« *intervenir à l'intérieur de l'école à la demande des chefs d'établissement* ». Cependant, le partenariat avec la police n'est cité qu'en dernière position (4 % des réponses) dans la liste des mesures considérées comme les plus efficaces pour lutter contre la violence à l'école. Sont d'abord mis en avant : la création de postes supplémentaires de surveillants et d'aides-éducateurs (28 % des réponses), l'ouverture de classes à effectifs réduits pour les élèves difficiles (22 %), le développement de l'enseignement civique et moral (19 %), le renforcement des sanctions disciplinaires dans les écoles (8 %) et les incitations permettant aux enseignants expérimentés de rester dans les établissements difficiles (5 %).

## SOS-Attentats réclame un mandat d'arrêt contre le colonel Kadhafi

Aucune immunité ne protégerait le chef libyen

IL SUFFISAIT d'y penser. Onze ans après l'attentat perpétré contre un DC-10 d'UTA au-dessus du désert du Ténéré (Tchad), attribué à la Libye, l'avocat des familles des victimes, M<sup>e</sup> Francis Szpiner, pense avoir trouvé l'argument qui rendra inévitables les poursuites contre le colonel Mouammar Kadhafi. Si le leader libyen peut être poursuivi comme n'importe quel citoyen, sans même tenir compte de l'immunité accordée aux chefs d'Etat en exercice, ce serait tout simplement, assure M<sup>e</sup> Szpiner... parce qu'il n'est pas chef de l'Etat. Déposant, jeudi 27 janvier, auprès du juge d'instruction Jean-Louis Bruguière, une demande officielle afin qu'un mandat d'arrêt international soit délivré à l'encontre de M. Kadhafi, le défenseur de l'association SOS-Attentats a insisté sur ce paradoxe politique, derrière lequel apparaît pourtant une réalité institutionnelle.

Ainsi, les textes officiels de l'Etat libyen ne mentionnent nullement le maître de Tripoli parmi les pouvoirs constitués. Si les documents destinés aux représentations étrangères le désignent comme « Guide de la révolution », voire comme « chef de l'Etat (de fait) », la « déclaration de l'autorité du peuple », véritable Constitution adoptée en 1977 pour proclamer la « Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste », dispose au contraire que « l'autorité est dans les mains du peuple seul ». En outre, alors qu'il est précisé que le Congrès général du peuple « choisit un président pour présider ses sessions », aucune référence n'est faite à l'existence d'un président constitutionnel.

Avant que le juge Bruguière ne décide d'instruire la plainte pour

« complicité d'homicides volontaires » déposée contre M. Kadhafi par SOS-Attentats (*Le Monde* du 8 octobre 1999), le parquet de Paris avait invoqué un « droit coutumier international » pour requérir le classement définitif du dossier. Les autorités françaises se satisfont d'une apparente réconciliation avec la Libye, depuis le versement par Tripoli des indemnités allouées aux victimes par la justice française. Le sort réservé aux six Libyens condamnés par contumace pour avoir organisé l'attentat reste, lui, entouré d'une discrétion embarrassée, pendant que de nombreux industriels français cherchent à prendre pied sur le sol libyen.

### ENJEUX DIPLOMATIQUES

Lors des célébrations du trentième anniversaire de la révolution libyenne, en septembre 1999, le plus éminent des condamnés, Abdallah Senoussi, beau-frère du colonel Kadhafi et chef des services de sécurité du pays, s'est affiché à la tribune, non loin d'ailleurs de l'ancien ministre (RPR) de la coopération Jacques Godfrain.

Même si ce dernier a certifié au *Monde* s'être rendu en Libye « parce qu'il était invité et pour ne représenter que [lui]-même », les enjeux diplomatico-économiques transparaissent derrière le litige opposant le juge Bruguière au parquet. Les services du procureur ont fait appel de la décision du juge qui accueillait la plainte contre le leader libyen, et estiment que M. Bruguière doit attendre le verdict de la cour d'appel pour poursuivre le colonel. Mais à ce jour, aucune date d'audience n'a été fixée.

Hervé Gattegno

## Des sans-papiers ont occupé l'église Saint-Ambroise

PLUS DE 300 SANS-PAPIERS ont occupé pendant quelques heures, dimanche 30 janvier, l'église Saint-Ambroise à Paris (11<sup>e</sup> arrondissement), symbole du début du mouvement des sans-papiers en mars 1996, pour demander leur régularisation. A l'appel de la coordination nationale des sans-papiers, les manifestants, hommes, femmes et enfants en majorité d'origine africaine, avaient envahi pacifiquement l'église pendant la messe dominicale avant de faire sortir le public et d'accrocher banderoles et pancartes proclamant « Non à l'arbitraire, des papiers pour tous ». Après avoir obtenu la promesse d'une « intercession » de l'Eglise en leur faveur auprès du ministère de l'intérieur, les manifestants ont quitté d'eux-mêmes les lieux en milieu d'après-midi et se sont dirigés en cortège vers la mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement. Le collectif devrait rencontrer mardi les autorités ecclésiastiques d'Ile-de-France.

## Un ancien maire du Val-d'Oise enlevé et tué

RÉMY ALLAIN, qui avait été enlevé jeudi 27 janvier à Courdimanche (Val-d'Oise), une commune dont il fut le maire (div.-d.) de 1982 à 1989, a été retrouvé tué par balles, samedi 29 janvier dans l'après-midi, sur un trottoir de Montigny-lès-Cormeilles. Les circonstances de sa mort restent floues. Selon les premiers éléments de l'enquête, il a été tué alors que son épouse s'appropriait à remettre aux ravisseurs la rançon de 3 millions de francs qu'ils exigeaient contre la libération de leur otage. Le corps de Rémy Allain, âgé de cinquante et un ans, a été découvert à quelques kilomètres de l'endroit où devait s'effectuer la transaction. L'alerte a été donnée par des habitants, qui ont trouvé le corps sur un trottoir de leur quartier pavillonnaire après avoir entendu des détonations. Au parquet de Pontoise, on estimait probable, lundi matin, l'hypothèse selon laquelle Rémy Allain aurait été tué parce qu'il cherchait à s'enfuir.

### DÉPÊCHES

■ **AVALANCHES** : plusieurs accidents ont fait au moins cinq morts dans les massifs alpin et vosgien, les 28, 29 et 30 janvier. Deux personnes ont été tuées et trois blessées dimanche par une avalanche près de Thônes (Haute-Savoie). La veille, deux Belges avaient été ensevelis par une coulée de neige sous le sommet du Schaeffertal, dans le massif vosgien du Hohneck. Un promeneur en raquettes, parti le 23 janvier, dans le Bas-Rhin, était toujours porté disparu dimanche soir. Vendredi, une jeune femme qui pratiquait le surf en hors-piste a fait une chute mortelle sur le glacier de la Girouse, au dessus de La Grave (Hautes-Alpes).

■ **ACCIDENT** : l'accident d'un car néerlandais, samedi 29 janvier, près de Saint-Martin-de-Bellevalle (Savoie), a fait un mort – une femme de vingt-trois ans – et dix blessés. Le car, non muni de chaînes, transportait 53 Néerlandais de retour d'un séjour de ski à Val-Thorens et aux Ménuires, lorsqu'il a glissé et quitté la route dans une courbe.

■ **INCENDIES** : cinq personnes d'une même famille, deux couples et un enfant de huit ans, sont décédées dimanche 30 janvier dans l'incendie d'une caravane à Guéméné-Penfao (Loire-atlantique). Par ailleurs, un couple de nomades sédentarisés a trouvé la mort dans l'incendie de sa caravane, dans la nuit de samedi à dimanche, à Solterre (Loiret).

## Les experts de la sécurité routière demandent au gouvernement de limiter la vitesse des automobiles

Une association de victimes des accidents en appelle à Lionel Jospin

Les experts du conseil d'orientation de l'Observatoire de la sécurité routière ont adopté, le 20 janvier, une motion réclamant l'installation à

bord des voitures d'un limiteur de vitesse et d'une boîte noire. Transmis au gouvernement, cet avis est soutenu par la Ligue contre la vio-

lence routière, une association de victimes, fondée par Geneviève Jurgensen, qui va saisir Lionel Jospin de ce dossier.

LE CONSEIL d'orientation de l'Observatoire de la sécurité routière s'est prononcé il y a quelques jours en faveur de la limitation, au moyen d'un double dispositif mécanique, de la vitesse des véhicules automobiles. Composé de dix-huit membres (experts en accidentologie, représentants de l'industrie automobile et des transports, ainsi que des associations militant en faveur de la sécurité routière), ce conseil d'orientation est chargé, depuis une dizaine d'années, de conseiller le gouvernement dans sa politique visant à obtenir une réduction du nombre des accidents de la circulation et des décès qu'ils provoquent (près de 9 000 en 1998). Au terme d'un vote organisé, jeudi 20 janvier, ces experts se sont clairement prononcés pour que les véhicules automobiles soient, à l'avenir, équipés d'un limiteur de vitesse et d'une boîte noire.

« Après avoir entendu le rapport de la commission d'études sur l'usage des boîtes noires à bord des voitures, nous recommandons au gouvernement de maintenir sa pro-

position initiale de normalisation associant un dispositif permettant de limiter la vitesse des véhicules entre un maxima et un minima à un système permettant d'enregistrer la vitesse et les actions du conducteur sur le limiteur de vitesse », précise le texte transmis au gouvernement. Cet avis a été voté par neuf voix contre trois et un blanc, cinq membres (représentants des assurances et des sociétés autoroutières) estimant ne pas pouvoir prendre part à ce scrutin.

En juin 1999, la France avait surpris l'ensemble des constructeurs européens en déposant devant le WP 29 (organisme des Nations unies chargé de l'harmonisation des normes techniques des véhicules automobiles) une proposition visant à réduire les vitesses maximales au moyen d'un double dispositif. En pratique, un limiteur de vitesse (DLV) devait permettre au conducteur de prédéfinir, entre 50 km/h et 140 km/h, la vitesse maximale qu'il entend ne pas dépasser, une boîte noire enregistrant par ailleurs les actions du conducteur sur le DLV.

Pour les auteurs de ce projet, le fait que ces enregistrements puissent être utilisés en cas d'accident (pour situer la responsabilité des conducteurs) ou lors des contrôles par les forces de l'ordre ne pouvait qu'inciter à l'usage du DLV et donc réduire la fréquence des excès de vitesse.

### PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Mais, en septembre 1999, lors d'une nouvelle réunion du WP 29, la France indiqua qu'elle renonçait à ce double dispositif. Pour Isabelle Massin, déléguée interministérielle à la sécurité routière, par ailleurs directrice de la sécurité routière au ministère des transports, le premier projet n'avait pratiquement aucune chance d'être retenu par le WP 29 et mieux valait, dans un souci de réalisme, ne retenir que le DLV.

Les experts de la sécurité routière demandent donc aujourd'hui au gouvernement français de revenir à sa proposition initiale. « Nous soutenons la position adoptée par le conseil d'orientation de l'Observatoire de la sécurité routière et nous

allons, pour notre part, nous adresser directement à Lionel Jospin », nous a déclaré Geneviève Jurgensen, cofondatrice de la Ligue contre la violence routière. Cette association étudie actuellement la possibilité de saisir la Cour de justice de la République en déposant une plainte visant les ministres des transports. « Le gouvernement a connaissance de tous les éléments de ce dossier, souligne M<sup>me</sup> Jurgensen. Il s'est engagé il y a deux ans à réduire de moitié, en cinq ans, le nombre des tués sur la route ; or ce nombre, depuis, ne varie pas. Nous ne pouvons accepter que le gouvernement qui, dans d'autres domaines, affiche si haut le respect du principe de précaution, ne se donne pas, ici, les moyens d'agir. Dans l'affaire du sang contaminé, Laurent Fabius a expliqué qu'il n'avait pas, en 1985, été informé de l'ensemble des données concernant un dossier majeur de santé publique. Nous tenons aujourd'hui à ce que M. Jospin soit pleinement informé sur cet autre dossier de santé publique. »

Jean-Yves Nau

# La culture de la prévention des tempêtes sur l'île de la Réunion

Les conséquences du passage du cyclone Connie ont été réduites par les multiples mesures de précaution en vigueur, qui privilégient l'information de la population. Ce modèle réunionnais pourrait faire école en métropole

**SAINT-DENIS  
DE LA RÉUNION**  
correspondance

Le rituel est immuable. Dès qu'une alerte cyclonique est déclenchée à la Réunion, la population envahit les grandes surfaces ou les épiceries de village pour faire le plein d'eau minérale, de piles, de bougies, de conserves et, parfois aussi, d'un peu de rhum pour « *tuer le temps* ». Jeudi 27 janvier, l'annonce de l'arrivée du cyclone tropical Connie n'a pas dérogé à cette règle. Cette ruée vers les rayons est l'un des signes les plus visibles de l'attention que portent les Réunionnais aux mesures de prévention arrêtées par le préfet.

Dès la première phase d'alerte dite de « *vigilance cyclonique* », chacun se met à l'écoute de la radio pour suivre l'évolution du phénomène. À l'alerte orange, déclenchée vendredi pour Connie, la course aux provisions commence. Avec l'alerte rouge, décidée samedi, toute circulation est interdite. Les Réunionnais ne respectent pas tous scrupuleusement ces mesures. À l'exemple de ce jeune habitant de la commune du Port, qui s'est tué, samedi, en chutant du neuvième étage d'un immeuble sur le toit duquel il était monté pour assister au spectacle du cyclone. Mais le nombre de ces accidents tend à régesser de cyclone en cyclone, ce dont s'est félicité le préfet de la Réunion, Jean Daubigny, soulignant que gendarmes et policiers n'ont pas eu à sévir contre les contrevenants. Il est vrai que l'amende est dissuasive : 900 francs

par infraction. Cette mesure coercitive, unique et ultime, est un des éléments de l'arsenal des multiples règles de sécurité qui bénéficient de campagnes d'information régulières.

Les conseils de prévention sont partout à la Réunion : inscrits sur les étiquettes des bouteilles d'eau, publiés dans les premières pages de l'annuaire, relayés dans les quotidiens locaux. « Dix commandements d'avant-cyclone » rappellent les réflexes à avoir : élaguer les arbres, vérifier l'évacuation des eaux de pluie, consolider les fermetures de la maison, faire le plein d'essence...

Avant le début de la saison cyclonique, les journaux publient une carte permettant de suivre la trajectoire du cyclone en y reportant les coordonnées (longitude et latitude) fournies dans les bulletins météo. La carte est agrémentée du rappel des phases d'alerte, des noms des cyclones prévus, de numéros utiles, voire des différents types de perturbations présentes dans la zone, de la « tempête modérée » au « cyclone très intense ».

## « FICHES RÉFLEXES »

Cette culture de la prévention est telle que le déclenchement d'une alerte donne lieu souvent à des discussions passionnées sur les ondes des radios où les Réunionnais se bousculent pour donner leur point de vue. Ainsi, à l'approche de Connie, a-t-on pu entendre samedi sur RFO et sur Radio Free Dom des auditeurs se plaindre que l'alerte rouge n'ait pas été déclenchée plus

tôt, alors qu'un vieux Réunionnais, qui avait connu les terribles cyclones de 1948 et de 1962, trouvait, lui, au contraire, qu'on en faisait trop.

Du côté des pouvoirs publics, la préfecture dispose de « plans de prévention spécialisés cyclone » qui définissent et planifient avec précision les risques potentiels, l'organisation du commandement et énumère dans des « fiches réflexes » les moyens d'intervention et d'information de la population. Ces documents sont régulièrement remis à jour en fonction d'expériences acquises sur le terrain et de l'évolution des connaissances scientifi-

ques. Le dernier plan date de 1994, lorsque les phases d'alerte actuelles (vigilance, orange, rouge) ont remplacé l'ancienne classification d'alerte 1, 2 et 3. Ainsi, explique Paul Rémois, chef du centre d'exploitation à Météo France, le cyclone Astrid qui s'était formé en décembre aurait entraîné dans le passé un déclenchement d'alerte, ce qui n'a pas été le cas du fait d'informations de plus en plus précises dont dispose Météo France, qui reçoit toutes les demi-heures des images satellite de Météosat-5. De même, depuis 1994, les établissements scolaires ne ferment qu'à l'alerte orange, et non plus dès la

première alerte, la préfecture ayant constaté que le nombre de journées d'école perdues étaient trop importantes et ne se « *justifiaient pas* ».

## « MEILLEURE SENSIBILISATION »

Dans un tel contexte, bon nombre de Réunionnais ont été surpris par les conséquences dramatiques des tempêtes récentes en métropole, ne comprenant pas que la population ait pu continuer à circuler alors que des vents « cycloniques » frappaient les régions concernées. « *En métropole, explique M. Rémois, les gens sont habitués à des vents soufflant régulièrement en tempête. Il n'existe donc pas de prévention très efficace du fait de la fréquence des événements, la banalisation des faits les incitant souvent à transgresser les consignes de prudence. Sous les tropiques, à l'inverse, les phénomènes cycloniques sont rares et ne peuvent intervenir que de décembre à avril, d'où une plus grande attention portée par la population aux règles de sécurité.* » Pour Frédéric Périssat, le directeur de cabinet du préfet, c'est moins la rareté des cyclones que le « caractère exceptionnel » des dégâts qu'ils peuvent causer qui permettent une

« *meilleure sensibilisation* » de la population.

En passant au large des côtes réunionnaises, Connie a généré des vents de plus de 150 km/h sur l'île. « *Il aurait suffi qu'il dévie seulement de 100 km à l'est pour que ses rafales atteignent près de 300 km/h sur le département avec les conséquences que l'on imagine* », souligne M. Rémois. La faible structuration des habitations, souvent des petites cases en bois sous toiles, explique, selon lui, que la population ne prenne pas à la légère les conseils de prévention. Au point que le modèle réunionnais fera peut-être demain école en métropole, comme le suggère le maire (PS) de Castres, Arnaud Mandement, qui demandait récemment au gouvernement et au préfet du Tam la mise en place d'une « phase de préalerte » comme on la « *pratique dans les DOM-TOM* ». « *Comment se fait-il, s'interrogeait-il, qu'une série de tempêtes et d'inondations, certes exceptionnelles, fassent en France, en moins de deux mois, plus de morts que n'en ont fait les cyclones depuis plus de dix ans dans les départements d'outre-mer ?* »

Idriss Issa

## Retour à la normale

Un mort et deux personnes disparues, tel est le bilan humain du passage du cyclone Connie sur l'île de la Réunion. Les vents violents ont principalement affecté les lignes EDF. Dimanche soir 30 janvier, environ 4 500 abonnés d'EDF étaient toujours privés d'électricité. Ils étaient plus de 40 000 samedi soir. La circulation a été rétablie sur le réseau routier. Connie a également causé des dégâts, évalués à 2 millions de francs, aux installations portuaires. L'eau, partiellement coupée dans certaines communes, devait être rétablie lundi soir. Quant aux précipitations provoquées par Connie, qui ont atteint plus de 880 mm sur les hauteurs, elles ont été qualifiées de « *bienvenues et bénéfiques après des mois de sécheresse* » par Météo-France.

## La composition du fioul de l'« Erika » suscite une controverse

UN LABORATOIRE privé vient d'ouvrir une polémique sur la nature de la cargaison de l'*Erika*. Analytika, installé à Cuers (Var), spécialisé dans l'analyse de mélanges complexes, affirme que le bateau n'était pas chargé de fioul, mais d'un résidu de raffinage « *hautement cancérigène* ». Selon son responsable, Bernard Tailliez, le pétrolier qui a coulé le 12 décembre 1999 ne « *transportait pas du fioul numéro deux, mais un résidu provenant d'une double distillation de pétrole brut. On a affaire à un déchet industriel spécial, toxique et cancérigène* ».

Il accuse TotalFina d'avoir enfreint la législation européenne, qui prévoit que de tels résidus doivent être incinérés dans le lieu le plus proche de leur production. M. Tailliez, titulaire d'un doctorat de chimie, a effectué les analyses de sa propre initiative et affirme que « *son laboratoire est indépendant* ».

## DÉMENTI DE TOTALFINA

TotalFina a immédiatement démenti cette hypothèse : il s'agit du « *fioul numéro deux classique* », a confirmé, dimanche 30 janvier, le pétrolier, s'appuyant sur les analyses de l'Institut français du pétrole (IFP), de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afsa), du laboratoire analyses surveil-

lance expertise de la marine nationale (Lasem), du laboratoire départemental d'analyse de la Drôme, du LPTC de Bordeaux et du centre anti-poison de Rennes. Les experts du Museum national d'histoire naturelle (MNHN) ont eux aussi conclu que ce produit « *est peu toxique* », mais ne va pas « *disparaître rapidement* » (Le Monde du 19 janvier). « *Il s'agit de fioul lourd tout ce qu'il y a de plus normal*, assure Christophe Rousseau, directeur adjoint du Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux (Cedre). La toxicité dépend du degré d'exposition. Les risques par inhalation sont faibles car seulement une petite fraction de ce fioul s'évapore. Pour éviter les risques par contacts cutanés, il suffit de mettre des gants, c'est ce que nous recommandons depuis le début. »

Ces différents experts émettent des doutes sur la fiabilité des analyses effectuées par Analytika, à commencer par la rigueur dans le prélèvement des échantillons. Interrogé sur la provenance des produits analysés, M. Tailliez affirme qu'ils ont été prélevés par « *un de ses amis* » le 4 janvier sur l'île de Groix, face à Lorient (Morbihan), qui a vu « *arriver la nappe* ».

Dominique Gallois

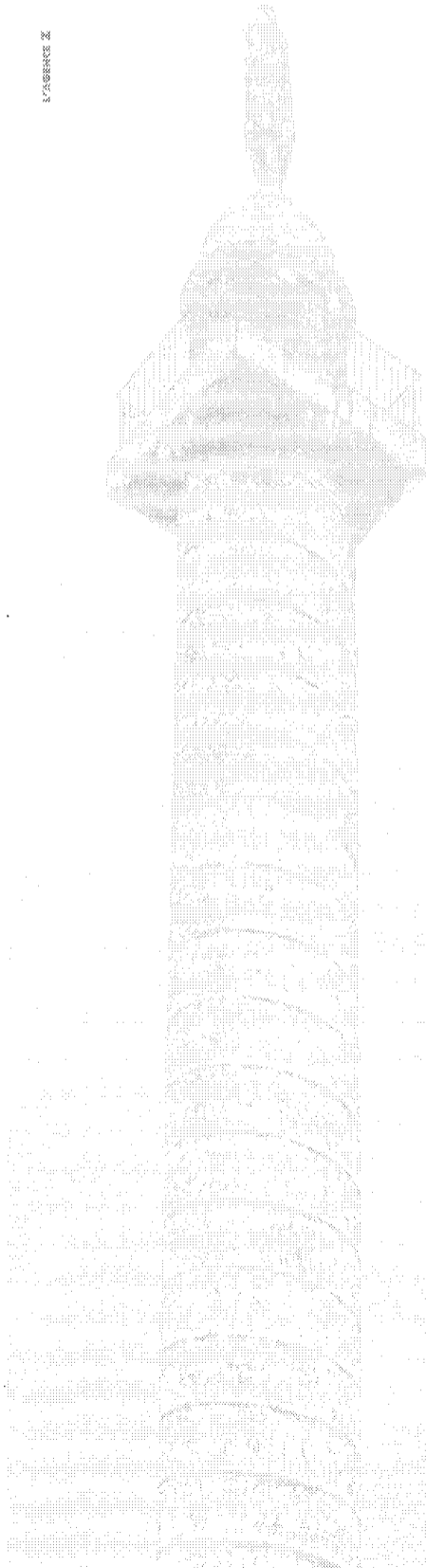
## DÉPÊCHES

■ **POITOU-CHARENTES** : le conseil régional et les quatre conseils généraux de Poitou-Charentes ont décidé, samedi 29 janvier, à Saintes (Charente-Maritime), d'engager 600 millions de francs (91,5 millions d'euros) dans un programme de reconstruction sur trois ans, afin d'atténuer les conséquences de la tempête. Ces élus demandent à l'Etat une aide de 1,2 milliard de francs.

■ **LIMOUSIN** : à l'occasion de l'examen de son budget 2000 (1,16 milliard de francs, 180 millions d'euros), le conseil régional du Limousin a décidé, vendredi 28 janvier, un « plan spécial tempête » de 76 millions de francs, consacré à 60 % à la forêt et à la filière bois. - (Corresp.)

■ **RHÔNE-ALPES** : le contrat de plan Etat-région Rhône-Alpes 2000-2006, près de 17 milliards de francs (2,6 milliards d'euros), a été approuvé, vendredi 28 janvier, par 87 élus (UDF, RPR, gauche plurielle et quelques non-inscrits). Trente ont voté contre et 35 n'ont pas participé au vote, parmi lesquels une grande majorité du groupe animé par Charles Millon, ancien président de la région (Le Monde du 29 janvier).

■ **BOURGOGNE** : le conseil régional de Bourgogne a adopté, vendredi 28 janvier, le contrat de plan Etat-région 2000-2006 par 46 voix (UDF, RPR, PS, Verts) contre 7 (FN et MNR) et 4 abstentions (PCF). Pour obtenir les 18 voix des socialistes, Jean-Pierre Soisson, président (app. DL) de l'assemblée, a intégré leurs propositions de rallonges budgétaires (103 millions de francs) pour « *l'insertion dans les quartiers difficiles et les emplois-jeunes* ». Le contrat de plan s'élève à plus de 5 milliards de francs (760 millions d'euros). - (Corresp.)



## LES 11 FONDS DE CARMIGNAC GESTION AU TABLEAU D'HONNEUR EN 1999

### GESTION DYNAMIQUE

Carmignac Investissement	+ 68%
Carmignac Technologies	+ 91%
Carmignac Emergents	+ 133%
Carmignac Eurocroissance	+ 21%
<small>(depuis le 01/07/99)</small>	
Carmignac France	+ 58%
Carmignac France Nouveaux Marchés	+ 141%

### GESTION ÉQUILIBRÉE

Carmignac Patrimoine	+ 33%
Carmignac Profil Réactif	+ 18%
<small>(depuis le 15/06/99)</small>	

### GESTION DÉFENSIVE

Carmignac France Protégé	+ 7,6%
Carmignac Sécurité	+ 2,8%
Carmignac Court Terme	+ 2,1%

Carmignac en direct, cours et suivi



www.carmignac-gestion.fr

**CARMIGNAC  
GESTION**

24, place Vendôme 75001 Paris

13, place d'Armes L-1136 Luxembourg





**A force d'accueillir les défaites tricolores, le champ de courses de Vincennes devint célèbre dans le monde entier. Au lendemain du Prix d'Amérique, qui a vu, une fois n'est pas coutume, une victoire française, Christophe Donner retrace, avec ironie et passion, l'épopée de cette course**



Au centre, la ligne droite d'arrivée du Prix d'Amérique 1998, à Vincennes. Le 7, Dryade des Bois va gagner. A gauche et ci-dessus, détails du harnachement de trotteurs à Vincennes.

## Au bonheur des trotteurs

mais guère efficaces pour ramener les canons sur le flanc gauche, et avancer toute la nuit en direction de Ratisbonne. Car c'est le cheval de Colbert qui remporte les victoires de Napoléon. Moins de nerf et plus de muscles, Alfred de Dreux laisse la place à Géricault.

Ensuite, l'empire n'étant plus ce qu'il a été, et pour occuper cette pléthore équine désœuvrée, Ephrem Houël, officier des Haras nationaux, organise la première course de trotteurs français à Cherbourg, en 1836, sous les ricanelements de nos galants cavaliers de la haute, mais dans une liesse agricole et bourgeoise qui annonce le succès de la scandaleuse entreprise : trente ans plus tard, l'hippodrome de Caen ouvre ses portes, la Société des courses est créée, et, un peu partout en France, le trot s'émanche, c'est charmant, c'est utile, et p'tet b'en qu'un jour, ça rapportera gros.

Il faudra quand même attendre avant que le trot ait droit de cité dans la capitale. C'est en 1920 que le Prix d'Amérique est créé, à Vincennes.

Si les Français dominent les premières années, très vite, les étrangers s'intéressent à cette course de plus en plus richement dotée, et les années 30 seront américaines, allemandes, et surtout italiennes. En 1937, et il faut s'imaginer le climat de l'époque, les Italiens de Mussolini remportent les quatre premières places du Prix d'Amérique. Et ils remettent ça l'année suivante en prenant les trois premières places. C'est la débâcle. Nos chevaux ont cinquante ans de retard, lit-on dans les journaux. Pas seulement nos chevaux, malheureusement.

Les Allemands arrivent deux ans plus tard... avec des chars. Pas sportifs pour un sou, ils débaptisent le Prix d'Amérique pour l'appeler Grand Prix d'hiver. C'est l'hiver, en effet. Et, en 1947, c'est le retour des rituels avec Mistero, premier cheval né en Italie, et pas aux Etats-Unis comme les précédents, qui n'étaient que des « italo-américains », on se consolait comme ça. Et Mighty Ned remet le couvert pour l'Italie l'année suivante, et maintenant c'est au tour des Suédois.

A force d'accueillir les défaites françaises, le champ de courses de Vincennes devient célèbre dans le monde entier, et, malgré l'existence d'un championnat du monde à New York, le Prix d'Amérique est unanimement et internationalement reconnu comme la plus belle course de trotteurs au monde.

En 1952, un Allemand ose s'y présenter. Permet, c'est son nom. Battu à plates coutures, il est sifflé par la foule patriotique, qui voit là une occasion agréable de gagner la guerre les mains dans les poches. Mais, l'année suivante, le même Permet gagne. On est forcé d'applaudir l'Allemand... d'Adenauer.

Et à partir de là, c'est fini, place à la France. Enfin. Est-ce un hasard si la période de gloire de l'élevage français correspond à l'apparition, en 1950, du pari tiercé ?

Non. La géniale invention de M. Carus fait passer les enjeux de 17 milliards de centimes à 17 milliards de francs. A coups de pince miraculeuse, l'argent rentre de toutes parts, les grandes familles normandes et mayennaises se renforcent, prospèrent, on achète du matériel nouveau, on améliore les pistes d'entraînement, la nourriture, les soins, et tout s'enchaîne, jusqu'à l'apparition du grand, du splendide, le plus extraordinaire trotteur de tous les temps : Jamin.

Il gagne deux Prix d'Amérique d'affilée, et, s'il ne réussit pas à gagner le troisième, c'est que ses victoires l'obligent à rendre 50 mètres. Il finit troisième, tout près, passant pour la première fois en dessous de 1 min 20 s au kilomètre. Il gagne partout à l'étranger, mais, plus que ses victoires, c'est son allure qui impressionne. Après Jamin, plus personne ne peut dire que le trot est « contre-nature », et aujourd'hui encore il n'y a pas une photo de Jamin qui ne soit une peinture.

Il s'ensuit ce qu'on pourrait appeler la grande époque. Gélinothe, Roquépine, Ozo, Upsalín, des gloires, des mythes, ils attirent les foules, suscitent des vocations, et, comme ils triomphent aussi à Naples, à Hambourg et jusqu'en Laponie, ils gonflent les Français d'orgueil. On ne se formalise même pas de la victoire de l'italien Newstar, puisqu'il a été élevé en France, ils peuvent lui mettre le drapeau italien sur le dos à l'arrivée, c'est un produit de chez nous. Tout va bien. Nos trotteurs sont aussi populaires que Cerdan, Jazy ou Anquetil, sans doute parce qu'à la différence des galopeurs leur carrière est longue, ils courent jusqu'à dix ans, ça laisse le temps de s'attacher, de choisir son camp entre Tidalium Pelo et Une de Mai, le tragédien noir contre la blonde bêcheuse, le roturier contre « la pouliche du comte de Montesson ».

Tidalium gagne deux Prix d'Amérique, sur la pointe des pieds, car il est fragile, incertain jusqu'au bout, jusqu'à ce dernier Prix du Cornulier, où il est battu de trente mètres par Bellino II. Ça donnait envie de pleurer tellement il était devenu vieux, boiteux, et cependant magnifique, digne. Personne ne se serait avisé de le siffler quand il est passé dernier devant les tribunes, car cette course de trot, c'était celle que tous les champions ayant un peu le sens du spectacle se doivent de courir.

Une de Mai n'a jamais gagné un Prix d'Amérique, Léon Zitronne lui trouvait toujours une bonne excuse. En fait, elle n'était bonne que sur piste plate.

Car la grande affaire de Vin-

cennes, c'est la montée. On comprend que le propriétaire d'Une de Mai la déteste, d'ailleurs il la combattra jusqu'au bout. Devenu président de la Société des courses, il réussira à la faire disparaître. Mais, en attendant, cette montée est le dernier rempart de l'élevage français contre les étrangers : « S'ils ne s'enlèvent pas dans la descente, ils demanderont des seaux à boire dans la montée. » Ça nous amuse, on crâne. Comme ils sont plus costauds, on a l'impression que les Français sont les meilleurs. Le comble est atteint avec Bellino II, élevé en Haute-Savoie : après avoir eu l'honneur de vaincre Tidalium Pelo dans le Cornulier, il gagne trois Prix d'Amérique d'affilée. Il l'aimait, lui, la montée, on aurait dit que ça le détendait, que ça lui rappelait son enfance à la montagne.

Avec des chevaux de ce gabarit, l'élevage français peut dormir tranquille, pense-t-on. A tort. En fait, nos trotteurs sont déjà en train de prendre du retard. En restant entre

Désormais, la chose est entendue : on va refaire cette piste avant qu'il ne soit trop tard. Le comte de Montesson tient là sa lucrative revanche.

Depuis, on bat chaque année des records de vitesse, mais, en contrepartie, les étrangers dominent. Un seul Français s'en tire, un Breton qui a vu venir le coup de loin : Jean-Pierre Dubois.

Né un 4 juillet (c'est le minimum) 1940, il a appris le métier avec son père. Ce n'était pas spécialement la fortune, faute d'élevage, de réputation, il s'en tire en achetant des chevaux cassés, pas chers, ceux qu'on n'arrive plus à faire partir. Il les répare, il les fait gagner, mais à Cagnes-sur-Mer, là où les Normands ne font pas la loi.

Ça commence à bien marcher, Jean-Pierre pourrait devenir le caïd du coin, mais il a peut-être un vieux compte à régler avec la gloire : il monte à Paris. On le regarde de travers, il a un peu trop de talent, comme driver, comme entraîneur,

**Une de Mai n'a jamais gagné un Prix d'Amérique, Léon Zitronne lui trouvait toujours une bonne excuse. En fait, elle n'était bonne que sur piste plate. Car la grande affaire de Vincennes, c'est la montée**

eux, en interdisant aussi l'introduction du sang américain dans l'élevage, la sclérose les guette.

En Suède, en Italie, en Allemagne, sous l'influence des Américains, on pense que les meilleurs chevaux sont ceux qui vont le plus vite. Quelle folie. Les pistes sont aplanies, les revêtements améliorés, les virages relevés, c'est tellement confortable que les chevaux courent déferlés, chose impensable sur le mâchefer de Vincennes, très riche en cailloux. A la fin de tout ce travail, il arrive ce qui devait arriver : les trotteurs suédois, américains, deviennent plus rapides que les français. Ils ont des pointes en 1 min 10 s (en réduction kilométrique) sur deux cents mètres.

C'EST ainsi qu'apparaît Delmonica Hanover. Premier coup de semonce. Le vieux Fromming (70 ans !) est au sulky. En difficulté dans la montée, il entre dernier dans la ligne droite, et pourtant il lève déjà sa cravache, il sait qu'il a gagné... collé le long de la barrière, tout à l'extérieur, il avale le peloton par paquet de douze, et, usant de cette pointe de vitesse phénoménale acquise par sa jument sur les pistes plates américaines, il vient battre Jiosco le chouchou des Français, d'un nez.

ses chevaux apparaissent sur la piste plus légers que les autres, légers d'enrênement, de ferrure, et donc plus rapides. Mais où est-ce qu'il a vu ça ?

A l'étranger, justement, car c'est un homme qui voyage, un peu, disons qu'il a ce minimum de curiosité que les Normands ont perdu. Car la sclérose a gagné aussi les hommes. Devant son succès, les vieilles familles n'ont qu'un recours : faire courir les bruits. C'est pratique, il en reste toujours quelque chose. N'empêche qu'un beau jour Jean-Pierre Dubois gagne le Prix d'Amérique à 85 contre 1 avec High Echelon. Deux longueurs à l'arrivée.

Les tribunes de Vincennes muettes de stupeur.

Il achète l'année suivante un autre cheval cassé, son idée est d'en faire un étalon. Parce qu'il a acquis des terres à présent, il veut monter son élevage. Le cheval s'appelle Hymour, il appartient à l'élevage qui a vu naître Jamin.

Jean-Pierre lui fait saillir quelques juments et puis, ça le titille, avant de connaître ses ennuis, Hymour a été bon, un des meilleurs, il pourrait le redevenir, l'espace d'une saison.

On n'a jamais remis un étalon à la compétition après une saison de monte, c'est insensé, ça ne se fait

pas... du moins en France. Jean-Pierre Dubois se lance. En six mois, il remet le cheval sur pied, il gagne le Prix d'Amérique d'un nez. Mais, au moment où tout lui réussit, il décide de repartir, il quitte la France. Direction l'Amérique. Il veut apprendre. Vincennes se frotte les mains. Bon débarras !

Pendant son absence, Idéal du Gazeau puis Ourasi cacheront la forêt désastreuse des courses de trot en France. Les enjeux stagnent, on ne gagne plus grand-chose à l'étranger, et la construction du nouvel hippodrome est un désastre ; la piste de Vincennes, en perpétuelle rénovation, n'est jamais la même d'une année sur l'autre, une ziquette d'ascenseur envahit les tribunes, la vidéo et les animations grotesques finissent de transformer le temple du trot en vulgaire restauration. L'ambiance n'y est plus. En attendant, les chevaux continuent de courir.

Les fils de Jean-Pierre, livrés à eux-mêmes, font leur apprentissage, puis s'installent à leur compte. Jean-Etienne n'a aucune réussite, il préférerait être acteur. Jean-Philippe s'en tire mieux. Quelque chose se prépare, ça y est, le père revient avec des poulinières américaines. C'est encore son idée insensée : mélanger les sangs américain et français.

Le résultat est stupéfiant. Ses mélanges produisent non seulement les meilleurs chevaux, mais aussi les meilleurs étalons, et, de cocktail en cocktail, voici Cocktail Jet, élevé, entraîné, issu d'une mère achetée par son père aux Etats-Unis pour 5 000 dollars et drivé par Jean-Etienne. Il gagne partout, de toutes les manières, et, comme s'il fallait ajouter encore au symbole et mettre les points sur les « i », il bat le cheval du président de la Société des courses dans le Prix d'Amérique.

Aujourd'hui, Jean-Pierre se contente de dominer l'élevage français, celui qu'il a largement contribué à sauver. C'est justice. Et il s'imagine un peu partout, aux Etats-Unis, où il possède le meilleur haras. Varenne, par exemple, c'est lui qui l'a élevé. Il a vendu le poulain au moment où il avait besoin de liquidités.

S'il a des regrets ? Sans doute, mais on ne peut pas tout garder. Et puis l'influence d'un homme se mesure surtout à ce qui lui échappe. Et l'an prochain, quand Varenne remportera son premier Prix d'Amérique, c'est encore lui, Jean-Pierre Dubois, qui sera le maître.

Christophe Donner  
Photos : Vincent Leloup

★ Christophe Donner est l'auteur du *Cheval qui sourit* (Ecole des loisirs) et de *Mes débuts dans les courses* (Fayard).

# Ce que veulent les nationalistes corses

par Jean-Guy Talamoni

**C**E que nous voulons ? Je répondrai à cette question en ma qualité de responsable de la tendance du mouvement national qui a reçu l'aval du suffrage universel, mais aussi après consultation de l'ensemble des formations nationalistes, et donc en ayant vérifié que nous sommes bien tous sur la même longueur d'onde et pour longtemps. Je résumerai mes propos en huit points qui constituent une synthèse du projet politique de Corsica Nazione, des propositions de l'accord politique « Unità », ainsi que des travaux du Comité du Fium'orbu, au sein duquel tous les nationalistes sont représentés.

Il s'agit donc d'une contribution des nationalistes au débat qui

nelle relatif à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie).

Cette citoyenneté corse devra servir de base à l'établissement d'un corps électoral particulier concernant les élections locales, comme en Nouvelle-Calédonie. En tout état de cause, il est inconcevable de laisser les listes électorales telles qu'elles sont actuellement établies. La refonte opérée il y a seulement quelques années a été réduite à néant par une quantité massive de nouvelles inscriptions frauduleuses, faussant le jeu normal de la démocratie. Citoyenneté corse et éthique sont à nos yeux indissociables et indispensables à tout nouveau projet de société.

Troisième proposition : la réforme de la carte administrative,

compétences, et de rompre avec un système dont la complexité et l'opacité font que beaucoup de gens décident mais que personne n'est finalement responsable de rien. Enfin, les institutions corses auraient, comme celles d'un grand nombre de régions européennes, la possibilité de nouer directement des relations internationales, notamment avec Bruxelles.

Cinquième proposition, étroitement liée à la précédente : la mise en œuvre de moyens financiers correspondant aux nouvelles compétences des institutions corses. Nous ne sommes pas favorables à la multiplication des enveloppes prélevées sur le budget de la France et destinées à la Corse, mais au transfert du produit des impositions payées par les Corses eux-mêmes. Car, contrairement à une idée fort répandue, les Corses paient des impôts !

Il s'agit là d'une démarche de responsabilité de notre communauté ainsi que de clarification des flux financiers entre l'île et Paris. Elle permettrait de montrer ce que les Corses sont capables de faire avec leurs propres deniers en s'affranchissant de la notion d'assistant. Toutefois, compte tenu de l'actuelle situation de non-développement, une démarche transitoire s'impose. Elle pourrait prendre la forme d'une loi de programmation que les nationalistes justifient par la notion de « réparation historique » et les autres forces politiques par celle, plus neutre, de « rattrapage » ou de « remise à niveau ».

Sixième proposition : la mise en place de moyens de contrôle des fonds publics et d'évaluation des politiques menées. En effet, les institutions corses étant dotées de davantage de pouvoirs et de moyens financiers, la plus grande transparence doit être recherchée. D'autant que l'établissement d'une paix définitive aura probablement pour effet l'arrivée massive dans l'île de capitaux extérieurs et le réveil de

nombreux appétits. Ce phénomène s'est produit de façon quasi mécanique dans tous les pays où un processus de paix a vu le jour.

Connaissant les travers d'un certain nombre de nos politiciens, il convient de se prémunir contre les dérives éventuelles et de montrer que le peuple corse est capable de s'autocontrôler, voire, au besoin, de faire le ménage et de se protéger. Nous proposons notamment la création d'un établissement public dépendant de la nouvelle collectivité territoriale de Corse, auquel seraient affectées les missions de contrôle et d'évaluation. Cet organisme serait en relation avec les services européens de lutte anti-fraude, pour tout ce qui concerne les fonds communautaires.

**Connaissant les travers d'un certain nombre de nos politiciens, il convient de se prémunir contre les dérives éventuelles et de montrer que le peuple corse est capable de s'autocontrôler**

Septième proposition : l'impact des nouvelles institutions devra, à notre avis, être évalué au terme d'un délai de dix ans. Nous proposons donc de fixer un « rendez-vous institutionnel ».

Huitième proposition : l'amnistie de tous les militants incarcérés ou poursuivis. Une solution politique qui ne prendrait pas en compte cette question essentielle n'est, en effet, pas concevable. Le principe en est universellement reconnu et accepté. Il serait difficile à la France d'y déroger dans le cadre d'un processus de règlement global de la « question corse ».

Voilà, dessinées à grands traits, les propositions du mouvement national corse.

Il est clair que, comme cela a notamment été le cas en Irlande et en

Nouvelle-Calédonie, les signataires du futur accord politique n'auront pas tous les mêmes objectifs. Il ne s'agit aucunement de demander aux uns ou aux autres de renoncer à leurs options, mais au contraire de créer un nouveau cadre politique où la démocratie pourrait s'exercer pleinement. Ce cadre permettrait à la fois aux indépendantistes que nous sommes de continuer à développer l'idée d'une souveraineté au sein de l'Europe, et à ceux qui y sont opposés de poursuivre aussi leur démarche. Mais les uns et les autres le feraient désormais sereinement et en toute liberté par les seuls moyens du débat politique. Et l'on peut voir, dès à présent, que le dialogue entre Corses porte rapidement ses fruits,

économiques internationales. Les récents travaux de l'Organisation mondiale du tourisme ont confirmé le bien-fondé de nos positions. Il nous reste à trouver les moyens de concrétiser ce projet qui semble déjà bénéficier d'un large assentiment. Nous pensons que les propositions formulées précédemment sont de nature à en permettre la mise en œuvre. Nous partageons pleinement l'idée exprimée il y a quelques jours par Patrick Chamoiseau et Edouard Glissant dans votre page « Débats » (*Le Monde* du 21 janvier) : un statut n'est pas une fin en soi, mais doit servir la réalisation d'un projet global. Un projet viable et adapté, librement consenti et développé de l'intérieur, construit de manière collective afin de nous préserver d'une autonomie institutionnelle stérile, octroyée d'ailleurs de celles qui ravalent les peuples au rang de simples résidus dans le jeu planétaire.

Gageons que les Corses auront la volonté majoritaire de construire ensemble leur devenir. Mais il est aujourd'hui une réalité parfaitement établie : aucun projet audacieux ne pourra être mis en œuvre efficacement dans le cadre des institutions actuelles de l'île. Comme il est certain qu'aucune évolution efficiente du statut de la Corse ne sera possible sans une révision de la Constitution française. Dans cette perspective historique, chacun doit à présent clairement formuler des propositions et prendre toutes ses responsabilités. Pour notre part, nous sommes disposés à assumer les nôtres et à engager toutes nos forces dans ce combat pour la paix, qui est certainement le plus difficile que nous ayons eu à mener jusqu'ici.

**Jean-Guy Talamoni** est conseiller territorial et président de la commission des affaires européennes de l'Assemblée de Corse.

**La citoyenneté corse devra servir de base à l'établissement d'un corps électoral particulier concernant les élections locales, comme en Nouvelle-Calédonie**

s'ouvre sur l'avenir de la Corse. Ce débat attendu permettra aux nationalistes corses d'exposer clairement et publiquement leurs idées, qui – chacun s'en rendra compte enfin – sont modernes, réalistes et de mieux en mieux partagées sur le plan international, comme l'a récemment démontré la forte mobilisation contre la conférence de l'OMC à Seattle.

Une question a fait couler beaucoup d'encre, et de salive, malgré l'évidence de sa réponse : la reconnaissance du peuple corse. Cette revendication demeure au cœur des aspirations nationalistes. Elle ne semble pas excessive : elle fut dès 1988 l'objet d'un vote de l'Assemblée de Corse et, en 1991, du Parlement français lui-même. La censure du Conseil constitutionnel ne représente pas un obstacle sérieux. Les Corses savent bien que la volonté politique – exprimée sur ce point par les représentants légitimes du peuple français – a toujours primé sur les considérations juridiques. Prétendre le contraire constitue une insulte à leur intelligence collective. La Constitution française peut – et doit – être modifiée à cet égard. Le peuple corse est et a toujours été, pour les nationalistes corses, une communauté de destin constituée de Corses d'origine et de Corses d'adoption.

Deuxième proposition, découlant de la première : la citoyenneté corse. Cette notion de citoyenneté spécifique est déjà bien connue en Europe, elle fait aujourd'hui partie du droit public français. Le nouveau statut de la Polynésie française consacre « une citoyenneté polynésienne dont les bénéficiaires posséderont des droits spécifiques en matière d'accès à l'emploi, d'établissement pour l'exercice d'une activité économique et de protection du patrimoine foncier » (exposé des motifs du projet de loi constitutionnel

comprenant la suppression des conseils généraux, des départements et du découpage cantonal. Cette opération implique la définition d'un nouvel espace, pertinent celui-ci, correspondant à ce que l'on appelle aujourd'hui « bassin de vie », expression à laquelle nous préférons l'appellation – traditionnelle en Corse – de « pieve ». A la différence des cantons, produits de l'arbitraire et des intérêts électoraux, ces espaces, plus étendus au demeurant, seraient déterminés en fonction de critères historiques, humains, économiques et démographiques. Ils serviraient de base à la répartition des équipements, par exemple en matière de santé publique, ainsi qu'à la mise en œuvre d'une fiscalité et d'une parafiscalité différenciée suivant les zones, afin d'aider au développement de régions rurales. Nous rejoignons ici la notion de « territoire de projet », défendue en Corse par d'autres forces politiques et sur laquelle un large assentiment doit pouvoir être trouvé.

Quatrième proposition : de nouvelles prérogatives pour les institutions corses, notamment un véritable pouvoir législatif conféré à l'Assemblée dans de larges domaines de compétences en matière économique, sociale, culturelle et d'aménagement du territoire. Les institutions insulaires pourraient par exemple, dans ce cadre, définir elles-mêmes les modalités d'officialisation et d'enseignement obligatoire de la langue corse, ainsi que les moyens d'un développement durable, identitaire et respectueux de notre environnement, maîtrisé par notre communauté (statut fiscal et code des investissements).

Le gouvernement corse serait, pour sa part, chargé d'exécuter les délibérations de l'Assemblée. L'idée est bien de clarifier les

## PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RN 134 entre OLORON-SAINTE-MARIE et le SOMPORT  
MODERNISATION ENTRE URDOS et les FORGES D'ABEL  
SUR LA COMMUNE D'URDOS.

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2000, il sera procédé du 24 février au 27 mars 2000 inclus, à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet précité.

La Commission d'enquête désignée par M. le Président du Tribunal Administratif de PAU est ainsi composée :

- Président : M. Yvon FOUCAUD, Ingénieur en retraite,  
- Membres : M. Alix PALDUPIN, Directeur Agence Bancaire en retraite ;  
M. Lucien ESPAGNO, Ingénieur ELF en retraite.

Le siège principal de l'enquête est fixé à la mairie d'URDOS.

Le Président ou un membre de la commission d'enquête assurera des permanences à la mairie d'URDOS pour recevoir les observations du public les : 2 mars 2000 de 13 h 30 à 16 h 30, 9 mars 2000 de 9 h 30 à 12 h, 16 mars 2000 de 13 h 30 à 16 h 30, 23 mars 2000 de 13 h 30 à 16 h 30.

Du 24 février au 27 mars 2000 inclus, le dossier comportant notamment une étude d'impact avec le registre annexé seront déposés à la mairie d'URDOS. Le public pourra en prendre connaissance aux heures d'ouverture des bureaux et consigner, éventuellement, ses observations sur le registre ou les adresser, par écrit, au Président de la Commission d'enquête à la mairie d'URDOS.

Dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, le Président de la Commission transmettra l'ensemble du dossier au Sous-Préfet de l'arrondissement d'OLORON-SAINTE-MARIE accompagné du procès-verbal et des conclusions de la commission.

Toute personne concernée pourra demander au Préfet communication des conclusions de la commission d'enquête (Préfecture des Pyrénées-Atlantiques - DCLE 4 - 64021 PAU Cedex).

LE PREFET.  
André VIAU

## PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME ENQUETE PUBLIQUE A V I S

OBJET : LIAISON SUD III - A 150 - VI<sup>e</sup> FRANCHISSEMENT DE LA SEINE A ROUEN.

Il est porté à la connaissance du public qu'aux termes de l'arrêté préfectoral en date du 26 janvier 2000, il sera procédé pendant 41 jours, du lundi 21 février 2000 au samedi 1<sup>er</sup> avril 2000, à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de construction du sixième franchissement de la Seine à Rouen et des ouvrages nécessaires pour relier l'autoroute A 150 au Nord du viaduc des Barrières du Havres à la Voie Rapide Sud III à Petit-Quevilly et pour assurer les échanges entre la voie rapide ainsi créée et la voirie urbaine, sur le territoire des communes de Rouen, Petit-Quevilly, Déville-lès-Rouen et Canteleu.

La Commission d'enquête sera présidée par M. Francis PRUNET, expert retraité.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier tenu à sa disposition dans les mairies susvisées, aux jours et heures d'ouverture habituels (à l'exception des jours fériés), et consigner ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou les adresser, par écrit, au Président de la Commission d'enquête dans les mairies.

Un des membres de la Commission d'enquête recevra, en personne, les observations du public dans les mairies de :

- Rouen, bureau d'accueil, place du Général-de-Gaulle, 76000 Rouen, les mercredi 23 février 2000 de 14 h à 16 h 30, vendredi 3 mars 2000 de 9 h à 11 h 30, lundi 20 mars 2000 de 14 h à 16 h 30 et samedi 1<sup>er</sup> avril 2000 de 9 h à 11 h 30.

- Petit-Quevilly, les vendredi 25 février 2000 de 14 h à 16 h 30, mercredi 8 mars 2000 de 9 h à 11 h 30 et mardi 28 mars de 14 h à 16 h 30.

- Déville-lès-Rouen, les mercredi 1er mars 2000 de 14 h à 16 h 30 et lundi 13 mars 2000 de 9 h à 11 h 30.

- Canteleu, les lundi 28 février 2000 de 14 h à 16 h 30 et vendredi 17 mars 2000 de 9 h à 11 h 30.

Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête pourront être consultés pendant un an dans tous les lieux de dépôt du dossier d'enquête.

LE PREFET.

## Le Monde ECONOMIE

Professeurs d'économie,  
associations d'étudiants...

... Mettez  
Le Monde  
Economie  
à la disposition  
de vos classes.

... Profitez d'un  
outil pédagogique  
de référence  
à des conditions  
exceptionnelles !

Pour tout renseignement :  
Tél. : 01.42.17.37.64 - Fax : 01.42.17.21.70

## De Sartre et de quelques on-dit

par Antonin Liehm

**E**N lisant les comptes rendus publiés à propos de Sartre dans la presse, puis l'éditorial du *Monde* sur les intellectuels, des souvenirs me reviennent.

Lors du colloque sur le trentième anniversaire du « printemps de Prague » – juin 1998, au Sénat –, André Glucksmann parla de façon très catégorique du voyage que Jean-Paul Sartre avait fait à Prague en automne 1968 pour justifier devant le public tchèque l'invasion soviétique du mois d'août 1968. « Où as-tu pris ça ? », lui demandai-je.

Dans cette période fort curieuse qui suivit pendant une année l'invasion soviétique, *Les Mains sales* et *Les Mouches* pouvaient pour la première fois être joués à Prague. J'ai suggéré au théâtre qui montait *Les Mouches* d'inviter Sartre à la générale, car sa présence, alors, aurait une signification importante – c'était au moment où Sartre était en train d'écrire son fameux texte *Le Socialisme qui venait du froid*, en préface à l'édition française de mon livre *Trois Générations*.

Sartre me demanda s'il devait accepter. Je l'en ai persuadé, lui expliquant que sa présence montrerait que les Tchèques n'avaient pas été abandonnés, que *Les Mouches* y était d'une grande actualité politique et qu'il pourrait expliquer à Prague ce que les intellectuels et la France entière pensaient de ce qui était arrivé.

Sartre fit donc le voyage, se fit ovationner à la générale des *Mouches* et dit ce qu'il pensait et écrivait.

« Mais tu sais, me dit Glucksmann, embarrassé, trente ans plus tard, ça se disait à Paris. »

Dans son livre *L'Adieu à Sartre* (Plon), Michel-Antoine Burnier imagine un testament de Jean-Paul Sartre dans lequel il lui fait dire, à propos d'un autre voyage à

Prague, en 1963 : « Au souvenir de cet épisode, la honte m'obsède comme une vérité secrète. (...) J'étais invité à donner une conférence au grand amphithéâtre de l'université Charles. (...) Le régime stalinien vacillait (...). Dans ce climat, on comprend que les étudiants se félicitassent de ma visite : philosophe de la liberté, j'avais parmi eux la meilleure des réputations, et ils ne doutaient pas que j'allais leur apporter une aide précieuse. Le malheur, c'est que cela ne me traversa pas la tête. »

Non seulement j'étais présent, il y a trente-sept ans, à cette conférence dans le grand auditorium bourré de la faculté des lettres, mais c'est moi qui l'ai traduite mot à mot en tchèque. Les étudiants de Prague n'étaient pas encore aussi rebelles que cinq ans plus tard. Mais encore aujourd'hui, je rencontre à Prague des messieurs et des dames quinquagénaires inconnus qui me disent : « On vous connaît, on était à la célèbre conférence de Sartre. C'était un des moments importants de notre évolution, un de ces événements par lesquels commença la longue marche vers le "printemps de Prague" et, finalement, vers le présent. »

Je connais naturellement des gens qui, à la même époque, percevaient Sartre comme un intellectuel de gauche, et donc inacceptable. Le contraire serait surprenant. Mais cela n'a rien à voir avec la réalité, avec ce qui s'est vraiment passé, avec la vraie influence du séjour de Sartre sur la plupart des jeunes intellectuels tchèques qu'il a pu rencontrer.

Mais peut-être cela se disait-il, à Paris... Et cela se dit, paraît-il, toujours.

**Antonin Liehm** est directeur de « La Nouvelle Lettre internationale ».

# La justice et la politique sont accablées du même opprobre

Tous les sondages le disent : la réforme de la justice qui devait être soumise au Congrès le 24 janvier a les faveurs de l'opinion publique. Le soutien est d'autant plus fort que la question posée par les instituts de sondage met en évidence une indépendance accrue à l'égard du pouvoir politique : selon Louis Harris, 46 % d'approbation contre 8 % d'hostilité avec une question, assez technique, portant sur la gestion des carrières au sein du Conseil supérieur de la magistrature ; selon CSA, 53 % contre 38 % quand la question oppose l'indépendance et le risque de disparition de toute politique pénale ; selon la Sofres, 67 % contre 16 % s'il s'agit d'approuver la fin des instructions individuelles aux procureurs ; selon la Sofres encore (mais pour le ministère de la justice), 80 % contre 15 % quand la question met en exergue la « plus grande indépendance politique » donnée aux procureurs.

La réforme est souhaitée car la justice reste perçue comme soumise au pouvoir politique. 62 % des Français, interrogés en décembre 1999 par CSA, l'estiment « dépendante », soit un chiffre inférieur à 1997 (79 %) mais aussi élevé que celui enregistré en 1990 (60 %), avant les grandes affaires politico-judiciaires qui allaient entacher la décennie. Le constat relève à ce point de l'évidence qu'il ne suscite aucune différence d'appréciation selon la sensibilité politique des interviewés, qu'ils se situent dans la majorité ou dans l'opposition par rapport au pouvoir en place : 61 % à gauche en 1999, 60 % à droite et 57 % chez les écologistes.

Il y aurait donc chez les Français un grand regret à voir la réforme avorter. Mais les résultats d'une question posée par la Sofres en octobre 1999 et passés quelque peu inaperçus mettent le doute sur cette imagerie. Pour 61 % des personnes interrogées (contre seulement 19 % d'avis contraire), « même si la réforme était adoptée, les pressions politiques sur les magistrats du parquet ne disparaîtraient pas pour autant ». C'est l'opinion non seulement des sympathisants de droite (68 %) mais aussi des écologistes (63 %) et même de ceux qui se réclament de la gauche (62 %). Le sentiment est également partagé par les partisans de la réforme eux-mêmes, qui pensent à 67 % contre 24 % que les pressions continueront. Quels que soient les textes adoptés ou présentés, tout se passe comme si la justice était condamnée à conserver sa

**L'opinion publique déplore le report de la réforme de la justice. Mais elle reste très sceptique sur les chances d'une telle réforme : pour les Français, l'image de la justice et celle de la politique restent confondues pour le pire. Leur opinion est d'autant plus critique qu'ils ont eu recours au juge**



COORDINATION  
Gérard Courtois  
et Jérôme Jaffré

mauvaise image et à paraître inféodée au pouvoir politique. La difficulté qu'éprouvent les Français eux-mêmes à rompre le lien entre justice et politique vient, au moins en partie, du fait que les reproches qu'ils adressent à l'institution judiciaire sont du même ordre que ceux dont ils accablent le monde politique. On sait, en effet, que l'image de la justice est mauvaise. Toutes les enquêtes réalisées depuis deux décennies confirment le même diagnostic : la justice est jugée lente, compliquée, chère, peu équitable. N'est-ce pas, *mutatis mutandis*, les mêmes maux que ceux habituellement attribués à la politique ?

La justice apparaît « compliquée » à 78 % des Français, selon l'enquête la plus récente, réalisée en janvier 2000 par l'institut Louis-Harris. Sur ce point, le chiffre est pire que celui enregistré habituellement par la politique (de l'ordre de la moitié) et sanctionne un langage exagérément désuet et des codes inaccessibles au commun des mortels. La justice paraît « peu équitable » : 52 % des interviewés le pensent, surtout parmi les sympathisants communistes (à 67 %) et RPF (à 65 %). Dans une enquête de 1991, réalisée pour le Sénat, et dont rien n'indique qu'elle soit obsolète, 83 % des Français estimaient qu'elle « favorise les riches au détriment des pauvres ». On retrouve ici, d'une certaine façon, l'accusation faite à la politique, y compris sous les gouvernements de gauche, de laisser se développer les inégalités et de favoriser les privilégiés. Enfin, la justice ne paraît pas suffisamment protéger les victimes. C'est là, sans doute, le reproche le plus fort aux yeux des Français. Selon une enquête CSA de 1997, 55 % des Français le pensent. De même, une majorité estime qu'elle n'accueille pas bien les victimes et qu'elle ne leur permet pas d'obtenir la réparation du préjudice causé. Ici encore, le reproche rejoint celui fait aux politiques de ne jamais être à la hauteur quand il s'agit d'indemniser les victimes de catastrophes, les licenciés économiques ou les personnes touchées par la maladie ou l'invalidité. Justice et politique sont donc également perçues comme compliquées, inégalitaires, d'un mot, si l'on osait, injustes.

Au demeurant, si les élus ont une mauvaise image, celle des magistrats est-elle perçue comme bonne ? Selon la grande enquête de CSA de 1997 conduite pour la Mission recherche, droit et justice, ils sont perçus comme « compréhensifs » par une toute petite majorité (44 % contre 42 %) mais « peu équi-

La France à la traîne en Europe		
LA CONFIANCE DANS LA JUSTICE DANS LES PAYS DE L'UE		
PAS CONFIANCE		CONFIANCE
25 %	DANEMARK	70 %
28 %	AUTRICHE	61 %
30 %	FINLANDE	61 %
28 %	LUXEMBOURG	59 %
35 %	PAYS-BAS	59 %
42 %	GRÈCE	55 %
36 %	SUÈDE	53 %
40 %	ALLEMAGNE	52 %
37 %	IRLANDE	49 %
40 %	ROYAUME-UNI	48 %
45 %	PORTUGAL	42 %
52 %	ESPAGNE	40 %
53 %	ITALIE	36 %
56 %	FRANCE	35 %
72 %	BELGIQUE	22 %

Source : Eurobaromètre, printemps 1999

La défiance envers la justice n'est pas une fatalité. Dans dix des quinze pays de l'Union européenne, les opinions publiques, invitées à juger une quinzaine d'institutions (armée, police, Parlement, gouvernement, administration, etc.), éprouvent en majorité un sentiment de confiance à son égard. C'est en particulier le cas de l'Europe du Nord, mais aussi de l'Allemagne et du Royaume-Uni. En revanche, la France se situe à l'avant-dernier rang derrière l'Italie, pourtant si critique envers ses institutions, et juste avant la Belgique encore traumatisée par les affaires qui l'ont touchée.

Plus largement, la France se caractérise par un faible niveau de confiance envers ses institutions régaliennes : au 14<sup>e</sup> rang de confiance pour la justice, elle est aussi au 14<sup>e</sup> rang pour l'armée et au 12<sup>e</sup> pour la police. En revanche, elle se situe au 8<sup>e</sup> rang pour la confiance dans l'administration, devant l'Allemagne ou l'Espagne. Sur la justice, enfin, on relève dans l'Union européenne une forte différence sociale : la confiance des cadres se situe à 57 %, celle des ouvriers à 37 % seulement.

tables » par un plus grand nombre. Au moins sont-ils vus comme « honnêtes » (à 47 % contre 39 %), alors que sur ce point, l'image des élus est désastreuse (61 % les considèrent collectivement comme « corrompus »). Pis, l'enquête de 1991, déjà citée, classait les catégories les plus soucieuses de la protection des libertés individuelles : les avocats, les gendarmes, les journalistes, les artistes et même les policiers devançaient les magistrats et les élus, qui fermaient la marche !

Dans l'esprit public, la justice est confondue avec la politique et l'image de l'une rejaille totalement sur l'autre. Grâce à une enquête de la Sofres, réalisée en octobre 1999, on peut établir une typologie des attitudes à l'égard de la politique,

selon que les interviewés jugent que ce n'est pas une activité honorable, que les hommes politiques ne se soucient pas des gens et, enfin, que les élus sont corrompus. 55 % des Français interrogés ont une mauvaise image de la politique, en donnant deux de ces appréciations, voire les trois ; 45 % en ont une image bonne ou moins critique en ne donnant aucune de ces trois réponses ou une seule. A l'analyse des résultats, le lien est frappant entre les attitudes à l'égard de la politique et la perception de la justice. 75 % des personnes qui ont une mauvaise image de la politique estiment que la justice « fonctionne mal », contre 47 % parmi ceux qui en ont une bonne image.

Plus remarquable encore, avoir

une mauvaise image de la politique conduit à considérer la justice comme inefficace dans des domaines parfois inattendus : à 66 % sur le grand banditisme et même à 51 % sur les conflits de voisinage ou entre propriétaires et locataires. Ceux qui ont une bonne image de la politique ne partagent ces opinions qu'à respectivement 45 % et 37 %. L'image de la politique rend compte de celle de la justice. Il serait certes abusif d'établir un lien de causalité directe, mais il est clair que les images de l'une et de l'autre appartiennent au même univers.

Le lien est si fort que les Français ignorent l'affrontement qui, depuis plusieurs années, oppose les juges et les élus. N'est-ce pas les juges qui ont porté à ces derniers les coups les plus durs par les mises en examen, les démissions contraintes ou la condamnation à la pire des peines, l'inéligibilité ? Pourtant, la justice reste perçue comme épargnant le personnel politique. 73 % des Français estiment qu'elle est « trop indulgente » envers les hommes politiques, alors que seulement 37 % expriment le même sentiment sur les chefs d'entreprise. Dans le monde des puissants, il y aurait deux poids, deux mesures : des patrons presque traités comme des justiciables ordinaires et des élus protégés. Aux yeux d'une large fraction de l'opinion, approuver les magistrats qui s'en prennent à des élus, c'est applaudir Guignol. Dans ce domaine, les juges n'en font jamais assez.

Opinion n'est pas raison. Il y a là une vision erronée du régime représentatif qui, si l'on n'y prend garde, finira par miner les fondements de la démocratie. Dans ce climat, on pressent que l'adoption de la réforme au Congrès de Versailles n'aurait pas suffi à améliorer vraiment l'image de la justice. En sens inverse, son renvoi *sine die* confortera le soupçon de mainmise par la politique. Le principe du Congrès, qui fait adopter la réforme par les députés et les sénateurs, nourrit le soupçon d'un texte par définition favorable aux intérêts des élus. A ce stade de l'incompréhension, on ne peut s'empêcher de penser que le meilleur remède consisterait à bâtir une réforme d'ensemble de la justice et à la soumettre au peuple par référendum pour qu'il la fasse sienne.

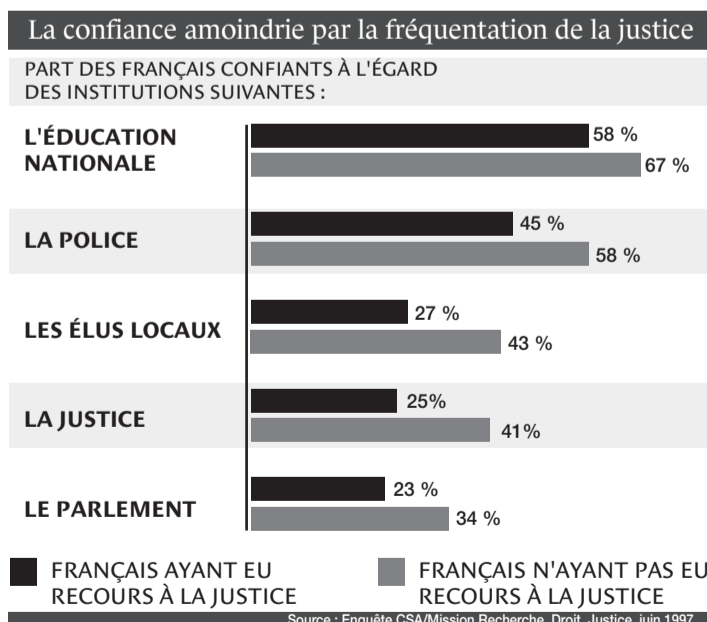
Jérôme Jaffré est directeur du Centre d'études et de connaissances sur l'opinion publique (Cecop).

## Les justiciables sont les plus critiques à l'égard de l'institution judiciaire

UN Français sur cinq a déjà eu recours à la justice. Dans deux tiers des cas, les justiciables sont repartis mécontents. L'image de l'institution, elle, en est sortie dégradée. Trois enquêtes menées au cours de la dernière décennie montrent une grande stabilité de l'opinion publique sur la justice (Credoc 1991, CSA 1997, Sofres 1997). Elles convergent notamment sur un point : les justiciables sont systématiquement plus critiques sur la justice que les citoyens n'ayant pas eu affaire à elle. Inquiétant signe de dysfonctionnement.

Le recours à la justice concerne majoritairement les affaires civiles (instances, prud'homme) dans un cas sur deux, des affaires familiales (divorces, enfants) dans un cas sur trois et plus rarement des affaires pénales (un cas sur cinq). Dans plus de la moitié des cas, les Français se sont présentés devant la justice en tant que victime ou demandeur, dans moins de deux cas sur dix, en tant qu'auteur présumé ou cité. Si le recours est réparti de façon assez homogène selon les catégories sociales, la satisfaction, en revanche, est très différenciée, avec globalement 34 % de satisfaits et 63 % de mécontents : l'on compte autant de satisfaits que de mécontents parmi les cadres, mais 73 % de mécontents parmi les ouvriers.

L'inégalité de traitement reste un élément majeur de la perception du



fonctionnement de la justice et renforce l'image d'un système à deux vitesses. Politiquement, on note également une différence d'appréciation très nette parmi les justiciables : les sympathisants de gauche sont majoritairement mécontents alors que ceux de droite se disent satisfaits à une majorité relative. L'appréciation de la justice, même dans ses dimensions fonctionnelles, reste marquée par un prisme idéologique. La méfiance dans l'institution, déjà majoritaire,

se trouve renforcée. Parmi les Français n'ayant pas eu recours à la justice, 50 % n'ont pas confiance en elle, parmi les justiciables, la proportion est bien supérieure (66 %). Le jugement sur le fonctionnement, déjà très défavorable parmi les non-justiciables (60 % pensent qu'elle fonctionne mal), devient catastrophique parmi ceux qui ont fréquenté les tribunaux (77 % critiquent son fonctionnement).

Mais si les justiciables et les non-justiciables s'accordent à dénoncer

le fonctionnement de la justice dans les affaires qui font l'objet d'un compte-rendu public (affaires pénales, affaires financières ou politiques), ils se distinguent nettement en ce qui concerne le traitement des affaires civiles ou familiales. Les non-justiciables pensent largement que la machine judiciaire traite correctement ce type d'affaires (63 %), alors que les justiciables sont beaucoup plus partagés : une moitié d'entre eux seulement considèrent que le fonctionnement est satisfaisant.

Les raisons de cette insatisfaction sont connues : lenteur, coût, inaccessibilité. Le reproche est tellement unanime et massif dans l'opinion que les justiciables se distinguent à peine du reste du public dans la critique : 93 % d'entre eux jugent les procédures trop longues, 88 % trop compliquées et 84 % estiment le coût trop élevé. D'autres griefs se font jour. Les justiciables jugent les juges comme ils jugent la justice : sévèrement. Alors que l'on avait l'habitude de distinguer l'image de l'institution de l'image des hommes de loi, majoritairement appréciés pour leur compétence et leur dévouement malgré le manque patent de moyens, on s'aperçoit que ce résultat est écorné par les faits. Les Français ayant déjà fréquenté les tribunaux ressortent avec un jugement critique sur les magistrats : 53 % les jugent peu équitables, 51 %

peu compréhensifs et seulement 41 % honnêtes, alors que ces appréciations sont presque inverses auprès de ceux qui sont restés à l'écart de la justice.

Après avoir fréquenté la justice, les justiciables en gardent une impression générale de manque de respect, de la part d'une institution censée être exemplaire : manque de respect des droits de la personne (61 % des justiciables considèrent que la justice respecte mal ce droit élémentaire) ; absence d'information minimale à leur égard, dans un domaine où ils se sentent désorientés et dépassés (51 % des justiciables déclarent avoir été mal renseignés sur les procédures) ; sentiment de non-respect de la présomption d'innocence par les juges (46 %) ; manque de respect, enfin, à l'égard des victimes, de la part d'une justice qui selon eux les protège mal (64 % des justiciables), les accueille mal (54 %) et ne répare pas bien les préjudices (56 %). Dans ces conditions, les justiciables réclament évidemment une justice qui tranche plus rapidement (67 %), plus accessible aux faibles revenus (67 %), mais ils exigent aussi, plus encore que l'ensemble des Français, une amélioration des indemnités (54 %) et une plus grande proximité de l'institution (47 %).

Malgré tout, ils ne sortent pas découragés de leur expérience. La justice doit continuer à jouer un rôle indispensable et irrempla-

çable : les justiciables sont majoritairement prêts à retourner devant elle en cas de nécessité (52 %). Parmi les justiciables, 45 % des mécontents et 62 % des satisfaits y retourneraient, avec une différence finalement pas si élevée. Cependant, pour tous, mieux vaut éviter la justice que d'y avoir recours. Telle est l'opinion de l'immense majorité des Français qui n'ont pas eu d'expérience judiciaire (80 % considèrent qu'il vaut mieux « s'arranger à l'amiable ») et celle des justiciables aussi (69 %). La justice crée les conditions de son rejet. La situation n'est pas seulement néfaste pour l'institution judiciaire ; elle l'est également, par contagion, pour les autres pouvoirs institutionnels. Les justiciables basculent davantage que les non-justiciables dans la défiance à l'égard des institutions politiques (*lire infographie ci-contre*). Cette situation est contraire à celle de beaucoup d'autres institutions qui ont entamé leur modernisation et où, habituellement, le contact avec l'utilisateur favorise une bonne appréciation. La justice ne peut pas continuer à nourrir elle-même la mauvaise réputation dont elle est l'objet.

Philippe Chriqui, ancien directeur des études d'opinion à l'IFOP, est consultant et collaborateur au Cecop.



# Le contrat, nouveau mode d'emploi de la politique

**MODE, SÉSAME**, formule fourre-tout ou nécessité ? Le contrat revient en force en politique. C'est le mot-clé dont se gargarisent les responsables, et qui est au cœur des rapports entre partenaires économiques, sociaux, culturels ou financiers, qu'il s'agisse de l'Etat, des collectivités locales, des syndicats, voire des chefs d'entreprises industrielles ou agricoles.

La chronique de l'aménagement du territoire, par exemple, est depuis un an quasi entièrement consacrée à l'élaboration des contrats de plan Etat-régions (imaginés en 1982 et régulièrement reconduits depuis) qui couvriront la période 2000-2006. En outre, s'appuyant sur la loi qu'a fait voter Dominique Voynet en juin, la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) a lancé sur une quinzaine de sites témoins - de Marseille à Poitiers - des opérations de préfiguration des prochains contrats d'agglomération. En milieu rural, plus de 400 « pays », ainsi que des parcs naturels régionaux, sont eux aussi l'arme au pied, attendant impatiemment la parution d'un décret définissant leurs périmètres et leurs compétences, pour conclure avec l'Etat des engagements réciproques qui prendront comme dans le cas précédent le nom de contrats. Parallèlement sont lancés ou se concrétisent des contrats de villes, petites ou grandes, à l'initiative du ministre du même nom, Claude Bartolone, entre l'Etat, les maires ou les présidents de structures intercommunales pour favoriser la mixité urbaine, ou simplement entre maires de villes d'une même région qui cherchent, à trois ou quatre, à créer un « réseau » économique ou à tisser un maillage territorial.

Au chapitre de la lutte contre la délinquance, les contrats locaux de sécurité inventés en 1997 par Jean-Pierre Chevènement - plus de 400 à ce jour - ont pour but, en réunissant les compétences croisées des autorités judiciaires, des services de l'emploi, de la police, des associations, des élus, des offices d'HLM ou d'une grande entreprise de transports collectifs, de rendre moins rebelles et plus accueillants certains quartiers et de faciliter la mise en œuvre d'une police de proximité.

Jean Glavany, pour sa part, a voulu faire des contrats territoriaux d'exploitation (CTE) la pièce maîtresse de la récente loi d'orientation agricole. Il s'agit pour l'Etat de signer avec chaque agriculteur qui le souhaite un pacte pour cinq ans, mariant les vocations économique, territoriale, environnementale et sociale de l'agriculture. Ce CTE détermine aussi, en fonction du projet de chaque paysan, le montant des aides publiques, nationales voire européennes, dont il bénéficiera.

## PRIMAUTÉ DE LA LOI

Territorial, prospectif, personnel ou collectif, formel ou à géométrie variable, appuyé sur des enveloppes financières parfois lourdes ou tout simplement sur des faisceaux de bonnes volontés, inscrits dans les choix d'urbanisme ou de reconquête paysagère, le contrat comme mode d'organisation politique et comme volonté de vivre ensemble peut aussi ressortir d'une philosophie sociale, voire d'un projet politique solennel. C'est en tout cas l'idée de Jacques Chirac, qui souhaiterait que la Constitution elle-même soit révisée pour que la notion de référence de « *contrat social* » y soit mentionnée noir sur blanc, le contrat, dans l'esprit du chef de l'Etat, relevant d'un principe général du droit plus fondamental que le simple dialogue, voire la négociation auxquels sont habitués de longue date les partenaires sociaux. Une idée combattue par Lionel Jospin au nom de la primauté de la loi. Car, pour le premier ministre, les contrats entre patronat et syndicats, dans des branches ou des entreprises, n'ont pas à recevoir une sanction juridique supérieure à la loi,

et l'intérêt particulier ne doit pas dépasser en terme de valeur juridique l'intérêt général qu'expriment le Parlement et les dépositaires de la souveraineté du peuple.

A l'origine, c'est-à-dire au début des années 70, lorsque Jacques Chaban-Delmas, alors premier ministre, avait mis sur les rails sa « *nouvelle société* », la politique contractuelle prenait essentiellement une connotation sociale. Les gouvernements allaient vite négocier avec les entreprises publiques, leurs dirigeants et leurs syndicats, des contrats de plan, d'objectifs ou de progrès dont le but était tout à la fois de clarifier, à moyen terme, les politiques tarifaire, financière ou sociale. EDF, la SNCF, la RATP, Air France ou La Poste furent ainsi sous les feux de la rampe, et aujourd'hui encore les entreprises qui restent dans le giron de l'Etat continuent à croire à ce genre de cadrage et de pilotage.

La contractualisation obéit au souci des gouvernements de marier les prérogatives régaliennes de l'Etat avec les aspirations générales de la société moderne vers un plus grand libéralisme. Le partenariat est devenu d'ailleurs, avec la contractualisation, un mot et une pratique fort répandus dans la conduite des affaires. L'impécuniosité de l'Etat, la décentralisation, la nécessité de mieux affecter les finances

publiques aux dépenses essentielles, ont fait le reste.

La question est de savoir si le contrat est aujourd'hui une forme appropriée pour organiser la société et faire vivre ses composantes avec le moins de heurts possible. Cette voie moyenne est plus prometteuse que le diktat ou le laxisme. Elle est de nature à concilier ce qui apparaît prioritaire à la fois pour l'Etat, pour une région ou pour un maire, qui ont besoin de s'asseoir à la même table. Mais pour que ces engagements aient quelque portée, il faudrait que le contrat implique des sanctions à l'encontre de celui qui ne le respecte pas. Or ce n'est en général pas le cas. Dans les contrats de plan, par exemple, au nom de la raison d'Etat, de la force majeure, de l'alternance politique ou tout simplement de la régulation budgétaire, l'Etat pourra toujours modifier ses engagements. Il l'a fait en 1998. Le contrat ne sera alors qu'une convention, un simple échange de lettres d'intention. Au risque de faire naître chez les partenaires de l'Etat et chez les citoyens qui s'intéressent à la gestion des affaires publiques un sentiment de désordre, d'approximation, de flottement et au bout du compte d'inutilité.

François Grosrichard

## Les « fables » de La Fontaine par Lionel Koechlin



## La jurisprudence Pinochet

Suite de la première page

L'arrestation à l'étranger de l'ancien général aura servi d'électrochoc et démontré qu'après la dictature et certaines exactions d'Etat, aucune réconciliation, aucune démocratie digne de ce nom ne peuvent être construites sans un véritable retour sur l'histoire. La leçon vaut non seulement pour le Chili mais pour d'autres pays - en Amérique latine notamment - qui pensent s'en tirer avec une « commission vérité » de façade ou dont les conclusions ne sont pas prises en compte, surtout si l'accompagnement une amnistie générale pour solde de tout compte. Dans ces pays où la justice n'est pas indépendante, l'affaire Pinochet et l'ébranlement salutaire qu'elle a provoqué au Chili ont apporté un précieux renfort aux démocrates et aux militants des droits de l'homme qui luttent pour l'avènement d'un véritable Etat de droit.

Fallait-il priver de toute chance les démocrates chiliens qui réclament de mener eux-mêmes ce travail sur le passé et l'assainissement des institutions qu'il appelle ? Qu'elle ait ou non pesé sur la décision des autorités britanniques derrière les motifs médicaux invoqués, cette problématique existe bel et bien, et l'une des vertus de l'affaire Pinochet est aussi de l'avoir mise à jour. Il n'y a pas de ré-

ponse dogmatique, valable en toutes circonstances à la question du qui doit juger. La justice internationale ne peut avoir pour objectif de se substituer à des instances nationales qui seraient en mesure de fonctionner de façon équitable. Son but est de parer à l'impossibilité de l'exercice de la justice dans les pays où les dictateurs ou leurs émules conservent le pouvoir ; il est aussi d'aider les sociétés qui n'y parviennent pas seules à surmonter les séquelles d'épisodes tragiques de leur histoire.

Aussi le terme d'« *ingérence* », abondamment utilisé à propos de cette affaire, est-il des plus malheureux. C'est sur lui que se sont appuyés ceux qui ont dénoncé les poursuites intentées en Europe contre Pinochet et qui se sont efforcés de les faire passer pour un nouveau conflit Nord-Sud. Le cas Hissène Habré, si le Sénégal jouait le jeu, pourrait à cet égard dissiper les malentendus et constituer une étape essentielle dans le mouvement en marche contre l'impunité. Ce pays africain doit aujourd'hui répondre à une interpellation analogue à celles qui furent adressées, à propos de Pinochet, à la Grande-Bretagne et à l'Espagne : examiner la plainte déposée contre un ressortissant étranger, ancien chef d'Etat, et affirmer la compétence de la justice sénégalaise pour le juger. Si les choses suivaient ce cours, aurait-on l'idée de reprocher au Sénégal de s'« *ingérer* » dans les affaires tchadiennes ? Il ne s'agit en l'occurrence, pour ce pays, que d'obéir aux engagements internationaux auxquels il a souscrit en étant parmi les premiers

(avant la France et bien d'autres) à ratifier et à intégrer dans sa législation la Convention internationale de 1984 contre la torture.

On ne saurait évidemment prétendre que le « Nord » n'y est absolument pour rien dans cette réplique africaine de l'affaire Pinochet. Des associations occidentales accompagnent les plaignants, à côté d'ONG africaines. Leur but est précisément de démontrer que la lutte contre l'impunité n'est pas l'affaire exclusive des pays nantis.

### SITUATION DÉLICATE

Le Sénégal a été le premier pays au monde à ratifier le traité conclu en juillet 1998 à Rome sur la création d'une future cour pénale internationale (CPI) qui jugera des plus graves atteintes aux droits de l'homme. Le président Abdou Diouf ne manque pas de se prévaloir de ce comportement modèle. Le continent africain, malgré les conflits qui le déchirent (ou à cause d'eux) et malgré le caractère encore très théorique de l'Etat de droit dans nombre de pays, a d'ailleurs été aux avant-postes dans la négociation sur la CPI et fournit aujourd'hui le plus gros contingent des Etats qui ont déjà signé le traité de Rome. Une partie du « Sud » au moins - l'Afrique -, désespérant d'autres formes d'interventions extérieures, compte aujourd'hui sur une instance pénale internationale pour prévenir ou punir les grandes tragédies auxquelles ni le « Nord » ni l'ONU ne l'ont aidée à échapper ces dernières années. On est ici à l'opposé du procès pour « *ingérence* »

qu'ont essayé de monter, à propos de Pinochet, certains autres dirigeants de pays en voie de développement.

La situation créée par la plainte contre Hissène Habré n'en place pas moins les autorités sénégalaises dans une situation délicate. Sous peine de manquer au parti qu'elles ont pris en faveur de la lutte internationale contre l'impunité, elles sont sommées de rompre avec des pratiques et des règles d'hospitalité envers les anciens dirigeants, encore plus profondément ancrées dans la tradition en Afrique qu'en Europe.

Cette Europe a déjà oublié le chemin qu'elle vient elle-même de parcourir en dix-huit mois. Certains responsables, ne prenant plus la peine de se demander ce qu'ils auraient fait eux-mêmes à l'automne 1998 s'ils avaient eu entre les mains un mandat d'arrêt lancé par un juge espagnol contre l'ancien chef de la junte chilienne, ne sont pas loin d'incriminer le gouvernement de Londres parce qu'il va relâcher Pinochet. Les autorités britanniques pourtant - hormis leur défaillance calculée en fin de parcours à propos d'un dossier médical qui, en bonne justice, ne devrait pas rester secret - auront magistralement assumé cette difficile affaire à tous les stades antérieurs. Le gouvernement de Londres a montré l'exemple : c'est lui qui a donné le ton à ses homologues occidentaux, lesquels sont liés dorénavant par le discours qu'ils ont tenu à bon compte, sans beaucoup risquer, à propos de Pinochet.

Claire Tréan

# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléfax : 206 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

EDITORIAL

## L'ordre monétaire

**O**N la disait morte, définitivement terrassée, victime d'un double phénomène : les gains de productivité nés de la « *nouvelle économie* » et l'exacerbation de la concurrence, fille de la mondialisation des échanges. On évoquait même, il n'y a pas si longtemps, le danger opposé : le risque d'une déflation généralisée.

On avait parlé trop vite. Sans jouer les Cassandra ni les esprits chagrins, il faut bien constater que l'inflation n'est pas - pas encore - un phénomène du passé. La menace trouble le sommeil des banquiers centraux, gens de nature anxieuse, et perturbe les marchés financiers. Que l'on incrimine une hausse généralisée du prix des matières premières, et notamment du pétrole, la faiblesse de l'euro ou une poussée des revendications salariales, comme en Allemagne, le résultat est le même : un début d'incontestable pression inflationniste en Europe. C'est ce qu'indiquent les derniers indices. Le tableau n'est pas sensiblement différent aux Etats-Unis, où deux phénomènes se conjuguent : d'une part, le feu d'artifice boursier fait flamber le prix des actifs financiers ; d'autre part, le dynamisme de la croissance (5,8 % au quatrième trimestre) et l'éclatante santé du marché de l'emploi exercent une pression sur les salaires.

De cet état de la situation - qui, encore une fois, ne porte pas à la morosité -, la Réserve fédérale américaine (la Fed) et la Banque centrale européenne (BCE) tireront cette semaine les leçons sous forme, probable-

ment, d'une hausse de leurs taux directeurs. La première se réunit mardi 1<sup>er</sup> février, la seconde jeudi.

Il n'y a pas lieu, a priori, de s'inquiéter. Un resserrement des politiques monétaires occidentales, s'il est progressif et limité, ne devrait pas remettre en cause la vigueur de la croissance des deux côtés de l'Atlantique. Au contraire : par des actions préventives, les banques centrales américaine et européennes permettront d'éviter un retour de l'inflation, dont l'histoire a démontré qu'elle est, de tous les maux économiques, un des plus graves et des plus pénalisants pour les citoyens.

Il faudra pourtant savoir encaisser ce double choc monétaire. Tous les acteurs économiques, particuliers, entreprises et investisseurs, se sont habitués, depuis des années, à vivre dans un environnement de taux d'intérêt exceptionnellement favorable. Les rendements sont à des niveaux historiquement bas en Europe, au Japon, et demeurent très faibles aux Etats-Unis. Les vannes du crédit, qui étaient grandes ouvertes, vont se resserrer.

Dans une économie largement dominée par le poids des marchés financiers, l'impact de cette évolution monétaire ne sera pas sans conséquences. D'autant que les conseils de la Fed et de la BCE se réunissent à un moment de grande nervosité sur le marché des changes : l'euro a lourdement chuté ces derniers jours. Dans ce climat général, il importe que la Fed et la BCE coordonnent leur action. Sous peine de déstabiliser davantage la situation monétaire.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel

Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet

Directeur artistique : Dominique Roynet

Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Rédacteurs en chef :

Alain Frachon, (Editoriaux et analyses) ;

Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;

Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;

Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;

Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)

Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg

Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;

partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),

André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.

Capital social : 1 005 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,

Fonds commun de placement des personnels du Monde,

Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,

Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

## IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

### L'URSS reconnaît Ho Chi Minh

**UN COMMUNIQUÉ** publié cette nuit par l'agence Tass a annoncé la reconnaissance du gouvernement Ho Chi Minh par l'Union soviétique et le prochain échange de représentations diplomatiques entre Moscou et le Vietnam. Pour le gouvernement russe, l'indépendance du Vietnam remonte au soulèvement d'août 1945 ; Ho Chi Minh a derrière lui la grande majorité des populations, et « *le gouvernement fantoche de Bao Daï ne représente personne d'autre qu'une petite bande de réactionnaires* ».

Cette décision des autorités soviétiques intervient aussitôt après le passage de M. Jessup au Vietnam ; on sait que l'ambassadeur des Etats-Unis a remis à l'empereur un message du secrétaire d'Etat, M. Dean Acheson, promettant l'aide américaine au gouvernement vietnamien.

Le communiqué de l'agence Tass est diffusé trois jours après la ratification des accords de mars dernier par l'Assemblée nationale française ; or les autorités américaines et britanniques ont fait savoir depuis longtemps que le vote du Parlement, s'il était favorable, serait suivi de la reconnaissance « *de facto* », sinon « *de jure* », du nouvel Etat vietnamien par Washington, Londres et la plupart des dominions.

On peut penser que Moscou a jugé utile d'accorder sans plus tarder à Ho Chi Minh les avantages pratiquement consentis ces dernières semaines à l'empereur Bao Daï par les Anglo-Saxons. L'opinion vietnamienne pouvait en effet être impressionnée par l'appui qui vient d'être promis à l'ancien souverain : le silence du Kremlin eût été inexplicable à la longue.

(1<sup>er</sup> février 1950.)

## Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3615 code LMDOC (5,57 F/mn) ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60

Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78



## DISPARITIONS

## René La Canne

## Une figure du « Milieu »

**RENÉ GIRIER**, alias « René La Canne », l'une des figures du Milieu français des années 40 et 50, est mort vendredi 28 janvier à Reims (Marne). Il était âgé de quatre-vingts ans et vivait dans une maison de retraite. Ses cendres devaient être dispersées, mardi, dans le jardin du souvenir du cimetière paysager de La Neuville, à Reims. L'ancien truand, également surnommé René Le Boiteux en raison d'une claudication due à une vieille blessure par balle, s'était installé dans la région rémoise en 1957.

Au même titre que Pierre Loutrél (alias Pierrot le Fou) ou Emile Buisson, mais dans un style très différent, cet homme de caractère a longtemps incarné la tradition du Milieu parisien des années d'après-guerre, une époque qui a largement inspiré les scénaristes et laissé un fort sentiment de nostalgie, que ce soit aux truands ou aux policiers chargés de les arrêter. René La Canne, un fils de cheminot né à Oullins (Rhône) le 9 novembre 1919, n'était pas le moins habile de ces « seigneurs » du grand banditisme. Il savait gérer sa carrière et entretenir sa légende. Dès l'adolescence, il connaît les maisons de correction à la suite d'une fugue et de menus larcins. Son père assure alors que la « prison lui fera du bien ». A sa sortie, René Girier cherche à s'engager dans l'armée, au Maroc, mais il sera réformé en 1939 pour « inaptitude au service armé ». Il commet ensuite divers « casses » en France et doit fuir vers l'Allemagne pour échapper à la police. A Berlin, Hambourg et Francfort, il poursuit sa carrière de braqueur puis réussit à revenir en France.

Il se fait très vite un nom dans le Milieu parisien de l'après-guerre. Un surnom, aussi : René La Canne. Tour à tour perceur de coffres, pilleur de fourgons blindés, il est arrêté à plusieurs reprises mais ne reste guère en prison. En 1947, il s'évade de l'asile de Villejuif, en compagnie

d'Emile Buisson. En 1950, pendant un transfert de la prison de la Santé (Paris) à l'infirmerie de Fresnes (Val-de-Marne), il parvient à scier le plancher du fourgon cellulaire... En dehors de ses multiples évasions, quelques opérations retentissantes contribuent à asseoir sa réputation de « beau crâne » (grand truand), vite qualifié par la presse d'« ennemi public ». On lui prête l'interception d'un train d'or, un vol de bijoux à Deauville, chez Van Cleef et Arpels, une tentative d'enlèvement de l'actrice Rita Hayworth, ou encore le « casse » du coffre de l'ancien président du conseil Edouard Daladier... Tout cela sans violence. Du moins à en croire l'intéressé. Contrairement à Pierrot le Fou et à Emile Buisson, réputés violents, il assure en effet : « J'ai pas tué, j'ai jamais balancé personne et je n'ai volé que les riches ».

Lors d'un séjour à « l'ombre », il fait connaissance d'une célèbre visiteuse de prisons, Charlotte de Monaco, la mère du prince Rainier. Celle-ci l'aide à se réinsérer, en février 1956, en l'engageant comme chauffeur dans son château de Marchais (Aisne). « Elle en pinçait pour moi », confiait volontiers le malfaître retraité, qualifié par la presse populaire de « bandit bien-aimé ». Cette réinsertion ne connaît qu'un seul accroc, un ultime passage en correctionnelle, pour proxénétisme, en 1961. A partir de cette époque, l'ancien truand se consacre à diverses activités fort honnêtes : fabricant de clés-minute, libraire, créateur de meubles, vendeur de flippers, ramoneur... Ses employés sont des jeunes détenus en semi-liberté. Il publie aussi plusieurs livres, tels que *Je tire ma révérence, Chième de vie et Tu peux pas savoir*. Dans l'un de ces ouvrages, il écrit : « Je n'ai pas d'ambition, ces années m'ont aussi apporté des joies et les frissons des moments intenses que j'ai payés chèrement par treize années de prison. »

Philippe Broussard

■ **EMILE DIDIER**, ancien maire de Gap et ancien député, puis sénateur des Hautes-Alpes, est mort vendredi 28 janvier à Gap dans sa quatre-vingt-onzième année. Né le 30 décembre 1909 à Embrun (Hautes-Alpes), pharmacien à Gap, Emile Didier a été conseiller municipal de cette ville à partir de 1939, puis maire (radical) de 1947 à 1971. Conseiller général du canton de Barcelonnette de 1945 à 1992, il a été président de l'assemblée départementale de 1968 à 1982. Député (MRG) des Hautes-Alpes de 1967 à 1971, Emile Didier a ensuite été sénateur (Gauche démocratique) de ce département de 1971 à 1989.

■ **JEAN GUYOT**, compagnon de la Libération, est mort mercredi 26 janvier à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), dans sa quatre-vingt-deuxième année. Né le 4 juillet 1918 à Dun-sur-Auron (Cher), ancien élève de l'École des mines, Jean Guyot est entré dans la Résistance intérieure en 1942 grâce à Pierre Brossolette, le militant et

journaliste socialiste qui devait devenir conseiller politique du général de Gaulle à Londres. Au sein du groupe de résistance Combat, fondé notamment par Henri Frenay, il participe à de nombreux sabotages dans la région de Toulouse, avant de se retrouver, en mars 1943, à Paris, d'où il est chargé de monter un réseau de renseignement dans le nord de la France. Il sert ensuite en Angleterre au Bureau central de renseignement et d'action (BCRA), le service secret gaulliste dirigé par le colonel Passy. Il est fait compagnon de la Libération, le 19 octobre 1945, au titre de sous-lieutenant du BCRA. Après la guerre, Jean Guyot reprend ses activités d'ingénieur civil des mines, notamment au Maroc et en Iran. Entre 1962 et 1982, il sera PDG de la société de travaux publics GTM-Entrepose. Titulaire de la croix de guerre 1939-1945 et de nombreuses décorations étrangères, comme la Military Cross britannique et la croix de guerre belge, Jean Guyot était commandeur de la Légion d'honneur.

● **Allocations** : deux décrets d'application de la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2000, portant l'âge limite d'ouverture du droit aux allocations logement et au complément familial de vingt à vingt et un an.

Au *Journal officiel* du dimanche 30 janvier est publié : ● **Accords internationaux** : un décret portant publication des amendements à la convention sur la signalisation routière du 8 novembre 1968, adoptés à Genève le 5 février 1993.

## AU CARNET DU « MONDE »

## Naissances

M. et M<sup>me</sup> Yves MONLUC laissent à Sébastien et Mathieu la joie d'annoncer la naissance de

Thibaut,

Rouen, le 7 décembre 1999.

## Anniversaires de naissance

– 1<sup>er</sup> février 1980-1<sup>er</sup> février 2000 : 20 ans !

Thaïs, Karine, Nicolas, Marie et André ont l'immense bonheur de te souhaiter un joyeux anniversaire,

Benjamin.

## Décès

– M<sup>me</sup> René Barouh, née Louise Franco, Sa famille, Ses amis, ont la douleur de faire part du décès de

M. René BAROUH,

survenu dans sa quatre-vingt-quatrième année.

L'inhumation aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> février 2000, à 11 heures, au cimetière du Père-Lachaise.

On se réunira à la porte principale.

– Edwige, Jean-Claude, Alain Corcia, Hélène Fauconnier, Eliane Benaych et Juliette Amar, font part avec tristesse du décès de

Marie CORCIA, née BENAYCH,

survenu le 27 janvier 2000, à Nice.

Ezguir : mercredi 2 février à 18 heures, 29, avenue des Hespérides, 06400 Cannes.

Le docteur Jean GÉRARDIN, psychiatre des hôpitaux,

est décédé en son domicile de Noves, le 18 janvier 2000, après une courageuse lutte contre le cancer.

Ses cendres seront inhumées le samedi 5 février, à 11 h 30, au cimetière Prévillé, à Nancy, sa ville natale.

De la part de sa famille et de ses amis.

B. et G. Weill-Gérardin, 15, rue Malakoff, 45000 Orléans.

– On nous prie de faire part du rappel à Dieu de

M. Jacques HOMBERG,

chevalier de l'ordre national du Mérite, survenu à Paris, le 25 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Selon sa volonté, les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité.

– M<sup>me</sup> Suzanne Lejeune, son épouse, M<sup>me</sup> Arlette Lejeune, sa sœur, Marie-Danielle et Jacques Leruez, Bernard Lejeune, Philippe et Violaine Lejeune, Martine et Jean Bachelot, ses enfants, Elisabeth et Laurent, Marianne et Yves, Hélène et Pascal, Catherine et Dimitri, Alice, Pierre, Emmanuel, Marc, Anne, François, Rémi, ses petits-enfants, Camille, Gabriel, Vincent, Louna, ses arrière-petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

Michel LEJEUNE, membre de l'Académie des inscriptions et belles lettres, professeur honoraire à la Sorbonne, directeur honoraire de recherches au CNRS,

survenu, à Paris, le 27 janvier 2000, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Les obsèques seront célébrées dans l'intimité.

25, rue Gazan, 75014 Paris.

– Sonia et Raphaël Colin, ses cousins, Leurs enfants et petits-enfants ont la douleur de faire part du décès de

M<sup>me</sup> Anna, Bianca LESSER, née SCHWARTZ,

survenu le 24 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-treizième année.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 28 janvier, au cimetière parisien de Bagneux.

– Ses enfants, Gérard et Danièle Maarek, François et Claudine Torrès, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M<sup>me</sup> Berthe MAAREK, née CATTAN,

survenu le 29 janvier 2000, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 2 février à 16 h 30, au cimetière parisien de Pantin.

– M. et M<sup>me</sup> Didier Lecocq, M. et M<sup>me</sup> Paul-Antoine Mayer, ses enfants, Frédéric, Julien et Amaëlle, ses petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

M<sup>me</sup> Daisy MAYER, née CHAMANT,

le 24 janvier 2000, à Paris.

La bénédiction aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> février, à 13 h 45, en l'église Saint-Antoine des Quinze-Vingts, Paris 12<sup>e</sup>, suivie de la crémation au crématorium du Mont-Valérien.

Didier Lecocq, 10, rue Saint-Hermentaire, 13008 Marseille.

– Julie Thaller, née Bernadette Joatton, sa femme, Arnaud Thaller, et sa fille, Pénélope, Damien, Annick Thaller, et leurs enfants, Elodie, Barthélemy, Eugénie,

Grégoire Thaller, Nicolas, Sylvie Thaller et leurs enfants, Noémie et Léonard, Raphaël Thaller, Evelyne Carret et leur fils, Arthur, Marguerite Thaller, Fanny Thaller, Gaspard Thaller, ses enfants et petits-enfants, Les familles Thaller et Joatton, ont la douleur de faire part de la mort de

M. Jean THALLER,

le 28 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-tième année.

Une cérémonie religieuse aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> février, à 10 h 15, en l'église Saint-Bruno des Chartreux, Lyon (1<sup>er</sup>).

Un temps de prière aura lieu en l'église de Charnay (Rhône), à 14 h 30, suivi de l'inhumation dans l'intimité.

Fleurs bleu-jonquille.

– M<sup>me</sup> Simone Villard, son épouse, Ses enfants et petits-enfants, Sa famille, ses amis, ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, le 28 janvier 2000, de

Jean-Albert VILLARD, organiste de la cathédrale de Poitiers, officier des Arts et des Lettres, membre honoraire de la Commission des orgues historiques,

Les obsèques seront célébrées le mardi 1<sup>er</sup> février, à 10 heures, à la cathédrale de Poitiers.

Ni fleurs ni couronnes, des prières. Inhumation dans la plus stricte intimité.

M<sup>me</sup> Simone Villard, 11, rue Gaston-Hulin, 86000 Poitiers.

## Anniversaires de décès

– Il y a deux ans,

Claude ERIGNAC, préfet,

disparaissait assassiné.

M<sup>me</sup> Claude Erignac, Christophine et Charles-Antoine, ses enfants, M. René Erignac, son père, vous prient d'assister au service célébré à son intention en l'Église réformée, 58, rue Madame, Paris-6<sup>e</sup>, le vendredi 4 février 2000, à 11 h 30.

– Martinique, Paris, Trappes, Notre-Dame-Saint-Germain, Polska.

Il y a dix ans,

Guyllaine VINCENT

était rappelée à Dieu.

Nous nous souvenons et nous nous souviendrons.

ramon.vincent@wanadoo.fr

## Nominations

– Par arrêté de M<sup>me</sup> le Garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 28 octobre 1999,

M. Félix ALTMANN

a été nommé titulaire d'un office notarial nouvellement créé à Paris.

En cette qualité, il a prêté serment à l'audience du tribunal de grande instance de Paris, le 17 novembre 1999.

Le siège de cet office est : 18, rue Saint-Fiacre, 75002 Paris, Tél : 01-40-41-13-41 - Fax : 01-40-41-13-48

## Conférences

– A l'occasion de l'exposition « **Brésil baroque, entre ciel et terre** », Dominique Fernandez donnera une conférence au Petit Palais, Musée des beaux-arts de la Ville de Paris, avenue Winston-Churchill, Paris-8<sup>e</sup>, le mercredi 2 février 2000, à 18 heures. *Entrée libre.*

## Colloques

– L'association des Amis de Passages (ADAPes) et la *Revue Passages* avec les concours et les parrainages du ministère des affaires étrangères, de la Mission 2000 de la Mairie de Paris, de l'INRA, d'Alstom, de la Sonacotra et de la Maison de l'Amérique latine, organisent au cours du premier semestre 2000 une série de quatre colloques pluridisciplinaires sur le thème : « **Innovation et sociétés** ».

Le deuxième colloque de la série, intitulé « **Le temps social et les nouvelles régulations** » aura lieu le 7 février 2000 au Sénat et verra intervenir : Jean-Pierre Davant, Jacques Milliez, Jacques Dermagne, Hervé Le Bras, Angelina Peralva, Marc Blondel, Michel Pelissier, Serge Marti, Gérard Athias, Philippe Lazar, Véronique Nahoum-Grappe, Miguel Bennassayag, Bettina Laville, Edmond Alphandéry, Henri Guaino, Jean-Christophe Le Duigou, Raymond Danziger, Philippe Herzog, Emile Malet et Roger Fossaeat.

Inscription obligatoire. Tél : 01-45-86-30-02/Fax : 01-44-23-98-24 e-mail : passage@club-internet.fr

## Séminaires

## COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE

## ● Séminaires

Elisabeth Caillet, Véronique Hahn, Marc Partouche et Catherine Perret : « **L'art contemporain et sa présentation** » 8 février (T. Hirschhorn et B. Blistène), 7 mars (A. Stünco) et 11 avril (C. Bernard), 18 h 30-20 h 30, amphie Poincaré, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Jean-Michel Salanskis et François-David Sebbah : « **Les usages contemporains de la phénoménologie (III)** » 4 février, amphie A, 17 mars, 28 avril, 26 mai et 16 juin, amphie B, 18 h-20 h, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Philippe-Joseph Salazar : « **Rhétorique et démocratie : entames : Afrique du Sud** » 5 février, 14 h-16 h, amphie Stourdzé, 21 mars, 20 h-22 h, amphie B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

18 mai, 19 h-20 h 30, salle 6633 en Sorbonne, galerie Claude-Bernard, 17, rue de la Sorbonne, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

## Tables rondes

« **La démocratie en question(s) Europe/ Etats-Unis, 1918-1989** (Allemagne, Espagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie) » (spéc. agrégation). Président Robert Frank. – Jeudi 3 février, 14 h-18 h – Université Paris X-Nanterre, bât. C, salle C26. Org. Assoc. Amis BDIC – Rens. : 01-40-97-79-11.

## Soutenances de thèse

– **M. Pierre Le Goïc** a soutenu, le 19 janvier 2000, une thèse d'histoire contemporaine intitulée « **Brest en reconstruction. Mythes, acteurs, rythmes d'une renaissance ; antimémoires d'une ville** » à l'université de Bretagne occidentale.

Le jury, Annie Fourcaut, professeur à l'École normale supérieure, Daniel le Couédic, directeur de l'institut de géo-architecture de l'UBO, Antoine Prost, professeur émérite de l'université Paris-I, Yvon Tranvouez, professeur à l'UBO, directeur de thèse, Danièle Voldman, directrice de recherche au CNRS, lui a décerné la mention Très Honorable et ses félicitations à l'unanimité.

– **M<sup>me</sup> Laure Quennouëlle-Corre** a soutenu, le 25 janvier 2000, une thèse de doctorat d'histoire intitulée « **Entre modernisation et recherche de l'équilibre : la direction du Trésor, 1947-1967** », à l'École des hautes études en sciences sociales.

Le jury, sous la présidence de M. Robert Frank (université Paris-I), composé de M. Patrick Fridenson (directeur de thèse, Ehes), de M. Michel Margairaz (université Paris-VIII), de M<sup>me</sup> Frédérique Pallez (École des mines), de M. Luc Rouban (Cevipof/FNSP) et de M. Guy Thuillier (École pratique des hautes études), lui a décerné la mention Très Honorable avec ses félicitations à l'unanimité.

– **Thierry Mayer** a soutenu, le 6 janvier 2000, à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, une thèse de doctorat en sciences économiques dont le titre est « **Comportements stratégiques de localisation des firmes multinationales** ».

Le jury était composé de M. Rodolphe Dos Santos Ferreira, professeur à l'université Louis-Pasteur de Strasbourg, M. Lionel Fontagné (président du jury), professeur à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, M. Didier Laussel, professeur à l'université Aix-Marseille-II, M. Pierre Morin (rapporteur), administrateur Insee, professeur à l'université Paris-Nord, M. Jean-Louis Mucchielli (directeur de thèse), professeur à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, M. Leo Sleuwaegen, professeur à l'université catholique de Louvain, M. Jacques-François Thisse (rapporteur), professeur à l'université catholique de Louvain. Il lui a été décerné la mention Très Honorable avec félicitations du jury. La thèse a été proposée pour un prix de thèse et une subvention de publication.

## Communications diverses

## Droits de l'homme

Document d'archives exceptionnel : message de René Cassin à l'exposition Unesco pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration, par téléphone : 01-45-82-77-77, 24 h/24 h.

« Le 5<sup>e</sup> Salon des Etudes en Israël »

Journée d'information organisée par l'Agence Juive pour Israël,

**Dimanche 27 février, de 10 h à 20 h** à l'école Georges-Leven, 30, boulevard Carnot, Paris-12<sup>e</sup> Métro : Porte-de-Vincennes. *Entrée libre* Renseignements : 01-44-15-23-10 e-mail : [uriels@ajpi.org](mailto:uriels@ajpi.org)



**Au sommaire**  
du numéro  
de février

**HOMME/FEMME :**  
La marche vers l'égalité  
Les progrès à venir dans la vie politique ne doivent pas cacher les nombreuses inégalités économiques et sociales encore existantes.

**CHRONOLOGIE DE L'ANNÉE 1999**  
Toutes les dates et les faits marquants d'une année riche en actualité.

**Plus : LES CLÉS DE L'INFO**  
4 pages pour décoder l'actualité

Chez votre marchand de journaux  
**18 F - 2,74 €**



<http://www.lemonde.fr>

**Billetterie : toutes les sorties en France**  
(théâtre, concert, sport...).

Avec la



**ALLIANCE** Vivendi a finalement préféré l'offre de développement sur Internet du britannique Vodafone à celle d'une alliance capitalistique avec l'allemand Mannesmann.

● **LES DEUX GROUPES** ont annoncé, dimanche 30 janvier, la création d'une société commune baptisée provisoirement MAP (*multi access portal*). ● MAP est destiné à devenir

le portail commun d'accès à des services sur Internet pour l'ensemble des clients des deux groupes en Europe. ● **LE POTENTIEL** est de 70 millions de clients, mais la société ne

verra le jour que si Vodafone réussit son offre sur Mannesmann. ● **JEAN-MARIE MESSIER**, le PDG de Vivendi, joue un rôle d'arbitre entre Vodafone et Mannesmann et peut espérer

recupérer la majorité du capital de Cegetel. ● **DANS UN ENTRETIEN** au Monde, M. Messier se déclare, par ailleurs, « ouvert à toute nouvelle discussion avec Rupert Murdoch ».

# Vivendi opte pour un développement sur Internet avec Vodafone

Le groupe français s'est placé en arbitre de la bataille entre le britannique et l'allemand Mannesmann.

Jean-Marie Messier, son PDG, espère, en contrepartie de son soutien, récupérer la majorité de sa filiale de télécommunications Cegetel

**ON ATTENDAIT** une grande opération financière, ce n'est qu'un accord de développement. Vivendi a finalement préféré l'offre du britannique Vodafone à celle de l'allemand Mannesmann. Les deux groupes ont décidé de créer une société commune, baptisée provisoirement MAP (*multi access portal*). Mais elle ne verra le jour que si Vodafone réussit son offre sur Mannesmann.

Détenu à parité par Vodafone et Vivendi Net – qui regroupe les actifs Internet de Cegetel, Canal Plus et Havas – MAP est destiné à devenir le portail commun d'accès à des services pour les 70 millions de clients des deux groupes en Europe : abonnés au téléphone mobile, à la télévision payante, par satellite ou surfeurs sur Internet. MAP devrait être opérationnel à partir du deuxième semestre. L'investissement de départ s'éleverait à quelques centaines de millions d'euros, et ne rapportera pas d'argent avant longtemps. « C'est le meilleur projet d'alliance qui nous fera gagner le plus de temps, avec le meilleur partenaire. Nous allons devenir supérieurs à Yahoo ! », s'est exclamé Jean-Marie Messier, en présentant son projet, dimanche

30 janvier. Pour le PDG de Vivendi, l'accord avec Vodafone s'inscrit dans un scénario idéal.

A quelques jours de la fin de l'offre de Vodafone sur Mannesmann, lundi 7 février, il lui permet de jouer l'arbitre dans une opération entre deux de ses partenaires. En contrepartie de son soutien, Vivendi récupérerait la majorité dans Cegetel : Vodafone s'est engagé à lui céder 7,5 %, la moitié de la participation de Mannesmann dans Cegetel.

## TOURMENTE

L'alliance avec Vodafone permet à Vivendi de prendre ses marques dans la nouvelle génération d'Internet, qui s'oriente vers une association de plus en plus étroite entre contenu et contenu. Jean-Marie Messier parie depuis longtemps sur cette convergence et a œuvré pour y être en position favorable en prenant le contrôle de Havas, Canal Plus, CanalSatellite, et s'introduisant chez BSKyB. Le projet MAP concrétise cette vision stratégique.

Au cours des dix derniers mois, Vivendi a vécu dans la tourmente. Sous la pression du marché qui conteste de plus en plus sa stratégie de développement tous azi-

mutis, le groupe doit clarifier sa position, notamment dans le téléphone, où il apparaît trop petit. « D'ici à mars, je dois avoir trouvé un partenariat majeur dans la communication », confiait M. Messier en octobre, au plus fort de la tempête boursière. Toutes les pistes sont explorées : reprendre la majorité dans Cegetel dont Vivendi ne détient que 44 % ; se développer en Europe dans le téléphone, mais sans Cegetel contraint par accord juridique à n'exercer qu'en France ; vendre la filiale de téléphone pour ne devenir qu'un fournisseur de contenus.

Les grands partenaires de Vivendi dans le secteur – BT, Mannesmann, Vodafone – sont conviés à la réflexion. Tous se précipitent, intéressés. Ils espèrent soit racheter la participation de Vivendi dans le téléphone, si le groupe se décide à vendre, soit s'associer à lui pour bénéficier de son expertise dans le domaine des contenus. Avec l'arrivée des technologies à haut débit, les opérateurs de téléphone devront fournir de plus en plus de services. Même si les expériences de Vivendi dans Internet, comme I-media ou AOL-France sont balbutiantes, le groupe est un des rares

Européens à posséder un savoir-faire éditorial grâce à Havas et Canal Plus. Il sait acheter des films, négocier de la publicité, faire des livres. Autant d'atouts pour BT, Mannesmann ou Vodafone, qui n'ont aucune expérience en ce domaine.

## AFFRONT

Les négociations commencent doucement, jusqu'à ce jour de fin octobre où Mannesmann lance une offre sur Orange, troisième opérateur britannique de téléphone mobile. Le groupe allemand n'a pas prévenu Vodafone, son partenaire de longue date, qu'il allait intervenir sur son territoire. L'affront est de taille. « Vodafone ne peut que répliquer et lancer une attaque sur Mannesmann. Et après l'Allemagne, ce sera au tour du marché français », analyse-t-on alors chez Vivendi.

Quinze jours plus tard, Vodafone lance une offre hostile sur Mannesmann : Vivendi se retrouve pris en étau entre deux de ses principaux partenaires. Le groupe s'interroge sur la position à tenir. BT, le second actionnaire de Cegetel, tente de profiter de la situation pour attirer Vivendi en lui faisant miroiter les

mérites d'un partenariat solide et étroit, hors de la guerre. L'opérateur néerlandais KPN, qui a pris entretemps de l'ascendant en rasant la société allemande E-Plus à France Télécom, lui propose, d'adopter une position commune de neutralité. Mais les deux offres ont des inconvénients : ni BT, ni KPN ne sont prêts à faire beaucoup de concessions. Ils proposent à Vivendi une place de minoritaire ou une position à parité à la condition que le français puisse payer à la hauteur de ses ambitions.

Vivendi n'a pas de moyens financiers et refuse un rôle de partenaire minoritaire. Son PDG ne voit plus qu'une solution : se jeter dans la bagarre et tenter d'apparaître, malgré son faible poids, comme un des arbitres. A la recherche de tous les alliés possibles, Mannesmann comme Vodafone sont prêts à beaucoup pour emporter le soutien de Vivendi.

Les enchères montent. Après la fusion AOL-TimeWarner, Vodafone se laisse séduire par les arguments de Vivendi pour créer un portail commun d'accès à Internet. Les discussions achoppent sur les parités. Bien que Vivendi ne compte que 22 millions d'abonnés, contre

48 pour le britannique, il demande la parité, plus la majorité dans Cegetel. Au fur et à mesure que l'échéance du 7 février approche, Vodafone cède aux exigences de Vivendi. En face, pour échapper à l'offre de Vodafone, Mannesmann propose à Vivendi une fusion.

Le mariage entre Mannesmann et Vivendi a beau se dire « entre égaux », l'offre ne convient guère. Chez Vivendi, l'idée d'une fusion avec le groupe allemand fait peur. Les uns redoutent la « culture de domination allemande », les autres refusent une opération qui aboutirait à la disparition de Vivendi. Les administrateurs ne sont pas plus séduits. L'offre de Mannesmann leur semble trop lourde, trop dangereuse. Les actionnaires de Vivendi seraient dilués dans l'opération. Le nouvel ensemble risquerait d'être paralysé par la gestion de ses métiers annexes – l'environnement pour Vivendi, l'acier et la mécanique pour Mannesmann. Enfin, aucun des administrateurs n'est disposé à assumer la disparition du troisième groupe français. Samedi, le conseil vote à l'unanimité pour l'offre de Vodafone.

M. O.

## Jean-Marie Messier, PDG de Vivendi

### « Notre ambition est de battre tous les Yahoo ! »



JEAN-MARIE MESSIER

#### « Pourquoi avez-vous préféré l'offre de Vodafone à celle de Mannesmann ? »

– Nous discutons depuis octobre avec l'un et l'autre. Chaque offre avait ses mérites. Toutes les deux ont été proposées au conseil, samedi, en même temps que celles de BT et de KPN. Chaque administrateur a donné son opinion. Tous sans exception ont considéré que la proposition de Vodafone était plus intéressante pour Vivendi, la plus conforme à sa stratégie. Elle laisse sa complète liberté à Vivendi et à la soutien de toute l'équipe de direction.

» Notre projet avec Vodafone a le mérite et la force de la simplicité. Il ne s'agit pas d'une opération financière, mais d'un partenariat qui répond à une grande logique. Grâce à Vodafone, nous avons accès à une base de 70 millions d'abonnés et bientôt, j'espère, de 100 millions. C'est un changement de taille fabuleux. A partir de notre société commune, nous allons pouvoir donner aux abonnés du téléphone, de la télévision, d'Internet, des services aux contenus de plus en plus développés. Notre ambition est de battre tous les Yahoo !, de devenir le premier portail européen adapté à la deuxième génération d'Internet : celle où Internet sera accessible de tous les écrans et pourra véhiculer de l'image.

» L'offre de Mannesmann avait une approche plus informatique et technique et moins orientée vers les consommateurs que celle de Voda-

fone. De plus, comme il fait l'objet d'une OPA hostile, Mannesmann a des contraintes et a perdu une partie de sa marge de manœuvre.

#### – Pourquoi avez-vous choisi une simple alliance sans prise de participation ?

– Dès notre première discussion avec Vodafone, nous avons considéré qu'il n'était pas nécessaire d'échanger du capital. Vodafone est dans Cegetel depuis treize ans. Nous nous connaissons bien. Il n'était pas nécessaire de prendre des participations croisées pour consolider nos relations. Pour lever toute ambiguïté, Vodafone s'est même engagé à ne pas prendre d'action chez nous pendant trois ans. Le ciment le plus solide de notre partenariat, ce sont les abonnés, la marque unique que nous allons créer ensemble, bien plus qu'une participation croisée.

#### – Internet, jusqu'à présent, s'est développé sur un modèle ouvert et gratuit. Ne risquez-vous pas de vous heurter à de fortes réticences en proposant un modèle

#### payant et captif pour les consommateurs ?

– Internet restera un monde ouvert. Notre engagement est de faire de notre portail la page d'accueil par défaut de tous nos abonnés mobile ou télé. En tant que producteur de contenus, nous aurons forcément des relations privilégiées avec Vivendi Net, Havas, Canal+. Mais nous souhaitons nouer d'autres partenariats.

» De même, la logique d'accès gratuit perdurera, en se transformant. Progressivement, les sources de revenus dans la téléphonie mobile ne seront plus les ventes de minutes, qui seront de plus en plus considérées comme des matières premières. Un tiers du revenu sera bientôt tiré des services accessibles sur l'écran du mobile, de la publicité et des commissions liées aux transactions du commerce électronique.

» Je ne sais quel modèle économique émergera d'Internet. Mais j'ai deux certitudes. D'une part, une des règles de base du commerce est que plus on a de clients, mieux on est placé pour attirer de la publicité. Je suis persuadé que cette règle continuera à être vraie sur Internet. D'autre part, la valeur dans Internet va se déplacer. Le contenu qui est une denrée rare deviendra de plus en plus important. En choisissant de développer des contenus de forte qualité éditoriale dans l'éducation, le sport, le cinéma, les jeux, et en ayant une capacité de distribution

très large, Vivendi se trouve dans la meilleure situation.

#### – Dans le cadre de votre alliance, Vodafone accepte de vous vendre 7,5 % de Cegetel, ce qui vous donne la majorité dans votre filiale de télécommunications. Qu'est-ce que cela vous apporte ?

– Cela nous permet de mettre en adéquation nos positions d'actionnaire et managériale et d'augmenter notre valeur d'actif. Nous étions beaucoup trop dilué chez Cegetel, mais nous ne pouvions pas faire autrement. En 1996, lorsque j'ai développé Cegetel, le groupe a dû, en six mois, réaliser CanalNethold, Cegetel et Havas, des opérations d'envolure qui prennent tout leur sens aujourd'hui. Mais, en même temps, le groupe devait régler ses problèmes dans l'immobilier, avait des montages de dettes. Nous avons donc dû ouvrir largement le capital de Cegetel. Maintenant nous sommes prêts à saisir toute occasion pour nous renforcer.

#### – Avez-vous les moyens pour le faire ?

– Vivendi communication n'a pas de dettes et peut envisager d'avoir une politique de développement offensive, à la suite des changements de structures que nous venons de faire. Le marché s'interrogeait pour savoir où était l'endettement du groupe. Pour clarifier la situation, nous avons mis en place, au 1<sup>er</sup> janvier, Vivendi communication et Vivendi environnement. Cette dernière devient au-

tonome et reprend toutes les dettes du groupe, environ 16 milliards d'euros. Vivendi environnement sera introduit en Bourse, même s'il n'y a pas de calendrier précis. Cette introduction se fera sans doute par augmentation de capital, ce qui permettrait de lui apporter des moyens supplémentaires pour son développement, sans que nous vendions une action. L'environnement reste bien un de nos deux métiers d'avenir.

#### – BT, qui a été votre principal partenaire dans le téléphone, ne risque-t-il pas de prendre ombrage de votre alliance avec Vodafone ?

– BT nous a fait une offre intéressante. Mais elle ne nous permettait pas de reprendre le contrôle de Cegetel, puisque BT ne veut pas diminuer sa participation. De plus, sa base d'abonnés dans le téléphone mobile est moindre que celle de Vodafone. Je souhaite que BT reste partenaire à son niveau actuel dans Cegetel. D'autres partenariats peuvent être envisagés. La situation européenne va évoluer dans le téléphone fixe. Cela pourrait être l'occasion d'ouvrir des possibilités à BT.

#### – Votre participation dans BSKyB prend encore de l'importance après votre alliance avec Vodafone. Où en sont vos relations avec Rupert Murdoch ?

– Nous avons eu une période de tension forte. M. Murdoch a trouvé notre entrée un peu trop rapide dans BSKyB. Mais cet homme de caractère sait faire aussi preuve

d'un grand réalisme. Le monde a changé avec la fusion AOL-TimeWarner, et les enjeux dépassent largement le cadre européen. A la suite de cette opération, BSKyB comme Canal+ risquent d'avoir des difficultés d'accès à des contenus de plus en plus rares, de plus en plus chers. De plus, la consolidation dans le secteur va se poursuivre.

» Il y a un an, des contacts ont été pris entre le groupe Murdoch et Canal+. Les négociations ne sont pas engagées puisque Rupert Murdoch a refusé nos conditions préalables. Aujourd'hui, je suis ouvert à toute nouvelle discussion avec Rupert Murdoch, qui prendrait en compte les changements nés de la fusion AOL-TimeWarner.

#### – En posant les mêmes conditions qu'il y a un an ?

– Les discussions peuvent ne pas être forcément centrées uniquement sur l'Europe. Je suis ouvert à tout. On réécrit rarement l'histoire deux fois de la même façon.

#### – Votre alliance avec Vodafone est conditionnée à la réussite de son offre sur Mannesmann. Que faites-vous s'il échoue ?

– Je crois au succès de l'offre de Vodafone. Mon souhait est que Mannesmann accepte l'offre de Vodafone. Les équipes de Mannesmann sont excellentes. Si cette bataille peut se terminer amicalement, ce sera plus facile de travailler ensemble à l'âge de l'Internet. »

Propos recueillis par Martine Orange

## Mannesmann est acculé à une alliance surprise pour échapper à Vodafone

### FRANCFORT

de notre correspondant

Les jours de Mannesmann, fleuron de l'industrie allemande et modèle de reconversion dans les télécoms, sont-ils comptés ? L'alliance entre Vivendi et Vodafone AirTouch constitue un très sérieux revers dans la stratégie de défense mise en place par le groupe allemand pour sauvegarder son indépendance. « Une journée noire pour Klaus Esser », le président du directoire de Mannesmann, estime l'éditorial du quotidien des affaires *Handelsblatt*. Le coup est d'autant plus rude que Mannesmann avait entamé des négociations ces dernières semaines pour approfondir les liens qui l'unissaient à Vivendi. Se défendant de rechercher un chevalier blanc pour résister à l'assaut de Vodafone AirTouch, Klaus Esser

semblait compter sur un rapprochement avec Jean-Marie Messier. Après avoir tenu la corde, il s'est fait coiffer sur le poteau par Chris Gent, le directeur général de Vodafone AirTouch.

Les projets des alliés français et britanniques à peine dévoilés, le groupe de Düsseldorf s'est empressé de lancer une contre-offensive. « Vodafone veut liquider les meilleures valeurs de Mannesmann sans considération pour les intérêts des actionnaires », s'est-il indigné dans un communiqué diffusé dimanche 30 janvier dans la soirée. Et de s'élever contre le quasi-démantèlement annoncé par les nouveaux associés : en cas de succès de son offre, Vodafone prévoit de vendre à Vivendi la moitié de la participation de 15 % détenue par Mannesmann dans Cegetel. Vivendi pourrait également

se porter acquéreur du réseau fixe de son actuel partenaire allemand, ainsi que de l'opérateur britannique de téléphonie mobile, Orange, acquis de haute lutte par Mannesmann au cours de l'automne. « Si Vodafone réalisait ses plans, les perspectives de croissance exceptionnelles de notre entreprise et les gains substantiels qui leur sont liés seraient perdus », considère le groupe allemand, tout en conseillant à ses actionnaires de ne « rien entreprendre » pour se séparer de leurs titres.

### PRIS DE COURT

Néanmoins, les projets de Vivendi et de Vodafone pourraient sceller le destin de Mannesmann, qui tentait de négocier des partenariats pour maintenir son indépendance, se refusant à solliciter l'intervention

d'un véritable chevalier blanc. Les Allemands avaient annoncé en fin de semaine dernière deux coopérations ponctuelles, et modestes, dans le secteur de l'Internet avec la Deutsche Bank, et la société de services informatiques française Cap Gemini. Mais l'alliance scellée *in extremis* par son assaillant Vodafone AirTouch vient précisément l'affaiblir sur un terrain, Internet, où Mannesmann se targuait d'une réelle avance. Klaus Esser avait récemment mis en avant les 2,6 millions de clients de son groupe dans ce domaine, ironisant sur la stratégie d'un concurrent dépourvu de la moindre clientèle Internet.

Désormais pris de cours, Mannesmann va sans doute chercher à accélérer les pourparlers qui pourraient lui permettre d'entrer au capital d'AOL Europe, une société dé-

tenue à 50/50 par AOL et Bertelsmann. Vendredi 28 janvier, le groupe de Düsseldorf avait reconnu que des contacts ont eu lieu dans ce sens, sans dire « si et quand ils mèneront à un accord ». Le groupe allemand de communication Bertelsmann pourrait lui céder une partie ou la totalité de sa participation, à l'occasion d'une réorientation de sa stratégie, à la suite du mariage de son rival, TimeWarner, avec AOL. Mannesmann a précisé « avoir eu des contacts avec d'autres sociétés de services en ligne ».

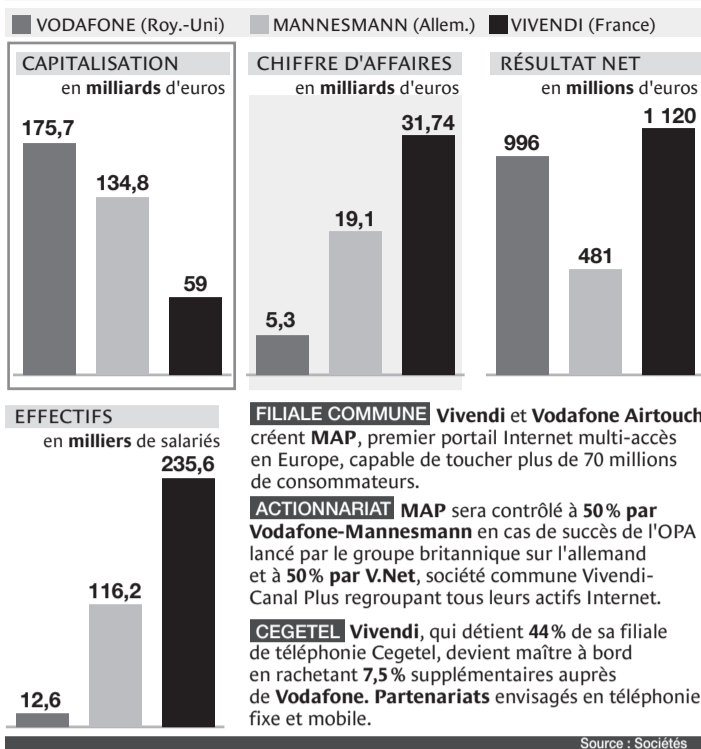
### SURENCHÈRE PUBLICITAIRE

Le temps presse pour Klaus Esser, dont les actionnaires doivent se déterminer avant lundi 7 février. Pour le moment, seul le principal d'entre eux, Hutchinson (10,2 %), s'est prononcé en faveur de l'indépendance

de Mannesmann. Avant l'alliance Vivendi-Vodafone, quelques grandes banques allemandes préconisaient de refuser l'offre d'échange déposée par Vodafone. Les petits porteurs allemands semblaient plutôt sensibles aux arguments de Klaus Esser, alors que les deux parties se livrent une vaste surchère publicitaire dans les journaux. Au contraire, les fonds d'investissements britanniques se montraient officiellement plutôt favorables à Vodafone. La décision devait, de l'avis des spécialistes, dépendre de l'attitude des actionnaires installés outre-Atlantique. Le rapprochement Vivendi-Vodafone pourrait réduire à néant les ultimes efforts de persuasion de Klaus Esser.

Philippe Ricard

## Vivendi-Vodafone contre Mannesmann



**FILIALE COMMUNE** Vivendi et Vodafone Airtouch créent MAP, premier portail Internet multi-accès en Europe, capable de toucher plus de 70 millions de consommateurs.

**ACTIONNARIAT** MAP sera contrôlé à 50% par Vodafone-Mannesmann en cas de succès de l'OPA lancé par le groupe britannique sur l'allemand et à 50% par V.Net, société commune Vivendi-Canal Plus regroupant tous leurs actifs Internet.

**CEGETEL** Vivendi, qui détient 44% de sa filiale de téléphonie Cegetel, devient maître à bord en rachetant 7,5% supplémentaires auprès de Vodafone. Partenariats envisagés en téléphonie fixe et mobile.

Source : Sociétés

## Les abonnés de Canal+ au cœur de l'alliance

EN PRÉFÉRANT le britannique Vodafone-Airtouch à l'Allemand Mannesmann, Vivendi n'a pas laissé Canal+ sur le bord du chemin. Au contraire ! Le groupe de Jean-Marie Messier a fait le choix de marcher main dans la main avec la chaîne cryptée. Ainsi, c'est V. Net, société commune contrôlée à 50/50 par Canal+ et Vivendi, et non le groupe de Jean-Marie Messier, qui vient de nouer un partenariat avec Vodafone. Pour la chaîne cryptée, le symbole est fort. Il marque la consécration de la stratégie d'expansion internationale déterminée par le tandem Pierre Lescure-Michel Thoulouze, respectivement PDG et directeur général de Canal+, lors de la fusion avec le groupe NetHold, à l'été 1996. Une opération appuyée alors par Jean-Marie Messier.

Pierre Lescure n'est pas dupe de « cette marque de confiance considérable » donnée par le PDG de Vivendi. Il en connaît aussi les raisons : « C'est V. Net qui a séduit Vodafone ». Pour l'opérateur britannique, le groupe de M. Messier, « trop franco-français » dans le seul secteur des télécommunications, devient tout à coup un partenaire attractif grâce à son association avec Canal+. « Ce que Jean-Marie Messier a mis en avant auprès de Vodafone, ce sont les onze pays d'Europe dans lesquels Canal+ est présent, même si nous y perdons encore de l'argent », précise M. Lescure.

Mis en avant pour s'entendre avec Vodafone, Canal+ a aussi été étroitement associé à l'élaboration des propositions de Vivendi, destinées tant au groupe britannique qu'à Mannesmann. « Nous étions dans la war room » avec les équipes de Vivendi pour définir la stratégie baptisée du nom de code « victory », reconnaît volontiers Denis Olivennes, secrétaire général de la chaîne cryptée. Mieux, Jean-Marie Messier a personnellement invité Pierre Lescure à participer, samedi 30 janvier, au conseil d'administra-

tion de Vivendi pour entériner l'alliance avec Vodafone.

Avant de pouvoir se réjouir d'une entente avec le groupe britannique, Canal+ a toutefois craint, un moment, une fusion avec Mannesmann. Certains, du côté de la chaîne cryptée, redoutaient de « disparaître corps et biens » dans un tel arrangement. Sans reconnaître ces préventions, M. Lescure admet que « Canal+ est beaucoup plus dans l'action avec ce partenariat avec Vodafone ».

## UNE POSITION ASSOUPLIE

Malgré son « poids incontournable », selon son PDG, Canal+ a dû accepter pour la première fois de son histoire de céder une partie de son contrôle sur ses abonnés. En quinze ans d'histoire, la chaîne cryptée n'avait jamais permis à quiconque d'accéder à ses fichiers. Avec V. Net, Canal+ a dû assouplir sa position. « Est-ce qu'à l'heure d'Internet ce n'est pas obligatoire ? », s'interroge M. Lescure. Avant de s'y résoudre, la chaîne cryptée a posé des garde-fous. « Canal+ garde le contrôle et la gestion de ses abonnés mais, pour la partie Web, ils seront gérés par le portail », précise M. Olivennes. En clair, les abonnés resteront sous son contrôle sur la télévision payante avant de lui échapper, en partie, dans le foisonnement de l'Internet. « Dans ce monde-là, on ne peut progresser que par des alliances », signale M. Olivennes. Il vaut donc mieux se diluer un peu que se dissoudre. » En clair, ajoute-t-il : « Il est préférable d'avoir 25% de 70 millions d'abonnés plutôt que 100% de 10 millions. »

Une stratégie profitable. Grâce à ses marques, ses contenus et son savoir-faire, Canal+ prévoit que le portail multi-accès devrait générer un chiffre d'affaires annuel brut évalué entre 200 et 500 millions d'euros à l'horizon de trois à quatre ans.

Guy Dutheil

## Accueil favorable sur les marchés boursiers européens

A L'OUVERTURE, lundi 31 janvier, à la Bourse de Paris, l'action Vivendi gagnait 6%, à 106 euros. A 9 h 12, le volume des échanges atteignait 613 000 titres. Sur un marché pourtant orienté à la baisse, la chaîne de télévision cryptée Canal Plus, filiale de Vivendi, progressait de 3,64%, à 171 euros. A Londres, l'action Vodafone baissait de 0,8%, à 341 pence, tandis qu'à Francfort, le titre Mannesmann s'appréciait de 4% à l'ouverture, à 272,5 euros. Toutefois, après une heure de transactions, l'euphorie des investisseurs s'est nettement tempérée. La progression du titre était ramenée à 1,15%.

« L'annonce faite dimanche par Vodafone et Vivendi était plus séduisante que substantielle, dans la mesure où ce rapprochement est conditionné par le succès de l'OPA de Vodafone sur Mannesmann. Il renforce la pression sur le groupe allemand pour négocier un accord amical avec Vodafone », a commenté, de son côté, le quotidien des affaires américain Wall Street Journal. Le journal finan-

cier britannique Financial Times a affirmé : « Pour parvenir à ses fins, Vodafone a agité quelques carottes devant Vivendi. En prévoyant la création d'un portail Internet commun, l'accord permettra au groupe français d'avoir accès à la base européenne d'abonnés de Vodafone, élargie par la prise de contrôle de Mannesmann. (...) De la réussite de cette opération dépendent la cession de la moitié des 15% que détient Mannesmann dans Cegetel, la filiale de téléphonie de Vivendi, et la possibilité pour ce dernier de hisser sa participation à 51,5%. Si Vodafone ne parvient pas à prendre plus de 50% de Mannesmann, tout le dispositif tombe à l'eau. »

Enfin, selon l'agence d'informations financières américaine Bloomberg, « la nouvelle société d'accès à Internet sera capable de rivaliser avec des groupes comme Yahoo! ou AOL Europe. Cette alliance mine les efforts de Mannesmann pour contrer l'offensive de Vodafone, une semaine avant la fin de son offre. »

## Un bouleversement dans la téléphonie mobile

L'ISSUE de la bataille entre le britannique Vodafone et l'allemand Mannesmann, tous deux prétendants au titre de leader européen de la téléphonie mobile,

## ANALYSE

Le coup de balai annoncé est à la fois espéré et redouté

bouleversera l'actionnariat de la plupart des opérateurs de téléphonie de deuxième génération (GSM). Ce grand coup de balai est espéré et redouté, à la veille de la constitution de nouveaux tours de table pour la troisième génération (UMTS).

Il est espéré par les groupes qui comptent entrer sur le marché européen, comme l'américain MCI WorldCom - candidat en Grande-Bretagne -, les câblo-opérateurs comme NTL en Grande-Bretagne ou Lyonnaise-Suez en France, ou les petits nouveaux comme Virgin en Grande-Bretagne et l'association Mobilcom-Debitel en Allemagne. Mais il est redouté par ceux qui ont acquis une place dans la deuxième génération mais manquent de surface financière

pour la consolider dans la troisième. Déjà l'opérateur britannique One-2-One est tombé dans l'escarcelle de Deutsche Telekom, son compatriote Orange a été racheté par Mannesmann et l'allemand E-Plus l'a été par le couple néerlandais-américain KPN-Bell South.

L'avenir de l'opérateur français Bouygues Télécom devrait également se poser : Deutsche Telekom et Telecom Italia ont des visées sur lui, tandis que Bouygues veut conserver son rôle opérationnel. Enfin, une chose est sûre : l'issue de la bataille entre Vodafone et Mannesmann concernera directement l'opérateur britannique Orange ainsi que l'allemand D2, l'italien Omnitel et le français SFR, dans le tour de table desquels Mannesmann et Vodafone sont présents.

Vivendi l'a bien compris. Pris en tenaille entre Mannesmann, actionnaire de 15% dans Cegetel, et Vodafone, actionnaire à hauteur de 20% dans SFR (détenue à 80% par Cegetel), Vivendi devait choisir son camp et trouver une monnaie d'échange pour discuter d'un partenariat. Samedi 29 janvier, Vivendi a choisi Vodafone, le mieux placé, selon lui, pour gagner la bataille.

Restait à trouver la monnaie

d'échange. Le groupe français ne dispose pas de suffisamment de liquidités pour supporter seul les investissements nécessaires pour la troisième génération de téléphonie mobile (entre 40 et 50 milliards de francs), ni pour accroître sa présence internationale en rachetant Orange, qui vaut la bagatelle de 260 milliards de francs. Vivendi ne peut pas non plus négocier sa participation dans Cegetel. S'il en assume la direction opérationnelle, il ne dispose pas librement de 56% du capital, réparti entre British Telecom (BT), Mannesmann et l'américain SBC. Alors Vivendi a bâti une nouvelle monnaie d'échange : le contenu Internet regroupé dans une nouvelle filiale Vivendi Net, ses 400 millions de pages vues par mois et ses 14 millions de clients.

## VALORISATION BOURSÈRE

La valeur de Vivendi Net n'a pas été dévolée, car la société est un conglomérat d'activités auquel il manque encore le principal : l'accès à Internet, détenu par AOL-France, qui regroupe AOL, Bertelsmann et Cegetel. En revanche, Jean-Marie Messier a médité les exemples des opérateurs téléphoniques espagnol Telefonica et allemand Deutsche Telekom. Pour financer son expansion, Telefonica a introduit en

Bourse 31% de sa filiale Internet Terra Networks. Le succès a dépassé toutes les espérances : Terra Networks vaut aujourd'hui en Bourse 26 milliards d'euros, soit 30% de la valeur totale de sa maison-mère. Deutsche Telekom s'apprête à introduire 10% du capital de T-Online, sa filiale Internet, valorisée à 40 milliards d'euros, soit 18% de la valeur totale de sa maison mère.

L'idée est communément admise : Internet nourrit la croissance des télécommunications. Aujourd'hui, l'accès à Internet se fait principalement par la ligne de téléphone fixe (un modem raccordé à un micro-ordinateur). Demain, l'accès le plus courant à Internet se fera via un téléphone mobile. Cet appareil devrait être possédé, d'ici à 2003, par près de 60% de la population européenne. Il reste aux financiers à inventer des montages complexes dans lesquels la valorisation boursière des filiales de téléphonie mobile et des filiales Internet se nourrissent mutuellement. Le risque est que l'on compte deux fois le même abonné : une fois parce qu'il détient un téléphone mobile, une autre fois parce qu'il s'en sert pour accéder à Internet.

Enguérand Renault

## Les consommateurs de l'ère numérique prennent le pouvoir

WILLIAM KENNARD a été nommé président de la Federal Communications Commission (FCC), l'autorité de régulation des télécommunications aux Etats-Unis, en novembre 1997. Cet élégant quadragénaire noir aux yeux bleus a été baptisé « l'avocat des consommateurs de l'ère numérique » en raison de son expérience d'avocat à Washington. La FCC a joué un rôle central dans la dérégulation de l'industrie du téléphone, et favorisé l'émergence d'Internet.

Régulateur, M. Kennard croit pourtant fermement à l'autorégulation du marché. « Mon espoir est que le rôle de la FCC diminue dans les quatre à cinq ans à venir ou, du moins, change de nature en raison de la convergence du secteur des télécommunications, réglementé, et du monde d'Internet, non réglementé. On ne doit pas imposer la vieille réglementation à la nouvelle technologie. » Selon lui, si Internet est un tel succès aux Etats-Unis, c'est précisément parce qu'il a grandi dans un environnement non réglementé. Toutefois, la FCC a joué un rôle majeur pour favoriser son émergence. Depuis 1984, elle a libéralisé le marché des télécommunications longue distance permettant à de nouveaux acteurs de déployer des réseaux à haut débit. Elle a, en 1996, lancé l'ouverture des communications locales. Enfin, elle a contribué à ce qu'Internet ne soit pas ré-

glementé. « Je crois dans la capacité du marché à protéger les intérêts des consommateurs et à favoriser l'émergence de nouveaux acteurs dynamiques. Dans le futur, notre rôle sera plutôt de veiller à ce que l'accès à Internet soit ouvert à tous. » Une mission que le marché ne peut pas accomplir. « Nous devons faire en sorte qu'Internet arrive chez les gens démunis mais aussi dans les villages éloignés et surtout à l'école. » Le gouvernement américain a investi 4 milliards de dollars en deux ans pour relier les écoles à Internet, et va continuer en 2000.

## MENACE SUR LA CONCURRENCE

Toutefois, les mécanismes de marché peuvent aussi conduire à des fusions géantes, comme celle d'AOL-TimeWarner, qui pourraient menacer la concurrence. « Face à la fusion d'AOL-TimeWarner, nous avons une responsabilité partagée. Le gouvernement et le Congrès créent la politique générale de la concurrence. Nous, nous allons examiner les conditions de cette fusion via les conditions de transformation des licences pour le câble de TimeWarner. Enfin, le département de la justice examinera le respect de la concurrence. »

Selon M. Kennard, la généralisation d'Internet sur tous les terminaux, comme le téléphone mobile, la télévision ou l'assistant personnel, devrait

entraîner une révolution du modèle économique. A terme, les consommateurs constitueront eux-mêmes leur réseau personnel, d'où ils accéderont à Internet. « Dans ce nouveau modèle économique, c'est le consommateur qui détient le pouvoir. L'opérateur fournira le flux numérique et le consommateur s'en emparera pour créer un monde personnalisé. AOL-TimeWarner est la première fusion entre l'ancienne et la nouvelle économie. Tous les autres acteurs de l'ancienne économie devront opérer cette révolution. Aujourd'hui, pour une chaîne de télévision, l'essentiel est de maximiser l'audience et le consommateur reçoit les programmes sans pouvoir les changer. Dans le futur, c'est le consommateur qui choisira son programme et les chaînes devront être capables de lui fournir », explique-t-il.

Les acteurs multiplient donc les moyens informatiques pour mieux connaître les profils et les désirs des clients. Cela pose le problème de la confidentialité. « C'est une de nos préoccupations. Nous devons être attentifs à la protection de la vie privée. Les consommateurs voudront savoir quels sont les sites les plus crédibles et ceux qui respectent le plus la vie privée », conclut M. Kennard.

E. Re.

## Schlumberger

## RÉSULTATS DE L'ANNÉE 1999

Chiffres clés	(en milliers, sauf pour les montants par action)	
Troisième trimestre	1999	1998 <sup>2</sup>
Chiffre d'affaires d'exploitation	\$ 2 179 300	\$ 2 509 458
Bénéfice net, activités en exploitation <sup>1</sup>	\$ 58 471	\$ 173 068
Bénéfice de base par action, activités en exploitation	\$ 0,11	\$ 0,32
Bénéfice dilué par action <sup>1</sup>	\$ 0,10	\$ 0,31
Nombre moyen d'actions en circulation	552 559	545 952
Ce nombre, compte tenu de la dilution	566 162	558 008

<sup>1</sup> Les résultats comprennent plusieurs charges : 71 millions de dollars au 4<sup>e</sup> trimestre de 1999 (0,13 dollar par action, dilué), 58 millions de dollars au 1<sup>er</sup> trimestre de 1999 (0,10 dollar), et 368 millions de dollars au 3<sup>e</sup> trimestre de 1998 (0,65 dollar).

<sup>2</sup> Chiffres retraités pour comparaison.

Schlumberger annonce pour l'année 1999 un chiffre d'affaires dégagé par les activités en exploitation de 8,39 milliards de dollars, en baisse de 22% par rapport à 1998. Si l'on exclut les charges des premier et quatrième trimestres de 1999, le bénéfice net s'élève à 458 millions de dollars et le bénéfice dilué par action à 0,81 dollar, tous deux en recul de 54% par rapport à l'année précédente, avant la charge du troisième trimestre de 1998.

## RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Schlumberger annonce pour le quatrième trimestre un chiffre d'affaires dégagé par les activités en exploitation de 2,18 milliards de dollars, en recul de 13% par rapport à la même période de l'année dernière. Le bénéfice des activités en exploitation s'élève à 58 millions de dollars (0,10 dollar par action, après dilution) si l'on inclut les charges qui totalisent 71 millions de dollars (0,13 dollar par action, après dilution). Avant les charges du quatrième trimestre annoncées récemment, le bénéfice et le bénéfice dilué par action dégagés par les activités en exploitation s'établissent à 129 millions de dollars et

à 0,23 dollar, en baisse respectivement de 25% et de 26% par rapport au même trimestre de 1998.

Le chiffre d'affaires des Services pétroliers, si l'on exclut Sedco Forex Offshore, a fléchi de 16% par rapport au quatrième trimestre de 1998, le nombre d'appareils de forage en activité augmentant de 7%. Par rapport au troisième trimestre de 1999, le chiffre d'affaires a augmenté de 5%.

Par rapport à la même période de l'année dernière, le chiffre d'affaires de Test et Transactions a augmenté de 3%, tandis que celui de Resource Management Services a diminué de 10%.

Euan Baird, président-directeur général, a déclaré : « Grâce à l'augmentation de la demande pétrolière et au rétablissement de la discipline de l'OPEP, la confiance de l'industrie est de retour. Nous prévoyons que nos clients vont relancer progressivement leurs programmes d'exploration et de production afin de prendre part à ce nouveau cycle de croissance. L'organisation GeoMarket de Schlumberger, axée sur l'amélioration des performances des réservoirs, est particulièrement à même de les aider à atteindre leurs objectifs de production dans de bonnes conditions de rentabilité. »

LES RÉSULTATS TRIMESTRIELS DE SCHLUMBERGER ET DES INFORMATIONS SUR LE GROUPE SONT DISPONIBLES SUR NUMÉRO VERT AU 0800 04 17 60, ET, EN ANGLAIS, SUR INTERNET PAR HTTP://WWW.SLB.COM

Contact : Will Davie - Schlumberger Paris - 33 1 40 62 13 30

# Le sport devient une des locomotives d'audience d'Internet

Jusqu'à présent délaissé par le journal sportif « L'Equipe », le marché français est exploité par les portails généralistes, et des sites spécialisés y consacrent des investissements de plus en plus importants

**AUDIENCE RECORD**, arrivée de nouveaux opérateurs, programmes étoffés : le sport devient l'un des contenus phares du média Internet et suscite des investissements de plus en plus importants. Signe des temps, pendant le championnat d'Europe de handball, qui s'est achevé dimanche 30 janvier, la Toile s'est offert un petit scoop. Certes, la télévision a retransmis les matches (Pathé Sport et TF 1) et les journaux en ont fait le compte-rendu. Mais c'est seulement sur Internet que les vedettes de l'équipe de France ont fait vivre de l'intérieur leur parcours. Sur le mode « les yeux dans les Bleus », Jackson Richardson et Daniel Costantini – le capitaine et l'entraîneur – ont tenu la chronique de la vie de l'équipe sur France.sports.com.

Ce journal sportif en ligne a fait son apparition sur la Toile en octobre 1999, avec des moyens particulièrement imposants à l'échelle du marché hexagonal. Filiale du numéro un américain Sportsline, le site français bénéficie d'un budget annuel d'environ 60 millions de francs (9,15 millions d'euros). Il est rattaché à la branche européenne (basée à Londres), qui a annoncé, le 12 janvier, une augmentation de capital de 300 millions de francs. Quatre mois seulement après son lancement, le service revendique 2,3 millions de pages vues par mois et vise déjà la première place parmi les sites français spécialisés dans le sport.

« C'est simple, notre objectif, c'est d'être le producteur et le fournisseur numéro un de sport sur Internet en France », explique Hervé Payan, le directeur de France.sports.com. La société consacre déjà un tiers de son budget au marketing. Elle compte bientôt lancer une campagne publicitaire à la télévision et

sponsoriser des émissions consacrées au sport sur le petit écran. Sur la Toile, France.sports.com a acheté la totalité des bandeaux publicitaires liés au sport sur les grands moteurs de recherche comme Yahoo!. Et cela pour une période d'un an. Par ailleurs, la filiale de Sportsline est le fournisseur exclusif des pages sports de Voilà, le portail de France Télécom.

## RESEAU DE CORRESPONDANTS

A peine installée dans ses locaux de Boulogne-Billancourt, France.sports.com s'apprête déjà à déménager pour pouvoir accueillir les 20 journalistes supplémentaires qu'elle est en train de recruter. Au total, le site va bientôt disposer

d'une rédaction de 40 permanents. Il s'appuie d'ores et déjà sur son propre réseau de correspondants en province, composé d'une soixantaine de pigistes. « C'est ce qui nous a permis d'avoir des infos sur les transferts des footballeurs. Pour nous, produire notre propre contenu éditorial, c'est essentiel », explique M. Payan. En tout, le site couvre l'actualité de dix-neuf sports, du football au volley-ball en passant par le judo et la voile. Comme un journal ou une télévision, il dépêche des envoyés spéciaux sur les grands événements comme le championnat d'Europe de handball, où se trouve un journaliste du site. Pour l'Euro de football en juin en Belgique et aux

Pays-Bas, France.sports.com disposera de trois rédacteurs sur place. Le site fait aussi appel à des consultants de renom comme Jacques Fouroux ou Thierry Lacroix pour le rugby.

## LE FOOTBALL EN TÊTE

Conformément à sa vocation de moteur de recherche, Yahoo!, de son côté, se contente d'assembler des informations fournies par des sources extérieures comme les agences de presse ou des sites spécialisés. Y compris dans le domaine du sport. Mais grâce à sa position de « carrefour » de la Toile, son site spécialisé représente l'un des plus visités. Selon l'enquête Médiamétrie réalisée en décembre 1999, Ya-

hoo! Sport a accueilli 345 000 visiteurs différents, soit 8,5 % des internautes français. Comme sur tous les grands portails et moteurs de recherche, le sport arrive en seconde position derrière les pages consacrées à l'actualité. Mais lors des compétitions importantes, les pages sport battent tous les records. « En 1999, pendant les trois jours de montagne, le Tour de France a fait plus de trafic que la page d'accueil de Yahoo! On a eu des pointes à 1 million de pages vues par jour », souligne Ari Szwedel, responsable de Yahoo! Sport.

Sur le site de Canal+, le sport suscite le même engouement. Il représente un tiers de la fréquentation et des recettes publicitaires. Depuis

septembre 1999, la chaîne cryptée a « relooké » son service en ligne et renforcé ses moyens. En six mois, le service des sports a multiplié ses effectifs par trois et disposera bientôt d'une vingtaine de personnes. Sur la Toile comme à la télévision, le football arrive largement en tête de l'audience et de la couverture. Depuis la reprise du championnat en janvier, les rencontres font l'objet d'un « direct live » à la façon Internet, sans image mais avec le « chat » en plus. « Les gens discutent entre eux et posent des questions aux consultants tout en regardant le match. C'est ça qui fait la force du sport sur Internet : c'est en temps réel et c'est interactif », explique Dominique Bessière, responsable du site sport de Canal+.

Le sport en ligne pourrait connaître un essor supplémentaire avec l'amélioration de la qualité de l'image vidéo sur Internet, dans les deux ou trois ans à venir. Déjà, Canal+ diffuse, en différé, des extraits des matches du championnat du rugby et discute dans ce sens avec la Ligue nationale de football. La diffusion en direct se heurte aussi à la question des droits de retransmission, déjà à l'origine d'une bataille acharnée entre chaînes de télévision. « Pour l'instant, c'est le flou, mais c'est certainement le grand chantier à venir dans le domaine du sport sur Internet », assure M. Szwedel. « Moi, la télévision sur Internet, je n'y crois pas vraiment. Mais au cas où, Sportsline est prêt », affirme, de son côté, M. Payan. Déjà associées à la chaîne américaine CBS, au groupe britannique Reuters (agence de presse et télévision) et à la société de droits sportifs IMG, Sportsline et ses filiales sont loin d'être démunies.

## « L'Equipe » se lance enfin sur la Toile

**CETTE FOIS**, ça y est ! Promis, juré, L'Equipe sur Internet, c'est pour bientôt. « Avant les Jeux olympiques de Sydney, au plus tard fin août », prévoit Jean Hornain, directeur général de L'Equipe TV et responsable du développement Internet. A force de reports et de vagues-hésitations, l'arrivée sur la Toile du quotidien sportif a fini par devenir l'Arlesienne du sport sur Internet en France, déclenchant les sarcasmes de la profession. « Si les gens de L'Equipe se sont enfin mis d'accord entre eux, tant mieux », persifle le responsable d'un grand site sportif, qui a recruté plusieurs journalistes du projet de L'Equipe sur Internet. « Il faut les comprendre, faire un site Internet qui reste sur disque dur, cela finit par lasser. »

Revendiquant avec fierté leur « culture presse écrite », les dirigeants de L'Equipe se sont longtemps montrés inquiets d'une éventuelle « cannibalisation » du support papier par le journal en ligne. Sceptiques sur le devenir du nouveau média Internet, ils ont d'abord considéré avec méfiance « l'aventure » sur la Toile. La question a fait l'objet, semble-t-il, d'une longue et conflictuelle discussion au

sein du groupe. « C'est vrai qu'avant, mes interlocuteurs à l'extérieur avaient un peu tendance à me rire au nez. Mais aujourd'hui, le débat interne est tranché », assure M. Hornain.

## PARTENARIATS ENVISAGÉS

Du haut de ses 2 mètres, cet ancien international de volley-ball a repris en main le dossier Internet en septembre 1999. Partisan convaincu du développement sur la Toile, l'ancien sportif de haut niveau n'est pas un homme de presse écrite. Il est passé par Amaury Sport Organisation (ASO), la filiale spécialisée dans l'organisation d'événements sportifs. Les bons résultats de la chaîne de télévision, lancée en 1998, lui ont donné des arguments pour franchir un pas de plus dans la diversification. De plus, l'explosion attendue du contenu vidéo sur Internet laisse entrevoir une synergie entre les deux médias.

« Aujourd'hui, L'Equipe sur Internet, c'est du concret. Les travaux d'aménagement des locaux sont en cours et je dispose d'une vingtaine de personnes », souligne M. Hornain. Ce dernier a déjà choisi le rédacteur en chef du site, venu

du journal. Il a aussi recruté un chef de projet et fait appel à un prestataire extérieur pour l'aspect technique. Afin de gagner en visibilité et drainer de l'audience, des partenariats sont envisagés avec de grands portails. Pour compenser son retard et son inexpérience sur Internet, le quotidien mise surtout sur son image de marque et sur son contenu éditorial.

Au moins au début, L'Equipe.fr sera une filiale à 100 % du journal. « Internet, c'est un métier que l'on ne connaît pas. Mais on va l'apprendre comme on a appris à faire de la télévision », explique Jean Hornain. Il refuse de dévoiler le montant précis des investissements consentis, encore classé « secret défense ». « On va se donner les moyens nécessaires pour être au même niveau que nos concurrents. » « On ne va pas sur Internet à reculons. Etre frieux dans un univers très concurrentiel, c'est jouer avec l'image de la marque qui est notre fonds de commerce », explique le patron du futur site de L'Equipe. Rendez-vous est pris pour les JO de Sydney.

Fr. Ch.

Frédéric Chambon

## CORRESPONDANCE

### Une lettre de la Société de distribution et de promotion (SDP)

A LA SUITE de notre article intitulé « Grogne chez les distributeurs de la presse gratuite » (Le Monde du 8 janvier), nous avons reçu de Laurent Tournon, directeur général de la Société de distribution et de promotion (SDP), les précisions suivantes :

Concernant la rémunération de nos salariés, vous citez les propos d'un de nos délégués syndicaux qui puise dans notre bilan social 1998 l'indication de salaire moyen de 1 246 francs par mois. Cette in-

dication ne fait état que d'une moyenne et ne peut être considérée comme significative : la fourchette des rémunérations mensuelles de nos distributeurs s'étale de 300 francs, pour quelques centaines de documents distribués, à 10 643 francs pour la partie la plus haute de l'échelle. Il faut rappeler que ces distributeurs sont rémunérés à la tâche, tout comme les pigistes de presse, les porteurs de presse quotidienne et les bûche-rons, et que la rémunération cor-

respond au travail fourni. Ce métier, qui laisse une grande liberté d'organisation à ceux qui le pratiquent, ne peut en aucun cas être comparé à tout autre emploi sédentaire. Il permet, en contrepartie, à des ménagères de bénéficier d'un emploi de proximité complémentaire, à des étudiants d'arrondir leur pécule, à des retraités de compléter leurs revenus ainsi qu'à de très nombreuses personnes d'éviter l'exclusion. A l'heure où celle-ci est l'un des soucis majeurs

de notre société et où la lutte contre le chômage est une priorité nationale, ce type d'activités permet à plusieurs dizaines de milliers de personnes en France de bénéficier d'un salaire d'appoint en pratiquant un vrai métier.

Par ailleurs, les salaires non encaissés représentent une somme de 5 millions de francs qui correspond au cumul des cinq dernières années, et non pas à la dernière année comme le laisse supposer l'article. Cette somme est conservée pendant une période définie par la loi et représente 0,3 % de la masse salariale annuelle de la société. Elle reste évidemment à l'entière et immédiate disposition des salariés auxquels elle est due.

En ce qui concerne le statut des distributeurs qui n'est effectivement pas défini, le Syndicat patronal de la distribution directe (SDD), créé en 1993 par notre société et d'autres opérateurs de la branche, s'est donné pour mission de mettre en place des statuts et une convention collective par le biais de la négociation avec les partenaires sociaux et l'administration.

Je déplore enfin l'amalgame fait entre les résultats du groupe Spir Communication et les chiffres de la société SDP qui ne représente qu'une des activités de ce groupe et moins d'un quart de son chiffre d'affaires.

## DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : Réseau France outre-mer (RFO) la Réunion et la télévision mauricienne (MBC) échangent, depuis décembre 1999, leurs journaux télévisés et prévoient d'échanger leurs présentateurs. Mardi 8 février, RFO Sat diffusera sept heures de programmes consacrés à l'île Maurice.

■ **MÉDIAS** : les nouveaux annuaires du Centre de formation des journalistes (CFJ) de Paris et de l'École supérieure de journalisme (ESJ) de Lille viennent de paraître avec les noms des 1 840 professionnels diplômés depuis 1946 pour le premier et ceux des 2 500 anciens sortis de ses murs en soixante-quinze ans pour le second.

## EMPLOIS OFFRES

UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL

Faculté de droit et des sciences économiques

Un poste de

**Professeur ordinaire d'économie internationale**

est mis au concours.

La candidate ou le candidat devra assumer un enseignement de 7 heures hebdomadaires.

Les enseignements mis au concours comprennent notamment le commerce international, l'économie monétaire internationale et la direction d'un séminaire.

Travail : légal  
Obligations : légales  
Entrée en fonctions : 1<sup>er</sup> octobre 2000  
Titre exigé : doctorat ès sciences économiques

Les places mises au concours à l'Université de Neuchâtel sont ouvertes indifféremment aux femmes et aux hommes. Les demandes de renseignements peuvent être adressées à M. Ernest Weibel, vice-doyen de la faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Neuchâtel, avenue du 1<sup>er</sup>-Mars 26, 2000 Neuchâtel, tél. (032)718 12 00.

Les candidatures doivent être présentées avec curriculum vitae et liste des publications et des projets de recherche en cours au Département de l'Instruction publique et des affaires culturelles de la République et canton de Neuchâtel. Château, 2001 Neuchâtel. Suisse, jusqu'au 31 mars 2000.

LANGUEDOC-ROUSSILLON INCUBATION

Incubateur régional d'entreprises technologiques crée dans le cadre de la loi sur l'Innovation du MENRT, recherche

un **DIRECTEUR**.

Profil de compétence et contact :

<http://www.univ-montp2.fr>  
rubrique Valorisation de la Recherche

RESTAURANT Mona-Lisa à Yerres (91)  
Recherche : deux maîtres d'hôtel H. ou F. deux chefs de rang H. ou F. Expérience exigée, bonne présentation.  
2 jours de repos. Salaire motivant. Tel. : 06-09-90-07-08 ou 01-69-48-42-30  
Pour rendez-vous ou envoyer CV au 57, av. de la Résistance - 91330 YERRES.

Lycée privé bilingue St-Joseph d'Istanbul (Turquie) cherche professeur de physique-chimie. Salaire français.  
Formation : licence/maîtrise. Expérience : deux ans minimum dans l'enseignement scolaire.  
Envoyez CV et lettre de motivation par fax : n° 00-90-216-348-71-69 ou e-mail sj@sj.k12.tr.

Consultant recherche étudiant 3<sup>e</sup> cycle pour travail de recherche et de corédaction sur l'économie d'Internet. Qualités demandées : TB expression écrite, connaissance économie d'Internet, anglais.  
Envoyez CV (sous réf. n° 9971) à : LE MONDE Publicité 21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS Cedex 05, qui transmettra.

## LE MONDE DES LIVRES

avec **Le Monde**  
DATÉ VENDREDI

## Une journée à Clermont-Ferrand

**Le Monde**  
vous invite à

■ **Rencontrer**  
Les responsables de la rédaction du Monde

■ **Découvrir**  
Le Monde et ses publications L'espace Interactif

■ **Débattre**  
à 18 heures

« Vivre à Clermont-Ferrand »  
Un débat public avec les questions des Clermontois

**Judi 3 février 2000**

**À LA MAISON DES CONGRÈS**  
à partir de 14 heures  
Rue Abbé de l'Épée  
63000 Clermont-Ferrand

Entrée libre dans la limite des places disponibles.

Posez vos questions sur l'avenir de Clermont-Ferrand

A retourner à : Le Monde - Arnaud Rayroles  
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris cedex 05  
Fax : 01 42 17 21 45 - E-mail : rayroles@lemonde.fr

**TABLEAU DE BORD**

**AGENDA**

**MARDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER**

■ **FRANCE**: statistiques relatives à la construction neuve.  
 ■ **EUROPE**: publication des chiffres du chômage pour la zone euro (décembre 1999).  
 ■ **ITALIE**: prix de détail (provisoire, janvier).  
 ■ **ÉTATS-UNIS**: publication de l'indice NAPM (National Association of purchasing Management) (janvier). Dépenses de construction (décembre 1999). Réunion de la Fed.

**MERCREDI 2 FÉVRIER**

■ **FRANCE**: enquête de conjoncture auprès des ménages.  
 ■ **ITALIE**: commandes à l'industrie (octobre 1999).  
 ■ **ÉTATS-UNIS**: publication de l'indice précurseur (décembre 1999).

**JEUDI 3 FÉVRIER**

■ **EUROPE**: réunion du conseil de la BCE.  
 ■ **ÉTATS-UNIS**: commandes à l'industrie (décembre 1999).

**VENDREDI 4 FÉVRIER**

■ **FRANCE**: enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie (janvier).  
 ■ **ALLEMAGNE**: commandes à l'industrie (décembre 1999).  
 ■ **ÉTATS-UNIS**: chiffre de l'emploi (janvier).

**AFFAIRES**

**INDUSTRIE**

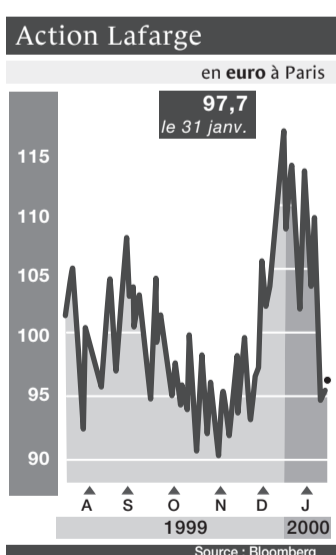
● **VIVENDI-VODAFONE**: les groupes Vivendi et Vodafone AirTouch s'allient pour créer un géant européen dans les télécommunications et Internet. (lire pages 22 et 23)

● **BRIDGESTONE**: le numéro un mondial du pneumatique a annoncé, lundi 31 janvier, avoir pris le contrôle de Tianjin Kumho Tire, fabricant chinois de pneumatiques, pour 75 millions de dollars. En juillet 1999, Bridgestone avait déjà acquis une participation de contrôle dans un autre fabricant, Shenyang Santai Tire.

● **MAN**: le constructeur allemand de camions a annoncé lundi avoir racheté le britannique ERF au canadien Star pour 102,26 millions d'euros. MAN va également reprendre les dettes d'ERF estimées à 56,24 millions d'euros.

**VALEUR DU JOUR**

Lafarge jette son dévolu sur le britannique Blue Circle



LE GÉANT FRANÇAIS des matériaux de construction, Lafarge, a confirmé, lundi 31 janvier, son intention de prendre le contrôle de son concurrent britannique Blue Circle Industries PLC, premier producteur de ciment au Royaume-Uni. Il s'agirait d'« une offre cash », a précisé Lafarge, contraint de dévoiler ses batteries à la suite des informations parues dans le Sunday Telegraph dimanche. Lafarge n'a pas précisé le montant de son offre, se bornant à indiquer qu'« une autre communication sera faite au moment approprié ». L'action Lafarge à la Bourse de Paris, qui est retombée à 95,4 euros vendredi 28 janvier, après avoir culminé à 115,6 euros fin novembre 1999, n'a guère frôlé: lundi à l'ouverture, elle gagnait seulement 0,31 %. Selon le Sunday Telegraph, l'offre d'achat porterait sur un montant de 3,5 milliards de livres (environ 5,6 milliards d'euros). Blue Circle tentera probablement de s'y opposer pour conserver son indépendance, estime le quotidien britannique. Blue Circle avait réalisé un chiffre d'affaires de 2,3 milliards de livres en 1998, pour un résultat de 274 millions de livres (438 millions d'euros). Le britannique est également bien implanté en Amérique du Nord, au Chili, en Malaisie et en Afrique. Il exploite par ailleurs un certain nombre de centres

Pascal Galimier

● **TOSHIBA**: le géant électronique japonais a annoncé, lundi, qu'il va proposer à une partie de ses salariés de choisir entre les augmentations à l'ancienneté et l'avancement au mérite, un système de plus en plus adopté sur l'archipel pour stimuler les salariés.

● **GLON SANDERS**: dès le début du mois de février, des œufs issus de la filière Glon Sanders sans OGM seront commercialisés sous la marque Matines, avec l'estampille « Soja de pays ». Une première en France.

● **GLAXO WELLCOME**: le laboratoire britannique a déposé une demande de mise sur le marché en Europe et aux Etats-Unis. pour le Trizivir, une tri-thérapie en une pilule destinée aux malades du sida.

**SERVICES**

● **SERVAIR**: la filiale du groupe Air France, spécialisée dans la restauration embarquée, a racheté au magasin britannique Harrods sa participation de 27 % dans la société de services Alpha Airports. Alpha Airports dispose de 36 cuisines dans six pays pour la restauration embarquée et gère 28 restaurants et bars dans sept aéroports.

● **CANALNUMEDIA**: la filiale de Canal+ consacrée aux activités Internet du groupe a pris une participation de 25 % du capital d'AlloCiné, le premier guide national des spectateurs du cinéma.

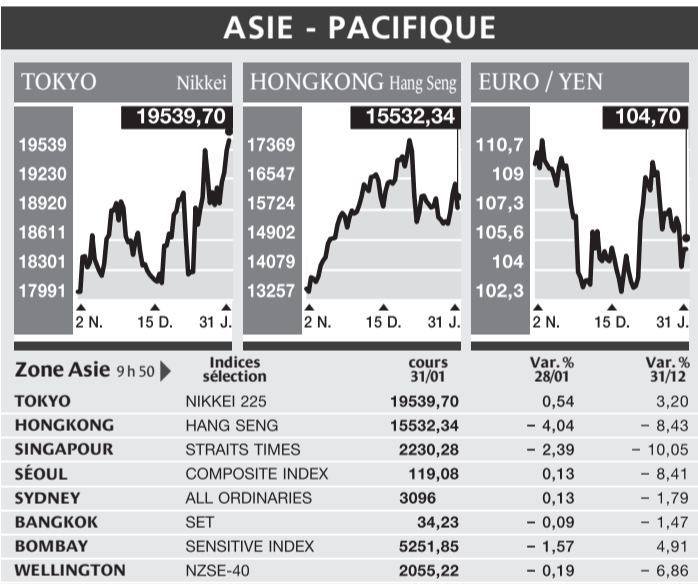
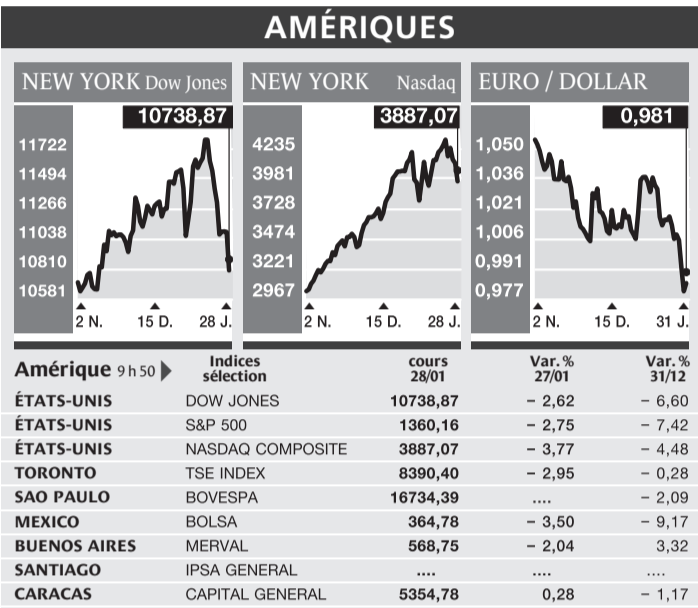
**FINANCE**

■ **ROYAL BANK OF SCOTLAND**: la banque écossaise a annoncé lundi qu'elle relevait à son tour son offre sur l'établissement britannique Natwest, quatre jours après que sa concurrente Bank of Scotland eut amélioré sa proposition de rachat.

**RÉSULTATS**

■ **BMW**: le constructeur automobile allemand a enregistré en 1999 un chiffre d'affaires du groupe en hausse de 6,5 % à 34,4 milliards d'euros et un bénéfice stable au niveau de celui de 1998 et ce, malgré l'aggravation des pertes de Rover.

■ **PRYCA**: le groupe espagnol de distribution, filiale du français Carrefour, a enregistré en 1999 un bénéfice net consolidé de 121 millions d'euros, en baisse de 2,4 %. Le chiffre d'affaires hors taxes s'est établi pour sa part à 3,203 milliards d'euros, en hausse de 1,6 %.



**SUR LES MARCHÉS**

**PARIS**  
 LA BOURSE de Paris a débuté la séance du lundi 31 janvier sur une baisse de 0,93 % de l'indice CAC 40, à 5 677,79 points. Vendredi, il avait terminé la séance sur un gain de 0,75 %, à 5 731,05 points.

**FRANCFORT**  
 LUNDI 31 JANVIER, la Bourse de Francfort a ouvert en baisse, l'indice DAX cédant 0,17 % pour s'établir à 7 054,24 points dans ses tout premiers échanges. Vendredi, la Bourse allemande avait clôturé en baisse de 0,83 %, repassant sous le seuil psychologique des 7 100 points, à 7 066,60 points.

**LONDRES**  
 LA BOURSE de Londres a ouvert en baisse de 0,37 %, à 6 351,9 points, lundi 31 janvier. Vendredi, l'indice Footsie avait perdu 1,01 %, à 6 375,6 points.

**TOKYO**  
 GRÂCE AUX ESPOIRS suscités par la naissance d'un nouveau fonds d'investissement, la Bourse de Tokyo a terminé à son plus haut niveau depuis trente mois, lundi 31 janvier. Nomura Asset Management doit lancer mercredi un fonds de 1 000 milliards de yens (104 milliards d'euros), ce qui correspond à presque deux fois les investissements supplémentaires réalisés en 1999 par des fonds sur la place nipponne. Le Nikkei a terminé en hausse de 0,54 %, à 19 539,70 points, son plus haut en clôture depuis le 8 août 1997.

**NEW YORK**  
 L'INDICE NASDAQ a chuté de 3,75 %, à 3 888,13 points, vendredi 28 janvier, à la clôture, et l'indice Dow Jones a reculé de 2,45 %, à 10 757,88 points. L'indice Standard and Poor's 500 a perdu 2,73 %, à 1 360,37 points. Les craintes d'accélération de l'inflation aux Etats-Unis, après la publication d'une hausse plus forte que prévu de la croissance, ont fait une nouvelle fois trébucher les marchés.

**TAUX**  
 LE TAUX de l'obligation assimilable du Trésor français (OAT) émise à dix ans s'inscrivait à 5,71 %, lundi 31 janvier, lors des premiers échanges tandis que celui du bund allemand émis à même échéance s'établissait à 5,59 %. Le rendement évolue à l'inverse du prix. Vendredi, outre-Atlantique, le rendement moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, tombait à 6,431 % contre 6,515 % jeudi. Ce marché, initialement secoué par l'annonce d'une croissance américaine toujours très vigoureuse, a ensuite profité d'achats techniques, alors que les valeurs boursières chutaient.

**CHANGE**  
 L'EURO et le yen évoluaient dans des marges étroites face au billet vert, lundi 31 janvier, dans l'attente de la réunion de la Réserve fédérale américaine, mardi 1<sup>er</sup> février. La devise européenne s'échangeait à 0,9795 dollar contre 0,9746 dollar vendredi soir. Le billet vert cotait 106,84 yens.

**ÉCONOMIE**

M. Duisenberg n'est pas déçu par la glissade de l'euro

LE PRÉSIDENT de la Banque centrale européenne (BCE), Wim Duisenberg, a estimé, dimanche 30 janvier, dans une interview à la BBC-télévision, qu'il faudra « des années » avant que la Grande-Bretagne puisse rejoindre l'euro, si elle le décide. M. Duisenberg a cependant souhaité qu'à terme le Royaume-Uni intègre la zone euro. « Je continue à croire qu'il serait dans l'intérêt du Royaume-Uni de rejoindre cet énorme zone », a-t-il dit, tout en reconnaissant que « c'est au peuple britannique d'arriver à la même conclusion ». M. Duisenberg a affirmé ne « pas être déçu du tout » par la glissade de l'euro sur le marché des changes. « Au contraire, je dois dire que la performance de l'euro me donne des raisons d'être plutôt satisfait », a-t-il affirmé.

■ **Robert Mundell, Prix Nobel d'économie**, a instamment invité la Banque centrale européenne à intervenir sur le marché pour freiner la baisse de l'euro. L'euro a reculé à un plus bas niveau historique de 0,9736 dollar sur le marché des changes, vendredi. « C'est le bon moment d'agir pour la BCE. Elle devrait intervenir sur le marché, tant au comptant qu'à terme », a-t-il dit samedi à la presse en marge du forum économique mondial de Davos. La BCE doit intervenir parce qu'un recul plus marqué de l'euro ferait monter les prix à l'importation et accentuerait les revendications salariales, ce qui ferait grimper l'inflation dans la zone. « Cela amènerait un durcissement de la politique monétaire », a poursuivi M. Mundell.

■ **FMI: le commissaire européen pour les affaires économiques et monétaires**, Pedro Solbes Mira, a exhorté l'Allemagne et la France à mettre fin à leurs querelles sur le choix du prochain directeur général du Fonds monétaire international (FMI). « J'espère vivement que les Européens se mettront d'accord sur une candidature commune », a-t-il déclaré dans une interview au quotidien Berliner Zeitung de lundi. La querelle autour du candidat allemand, le secrétaire d'Etat aux finances Cajo Koch-Weser, affaiblit la position des Européens vis-à-vis des Américains, a souligné M. Solbes Mira, relevant que cette candidature était soutenue par la majorité des membres de l'Union européenne.

■ **ÉTATS-UNIS: les coûts salariaux** ont augmenté de 1,1 % au quatrième trimestre 1999, comparativement aux trois mois précédents, et de 3,4 % sur un an, a annoncé, vendredi, le département du travail. Les analystes tablaient sur une hausse de seulement 0,9 % de ces coûts pour les trois derniers mois de 1999.

■ **La croissance du produit intérieur brut américain** au quatrième trimestre 1999 est restée très forte, s'établissant à 5,8 % en rythme annuel, contre 5,7 % au trimestre précédent, selon une première estimation du département du commerce, vendredi. Ce chiffre est bien supérieur aux prévisions des analystes, qui tablaient sur 5,2 %.

■ **PÉROU: le pays devrait connaître, cette année, une sensible reprise de la croissance** sans relance inflationniste après pratiquement deux années de stagnation, voire certains mois de récession, estime la banque centrale. L'organisme émetteur prévoit un rythme de croissance entre 4 % et 5 %, contre 3,3 % pour l'an dernier, selon les dernières estimations, et une inflation se situant entre 3,5 % et 4 %, autrement dit au même niveau qu'en 1999, où elle a été de 3,7 %, la plus basse depuis 1960.

■ **BRÉSIL: Pedro Malan, ministre des finances**, a estimé, vendredi, que son pays est en mesure de connaître « une croissance de 4 % par an jusqu'en 2002, un taux bien supérieur à celui de 1 % enregistré en 1999, année de crise financière ». Selon le ministre des finances, l'amélioration rapide de la situation économique au Brésil est due au rétablissement de la balance commerciale qui, après un déficit de 6,6 milliards de dollars en 1998, a enregistré un déficit de 1,2 milliard de dollars seulement en 1999. Cela prouve que la meilleure compétitivité obtenue grâce à la dévaluation du real face au dollar (de 40 % en janvier 1999) a pu neutraliser une partie de l'impact de la hausse du prix du pétrole et de la chute de celui des matières premières sur le marché international, a conclu M. Malan.

■ **JAPON: les mises en chantier de logements ont augmenté de 1,4 %** sur l'ensemble de 1999 comparé à l'année précédente, à 1,21 million d'unités, ce qui a représenté leur première hausse en trois ans, a annoncé le ministère de la construction. Au cours du seul mois de décembre, cependant, les mises en chantier ont reculé de 0,8 % par rapport au même mois de l'année précédente, à 99 144 unités, après avoir augmenté de 8,1 % en novembre.

Taux de change fixe zone Euro				Hors zone Euro			
Euro contre	Taux	contre franc	Taux	Euro contre	28/01		
FRANC.....	6,55957	EURO.....	0,15245	COURONNE DANOISE	7,4425		
DEUTSCHEMARK.....	1,95583	DEUTSCHEMARK.....	3,35385	COUR. NORVÉGIENNE	8,0440		
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL. (1000).....	3,38774	COUR. SUÉDOISE.....	8,5240		
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238	COURONNE TCHÈQUE	35,7500		
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190	DOLLAR AUSTRALIEN.....	1,5178		
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37603	SCHILLING AUTR. (10).....	4,76703	DOLLAR CANADIEN.....	1,4178		
PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	PUNT IRLANDAISE.....	8,32894	DOLLAR NÉO-ZÉLAND.....	1,9920		
FLORIN NÉERLANDAIS.....	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS.....	2,97660	DRACHME GRECQUE.....	331,8000		
FRANC BELGE (10).....	4,03399	FRANC BELGE (10).....	1,62607	FLORINT HONGROIS.....	255,3300		
MARKKA FINLAND.....	5,94573	MARKKA FINLAND.....	1,10324	ZLOTY POLONAIS.....	4,0991		

Cours de change croisés						
31/01 9h50	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR.....	.....	0,93716	0,98125	1,49567	1,62375	6,60976
YEN.....	106,70500	.....	104,70000	15,96000	173,33000	65,03500
EURO.....	1,01911	0,95511	.....	0,15245	1,65500	6,62150
FRANC.....	6,68590	6,26580	6,55957	.....	10,85540	4,07595
LIVRE.....	0,61586	0,57705	0,60420	0,09210	.....	0,37550
FRANC SUISSE.....	1,64000	1,53800	1,61005	0,24535	2,66405	.....

Taux d'intérêt (%)					
Taux 28/01	Taux J.J.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans	
FRANCE.....	3,10	3,21	5,72	6,12	
ALLEMAGNE..	3,28	3,47	5,59	6,08	
GDE-BRETAG.	6,13	5,98	5,83	4,81	
ITALIE.....	3,28	3,41	5,88	6,23	
JAPON.....	0,03	0,07	1,66	2,33	
ÉTATS-UNIS..	5,59	5,64	6,70	6,45	
SUISSE.....	1,25	1,91	3,73	4,42	
PAYS-BAS.....	3,22	3,41	5,77	6,17	

Matif				
Cours 9h50	Volume 31/01	dernier prix	premier prix	
Notionnel 5,5	24981	84,04	83,72	
MARS NC.....	.....	NC	NC	
Euroibor 3 mois FÉVRIER NC.....	.....	NC	NC	

Pétrole		
En dollars	Cours 28/01	Var. % 27/01
BRENT (LONDRES).....	25,68	....
WTI (NEW YORK).....	27	- 0,81
LIGHT SWEET CRUDE.....	27,27	+ 0,09

Or		
En euros	Cours 28/01	Var % 27

VALEURS EUROPÉENNES

● Les valeurs technologiques – soutenues par Ericsson et Nokia – ainsi que les titres des médias ont progressé, vendredi 28 janvier, à la faveur d'informations bien accueillies sur les perspectives de ces sociétés, en dépit des inquiétudes sur les taux qui nuisent généralement à ces valeurs à forte capitalisation. Le titre du suédois Ericsson a gagné 9 % après l'annonce de prévisions rayonnantes pour 2000 et des résultats pour 1999 meilleurs qu'attendu. La nouvelle a profité à son rival finlandais Nokia, qui a fini en hausse de 3,7 %. Dans le secteur des médias, BskyB a fait un bond de 11,21 % après que Vivendi eut démenté avoir l'intention de céder ses 25 % de la société.

● L'action d'Adecco, numéro 1 mondial du travail temporaire, s'est apprécié de 4,51 %, à 1 275 francs suisses. Le titre a profité de l'annonce, jeudi 27 janvier, par le groupe de service suisse d'un bénéfice annuel supérieur aux attentes des intervenants, ainsi que de l'annonce mercredi de son association avec le service Internet Jobs.com. Il a également bénéficié d'une révision à la hausse vendredi de sa notation par deux banques suisses. ● Le titre du brasseur néerlandais Heineken a perdu 1 %, vendredi, après des perquisitions de la Commission européenne dans ses locaux, dans le cadre d'une enquête sur une entente présumée sur les prix de la bière en France.

31/01 9h45

AUTOMOBILE

Table of automotive stock prices including Autoliv SDR, BASF AG, BMW, Continental AG, DaimlerChrysler, Fiat, Michelin/RM, Peugeot, Pirelli, Renault, Valeo/RM, Volkswagen, Volvo-A, Volvo-B.

BANQUES

Table of bank stock prices including Abbey National, ABN AMRO Holding, All & Leics, Allied Irish BA, Alpha Credit BA, Argentario R, B Pinto Mayor R, Bank Austria AG, Bank of Ireland, Bank of Pireaus, BK of Scotland, Bankinter R, Barclays PLC, Bayer-Hypo-Uver, BCA AG, Mantovan, BCA Fideuram, BCA Intesa, BCA Lombarda, Monte Paschi SI, BCA P.Berg-CLV, BCA P.Milano, B.P. Verona E.S., B.Ca Roma, BBV R, Espirito Santo, BCO Popular Esp, BCO Port Atlant, BCP R, BiPop Carire, BNL, BNP/RM, BSCH R, CCF/RM, Christiania BK, Comit, Comm.Bank of GR, Commerzbank, Credit Lyonnais, Den Danske BK, Den Norske Bank, Deutsche Bank N, Dexia, Dresdner Bank N, EFG Eurobank, Ergo Bank, Erste Bank, FoereningsSB A, Halifax Group, HSBC HLDG, Ionian BK Regs, KBC Bancassuram, Lloyds TSB, Merita, Nat Bank Greece, Natexis BQ Pop, Natl Westm BK, Nordbanken Hold, Rolo Banca 1473, Royal BK Scott, San Paolo Imi, S-E-Banken -A, Standard Chartre, Ste General-A/, Sv Handbk -A, Swedish Match, UBS Reg, Unicreditto Ital, Unidamark -A, Xiosbank.

CHIMIE

Table of chemical stock prices including Air Liquide/RM, Akzo Nobel NV, BASF AG, Bayer AG, BOC Group PLC, Celanese N, Ciba Spec Chem, Clariant N, Degussa-Huels, DSM, Ems-Chem Hold A, ICI, Kemira, Laporte, Lonza Grp N, Rhodia, Solvay, Tessenderlo Che, Wmww Uk Units, Wilson Bowden, Wolford Ag.

CONGLOMÉRATS

Table of conglomerate stock prices including CGIP/RM, Christian Dior, Di'teren SA, Gaz Et Eaux/RM, GBL, Gevaert, Hagemeier NV, Inchcape, Investor -A, Investor -B, Invesstor -B, Mytilineos Hold, Norsk Hydro, Oerlikon-Buehrl, Orkla -A, Sonae Scps, Tomkins, Veba Ag.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Table of telecommunications stock prices including Eircom, British Telecom, Cable & Wireless, Deutsche Telekom, Energis, Equant NV, Europolitan Hld, France Telecom, Hellenic Tele, Koninklijke Kpn, Mannesmann N, Panafon Helleni, Portugal Teleco, Sonera, Swisscom N, Tele Danmark -B, Telecel, Telecom Italia, Telecom Italia, Telefonica, Tim, Vodafone Airtoou.

CONSTRUCTION

Table of construction stock prices including Acciona, Aktor SA, Halifax -A, Aumar R, Acesa R, Blue Circle Ind, Bouygues/RM, Bpb, Buzzi Unicem, Caradon, Cimpor R, Colas/RM, Crh Plc, Grupo Dragados, Fcc, Groupe Gtm, Hanson Plc, Heidelberg Ze, Helltechnodor, Heracles Genl R, Hochtief Essen, Holderbank Fina, Imerys/RM, Italcementi, Lafarge/RM, Michaniki Reg, Tarmac, Pilkington Plc, Rmc Group Plc, Saint Gobain/R, Skanska -B, Superfos, Taylor Woodrow, Technip/RM, Titan Cement Re, Wienerb Baustof, Williams.

CONSUMMATION CYCLIQUE

Table of cyclical consumption stock prices including Accor/RM, Adidas-Salomon, Air Fce, Airtours Plc, Alitalia, Austrian Airlin, Autogrill, Bang & Olufsen, Barratt Dev Plc, Beazer Group, Benetton Group, Berkeley Group, British Airways, Bulgari, Club Med/RM, Compass Grp, Dt.Lufthansa N, Electrolux -B, Emi Group, Euro Disney/RM, G Wimpey Plc, Granada Group.

PHARMACIE

Table of pharmaceutical stock prices including AstraZeneca, Aventis/RM, Elan Corp, Glaxo Wellcome, Novartis N, Novo Nordisk B, Orion B, Roche Holding, Roche Holding G, Sanofi Synthelabo, Schering Ag, Smithkline Beecham, Ucb.

ÉNERGIE

Table of energy stock prices including Bg, Bp Amoco, Burmah Castrol, Cepsa, Dordtsche Petro, Eni, Enterprise Oil, Lasmo, Omv Ag, Petroleum Geo-S, Repsol, Royal Dutch Co, Saipem, Shell Transp.

SERVICES FINANCIERS

Table of financial services stock prices including 3i, Almani, Alpha Finance, Amvescap, Bpi R, British Land Co, Canary Wharf Gr, Capital Shoppin, Cobepa, Compart, Consors Disc-Br, Corp Fin Alba, Csgroup N, Eurafrance/RM, Fortis (B), Fortis (NL), Gecina/RM, Hammerston, Ing Groep, Kapital Holding, Land Securities, Liberty Intl, Mediobanca, Mepec Plc, Metrovacesa, Provident Fin, Rodamco Cont. E, Rodamco North A, Schroders Plc, Simco N/RM, Slough Estates, Unibal/RM, Vallehermoso, Wcm Beteiligung, Woolwich Plc.

ALIMENTATION ET BOISSON

Table of food and beverage stock prices including Allied Domecq, Associat Brit F, Bass, Bbq Oe Brau-Be, Brau-Union, Cadbury Schwepp, Carlsberg -B, Carlsberg As -A, Danisco, Danone/RM, Delta Dairy, Diageo, Elais Oleaginou, Erid.Begh.Say, Greencore Group, Heineken Hold N, Hellenic Bottli, Hellenic Sugar, Kerry Grp-A, Montedison, Nestle N, Koninklijke Num, Parmalat.

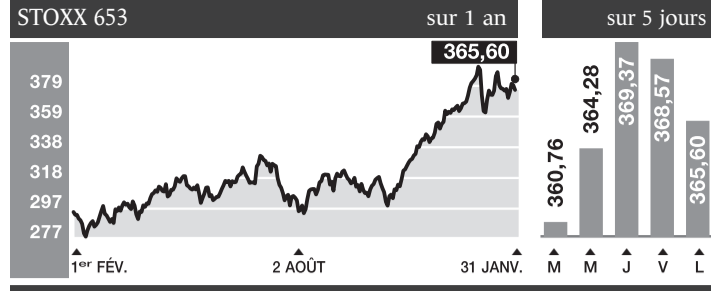


Table of individual stock prices for various companies like Hermes Intl, HPI, KLM, Hilton Group, LVMH/RM, Moulinex/RM, Persimmon Plc, Preussag Ag, Rank Group, Saigroup N, Sas Danmark A/S, Seb/RM, Sodexho Alliant, The Swatch Grp, The Swatch Grp, Wmww Uk Units, Wilson Bowden, Wolford Ag.

BIENS D'ÉQUIPEMENT

Table of equipment goods stock prices including Abb N, Adecco N, Alstom, Assa Abloy-B, Assoc Br Ports, Atlas Copco -A, Atlas Copco -B, Attica Entr Sa, Baa, Bba Group Plc, Brisa Auto-Estr, Cmg, Cookson Group P, DampskiBs -A, DampskiBs -B, DamskiBs Svend, Electrocomponen, Eurotunnel/RM, Finnlines, Fki, Fls Ind.B, Flughafen Wien, Gkn, Glynwed Intl Pl, Halkor, Hays, Heidelberg Dr, Huhtamaki Van, Ifil, Imi Plc, Ind.Vaerden -A, Iss Intl Serv-B, Koebenhavn Luft, Kone B, Legrand/RM, Linde Ag, Man Ag, Metallgesellschaft, Metra A, Mtsso.

BIENS DE CONSOMMATION

Table of consumer goods stock prices including Ahold, Altadis -A, Athens Medical, Austria Tabak A, Beiersdorf Ag, Bic/RM, Brit Amer Tobac, Casino Gp/RM, Cfr Units -A, Delhaize, Essilor Intl/R, Colruyt, Fresenius Med C, Fyffes, Gallaher Grp, Gib, Imperial Tobacc, Jeronimo Martin, Kesko -B, L'orel/RM, Morrison Superm, Henkel Kgaa Vz, Reckitt Benckis, Safeway, Sainsbury J. Pl, Smith & Nephew, Stagecoach Hldg, Tesco Plc, Tnt Post Groep.

COMMERCE DISTRIBUTION

Table of commerce distribution stock prices including Boots Co Plc, Carrefour/RM, Casto.Dubois/R, Centros Comer P, Continente, Dixons Group Pl, Gehe Ag, Great Univ Stor, Gucci Group, Hennes & Maurit, Karstadt Quelle, Kingfisher, Marks & Spencer, Metro, Next Plc, Pinault Print/, Valora Hldg N, VenDEX KBV NV, W.H Smith Grp, Wolseley Plc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table of high technology stock prices including Aerospatiale Ma, Alcatel/RM, Altec Sa Reg, Asm Lithography, Baan Company, Barco, British Aerospa, Cap Gemini/RM, Colt Telecom Ne, Dassault Syst/, Ericsson -B, Finmeccanica, Gambro -A, Getronics, Gn Great Nordic, Intracom R, Logica, Misy, Nokia, Nycomed Amersha, Oce, Olivetti, Ron. Philips, Koll Royce, Sage Grp, Sagem, Sap Ag, Sap Vz, Sema Group, Siemens Ag N, Smiths Ind Plc, Stmicroelec Sic, Tecnost, Thomson Csf/RM, Tietoator, William Demant.

SERVICES COLLECTIFS

Table of services collectifs stock prices including Aem, Anglian Water, British Energy, Centrica, Edison, Electrabel, Electric Portug, Endesa, Evn, Fortum, Gas Natural Sdg, Iberdrola, Italgas, National Grid G, National Power, Oesterr Elektr, Powergen.

ASSURANCES

Table of insurance stock prices including Aeon Nv, Acf/RM, Alleanza Ass, Allianz Ag, Allied Zurich, Asr Verzekering, Axa/RM, Baloise Hldg N, Cgu, Cnp Assurances, Corp Mapfre R, Ergo Versicheru, Ethniki Gen Ins, Codan, Fortis (B), Generali Ass, Generali Hld Vi, Interam Hellen, Irish Life & Pe, Fondiaria Ass, Legal & General, Mediolanum, Muench Rueckver, Norwich Union, Pohjola Yhtymae, Prudential, Ras, Royal Sun Allia, Sampo -A.

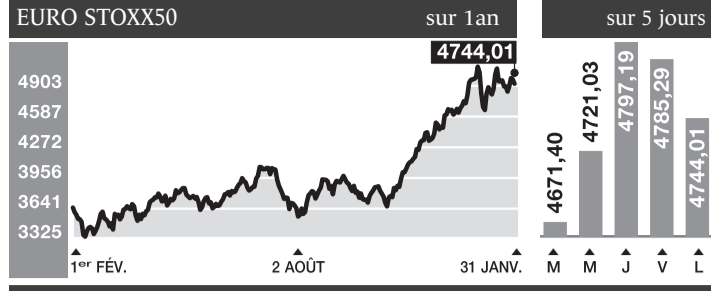


Table of individual stock prices for various companies like Swiss Re N, Seguros Mundial, Skandia Insuran, Storebrand, Sun Lf & Prov H, Swiss Life Reg, Topdanmark, Zurich Allied N, Dj E Stoxx Insu P.

AMSTERDAM

Table of Amsterdam stock prices including Airspray Nv, Antonov, C/Tac, Cardio Control, Ccs, Hitt V, Innoconcepts Nv, Nedgraphics Hold, Sopheon, Prolion Holding, Ring Rosa, Ring Rosa Wt, Ucc Groep Nv.

BRUXELLES

Table of Brussels stock prices including Envipco Hld Ct, Fardem Belgium B, Internoc Hld, Intl Brachyther B, Link Software B, Payton Planar, Accentis.

FRANCFORT

Table of Frankfurt stock prices including 1 & 1 Ag & Co.Kgaa, Axtron, Augusta Technology, Bb Biotech Zt-D, Bb Medtech Zt-D, Bertrant Ag, Beta Systems Softwa, Ce Computer Equipme, Ce Consumer Electro, Centit Systemhaus, Drillisch, Edel Music, Elsa, Em.Tv & Merchandi, Euroomicron, Graphisoft Nv, Hoefft & Wessel, Hunzinger Informat, Infomatec, Intershop Communica, Knowlert Medien, Khs Group, Lin Tec Computer, Loesch Umweltschutz, Mensch Und Maschine, Mobilcom, Muehl Product & Serv, Muehlbauer Holding, Pfeiffer Vacu Tech, Plenum, Psi, Qiagen Nv, Refugium Holding Ag, Sachsenring Auto, Saltus Technology, Scm Microsystems, Ser Systeme, Singo Entsorgung, Sintelux Technology, Softm Software Bera, Tds, Technotrans, TelDafax, Teles Ag, Tiptel, Transtec, W.E.T. Automotive S.

CODES PAYS ZONE EURO

Table mapping country codes to zones: FR: France, DE: Allemagne, ES: Espagne, IT: Italie, PT: Portugal, IR: Irlande, LU: Luxembourg, NL: Pays-Bas, AT: Autriche, FI: Finlande, BE: Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

Table mapping country codes to zones: CH: Suisse, NO: Norvège, DK: Danemark, GB: Grande-Bretagne, GR: Grèce, SE: Suède.

Advertisement for Webroker.fr featuring a man's face and text: 'Mes transactions en Bourse sont sécurisées', 'Venez nous voir du 4 au 6 février au Forum de l'Investissement, Parc Chanot, Marseille, Stand 36.', 'www.webroker.fr', 'Tél. 0803 023 033'.

## VALEURS FRANÇAISES

● Le titre **Air Liquide** progressait de 0,13 %, à 157 euros, lundi 31 janvier quelques minutes après le début des transactions. Air Liquide a annoncé, vendredi soir, une hausse de 7,4 % de son chiffre d'affaires 1999, à 6,5 milliards d'euros, avec une accélération de 17,9 % au dernier trimestre.

● L'action **France Télécom** reculait de 3,48 %, à 133 euros, lundi lors des premières transactions. L'agence de notation Standard and Poor's a indiqué vendredi qu'elle abaissait sa note à long terme de l'opérateur après le rachat de Global One.

● Le titre **Société générale** cédait de 0,10 %, à 205,3 euros, lundi matin. La banque française et l'espagnole BSCH vont signer des accords de coopération et créer des sociétés conjointes dans cinq métiers (lire page 38).

● L'action **Vivendi** bondissait lundi matin de 6 %, à 106 euros, après l'annonce de son alliance avec Vodafone. Le projet, révélé dimanche par Jean-Marie Messier, vise à créer un portail Internet destiné à 70 millions de clients (lire pages 22 et 23). Dans son sillage, Canal+, filiale de Vivendi, a ouvert en hausse de 3,64 %, à 171 euros. La cotation de Vivendi et l'affichage de l'indice CAC 40 ont été retardés de quelques minutes du fait d'un problème technique dû à un engorgement d'ordres, a précisé ParisBourse.

## RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 31 JANVIER

Cours relevés à 9 h 50

Liquidation : 22 février

France	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
B.N.P. (T.P.)	146	145	951,14	- 0,68	+ 1,39
CR.LYONNAIS(TP) L	141	142	931,46	+ 0,71	...
RENAULT (T.P.)	324	325	2131,86	+ 0,31	- 2,31
SAINT GOBAIN(T.P.)	167	...	...	...	- 1,76
THOMSON SA (T.P.)	149	149,50	980,66	+ 0,34	- 0,33
ACCOR	41,60	41,75	273,86	+ 0,36	- 12,96
AEROSPATIALE MATR.	20,80	20,60	135,13	- 0,96	- 5,46
AGF	50,25	50,05	328,31	- 0,40	- 6,97
AIR FRANCE GPE NO	18,15	17,90	117,42	- 1,38	- 5,78
AIR LIQUIDE	156,80	155	1016,73	- 1,15	- 6,73
ALCATEL	206,20	205,90	1350,62	- 0,15	- 9,69
ALSTOM	29,55	29,50	193,51	- 0,17	- 10,87
ALTRAN TECHNO. #	199,80	200,50	1315,19	+ 0,35	+ 0,25
ATOS CA	139,30	140	918,34	+ 0,50	- 14,94
AVENTIS	52,60	52,80	346,35	+ 0,38	- 8,49
AXA	126,50	126	826,51	- 0,40	- 8,95
BAIL INVESTIS	131,90	132	865,86	+ 0,08	+ 2,96

BAZAR HOT. VILLE	114,10	115	754,35	+ 0,79	- 8,36
BIC	49,50	49,20	322,73	- 0,61	+ 8,89
BIS	83,05	84	551	+ 1,14	- 5,77
B.N.P.	82,95	82,20	539,20	- 0,90	- 10,26
BOLLORE	194	193	1266	- 0,52	- 1,53
BONGRAIN	306	307,50	2017,07	+ 0,49	- 6,62
BOUYGUES	648	648,50	4253,88	+ 0,08	+ 2,77
BOUYGUES OFFS.	43,60	42,69	280,03	- 2,09	+ 14,45
BULLF.	7,93	7,90	51,82	- 0,38	- 1,12
BUSINESS OBJECTS	84	79,40	520,83	- 5,48	+ 15,91
CANAL +	165	170	1115,13	+ 3,03	+ 17,64
CAP GEMINI	223,20	220,50	1446,39	- 1,21	- 12,50
CARBONE LORRAINE	40,80	39,80	261,07	- 2,45	- 14,95
CARREFOUR	162,90	161,20	1057,40	- 1,04	- 11,96
CASINO GUICHARD	100,70	98,60	646,77	- 2,09	- 13,28
CASINO GUICH.ADP	68,90	67	439,49	- 2,76	- 12,47
CASTORAMA DUB.(L)	240	240,10	1574,95	+ 0,04	- 20,49
C.C.F.	116,80	116,30	762,88	- 0,43	- 5,98
CEGID (LY)	177,60	178	1167,60	+ 0,23	- 6,41
CERUS	9,79	9,50	62,32	- 2,96	+ 19,04
CGIP	71,45	70	459,17	- 2,03	+ 7,69
CHARGEURS	55	57	373,90	+ 3,64	+ 1,96
CHRISTIAN DALLOZ	57,95	57,90	379,80	- 0,09	+ 0,17
CHRISTIAN DIOR	230	223	1462,78	- 3,04	- 9,34
CIC - ACTIONS A.	97,50	96,20	631,03	- 1,33	+ 4,56
CIMENTS FRANCAIS	59,50	60,95	399,81	+ 2,44	- 9,63
CLARINS	115	113,70	745,82	- 1,13	+ 2,98
CLUB MEDITERRANEE	112,90	115,30	756,32	+ 2,13	+ 0,43
CNP ASSURANCES	33	32,50	213,19	- 1,52	- 11,10
COFLEXIP	86,10	86	564,12	- 0,12	+ 19,19
COLAS	193	190	1246,32	- 1,55	- 10,79
CDE PROV. REGPT.	35,80	36,28	237,98	+ 1,34	- 7,09
CPR	48	46	301,74	- 4,17	+ 16,51
CRED.FON.FRANCE	16,74	16,70	109,54	- 0,24	- 6,49
CFR.RECYCLING	45,99	48	314,86	+ 4,37	+ 30,54
CREDIT LYONNAIS	41,80	41,70	273,53	- 0,24	- 8,14
CS SIGNAUX(CSEE)	64,40	61	400,13	- 5,28	+ 31,74
DAMART	75	75	491,97	...	+ 0,67
DANONE	223,60	223,50	1466,06	- 0,04	- 4,48
DASSAULT-AVIATION	205,60	203	1331,59	- 1,26	+ 4,63
DASSAULT SYSTEMES	73,10	70,50	462,45	- 3,56	+ 8,96
DE DIETRICH	53	52,15	342,08	- 1,60	- 12,20
DEVEAUX(LY)#	77,20	76,90	504,43	- 0,39	+ 5,34
DEV.R.N.-P.CAL LI	15,20	...	...	...	+ 8,57
DMC (DOLLFUS MI)	5,45	5,26	34,50	- 3,49	- 9,31
DYNACTION	25,65	25,70	168,58	+ 0,19	- 7,85
EFFAGE	63	63,50	416,53	+ 0,79	- 9,54
ERAMET	57,50	56,50	370,62	- 1,74	- 0,87
ERIDANIA BEGHIN	99,90	98,80	648,09	- 1,10	- 7,49
ESSILOR INTL	287,50	289	1895,72	+ 0,52	- 6,16
ESSILOR INTLADP	327,20	334,90	2196,80	+ 2,35	- 3,98
ESSO	64,95	72,40	447,51	+ 11,47	- 4,10
EUROFRANCE	525,50	521	3417,54	- 0,86	- 8,51
EURO DISNEY	0,89	0,89	5,84	...	- 1,11
EURONUNNEL	1,06	1,12	7,35	+ 5,66	- 4,27
FACOM SA	68,60	69	452,61	+ 0,58	- 4,16
FAURECIA	51,20	50,80	333,23	- 0,78	- 5,92
FIMALAC SA	122,90	120	787,15	- 2,36	...
FIVES-LILLE	85	83,60	548,38	- 1,65	- 1,06
FONCLYON.#	120,30	118	774,03	- 1,91	- 9,16
FRANCE TELECOM	137,80	135,20	886,85	- 1,89	+ 2,97
FROMAGERIES BEL.	700	705	4624,50	+ 0,71	- 0,70
GALERIES LAFAYETTE	172	173	1134,81	+ 0,58	+ 4,97
GAUMONT #	83,15	79	518,21	- 4,99	+ 43,63
GAZ ET EAUX	55,45	54,80	359,46	- 1,17	- 5,51
GECINA	109	108,10	709,09	- 0,83	- 3,48
GEOPHYSIQUE	64,95	63	413,25	- 3	+ 28,57
GFI INFORMATIQUE	151	146,10	958,35	- 3,25	+ 14,22
GRANDVISION	26,73	26,66	174,88	- 0,26	- 10,20
GROUPE ANDRE S.A.	165,20	165,50	1085,61	+ 0,18	- 8,05
GASCOGNE	77	77	505,09	...	- 4,93
GR.ZRANNER (LY) #	38,98	38,98	255,69	...	- 10,28
GROUPE GTM	92	90	590,36	- 2,17	- 6,73

GRUPE PARTOUCHE	82,10	81	531,33	- 1,34	- 4,02
GUILBERT	134,90	135	885,54	+ 0,07	+ 1,19
GUYENNE GASCOGNE	440	444	2912,45	+ 0,91	- 5,53
HACHETTE FILI.MED	75,10	77	505,09	+ 2,53	+ 22,22
HAVAS ADVERTISING	495	495,50	3250,27	+ 0,10	+ 17,13
IMERY(SX)IMETAL	138,50	135	885,54	- 2,53	- 8,78
IMMEUBLES DE FCE	18	17,85	117,09	- 0,83	- 1,54
INFOGRAMMES ENTER.	33,12	32,82	215,29	- 0,91	+ 0,06
INGENICO	74	71,40	468,35	- 3,51	+ 66,47
ISIS	68	68	446,05	...	+ 14,47
KLEPIERRE COMP.FI	98,90	99	649,40	+ 0,10	+ 3,12
LABINAL	102,20	101,70	667,11	- 0,49	- 6,52
LAFARGE	95,40	95,70	627,75	+ 0,31	- 17,21
LACARDERE	80,05	79,90	524,11	- 0,19	+ 47,96
LAFEYRE	62,60	62,80	411,94	+ 0,32	- 3,38
LEBRON (CIE)	50,50	49,12	322,21	- 2,73	- 7,23
LEGRAND	218,40	218	1429,99	- 0,18	- 7,74
LEGRAND ADP	127	127,50	836,35	+ 0,39	- 9,57
LEGRIS INDUST.	43,98	43,01	282,13	- 2,21	+ 7,65
LOCINDUS	108,50	108,50	711,71	...	- 4,23
L'OREAL	672	676,50	4437,55	+ 0,67	- 15,06
LMVM MOET HEN.	422	413,50	2712,38	- 2,01	- 7,01
MARINE WENDEL	110,50	108	708,43	- 2,26	+ 1,64
METALEUROPE	7,25	7,10	46,57	- 2,07	- 4,05
MICHELIN	36,60	36,50	239,42	- 0,27	- 6,41
MONTUPET SA	34	34,01	223,09	+ 0,03	- 1,98
MOULINEX	7,62	7,72	50,64	+ 1,31	- 20,98
NATEXIS BQ POP	65	65,80	431,62	+ 1,23	- 9,49
NEOPOST	39,98	38,87	254,97	- 2,78	- 6,89
NORBERT DENTRES.#	20,35	20,01	131,26	- 1,67	- 4,75
NORD-EST	26,70	26,70	175,14	...	- 1,51
NORDON (NY)	69,70	66,65	437,20	- 4,38	- 4,78
NRJ #	679	655	4296,52	- 3,53	- 4,16
OLIPAR	9,11	9,05	59,36	- 0,66	- 1,95
PECHINEY ACT ORD	69,90	67,35	441,79	- 3,65	- 5,07
PENAUILLÉ POLY.CB.	523	520	3410,98	- 0,57	+ 30,65
PERNOD-RICARD	55	54,85	359,79	- 0,27	- 3,43
PEUGEOT	220	218,70	1434,58	- 0,59	- 2,97
PINAULT-PRINT.RED.	209,40	206	1351,27	- 1,62	- 21,37
PLASTIC OMN.(LY)	118	118	774,03	...	- 3,04
PROMODES	961	950	6231,59	- 1,14	- 11,62
REMIC (S)	459,70	452,20	2972,80	- 1,41	+ 20,85
REPUBLICS	23,49	23,21	152,25	- 1,19	+ 3,98
RENAULT	54,80	54,10	354,87	- 1,28	+ 13,03
REXEL	88	88,50	580,52	+ 0,57	...
RHODIA	21,90	21,95	143,98	+ 0,23	- 2,18
RHOCHE (LA)	6,65	6,53	42,83	- 1,80	+ 2,03
ROYAL CANIN	82,60	81	531,33	- 1,94	+ 15,79
RUE IMPERIALE (LY)	2100	2080	13643,91	- 0,95	+ 13,35
SADE (NY)	37,35	37,95	248,94	+ 1,61	- 0,13
SAGEM S.A.	873	850	5575,63	- 2,63	+ 23,18
SAINT-GOBAIN	150	149,40	980	- 0,40	- 19,97
SALVEPAR (NY)	75,50	74,75	490,33	- 0,99	- 0,06
SANOFI SYNTELABO	38,50	38,66	253,59	+ 0,42	+ 6,48
SAUPIQUE (NS)	95	95	...	...	+ 6,14
SCHNEIDER ELECTRI.	73,90	73,20	480,16	- 0,95	- 6,09
SCOR	52,80	52	341,10	- 1,52	+ 18,72
S.E.B.	81	79,95	524,44	- 1,30	+ 14,21
SEITA	42,65	42,75	280,42	+ 0,23	- 5
SELECTIBANQUE	13,34	13,03	85,47	- 2,32	- 6,25
SEC	45	45	295,18	...	- 3,22
SIDEL	89,70	90,65	594,63	+ 1,06	- 11,56
SILIC CA	156,20	155	1016,73	- 0,77	- 2,57
SIMCO	80	80,10	525,42	+ 0,13	- 0,31
SKIS ROSSIGNOL	15,79	15,78	103,51	- 0,06	- 1,37
SOCIETE GENERALE	205,50	205,90	1350,62	+ 0,19	- 10,86
SODEXHO ALLIANCE	161,70	157,30	1031,82	- 2,72	- 10,47
SOCEPARC (FIN)	80	...	...	...	- 5,99
SOMMER ALBERT	26,95	26,95	176,78	...	+ 0,44
SOPHIA (EX.SF)	26,15	26	170,55	- 0,57	- 7,14
SOPRA	96	96,20	631,03	+ 0,21	- 2,33
SPIR COMMUNIC.	130,50	117,50	770,75	- 9,96	+ 50,64
SR TELEPERFORMAN.	229,50	224	1469,34	- 2,40	+ 20,43

International	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	% Var. 31/12 (1)
AMERICAN EXPRESS	161	160,60	1053,47	- 0,25	- 3,25
A.T.T. #	51,05	50,40	330,60	- 1,27	- 1,36
BARRICK GOLD	17,10	16,82	110,33	- 1,64	- 8,48
CROWN CORK ORD.#	23,16	...	...	...	+ 6,48
DE BEERS #	27,50	26,90	176,45	- 2,18	- 7,08
DU PONT NEMOURS #	60,20	60	393,57	- 0,33	- 7,83
ERICSSON #	72,55	73	478,85	+ 0,62	+ 12,04
FORD MOTOR #	51	49,45	324,37	- 3,04	- 6,69
GENERAL ELECTR. #	140,80	138,40	907,84	- 1,70	- 11,45
GENERAL MOTORS #	84	80,80	530,01	- 3,81	+ 13,56
HITACHI #	15,25	14,80	97,08	- 2,95	- 9,14
I.B.M.	115,60	113,90	747,14	- 1,47	+ 0,11
ITO YOKADO	97,35	95,40	625,78	- 2	- 11,66
MATSUSHITA	27	27	177,11	...	- 0,36

**SPORTS** La ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, présente, mardi 1<sup>er</sup> février à l'Assemblée nationale, son projet de loi d'orientation sur le sport, dernier

volet de son action en la matière. ● **CE TEXTE** modifie en partie la précédente loi sur le sport, qui date de 1984. ● **FORT DE 41 ARTICLES**, le projet de loi, qui embrasse un hori-

zon très large de sujets – bénévolat, sport à l'école, vie associative, diplômés d'éducateur, etc. –, a suscité le dépôt de 230 amendements. ● **LA TAXE DE 5 %** sur les droits télévisés,

destinée à financer le sport amateur, ainsi que les mesures relatives à la moralisation de la profession d'agent devraient se dégager du débat. ● **DANS UN ENTRETIEN** au

*Monde*, le président du Comité national olympique et sportif français, Henri Sérandour, affirme son opposition au projet, qu'il qualifie de « véritable auberge espagnole ».

## Marie-George Buffet présente un projet de loi hétéroclite sur le sport

Le dernier volet législatif de l'action menée par la ministre de la jeunesse et des sports est un texte à entrées multiples, copieusement amendé. Faisant suite aux dispositions sur le dopage et sur les clubs professionnels, ce projet n'emporte pas l'adhésion du mouvement sportif

**C'EST UN FAIT**, les députés français aiment le sport. Le débat qui s'ouvre, mardi 1<sup>er</sup> février à l'Assemblée nationale, ne devrait pas manquer d'en témoigner. Pas moins de 230 amendements ont été déposés au projet de loi présenté par Marie-George Buffet, la ministre de la jeunesse et des sports. Signe que les activités physiques et sportives ont une place importante dans la vie des parlementaires, trois séances de nuit ont dû être inscrites au programme.

Les deux précédentes lois débattues à l'initiative de la ministre – la première sur le dopage, la deuxième sur le statut des clubs professionnels – proposaient des angles d'attaque plus réduits. Fort de 41 articles, ce nouveau texte, qui modifie en partie la précédente loi sur le sport datant du 16 juillet 1984, s'apparente à un maquis pour le moins confus. Le sport à l'école, les disciplines « de nature », les brevets d'éducateur sportif, le rôle des fédérations, le bénévolat, la féminisation des instances dirigeantes sont, notamment, au programme.

« On perd un peu le fil direc-

teur », regrette Jean Le Garrec (PS), président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée, qui aurait souhaité « une vision d'ensemble plus cohérente et plus articulée ». Ce point de vue est partagé par le président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), Henri Sérandour. Dans ces conditions, le nombre d'amendements n'étonne pas. Les députés entendent ouvrir un peu plus le champ des sujets. Deux thèmes « porteurs » devraient toutefois se distinguer.

Le premier concerne la taxe de 5 % que le gouvernement souhaite prélever sur les contrats télévisés dans le but d'alimenter un fonds de mutualisation destiné à subventionner le sport amateur. Objet d'une vive polémique entre le ministère de la jeunesse et des sports et la Ligue nationale de football (*Le Monde* du 28 décembre 1999), la disposition figure déjà dans la loi de finances 2000, votée le 23 octobre 1999. Son adoption, ce jour-là, en fin de nuit, devant une poignée d'élus fatigués, n'avait pas donné lieu au débat attendu. Son retour dans l'Hémicycle devrait

permettre de constater les effets du lobbying exercé, dans les régions, par une partie du mouvement sportif auprès des députés de droite et de gauche.

### CONTRE L'ARRÊT BOSMAN

L'autre grand sujet de discussion a rapport, lui aussi, avec le sport professionnel. Une corporation extrêmement décriée est prise en cible : celle des agents. L'article 7 du projet de loi prévoit d'instaurer un « contrat » d'un genre nouveau entre le sportif et la personne chargée de gérer sa carrière : cette dernière ne sera plus rémunérée par le club ayant acquis le joueur, comme c'est actuellement le cas, mais par le joueur lui-même, selon le modèle en vigueur dans le milieu des arts et du spectacle.

Les récents rebondissements de l'actualité ont cependant incité la majorité à durcir le texte de Marie-George Buffet. L'affaire des comptes du CSP Limoges (*Le Monde* des 19 et 30-31 janvier), dans laquelle le rôle principal est joué par un intermédiaire (Didier Rose), ainsi que les conclusions d'une enquête ministérielle sur le trafic de jeunes joueurs autour des

centres de formation des clubs de football, récemment révélé par *Le Parisien*, ont conduit à la rédaction d'amendements aux airs de déclaration de guerre.

Tout d'abord, les agents ne pourront plus se contenter d'une simple inscription au ministère afin de pratiquer leur métier ; ils devront demander une « autorisation d'exercer » auprès des fédérations concernées, qui la délivreront pour une durée de trois ans renouvelable. Un autre amende-

ment envisage de limiter à un transfert par saison et par sportif le nombre de transactions pouvant donner droit une commission. Dans le cas d'un joueur qui changerait de club deux fois au cours de la même saison, son agent ne toucherait ainsi son pourcentage qu'une seule fois, lors du premier transfert.

L'objectif est de contrecarrer l'émergence d'une tendance très nette dans le football professionnel qui voit les joueurs changer de

maillot à intervalles de plus en plus rapprochés. « *Le danger, c'est qu'on risque de déplacer le problème*, indique toutefois un agent connaissant bien les mécanismes du marché. *Les intermédiaires français vont en effet vouloir transférer leurs joueurs à des clubs étrangers, car ceux-ci continueront à les payer en direct et sans se soucier de savoir s'il s'agit du premier transfert de la saison ou pas.* »

Mais nul doute que, pour Marie-George Buffet, cette mesure a une portée plus large. Vouloir réduire le nombre de transactions dans le sport professionnel apparaît en effet comme une attaque délibérée à l'arrêt Bosman, qui est à l'origine de l'explosion du marché des transferts. De la sorte, elle anticipe le prochain combat qu'elle entend mener, au printemps, avec les autres ministres des sports européens et en collaboration avec Sepp Blatter, le président de la Fédération internationale de football (FIFA), leur projet commun consistant à réintroduire des quotas de nationalité dans les clubs professionnels.

E. P.

Henri Sérandour, président du Comité national olympique et sportif français

« C'est une véritable auberge espagnole »

« La loi sur le sport, un texte auquel vous avez beaucoup travaillé, est examiné, mardi 1<sup>er</sup> février, par l'Assemblée nationale. Que vous inspire-t-il aujourd'hui ?

– C'est une véritable auberge espagnole. Je ne comprends pas. Nous avons pourtant eu de bons échanges avec le ministère. Et voilà à quoi on aboutit : une loi réglementant l'animation sportive. Je n'ai rien contre le fait d'aider un patronage ou une association à organiser une activité physique ou sportive, je me demande simplement quel rapport cela a avec le sport, si ce n'est donner la possibilité à de nouveaux acteurs de vivre sur un budget déjà bien mince.

– **Votre discours est très protectionniste...**

– Je ne suis pas un adversaire de l'éducation populaire, au contraire. Il me paraît souhaitable qu'on lui donne les moyens d'exister. Mais il faut les lui donner vraiment. Ce secteur relève de l'administration de la jeunesse. Qu'elle subvienne à ses besoins.

– **Le sport a pourtant un rôle à jouer en matière d'intégration...**

– Evidemment, mais ne croyez-vous pas que c'est une vision un peu simpliste : les jeunes des quartiers ont des problèmes, on



HENRI SÉRANDOUR

va leur faire faire du sport ? En outre, ceux qui s'intéressent réellement à la vie des cités savent que les jeunes font déjà du sport : du football, des arts martiaux, du basket-ball... Les structures existent. Pourquoi aider à en créer d'autres ? Pourquoi ne pas donner plus de moyens à celles qui ont fait leurs preuves ?

– **Vous ne pensez pas qu'on puisse faire du sport dans un autre cadre ?**

– Le sport est un tout. Il faut qu'il y ait une continuité : des structures en état, des cadres qualifiés, des compétitions organisées en toute sécurité, des diplômés reconnus, des règles efficaces... Autrement, c'est n'importe quoi. Si tout le monde propose des championnats régio-

naux ou nationaux labellisés, les partenaires privés iront voir ailleurs. Alors tout le monde sera perdant.

– **Vous vous opposez à la taxe de 5 % sur les droits télévisés destinée à financer le sport amateur. Pourquoi ?**

– Il y a quatre ou cinq ans, nous avons fait une proposition en ce sens. Nous demandions qu'une taxe soit prélevée auprès de quatre sources différentes : les télévisions, les annonceurs publicitaires, les organisateurs de grands événements et les fédérations des disciplines les plus médiatisées. On constate aujourd'hui que seule la quatrième source sera ponctionnée. Je ferai deux remarques. Premièrement, quand un gouvernement se permet de prendre de l'argent dans des fédérations, cela revient à s'immiscer dans la gestion directe du mouvement sportif. Je trouve cela dangereux. Deuxièmement, les 150 millions de francs que l'on nous promet viendront en grande partie des trois disciplines les plus médiatisées : le football, le tennis et le rugby. Prenons l'exemple de la Fédération française de rugby, qui a pour habitude de rembourser les frais de déplacement des clubs. Que se passera-t-il avec la taxe de 5 % ? Pour respecter ses

engagements, la fédération devra demander une rallonge à l'Etat. Mais celui-ci répondra que cela n'est pas possible et que le rugby est déjà prioritaire dans la répartition de la taxe. Le problème est que l'argent sera réparti selon des critères qui n'ont pas toujours à voir avec les besoins des fédérations.

– **Il n'empêche que les 150 millions de francs dégagés iront bien au sport amateur...**

– Oui, mais cette taxe va être gérée sur une ligne spéciale du Fonds national de développement du sport, le FNDS. Or je crains énormément de voir un jour ce fonds être intégré au budget du ministère. Aujourd'hui déjà, il est menacé. Jusque-là, il était financé sur la base d'un taux de 2,9 % prélevé sur les enjeux de La Française des jeux. Selon les prévisions, nous pourrions donc espérer 1,084 milliard de francs pour 2000. Mais la loi de finances vient de plafonner le FNDS à 1,014 milliard de francs. Cela fait un manque à gagner de 70 millions de francs, soit près de la moitié de ce que rapportera la taxe de mutualisation. »

Propos recueillis par Michel Dalloni et Frédéric Potet

## Un texte moins consensuel que les précédents

**Y A-T-IL** une politique sportive de gauche ? A en juger par certaines réactions de la droite au projet présenté à l'Assemblée nationale, mardi 1<sup>er</sup> février, par Marie-George Buffet, la réponse est clairement « oui ». Après avoir fait voter sans difficulté un projet de loi consensuel renforçant la lutte contre le dopage, puis accepté une réforme permettant aux clubs de se constituer en société anonyme et de verser des dividendes à leurs actionnaires (mais sans pouvoir d'être cotés en Bourse), la ministre communiste de la jeunesse et des sports se prépare aujourd'hui à un débat plus difficile.

Avec son projet de loi d'orientation sur le sport, elle veut imposer sa marque sur un secteur où « l'argent ne doit pas dicter sa loi », et où les petits clubs doivent bénéficier des sommes parfois colossales brassées par les sports les plus médiatiques, notamment le football. Deux mesures donnent une coloration de gauche à ce projet : la reconnaissance des associations d'éducation populaire (clubs Léo-Lagrange, MJC), qui doivent être des « passerelles » entre des activités physiques non structurées et le mouvement sportif ; la création d'un fonds de mutualisation

destiné à aider financièrement les disciplines peu reconnues.

C'est sur ce point que les joutes oratoires risquent d'être les plus dures, même si la mesure a déjà force de loi : elle a été votée dans le cadre du projet de loi de finances 2000. Le gouvernement a, en effet, créé une taxe de 5 % sur les contrats de retransmission télévisuelle. Les élus de droite avaient accueilli positivement cette mesure. N'est-il pas « scandaleux que la Fédération française de football laisse les communes faire les efforts nécessaires pour accueillir les enfants de nos banlieues, alors que certains joueurs gagnent plus d'un million par mois et que leurs agents se livrent à un véritable trafic d'esclaves ? », s'était indigné Jean-Jacques Jégou (UDF, Val-de-Marne). Michel Bouvard (RPR, Savoie) avait ajouté que cette taxe « apportera une contribution utile au sport ».

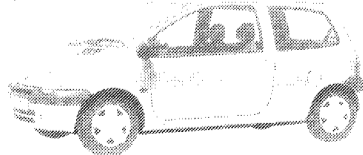
Mais il n'a fallu que quelques heures à Guy Drut, prédécesseur de M<sup>me</sup> Buffet au ministère, pour dénoncer une mesure qui « renforce le contrôle de l'Etat sur le financement des associations sportives ». Et rétablir le RPR dans son rôle d'opposant.

Jean-Michel Bezat

Le Monde www.lemonde.fr QUATRIÈME SEMAINE DU CONCOURS L'ANNÉE DU SIÈCLE France Inter

### COMMENT PARTICIPER ?

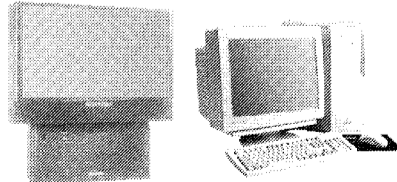
Vous avez jusqu'au lundi 7 février pour découvrir l'événement du siècle qui se cache derrière le titre suivant : « Hiraoka hara-kiri ». Aidez-vous de l'indice du jour ci-dessous pour trouver son nom puis recherchez sa date exacte dans le cahier spécial jeu paru dans *Le Monde* daté du 9-10/01/00, disponible chez votre marchand de journaux ou sur demande\*.



Sa fin était écrite dans un traité d'éthique.

### PLUS D'UN MILLION DE FRANCS DE PRIX À GAGNER !

Gagnez cette semaine : 1<sup>er</sup> Prix : 1 Twingo Pack Renault. 2<sup>e</sup> Prix : 1 Home Cinéma, 133 cm Thomson. 3<sup>e</sup> prix : 1 PC multimédia Pentium III 500 Mhz complet. 4<sup>e</sup> prix : 1 montre Chaumet chrono acier. 5<sup>e</sup> prix : 1 montre Chaumet Sport Class One. Du 6<sup>e</sup> au 10<sup>e</sup> prix : 5 téléphones Nokia 8810. Du 11<sup>e</sup> au 100<sup>e</sup> prix : 90 Mini chaînes Thomson VTCD 800.



### Bulletin réponse 4<sup>e</sup> semaine -

Inscrivez ici en lettres majuscules le nom de l'événement de la semaine à trouver,

le jour, le mois et l'année

QUESTION SUBSIDIAIRE pour départager les ex aequo, devinez le tirage du *Monde* daté du 03/02 :

NOM  
PRÉNOM  
ADRESSE

SIGNATURE\* ABONNÉ

A compléter en totalité et renvoyer sur

jusqu'au mercredi 02/02 dernière levée postale, à :

L'ANNÉE DU SIÈCLE / BP 461 / 77838 OZOIR LA FERRIÈRE cedex

selon la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus. \*signature des parents pour les mineurs.



# Kurt Warner et les Saint Louis Rams entrent dans l'histoire du football américain

L'équipe du Missouri a remporté son premier Super Bowl grâce aux exploits de son quaterback

Sommet de la saison de football américain, le Super Bowl est revenu, pour la première fois de leur histoire, aux Saint Louis Rams, dimanche

« JE SAVAIS que nous pouvions gagner avec Kurt Warner dans notre équipe, mais j'ignorais que nous pourrions gagner grâce à lui. » Il y a encore quelques mois, Dick Vermeil, l'entraîneur septuagénaire de l'équipe de football américain des Saint Louis Rams, n'était pas complètement rassuré par les qualités techniques de Kurt Warner, son quaterback de rechange. Après un début de saison approximatif, marqué par la blessure de son meneur de jeu titulaire (Trent Green), ce coach des années 70, qui avait effectué un spectaculaire retour en 1994, après quatorze ans de retraite, s'était retrouvé dans l'obligation de sélectionner ce joueur obscur au poste-clé.

Mais, au fil des matches de la saison régulière, l'intérimaire est devenu indispensable. Mieux : avec des statistiques affolantes, Kurt Warner est même passé, en un temps record, du statut de doublure à celui de star. Avant le Super Bowl, il avait déjà lancé 41 touchdowns, avec un taux de réussite de 65,1 %, et surclassé le légendaire

Dan Marino dans les archives de la National Football League (NFL). Résultat : il y a quelques jours, à la surprise générale, il a été élu meilleur joueur de l'année.

Dimanche 30 janvier, au Georgia Dome d'Atlanta, le remplaçant providentiel des Rams a définitivement gagné le cœur des supporters du Missouri. Cet ancien employé de supermarché a écrit une des plus belles pages de la NFL en offrant le Super Bowl à son équipe. Victorieux des Tennessee Titans sur le score de 23 à 16, les Saint Louis Rams ont emporté le premier titre national de leur histoire. Auteur de 18 passes complétées pour un gain de 277 yards après seulement une mi-temps, Kurt Warner n'a rien laissé au hasard. Ce Super Bowl est bien le sien.

A la pause, son équipe survole déjà le match et mène 16 à 0 grâce à trois coups de pieds du botteur Jeff Wilkins et un touchdown du receveur Tony Holt. A l'entame du troisième quart-temps, les Tennessee Titans prennent conscience

des dégâts et sonnent la charge. Superbement servi par Steve McNair, le quaterback de Nashville, le coureur Eddie George inscrit deux touchdowns coup sur coup. Lentement, l'écart se réduit. A sept minutes et vingt et une secondes de la fin, les Rams n'ont plus que 3 points d'avance.

## UNE PASSE D'ANTHOLOGIE

Intraitables en possession, les Titans parviennent à revenir au score (16-16). Il ne reste alors que trois minutes à jouer. Une éternité en football américain, où seul le temps effectif est décompté. Affolés par le sablier, les Rams s'emboîrent face à la défense inoxydable des Titans. Mais, à une minute et cinquante-quatre secondes du coup de sifflet final, Kurt Warner tente le diable. Ballon en main, il a vu le receveur Isaac Bruce s'enfuir au loin, dans le ventre de l'ennemi. Deux solutions s'offrent à lui : perforer la ligne défensive, ou tenter une passe risquée de 80 yards.

Kurt Warner choisit la seconde

solution. Son bras se déroule, le ballon s'envole dans les airs pour venir se poser dans les bras d'Isaac Bruce, qui déboule sur la ligne du touchdown. Cette passe d'anthologie scelle le match. Avec un total de 414 yards à son actif, Kurt Warner est entré dans l'histoire du Super Bowl par la grande porte, en battant le vieux record de Joe Montana (357 yards).

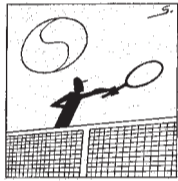
Dimanche, les dieux de la NFL étaient du côté de Kurt Warner. Cela n'a pas toujours été le cas. Recruté par les Rams en 1998 comme troisième quaterback, ce grand timide a toujours été un modèle d'obstination et de malchance. Après avoir évolué dans une équipe universitaire de seconde zone (Northern Iowa), Kurt Warner n'avait jamais réussi à intéresser les recruteurs de la NFL. Embauché dans une grande surface à la fin de ses études, en 1994, ce solide gaillard a tout connu : le purgatoire du championnat européen, aux Amsterdam Admirals ; l'enfer du football américain en salle dans l'Iowa ; la rudesse du banc des remplaçants des Rams pendant deux ans et demi...

La saison dernière, avec un total de treize défaites pour trois victoires, les Saint Louis Rams n'avaient pu accéder aux phases finales. L'ancienne franchise de Los Angeles était considérée comme la plus mauvaise équipe de NFL des années 90. Cette saison, les Rams ont surpris, avec treize victoires et trois défaites. Treize : aux Etats-Unis, ce chiffre est censé porter malheur. Mais Kurt Warner ne croit pas à ces sornettes. Ce numéro a toujours orné ses maillots.

Paul Miquel

## La victoire parachève le bonheur d'Andre Agassi

ANDRE AGASSI a commencé la saison 2000 comme il avait terminé la précédente : en numéro mondial. L'Américain a gagné les Internationaux d'Australie, dimanche 30 janvier, en battant le Russe Evgueni Kafelnikov, tête de série n° 2 (3-6, 6-3, 6-2, 6-4). Il s'était déjà imposé à Melbourne en 1995. Pour assooir son succès, Andre Agassi a non seulement fait le spectacle, offrant un tennis déterminé et magistral forgé de coups passants et de retours de services fulgurants, mais il a aussi servi trois aces - dont un à 197 km/h, son record - dans le dernier jeu.



TENNIS

« C'est une période complètement folle », a-t-il expliqué. Depuis sa victoire à Roland-Garros, en juin 1999, il a en effet gagné deux nouveaux titres du Grand Chelem (US Open et Internationaux d'Australie) et a été finaliste à Wimbledon. A Melbourne, cinq ans après sa première victoire, en 1995, il a donc confirmé qu'il entendait garder son rang en 2000. Il en avait déjà fait la preuve, vendredi, en éliminant en demi-finales son principal rival, Pete Sampras, tête de série n° 3, au terme d'une partie épique de cinq sets.

Pour Andre Agassi, la vie est belle. Il a vingt-neuf ans, il file le parfait amour avec Steffi Graf - la championne allemande l'a accompagné tout au long des Internationaux d'Australie, créant sans doute quelques emplois chez les paparazzi locaux - et son entraîneur de presque toujours, Brad Gilbert, n'a cessé de le célébrer en héros positif d'une saga digne de figurer dans un scénario hollywoodien avec chagrins, doutes et happy end.

L'apothéose d'Andre Agassi est le nouvel épisode d'une carrière cyclothymique. Annoncé en prodige en 1986, vainqueur à Wimbledon en 1992, blessé et peu motivé en 1993, il était revenu en 1994 pour gagner les Internationaux des Etats-Unis et à Melbourne en 1995. Le « kid de Las Vegas » avait visité les tréfonds du classement mondial (147<sup>e</sup>) en 1997 avant de revenir au beau jeu en 1998 et de devenir, en 1999 à Roland-Garros, le cinquième joueur à gagner les quatre tournois du Grand Chelem et le premier à réussir cet exploit sur quatre surfaces différentes.

Son objectif, désormais, consiste à garder son titre à Roland-Garros et, pourquoi pas ?, de tenter de détrôner Pete Sampras dans son jardin de Wimbledon. Cette dernière tâche lui semble utopique, mais le défi lui plaît : « En cinq ans, nous sommes tous les deux devenus de meilleurs joueurs, a expliqué le champion d'Australie, Pete a appris à jouer du grand tennis et a connu de grands moments et moi je suis devenu un joueur plus complet. »

Si le circuit masculin se félicite de la nouvelle rivalité Agassi-Sampras annoncée pour l'an 2000, il peut, en revanche, s'inquiéter du manque de relève. L'Australien Lleyton Hewitt s'est révélé comme le jeune prodige du moment, mais il manque encore de constance, tout comme l'Allemand Nicolas Kiefer. Andre Agassi a donc de très beaux jours devant lui. Dimanche, il a confié qu'il attendait son prochain grand match contre Pete Sampras avec impatience. Le tennis rêve désormais d'une finale idéale entre les deux hommes... à Roland-Garros.

Bénédict Mathieu

## « AmericaOne » accumule les déboires en finale de la Coupe Louis-Vuitton

### AUCKLAND

de notre correspondante

Tout va bien. Paul Cayard n'a cessé de le répéter tout au long du week-end, voulant effacer, dans un discours au ton léger, toutes les calamités qui s'abattent sur AmericaOne en finale de la Coupe Louis-Vuitton, qualificative pour la Coupe de l'America. En un week-end, le défi américain a perdu deux régates contre Luna-Rossa, qui mène désormais par 3 victoires à 1 (il en faut cinq pour se qualifier), et a encore endommagé son bateau.

La troisième régate de la finale s'est disputée samedi 29 janvier dans des conditions extrêmes. La mer était agitée et blanche, le vent qui, s'est rapidement établi au dessus de 20 nœuds, a soufflé en rafales au-delà de 30 nœuds. Les deux équipages, qui étaient à égalité une victoire partout, pensaient, cette fois, plus à la survie qu'à la gagne. Au soir de cette troisième régate, les bilans étaient incomparables.

Alors que Francesco de Angelis avait presque gêné n'avoir rien cassé à bord et n'avoir blessé personne, America One finissait sa journée non seulement avec une nouvelle défaite, mais aussi avec

un équipier hospitalisé et deux autres légèrement blessés, un septième spi déchiré, un hale-bas de grand voile cassé, un génois tombé à la mer, et surtout un seul mât pour finir cette série de matches. Après avoir donné l'impression en public qu'il en avait déjà vu d'autres - ce qui n'est pas faux -, Paul Cayard avouait d'ailleurs plus volontiers en privé son inquiétude quant à la situation. AmericaOne ne dispose donc plus que d'un mât, celui de son second bateau. AmericaOne n'a plus droit à la moindre erreur en matière de gréement. La pression psychologique est donc montée de plusieurs crans au sein de l'équipage. Luna-Rossa affiche une mine parfaite. Le défi italien dispose d'au moins cinq mâts de rechange. Fort d'une intendance impeccable, il lui reste une marge confortable : son démantèlement, lors des demi-finales, avait été un problème réglé en quelques heures.

### LES ITALIENS SURPRENNENT

Samedi sera donc marqué d'une croix noire pour l'équipe de Paul Cayard... comme dimanche 30 janvier. La quatrième régate, au cours de laquelle Paul Cayard avait la ferme intention de revenir, a tourné court pour les Américains qui n'ont pas réussi à inverser la tendance. Certes, AmericaOne a mené la course de la première à l'avant-dernière minute, mais Luna-Rossa a gagné au finish. En fin stratège, le

barreur Francesco De Angelis a regagné le temps perdu en s'en allant chercher du vent un peu à l'ouest du plan d'eau. Puis Luna-Rossa est passé à l'offensive et a réussi, au terme d'une magnifique manœuvre d'attaque, imitant à merveille le style de Paul Cayard, à infliger une pénalité fatale à AmericaOne qui voyait ainsi filer la victoire après deux heures de domination.

Après quatre courses, Paul Cayard est obligé de constater, jour après jour, que les Italiens sont là où ils ne les attendaient pas. Ils ont su se montrer performants par petit temps comme dans la tempête. Les Italiens de Luna-Rossa l'ont démontré samedi : ils sont prêts à toutes les éventualités et à toutes les audaces. A l'instar de Paul Cayard, ils peuvent aussi être bagarreurs ou agressifs quand il le faut. Une course parfaite, samedi, un exemple d'intelligence navale, dimanche : Luna-Rossa est sorti non seulement indemne matériellement mais renforcée psychologiquement de ce week-end. Le défi italien a désormais deux points d'avance. « Il ne nous faut plus que sept victoires », a déclaré Doug Peterson, un des designers de Luna-Rossa, lundi. Sept victoires ? « Deux pour gagner cette coupe, et cinq pour gagner l'autre, la vraie. »

Florence de Changy

## Myke Tyson a facilement gagné son premier combat en Europe

L'ANCIEN CHAMPION DU MONDE américain de boxe (catégorie poids lourds) Mike Tyson a facilement battu son rival britannique Julius Francis, samedi 29 janvier, à Manchester (Grande-Bretagne), par arrêt de l'arbitre au début de la deuxième reprise. Pour sa première apparition en Europe, Mike Tyson, trente-quatre ans, n'aura pourtant pas tout à fait convaincu ses admirateurs, en étant opposé à un adversaire plus que modeste. Il devrait toutefois revenir en Europe en juin, pour combattre au Millennium de Cardiff (pays de Galles) après deux démonstrations aux Etats-Unis. On parle également d'un combat à Paris, au mois d'août, contre Fabrice Tiozzo, lequel devra changer de catégorie (il est actuellement lourd-léger) et trouver un arrangement avec son manager, Don King, qui entretient de détestables relations avec son ancien poulain, Mike Tyson.

### DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL** : Villeurbanne, en tête du championnat de France, a dominé Gravelines (88-80), samedi 29 janvier, lors de la 21<sup>e</sup> journée. L'Asvel compte un point d'avance sur Pau-Orthez, défait sur son parquet (61-63) par Limoges, 3<sup>e</sup> au classement, à deux points.

■ **HANDBALL** : la France a pris la quatrième place du championnat d'Europe, battue par l'Espagne (24-23), dimanche 30 janvier, à Zagreb, lors du match opposant les vaincus des demi-finales. La veille, les hommes de Daniel Costantini s'étaient inclinés face à la Russie (23-30). La Suède a conservé son titre en dominant les Russes (32-31) en finale après deux prolongations.

■ **HIPPISME** : le trotteur français Général du Pommeau a gagné, dimanche 30 janvier à Vincennes, le Prix d'Amérique, championnat européen des trotteurs créé en 1920. Le record de vitesse de l'hippodrome ainsi que le record d'enjeux (246,8 millions de francs ont été pariés) ont été battus (lire aussi page 14).

■ **RUGBY** : Pau, seule équipe invaincue en championnat, a confirmé une nouvelle fois son très bon début de saison en s'imposant sur le terrain de Bègles-Bordeaux (6-17), lors de la 10<sup>e</sup> journée, dimanche 30 janvier. Toulouse, leader de la poule 1, a écrasé Narbonne (47-20) et Colomiers, son dauphin à un point, s'est incliné La Rochelle (20-10). Le Stade français a poursuivi sa remontée en allant s'imposer à Dax (12-39).

■ **SKI ALPIN** : l'Autrichien Hermann Maier s'est adjugé, samedi 29 janvier, la descente de Garmisch-Partenkirchen (Allemagne). En signant sa 26<sup>e</sup> victoire en Coupe du monde, le skieur de Flachau a égalé le record autrichien de succès de son illustre compatriote, le descendant Franz Klammer.

### LOTO

■ **Résultats des tirages n° 9** effectués samedi 29 janvier. **Premier tirage** : 16, 28, 37, 43, 44, 45, numéro complémentaire le 23. Rapports pour six bons numéros : 4 197 480 F, 639 902 € ; pour cinq bons numéros et le complémentaire : 123 360 F, 18 806 € ; pour cinq bons numéros : 8 085 F, 1 233 € ; pour quatre bons numéros et le complémentaire : 342 F, 52 € ; pour quatre bons numéros : 171 F, 26 € ; pour trois bons numéros et le complémentaire : 34 F, 5,2 € ; pour trois bons numéros : 17 F, 2,6 €. **Second tirage** : 3, 7, 9, 12, 29, 32, numéro complémentaire le 13. Rapports pour six bons numéros : 6 456 285 F, 984 254 € ; pour cinq bons numéros et le complémentaire : 17 360 F, 2 646,5 € ; pour cinq bons numéros : 2 720 F, 415 € ; pour quatre bons numéros et le complémentaire : 148 F, 22,6 € ; pour quatre bons numéros : 74 F, 11,3 € ; pour trois bons numéros et le complémentaire : 18 F, 2,7 € ; pour trois bons numéros : 9 F, 1,4 €.

Au Mondial de l'Électronique, les plus grandes marques vont se faire.

Confortec International

KRUPS Rowenta Whirlpool

## LISEZ DANGEREUSEMENT

48 HEURES Avec les touristes du nucléaire

REPORTAGE La jeunesse argentine traque les tortionnaires

ENQUÊTE "J'ai essayé de me faire cloner"

SERVICE MILITAIRE La pétition "Libérez les derniers appelés"

CONTRE LE MIRAGE TECHNOLOGIQUE Soyons humains!

Bernard Lama, gardien de but du Paris-Saint-Germain  
« L'avenir du football et des joueurs ne me rend pas optimiste »Le match au sommet de la vingt-quatrième journée du championnat de France opposera, mardi 1<sup>er</sup> février, en principauté, l'AS Monaco à son dauphin, le

Paris-Saint-Germain, qui compte huit points de retard sur son adversaire. Le gardien de but international (41 sélections) du PSG, Bernard Lama,

trente-six ans, évoque le parcours inespéré de son équipe et ses inquiétudes sur l'avenir d'un sport qui est devenu, selon lui, « une pompe à fric ».

« Comment expliquez-vous le renouveau du Paris-Saint-Germain ?

- D'une manière générale, le nivellement par le bas du championnat de France permet aux clubs d'opérer un redressement spectaculaire d'une saison à l'autre. Au PSG, nous avons, par ailleurs, bénéficié des effets d'une plus grande stabilité de l'effectif qui contraste avec le profond remaniement effectué durant l'été 1998. Enfin, un bon début de saison nous a permis d'évoluer en confiance.

- La saison 1998-1999 avait été marquée par des conflits internes. Les rapports sont-ils, désormais, plus sains ?

- L'état d'esprit est plus conforme avec l'obligation de résultats que doit afficher un club comme le PSG. Dès le mois de juillet, j'avais prévenu mes coéquipiers que je ne tenais pas à revivre les tourments de la saison précédente. Le message a été bien compris. Il était important, également, qu'Ali Benarbia, venu de Bordeaux, soit accepté de tout le monde.

- Quelle est le potentiel de cette équipe par rapport au PSG qui a connu tant de succès entre 1991 et 1997 ?

- On a une équipe que l'on peut supposer en devenir vu la jeunesse de l'effectif. Il y a beaucoup d'enthousiasme et une bonne mentalité dans le groupe. En revanche, la maturité et l'expérience nous font cruellement défaut. A mon avis, il nous faudrait deux ou trois éléments confirmés de plus. L'enthousiasme, c'est bien, mais le haut niveau réclame un vécu que beaucoup d'entre nous n'ont pas encore.

- Quelle part de mérite peut-on attribuer à l'entraîneur, Philippe Bergeroo, dans les bons résultats du PSG ?

- Il a su tirer les leçons des erreurs de ses prédécesseurs, Alain Giresse et Artur Jorge. Son expérience comme entraîneur adjoint de l'équipe de France le sert. C'est un jeune entraîneur qui a, tout comme la plupart de nos joueurs, encore beaucoup de choses à apprendre. Il a la chance de disposer d'un groupe sain où personne ne se prend pour une star.

- A Monaco, vous allez retrouver votre ancien partenaire Marco Simone, avec lequel vous entreteniez de mauvais rapports...

- Marco Simone et Christian Wörms devaient nous apporter leur expérience et leurs qualités, qui sont indéniables. En réalité, ils ont privilégié leurs intérêts personnels. A Monaco, Simone a affaire à un entraîneur qui n'a pas peur des joueurs. La preuve, il l'a remplacé dès le premier match. On lui a fait comprendre où il était. A Paris, on ne l'a pas fait. Quand un joueur, quel que soit son statut, n'a pas le comportement attendu, il faut le remettre en question. Quant à Wörms, il nous a parfois abandonné avant ou pendant les matches pour des raisons qui prêtaient à discussion.

- Le seul soubresaut de la saison en cours aura eu pour origine la décision du club de ne pas renouveler votre contrat, qui arrive à terme en juin 2000...

- J'ai déploré la manière dont on m'a informé : par un simple coup de téléphone. Je connais Philippe Bergeroo et Jean-Luc Lamarche (NDLR : le directeur sportif du PSG) depuis dix-huit ans, et ils n'ont pas été capables de me dire la vérité en face. Compte tenu de mes états de service avec le PSG ou en équipe de France, ils auraient pu se montrer plus courageux. Je trouve cela petit. Quand on a eu besoin de moi, ils ont su me trouver : qu'il s'agisse d'appeler des joueurs pour les convaincre de rejoindre le PSG ou pour rétablir les relations avec SOS-Racisme, qui comptait intenter une action judiciaire à l'encontre du club pour discrimination raciale.

- Avez-vous l'espoir de participer, avec l'équipe de France, au championnat d'Europe 2000 ?

- Je me sens capable d'être le gardien titulaire de l'équipe de France. Jusqu'à présent, personne ne s'est montré plus constant que moi parmi les prétendants au poste de gardien numéro un. Quand il a



BERNARD LAMA

fallu disputer le match crucial en Russie pour le compte des éliminatoires de l'Euro 2000, je ne me suis pas défilé. Pareil pour la rencontre décisive devant l'Islande. Je pense que je peux encore apporter beaucoup à un groupe. Ce fut le cas lors du Mondial 98. Cela ne s'est pas su, car je n'ai pas voulu me mettre en avant. J'ai soutenu un certain nombre de joueurs qui se sont confiés à moi. Dans une certaine mesure, j'ai servi aussi Fabien Barthez. Par ma présence, je lui mettais indirectement la pression, l'obligeant ainsi à donner son maximum.

- Avec quelles ambitions la France doit-elle aborder l'Euro 2000 ?

- Si nous jouons avec le même état d'esprit que pendant les éliminatoires, nous n'irons pas loin. Les difficultés rencontrées lors de ces matches de qualification vont peut-être remobiliser les énergies. Nous formons un groupe expérimenté et qui sait comment gagner. Je pense qu'on verra une équipe de France plus performante. Il faut disputer cette compétition avec la volonté de la gagner.

- Avec l'Euro 2000, cette saison se prolongera jusqu'au 2 juillet. L'augmentation du nombre de matches vous inquiète-t-elle ?

- La première urgence consiste à harmoniser le calendrier des compétitions et à supprimer certaines épreuves, comme le championnat du monde des clubs et peut-être la Coupe de l'UEFA. Personne n'a intérêt à ce que la qualité du jeu baisse, mais, avec la profusion de matches, ce sera inéluctable. Nous ne sommes pas des machines. Malheureusement, nous, les joueurs, n'avons pas de poids. Nous disputons un sport collectif qui pousse à l'individualisme. Chacun défend ses petits intérêts. On a essayé d'y remédier par le biais d'un syndicat. Sans succès, en raison d'une multitude d'obstacles, dont le manque de solidarité des joueurs.

- Les joueurs ne restent cependant pas passifs, car leurs revenus ne cessent d'augmenter...

- Ils ne se rendent pas compte que la durée de leur carrière va diminuer. Les jeunes débutent de plus en plus tôt. A ce rythme, bientôt, les footballeurs devront raccrocher à vingt-sept ou vingt-huit ans. Aujourd'hui, on forme des footballeurs, mais pas des hommes. Or le footballeur n'atteint sa plénitude qu'à partir du moment où il se réalise en tant qu'homme. Si tu arrives à assumer une vie de famille, tu contrôles mieux les aléas d'un match. Or, la maturité, tu ne l'acquiers souvent que vers vingt-sept ou vingt-huit ans. Au PSG, notre défenseur Grégory Paisley n'était même pas assuré quand il s'est blessé ! Je ne suis pas optimiste sur l'évolution du football et de la mentalité des joueurs ou des dirigeants. Il faudrait une prise de conscience de tous les joueurs, définir nos revendications et, le cas échéant, menacer de faire la grève.

- Beaucoup de dirigeants s'élèvent contre la mentalité de mercenaire des joueurs. L'italien Christian Vieri change de club tous les ans. Nicolas Anelka a mis tout en œuvre pour quitter Arsenal.

- Ce n'est pas évident pour un jeune de vingt ans de prendre la bonne décision. Nicolas n'a sans doute pas eu autour de lui des gens qui ont su analyser la situation. Il aurait fallu lui rappeler qu'il avait un statut à assumer, que les tabloïds ne représentaient qu'une partie de la presse anglaise et que l'environnement médiatique ne sera pas forcément meilleur ailleurs. Au contraire. Je lui ai dit tout ça en face. Un ou deux ans de plus à Arsenal lui auraient permis de poursuivre sereinement sa progression. »

Propos recueillis par  
Elie Barth

## Exploit du RC Strasbourg en Coupe de la Ligue

Les 8<sup>es</sup> de finale de la Coupe de la Ligue ont réservé deux surprises de taille. Invaincue à domicile en championnat, l'AS Monaco a été éliminée (2-3 après prolongation) par le RC Strasbourg. Les Alsaciens, qui avaient ouvert le score par Teddy Bertin (31<sup>e</sup> minute), ont été rejoints à l'ultime minute du temps réglementaire à la suite d'un but de Dado Prso. Durant la prolongation, deux buts de l'Argentin Diego Garay (105<sup>e</sup> et 117<sup>e</sup>) ont permis aux Strasbourgeois de s'imposer. Le deuxième exploit a été signé par le Red Star, club de National, qui l'a emporté (3-1) sur le terrain de l'AS Saint-Etienne. Dans le match au sommet, Lyon a dominé Bordeaux (1-0) grâce à un but de Tony Vairelles. Le Paris-SG a gagné (1-0) à Châteauroux et Bastia a sorti Montpellier sur le même score. Sedan l'a emporté (1-0) durant la prolongation à Beauvais (National). Gueugnon a pris le meilleur sur une autre équipe de D2, Toulouse (1-0). Nancy-Sochaux a été reporté.

## Dix-huit mois après la victoire des Bleus, les bénéficiaires de la Coupe du monde n'ont toujours pas été distribués

COMBIEN de temps faudra-t-il encore attendre avant que les bénéficiaires de la Coupe du monde de football soient reversés au sport amateur ? Plus d'un an et demi après la victoire des Bleus, le mouvement sportif et les dix villes ayant accueilli l'événement balancent entre impatience et vive irritation. Les 280 millions de francs dégagés par le Comité français d'organisation (CFO) sont actuellement « bloqués » au ministère de l'économie et des finances. Le processus visant à répartir ce montant appelé « fonds Fernand-Sastre » en mémoire du coprésident du CFO décédé en juillet 1998 aurait dû logiquement commencer à la fin du mois de janvier.

Ce retard ne s'explique pas seulement par la complexité du contrôle fiscal effectué par Bercy. Le 18 novembre 1999, au cours d'une assemblée générale visant à sa liquidation, le CFO a réitéré son souhait de ponctionner des « primes » sur les bénéficiaires de la Coupe du monde. L'affaire n'est pas nouvelle. Dès janvier 1998, Michel Platini et Fernand Sastre avaient annoncé au personnel du CFO que dans l'hypothèse, probable, où la Coupe du monde réaliserait un résultat positif supérieur à 200 millions de francs net des primes seraient accordées. Les bénéficiaires en seraient différents hauts responsables du CFO, ainsi que des anciens salariés n'ayant pas retrouvé d'emploi. On évoque aujourd'hui une somme de 15 millions de francs, à répartir entre une centaine de personnes sur 750 employés.

## OPÉRATION IRRÉGULIÈRE

Ratifiée par les différentes instances du CFO, la décision n'a jamais reçu la faveur du gouvernement. Après avoir fait savoir que le personnel de la Coupe du monde avait bénéficié de suffisamment d'avantages (intérêt, participation, plan épargne entreprise...), Bercy estime désormais que l'opération est irrégulière, car intervenant alors que le CFO a cessé toute acti-

vité. A titre individuel, plusieurs anciens employés ont évoqué l'hypothèse de saisir les prud'hommes. Dans un courrier envoyé en décembre aux administrés du CFO, l'ancien directeur financier de la structure, Jean-Claude Bruneteau, aujourd'hui chargé de sa liquidation, envisageait de désigner un expert juridique indépendant.

A l'arrivée, ces atterrissements ont repoussé la mise en place du comité de gestion du fonds Fernand-Sastre, composé de quinze personnes et présidé par Marie-George Buffet. « Même si l'argent n'est toujours pas libéré, le comité devrait rapidement se réunir afin d'envoyer au plus vite l'ap-

pel à la création de projets », promet-on dans l'entourage de la ministre. Reste à savoir le temps que prendra la procédure. L'ancien maire (PS) de Lens, André Deléris, qui fut le porte-parole des dix villes organisatrices, ne se berce guère d'illusion : « Prenez un projet classique, comme un terrain de sport de proximité avec des vestiaires. Entre les différents appels d'offres et les complications dues au respect du code de procédure des marchés publics, il faudra au moins trois ans pour l'inaugurer. On sera alors en 2003 et une autre Coupe du monde aura déjà eu lieu. »

F. P.

**DONQUICHOTTE**  
"Tout est politique."

15€ NOUVEAU

48 HEURES Avec les touristes du nucléaire

REPORTAGE La jeunesse argentine traque les tortionnaires

ENQUÊTE "J'ai essayé de me faire cloner"

Plus: Sancho

TOUS LES PLANS SUR LILLE, NANTES, METZ, TOULOUSE, PARIS... ET L'AGENDA DU NET

**SOYONS HUMAINS!**

www.donquichotte.com

FÉVRIER 2000 001 LA PÉTITION "LIBÉREZ LES DERNIERS APPELÉS!"

**M Le Monde de l'éducation**

Au sommaire du numéro de février

**Dossier : ZEP, ghetto ou tremplin**  
Un bilan en demi-teinte.  
Reportages : ZEP des villes, ZEP des champs.  
Interview de Ségolène Royal : « Vers des zones d'excellence ».

- Entretien avec David Lodge.
- Les rapports parents-profs.
- Sortir de l'horreur mathématique.
- Allemagne : le mur tient bon.
- Débat : peut-on échapper aux classes ethniques ?
- Génétique : le retard français.
- Guide culture.

Le magazine résolument enseignant

Chez votre marchand de journaux 30 F - 4,57 €

# Un petit air de printemps

**MARDI.** Le flux de sud va rejeter temporairement la grisaille au-delà des frontières. Les éclaircies se développeront et permettront aux températures d'atteindre un niveau printanier. Cette douceur se maintiendra toute la semaine.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** – Le soleil restera fugace près de la Manche, où soufflera un vent de sud-ouest à 60 km/h en pointes. Quelques pluies aborderont le Finistère en soirée. Les éclaircies s'affirmeront en allant vers le sud, notamment dans le val de Loire. Il fera de 11 à 13 degrés.

**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** – La grisaille finira de s'évacuer vers la Belgique en matinée et laissera place à un ciel lumineux mais parcouru d'un voile nuageux. Il fera de 11 à 14 degrés du nord au sud.

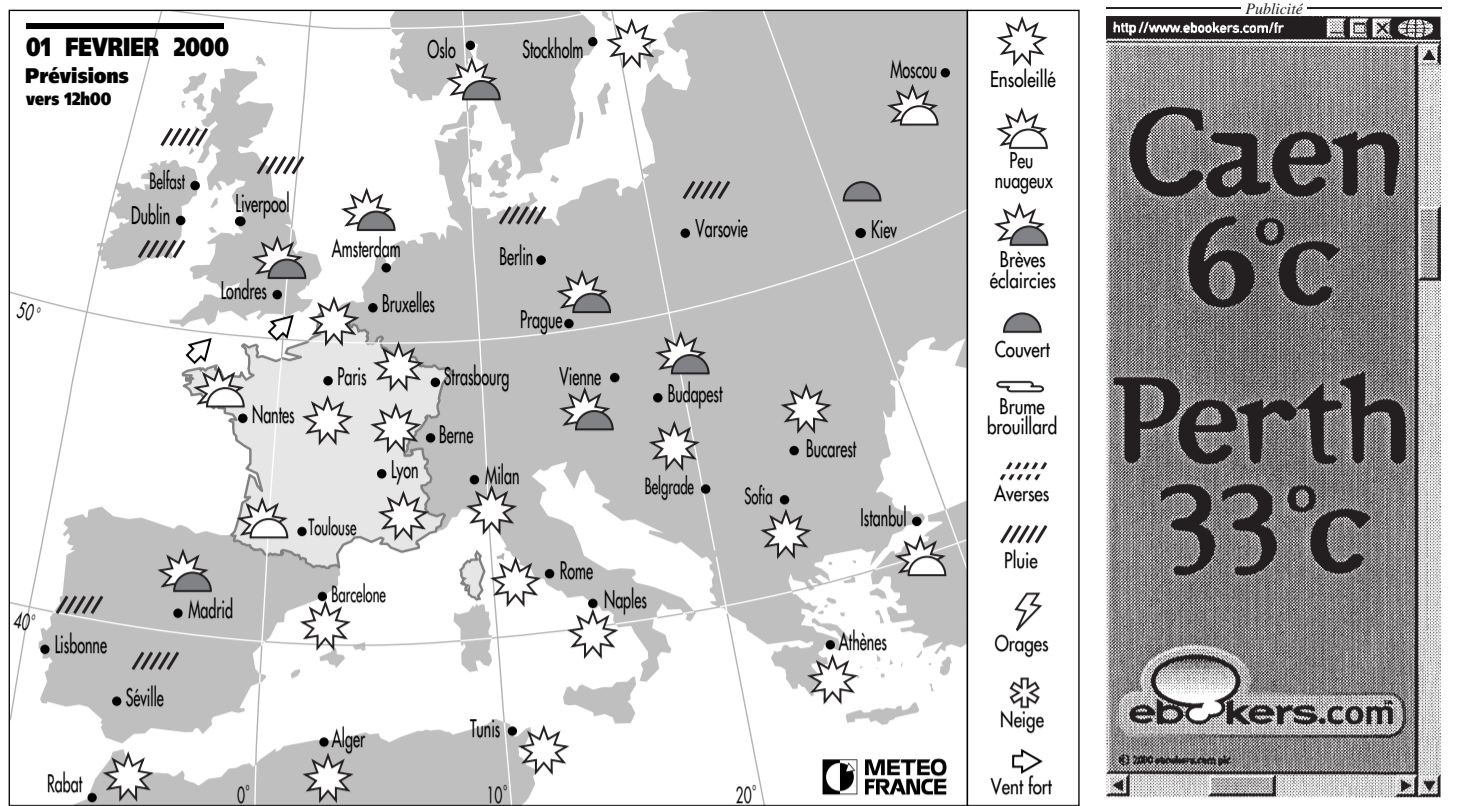
**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** – Des nuages bas par plaques se désagrégeront en matinée. Le soleil apparaîtra donc l'après-midi, mais son éclat sera atténué par la présence de

nuages d'altitude. La douceur s'installera, avec 10 à 12 degrés l'après-midi.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** – Impression de beau temps malgré des nuages d'altitude qui prendront un peu de consistance l'après-midi, notamment dans le Sud-Ouest. Il fera de 14 à 17 degrés, et localement 20 degrés au pied des Pyrénées.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** – Les brouillards qui envelopperont les vallées au petit matin se dissiperont rapidement, et le soleil qui prendra le relais apparaîtra tamisé par un voile nuageux. Ce voile s'épaissira en soirée sur les Alpes, pouvant y donner une ondée sans conséquence. La douceur sera de mise, entre 11 et 13 degrés l'après-midi.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** – Le mercure, naviguant entre 14 et 18 degrés, semblera oublier le calendrier. Le ciel, d'un bleu moins pur que les jours précédents, offrira encore de belles plages ensoleillées.



## PRÉVISIONS POUR LE 01 FÉVRIER 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

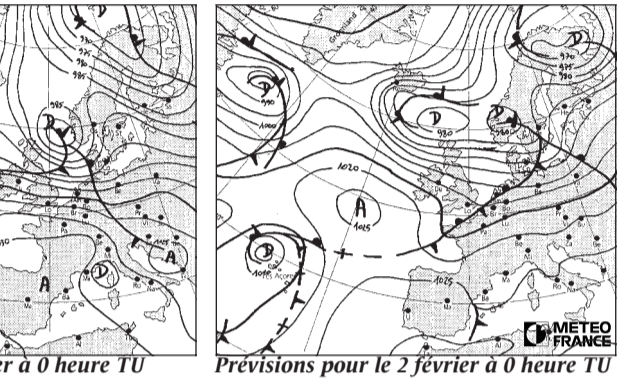
FRANCE métropole	NANCY	2/10 N
AJACCIO	6/15 S	6/12 S
BIARRITZ	9/18 N	5/13 S
BORDEAUX	5/16 N	7/12 S
BOURGES	4/13 S	6/18 N
BREST	9/12 N	6/15 N
CAEN	7/10 N	7/13 N
CHERBOURG	8/11 N	2/16 S
CLERMONT-F.	3/16 S	2/10 S
DIJON	1/9 S	3/15 S
GRENOBLE	0/12 S	5/12 S
LILLE	7/11 S	2/16 S
LIMOGES	6/13 S	2/16 S
LYON	2/13 S	2/16 S
MARSEILLE	5/16 S	2/16 S

EUROPE	AMSTERDAM	8/10 N
ATHÈNES	9/17 S	9/17 S
BARCELONE	9/16 S	3/10 P
BELFAST	3/10 P	2/9 S
BELGRADE	2/9 S	6/8 P
BERLIN	6/8 P	2/8 S
BERNE	6/15 N	8/11 S
BRUXELLES	9/17 S	5/16 S
BUCAREST	2/9 S	3/9 N
BUDAPEST	3/9 N	2/7 P
COPENHAGUE	2/7 P	3/11 P
DUBLIN	3/11 P	3/8 N
FRANCFORT	3/8 N	3/7 C
GENÈVE	3/7 C	13/16 S
HELSINKI	13/16 S	0/6 P
ISTANBUL	6/10 S	

AMÉRIQUES	BRASILIA	19/28 S
BUENOS AIR.	23/34 S	19/24 S
CARACAS	23/27 S	12/19 S
CHICAGO	-9/6 S	7/22 S
LIMA	19/24 S	-12/6 S
LOS ANGELES	12/19 S	-3/1 S
MEXICO	7/22 S	11/15 C
MONTREAL	-12/6 S	-11/27 C
NEW YORK	-3/1 S	-12/5 C
SAN FRANCISCO	11/15 C	-3/2 S
SANTIAGO/CHI	11/27 S	
TORONTO	-12/5 C	
WASHINGTON	-3/2 S	

AFRIQUE	ALGER	8/22 S
DAKAR	21/25 S	2/27 P
KINSHASA	2/27 P	

ASIE-Océanie	BANGKOK	20/29 S
BEYROUTH	12/16 P	18/30 S
BOMBAY	19/30 S	25/27 P
DIJAKARTA	15/23 S	8/15 S
DUBAI	15/23 S	8/15 S
HANOI	8/15 S	9/16 P
HONGKONG	11/15 S	12/21 S
JERUSALEM	9/16 P	-16/5 S
NEW DEHLI	12/21 S	-10/3 S
PEKIN	-16/5 S	25/27 P
SEOUL	-10/3 S	21/24 C
SINGAPOUR	25/27 P	2/8 S
SYDNEY	21/24 C	
TOKYO	2/8 S	



## ASTRONOMIE

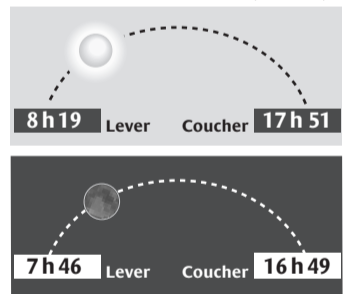
# Ciel de février

**LA LUNE** gouvernera février comme elle a dirigé le temps des hommes et leur calendrier pendant des siècles, jusqu'à ce que le Soleil prenne sa place. Le 5 février, ce sera la Nouvelle Lune. Les Chinois du monde entier en profiteront pour quitter l'année du Lapin – ou du Lièvre, c'est selon – et fêter l'entrée dans celle du Dragon. En effet, le calendrier traditionnel chinois suit notre satellite naturel. Il comporte ainsi douze mois lunaires de vingt-neuf ou de trente jours, qui commencent à la Nouvelle Lune, ce qui donne une année de 354 ou de 355 jours.

Pour éviter une dérive par rapport à l'année solaire et faire en

### SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE

vendredi 04 février 2000 (à Paris)



sorte que le Nouvel An tombe environ au début du printemps, un mois lunaire est ajouté de temps à autre, à raison de sept mois répartis sur une période de dix-neuf ans. Les années « bissextiles » comptent donc 383 ou 384 jours. Même si un décalage s'opère d'une année sur l'autre par rapport au calendrier grégorien qui s'est imposé à la planète – et où la date du Nouvel An chinois varie du 21 janvier au 20 février –, le calendrier chinois finit toujours, grâce à ce subtil processus de rattrapage, par respecter le temps mis par la Terre pour tourner autour de son étoile. Il est donc à la fois lunaire et solaire.

Nouvelle Lune donc, le samedi 5 février. Nouvel An chinois mais aussi première des quatre éclipses de Soleil de 2000. L'alignement de l'astre du jour, de la Lune et de la Terre n'étant jamais parfait cette année, aucune de ces éclipses ne sera totale. Et aucune ne sera visible d'Europe. A vrai dire, celle du 5 février ne devrait pas être observée par beaucoup de monde puisqu'elle concernera la quasi-totalité de... l'Antarctique. Hormis les manchots et les quelques équipes de chercheurs présentes sur les bases scientifiques du continent blanc,

personne ne la verra. Au Jardin des plantes, à Paris, ce sera l'occasion, pour le sculpteur Jean-Bernard Métais, de relancer son sablier géant, inauguré lors de l'éclipse totale d'août 1999 et qui doit égrener les éclipses jusqu'en juin 2001 (*Le Monde* du 11 août 1999).

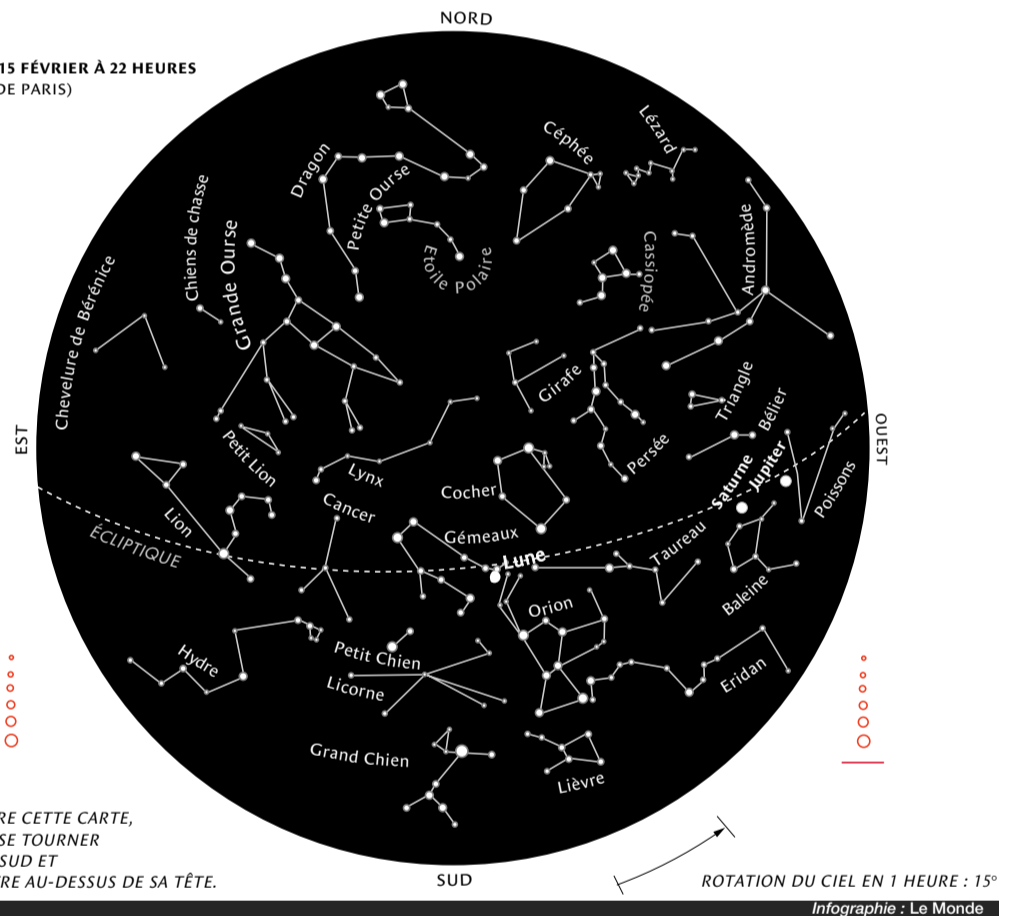
En février, la Lune donnera rendez-vous aux autres planètes pendant toute une partie du mois. Le 2 février, Séléné part à la rencontre de **Vénus**; le 8 au soir, elle visite **Mars**; dans la nuit du 10 au 11, on la trouve du côté de **Jupiter** et, la nuit suivante, elle s'en va flirter avec **Saturne**.

Le 17 février, rien de spécial. Les astronomes modernes, amateurs ou professionnels, auront toutefois une pensée pour le philosophe et dominicain italien Giordano Bruno, qui, il y a quatre siècles, le 17 février 1600, fut brûlé par l'Inquisition. Partisan de la théorie copernicienne plaçant le Soleil et non la Terre au centre du monde, cet « hérétique » pensait que l'Univers était infini et en perpétuelle évolution. Avaient-ils jamais regardé le ciel la nuit, ceux qui le livrèrent aux flammes ?

Pierre Barthélémy

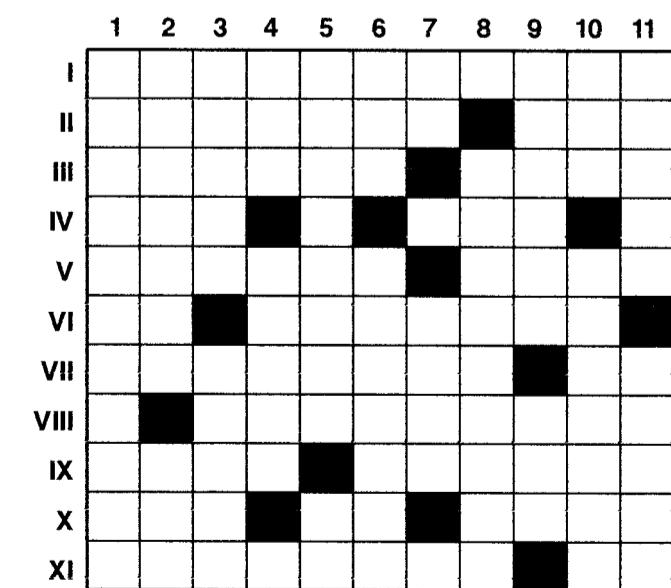
## Jupiter et Saturne, les inséparables

### CIEL DU 15 FÉVRIER À 22 HEURES (HEURE DE PARIS)



## MOTS CROISÉS

### PROBLÈME N° 00 - 027



### HORIZONTALEMENT

I. Repas empoisonné. – II. Qui a pris un coup de chaud. Sauvé des eaux, victime du vin. – III. Prêt pour le mariage. Donnée à celui que l'on choisit. – IV. Prend l'eau de partout. Sur une carte asiatique. – V. Longue nuit. Fixe solidement. – VI. Un peu d'indifférence. Le blanc mais surtout le rouge ont dominé sa peinture. – VII. Le dernier porta le nom de Césarion. Deux dans un duo. – VIII. Tra-

vaillent et récoltent sur les fûts. – IX. Laissez en partant. Marqué pour longtemps. – X. Fatigué et retourné. D'un à six. Héros chez Virgile. – IX. Rétrécissements intérieurs. Aux bouts du précédent.

### VERTICALEMENT

1. Fête des maires. – 2. Bien développé. Point de départ. – 3. Accompagnait le ménestrel. A besoin d'air pour être entendu. – 4. Choix. Chatons. – 5.

Stabilisent l'empennage. Dans la gamme. – 6. Lasse. Restent loin du monde. – 7. Sorties de l'axe. Sa victoire ouvrit les portes de Berlin. – 8. Intentions sans suite. – 9. Qui sort des règles. Envoyé(e) spécial(e). – 10. Personnel. Recherchées. – 11. Qui affirme le genre. Capables de nous choquer.

Philippe Dupuis

### SOLUTION DU N° 00 - 026

#### HORIZONTALEMENT

I. Mastication. – II. Emoulu. Anne. – III. Nille. Pic. – IV. Sa. Aléa. – V. Unipare. Saï. – VI. Attendus. RG. – VII. Léa. Coriace. – VIII. Lorient. – IX. Toiles. Ghab. – X. Ete. Epée. – XI. Séné. Crêpe.

#### VERTICALEMENT

1. Mensualités. – 2. Amiante. Oté. – 3. Sol. Italien. – 4. Tulipe. Ollé. – 5. Ile. Ancre. – 6. Cu. Ardoise. – 7. Pleure. PC. – 8. Taie. Singer. – 9. Incas. Athée. – 10. On. Arc. – 11. Négligeable.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde  
12, rue M. Gounobourg  
94852 Ivry cedex

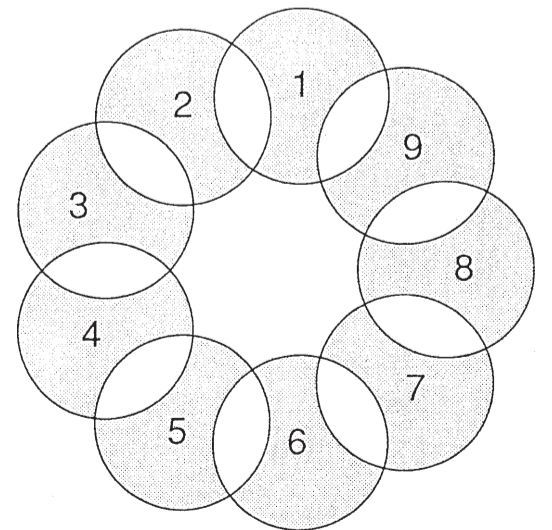
PRINTED IN FRANCE

## AFFAIRE DE LOGIQUE

### PROBLÈME N° 157

# L'anneau magique

**INSCRIVEZ** les entiers de 1 à 9 dans les 9 zones blanches d'intersection des cercles, de sorte que le total des 3 nombres figurant dans chacun des cercles soit le même.



Elisabeth Busser et Gilles Cohen

© POLE 2000

Solution dans *Le Monde* du 8 février.

Solution du problème n° 156 paru dans *Le Monde* du 25 janvier.

Trois pesées sont suffisantes pour démasquer la fausse pièce. Numérotions les pièces de 1 à 12. Première pesée : 1 2 3 4 + 5 6 7 8. – En cas d'équilibre, la mauvaise est parmi 9,10,11,12. On va donc devoir comparer : 1 2 3 + 9 10 11. – En cas d'égalité, la mauvaise est la 12, qu'on compare à la 1 pour savoir si elle est plus lourde ou plus légère.

Si la balance penche, on sait si la fausse pièce, qui se trouve parmi 9, 10 et 11, est plus lourde ou plus légère. On compare 9 à 10 pour terminer.

– En cas de déséquilibre, on sait par exemple que si la fausse pièce est plus lourde, elle est parmi 1, 2, 3 et 4; si elle est plus légère, elle est parmi 5, 6, 7 et 8.

On compare alors : 1 5 6 + 3 7 8. – En cas d'égalité, la mauvaise est la 2 ou la 4, elle est plus lourde. On compare 1 et 2 pour terminer. Si la balance penche du côté gauche, la fausse pièce est la 1 (plus lourde) ou la 7 ou la 8 (plus légère). On compare 7 et 8 pour conclure à la plus légère des deux, ou à la 1 en cas d'égalité. Si la balance penche du côté droit, la fausse pièce est la 3 (plus lourde) ou la 5 ou la 6 (plus légère). On compare 5 et 6 pour conclure à la plus légère des deux, ou à la 3 en cas d'égalité.

**RENOUVEAU** Châteauevallon, désormais appelé Centre national de création et de diffusion culturelle, renaît après deux années où la politique, à travers les interventions

de Jean-Marie Le Chevallier, maire de Toulon, et Jean-Charles Marchiani, préfet du Var à l'époque, l'avait mis en sommeil. ● LE NOUVEAU directeur, Christian Tamet, a décidé de

tout repenser à la base, et surtout, grâce à une nouvelle politique de prix, de réattirer le public toulonnais et des environs. ● L'ANCIEN DIRECTEUR, et créateur du lieu, durement

remercié, Gérard Paquet, qui se qualifiait d'« utopiste de la culture », a retrouvé, provisoirement, une mission à la Cité des sciences de La Villette à Paris, tout en se préparant à

se présenter, sous la bannière des Verts, aux prochaines élections municipales de Toulon. Il ne renonce pas à un certain droit de propriété intellectuelle du lieu.

## Châteauevallon veut réussir sa démocratisation culturelle

Après avoir été pendant deux ans l'objet d'une bagarre politico-juridique, le site a été rouvert en 1998. Son directeur, Christian Tamet, grâce à une nouvelle politique de prix, cherche à reconquérir un large public

« ENFIN, JE VAIS HABITER une maison à deux pas de Châteauevallon, se réjouit Christian Tamet, nouveau patron d'un lieu désormais appelé Centre national de création et de diffusion culturelle (CNDCD). Je vis à l'hôtel depuis la réouverture du site en septembre 1998, car l'urgence était de montrer que le lieu revivait, qu'il y avait une programmation, des activités, une équipe dynamisée. »

La réouverture de Châteauevallon, le 2 octobre 1998, avait été réussie (*Le Monde* du 6 octobre 1998). La majorité du public, venu très nombreux, découvrait un endroit qui, pendant deux ans, aura été au cœur d'une bagarre politico-juridique qui opposa Gérard Paquet, fondateur de Châteauevallon, au Front national, incarné à Toulon par Jean-Marie Le Chevallier, maire élu aux municipales de juin 1995. Une lutte sans merci – envenimée à l'époque par les interventions politiquement orientées du préfet Jean-Charles Marchiani – qui valut à Gérard Paquet d'être licencié arbitrairement, le 1<sup>er</sup> février 1997. En mai 1998, Christian Tamet est nommé, à l'unanimité, pour lui succéder.

### TOUT REPENSER À LA BASE

Il n'empêche. Une ouverture, même brillante, ne fait pas le printemps. Que s'est-il passé à Châteauevallon pendant l'année 1999 ? Le 28 janvier, à l'occasion de la présentation de la saison 2000, Christian Tamet explique : « Nous visions un redressement en termes de fréquentation et de spectateurs payants. En 1999, 83 % du public sont venus du bassin toulonnais et 98 % de la région. Les habitants ont répondu présent à la multiplicité des propositions artistiques. La tarification, passée de 100-120 francs à moins de 60 francs, attire une nouvelle population et les jeunes. Cette baisse n'est pas la panacée, mais elle fait sauter bien des obstacles. Et ce n'est qu'un début. Comment attirer les 95 % qui ne vont jamais au spectacle ? Il fallait tout repenser à la base. Partir de l'observation de la réalité pour trouver les projets susceptibles de toucher ceux qui ne sont pas des "héritiers culturels", sans

avoir d'a priori sur une approche exemplaire, et l'art occidental blanc comme unique modèle. Les jeunes gens ont, dit-on, une attention moins constante ? Leur faire fréquenter les grandes œuvres ne passe pas forcément par la connaissance de Shakespeare, mais peut-être par Coltrane ? »

Christian Tamet réussira-t-il ce tour de force qu'est l'ouverture d'un lieu au plus grand nombre ? Pour lui, la démocratisation n'est pas un projet qui tombe du ciel, un discours bien-pensant. C'est un ensemble de convergences artistiques à organiser, à mettre en route avec des artistes, une équipe hypermotivée, associés aux décisions. « L'artiste fait irruption dans les négociations, souligne le directeur. Il faut intégrer cette donnée exigeante. Ils veillent à ce qu'on ne les instrumentalise pas. »

Quatre artistes sont liés à cette aventure. Alexandre del Perugia et les douze interprètes de son groupe Regards sont là pour les arts du cirque. La troupe vit dans des caravanes installées dans la pinède de Châteauevallon. Frank Micheletti et sa Compagnie Kubilai Khan Investigations mêlent danse contemporaine et musique électronique, multimédia et acrobaties. Pascale Houbin, danseuse-chorégraphe, qui joue actuellement *Parole* au Théâtre Gérard-Philipe, à Saint-Denis, avec le conteur Abbi Patric, et avec Levent Beskardès, comédien sourd. Sans compter Charlie Bauer, écrivain, de la trempe de ceux qui ouvrent des brèches à coups de mots.

« Qu'est-ce qu'on engraine par nos actions, nos créations ? Des bases pour un public différent ? Il est déjà en train de s'approprier le lieu, dit Frank Micheletti, originaire de Toulon, élevé à la Cité Beaucaire. Tout au long de l'année, on a essayé de faire comprendre les processus de création, en rendant les répétitions publiques. Dans le même temps, on est allé dans les écoles pendant les récréations montrer des "demos", soit vingt minutes de spectacle avec son, lumières, etc. Pour nous, c'est ça, la délocalisation. Dans les collèges, on a entendu les



« Parole » de Pascale Houbin (au centre), un des quatre artistes-associés, avec Levent Beskardès, traducteur pour malentendants (à gauche), et Abbi Patric dans le rôle du conteur.

jeunes s'étonner : "Ah, bon ! On fait ça à Châteauevallon !" Mais on n'est pas là pour prêcher. On est là pour contrarier l'ordre culturel établi. »

Dansée devant une salle archicomble, Soy des Kubilai Khan a été la plus importante création de l'année 1999. Le public est là, tous les artistes le confirment. Artistes-associés, mais nomades. Pas ficelés, pas établis, ils vivent dans les allers-retours, ici et ailleurs. « On a été très étonné de voir combien les

profs, les instits, étaient demandeurs, non pas d'activités socio-culturelles, mais de contacts réels avec les artistes, dit Pascale Houbin. Aujourd'hui, on voit les ados monter à Châteauevallon à cyclomoteur. Ils savent que c'est un lieu à eux. »

### SYSTÈME DE PASSERELLES

Philippe Decouflé, Régine Chopinot soutiennent l'expérience par leur présence, leur notoriété. « Quel artiste ne rêve pas d'avoir la

rade de Toulon en fond de plateau ?, explique Régine Chopinot, actuellement directrice du Ballet atlantique, basé à La Rochelle. C'est un site sculpté dans la nature. Après le départ de Gérard Paquet, il ne s'agissait pas de faire de l'anti-Paquet, mais d'entreprendre une sorte de décapage, une mise à nu. L'attitude de Tamet correspond à ce lieu hors normes. C'est un grand professionnel. Le travail commencé est d'une justesse parfaite. Gilles

Clément, le paysagiste, devrait remodeler la pinède, j'inscrirais volontiers mon travail dans ce projet. »

Lieu pour le public. Lieu pour les artistes. Qui dit mieux ? Châteauevallon discute d'une collaboration avec Alain Platel qui, selon Christian Tamet, « a compris avant tout le monde les systèmes de production et de collectifs d'artistes en prise directe avec la réalité sociale ». Pour séduire, toucher un public différent, la programmation s'élabore selon un système de passerelles, d'allers-retours, de résonance entre des spectacles, des ateliers de pratique, et des soirées gratuites. « Sur le principe nous ne défendons pas la gratuité, reprend Christian Tamet. Dès cette saison, le conseil général nous aide avec des chèques-culture pour les jeunes entre seize et vingt-cinq ans. Dans les cités, les associations ne suffisent pas comme relais, tant elles sont sollicitées. J'ai engagé des jeunes qui vont sur le terrain pour faire notre communication. Des éclaireurs. Leur enthousiasme fonctionne, car eux aussi découvrent le spectacle vivant. J'ai voulu qu'ils soient engagés en CDI afin qu'ils aient le désir de se former avec sérieux. »

Châteauevallon ou le meilleur des mondes à venir ? « Comment travailler sur une ville sans l'aide des services municipaux ? A Toulon, les verrous du langage ont sauté, le racisme s'exprime à mots découverts. C'est ce qui est le plus choquant. Cela dit, Toulon n'a jamais eu une sociologie de gauche ! Et ce n'est pas un délit d'être de droite. On travaille très bien avec le conseil général. Ma fonction m'oblige pour la première fois à fréquenter des préfets, des maires, des élus. La confrontation avec ceux qui n'ont pas forcément vos idées oblige à sortir des circuits fermés. » Christian Tamet rassure : « Je n'ai aucune ambition électorale ! » Il ne faudrait pourtant pas que la campagne pour les municipales casse l'élan retrouvé de Châteauevallon.

Dominique Frétard

## Montrer l'emmêlement du monde

LA DÉMOCRATISATION culturelle est à l'honneur. Tous les directeurs de théâtres, petits ou grands, en parlent. Très peu réussissent.

Comme le dit Christian Tamet : « Tout ce que je vois des projets en cours, ma propre expérience au Théâtre contemporain de la danse, de 1984 à 1998, me prouvent, s'il en était encore besoin, qu'il faut bâtir la tuyauterie à partir de la réalité, et non pas tordre la réalité pour qu'elle passe de force dans les tuyaux. »

Le directeur de Châteauevallon puise son réalisme sur le terrain. Ancien Sup'de co, il gère impeccablement les finances publiques, se réservant le droit d'être moins orthodoxe quand il programme. Il refuse d'esquiver les conflits, sait parler d'instinct aux jeunes, sans paternalisme.

### HISTOIRES VIVANTES

La programmation de Châteauevallon pour l'année 2000 est, comme le dit Frank Micheletti, artiste associé, « un regard sur l'emmêlement du monde, et son éternité. La question du local et de l'ailleurs y est jouée sur des terrains inhabituels ».

Ainsi a-t-il accompagné Christian Tamet en Ethiopie pour explorer la musique des azmari (conteurs) et l'esksa, cette danse désarticulée du haut du corps. Un art de cabaret dont les plus grands noms seront à Châteauevallon, en juillet. Programmation « officielle » qui est entourée d'une soirée gratuite au cours de laquelle se produira Mahmoud Ahmed, voix

d'or éthiopienne. A laquelle s'ajoutera un atelier de pratique qui permet de mieux comprendre ce que l'on verra. La programmation est toujours organisée autour de ce système de ponts, d'explications données par les artistes eux-mêmes.

« Les artistes invités savent qu'ils ne viennent pas donner un concert interchangeable, mais que tout s'échafaude avec les autres artistes, explique encore Frank Micheletti.

### Témoignage

Marie-Josée Borelle, mère de deux filles, est une nouvelle adepte des activités de Châteauevallon. Après avoir habité en région parisienne, elle est partie pour Abidjan et vit désormais à Toulon. Assistante sociale de formation elle s'est occupée de réinsertion de prisonniers, mais aussi de jeunes en difficulté scolaire. « La culture à ce prix-là, on peut se l'offrir, et en jouir, dit-elle. Je n'en croyais pas mes yeux. Mais le choc est venu de l'équipe de jeunes qui fait tout pour faire venir le public. Leur motivation contagieuse est époustouflante. J'ai participé au concert de Nicolas Frize, Le Chant de la chair, en décembre. Non seulement j'ai vu avec passion un créateur de près, mais cette expérience m'a permis de nouer des contacts avec la ville. Je vais me remettre à travailler. Je vais à Châteauevallon sans savoir ce que je vais y trouver, et à chaque fois j'y trouve des choses tout à fait originales. »

D. F.

## Qu'est devenu Gérard Paquet

GÉRARD PAQUET reste un combattant – à l'inverse de sa famille encore blessée par les gardes à vue dont elle a été l'objet. L'ancien directeur de Châteauevallon, après avoir été chargé, en juillet 1998, par la ministre de la culture et de la communication, Catherine Trautmann, d'une étude sur les rapports entre les artistes et les sciences, vient de se voir confier une mission à la Cité des sciences de La Villette.

### « RACONTER LE MONDE »

Un contrat de six mois renouvelable qui permet au ministère de donner l'impression de ne pas avoir « lâché » Paquet. « Le projet m'intéresse, dit-il, fair-play, bien que le ministère lui ait fait miroiter un poste autrement plus important. Il s'agit dorénavant de trouver les chemins pour réintégrer les artistes à la Cité des sciences. Ces artistes doivent nous raconter le monde et ses transformations sociales et technologiques pour nous aider à le comprendre. Des sortes de conteurs en temps réel, qu'ils soient metteurs en scène, chorégraphes, plasticiens. »

Cet utopiste de la culture vient aussi d'être élu président de l'association pour les Etats généraux de l'écologie politique. Un mouvement lancé par les Verts. « J'ai demandé mon adhésion aux Verts à Toulon. Je serai présent aux municipales en 2001. En quelle position ? Rien n'est tranché. La bataille des idées m'a toujours passionné. J'aimerais aider à fermer cette parenthèse lamentable du Front national. Je n'aimerais pas laisser cet hon-

neur à un Marchiani. Je le combattrais avec la même énergie que celle que j'ai mise à lutter contre le Front national. »

Voilà l'homme de Châteauevallon reparti vers de nouveaux combats. Il connaît sa ville natale. « Toulon est dans un état catastrophique. La ville a perdu beaucoup d'habitants. Tout est à la baisse avec la crise de l'arsenal due à la réorganisation des armées. Les écologistes se posent les bonnes questions. Il faut l'émergence d'un projet alternatif. J'ai pris connaissance dans Le Monde des idées des "signataires du 20 août", je me sens proche de ces artistes qui ne veulent pas avoir l'obligation de créer dans des cases. La culture rentabilisée, tout comme la culture étatisée, est en train de mourir. » Gérard Paquet estime qu'il a gagné la partie à Châteauevallon, car « Châteauevallon est libre. Ce n'est ni Marignane ni Vitrolles ». Bien qu'il n'en dise rien, on comprend qu'il en veuille à ceux qui l'ont laissé chasser du lieu qu'il avait créé.

Il sera donc dans la bataille des municipales. Jean-Marie Le Chevallier, maire sortant, bien qu'il ait quitté le FN, se représente. Le FN aura son candidat. On dit aussi qu'il y aurait un mégrétiste, Marchiani s'est déclaré, peut-être Hubert Falco (UDF-RPR), et pour le PS probablement Odette Casanova, elle aussi une lutteuse. Gérard Paquet n'aurait pas davantage renoncé à faire reconnaître un droit de propriété intellectuelle sur Châteauevallon.

D. F.

## Programme

### ● Au Théâtre couvert.

Le 5 février : Compagnie Prana/Michel Lestrehan (art martial indien, danse, musique). Les 16 et 17 février : *Théâtres de Michel Raskine* (texte Olivier Py). Du 2 au 4 mars : *Ring* de Félix Ruckert (danse interactive). Les 29, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril : *Quoi qu'il en soit*, de Maguy Marin.

● Soirées gratuites, au Théâtre couvert. Le 12 février : Djamilia Henni-Chebra et Sawa (danse orientale et techno raï), à 20 h30. Le 19 février : Freebase, Pop'n Taco et Shabba Doo (rap/hip hop). Le 10 mars : Break style, les B3 (hip hop/percussions). Le 25 mars : Geneviève Sorin (danse, accordéons).

● Ateliers. Du 7 au 9 février : autour du texte, de la lecture et du théâtre (Jean-Pierre Raffaelli). Du 14 au 18 février : danse orientale, initiation (Djamilia Henni-Chebra).

Inscriptions et informations au 08-00-08-90-90 (appel gratuit). Par mail [resa@chateauevallon.com](mailto:resa@chateauevallon.com). Aux guichets : du lundi au samedi, de 10 heures à 19 heures. Châteauevallon, 83192, Ollioules.

**NOUVELLE ADRESSE**  
22, RUE QUENTIN BAUCHARD  
(angle Champs-Élysées)

club  
OUVERT  
TOUS LES JOURS

**79**

MÊME AMBIANCE  
NOUVEAU DÉCOR

THE DANSANT SOIRÉE "DANCE"  
TOUS LES JOURS VENDREDI ET SAMEDI  
de 14h30 à 19h de 22h à l'aube

SOIRÉE RÉTRO  
Du dimanche au jeudi à 21h30

Tél. 01 47 23 68 75

# Les faunes éclatés du Quatuor Albrecht Knust

Quelques grands noms de la danse contemporaine recréent le spectacle du mythique Nijinski

« LA PREMIÈRE FOIS que j'ai interprété le Faune de Nijinski, j'ai été submergé d'émotion tant le déchirement intérieur du danseur est sensible. Cet homme a crié mentalement en créant cette pièce, et ça crie en moi à travers lui quand je la danse. » Emmanuelle Huynh est l'une des cinq interprètes d'une nouvelle pièce conçue par le Quatuor Albrecht Knust (Dominique Brun, Anne Collod, Simon Hecquet, Christophe Wavelet) d'après *L'Après-midi d'un faune* de Vaslav Nijinski. Faire danser un rôle d'homme par une femme et réciproquement n'est que l'une des

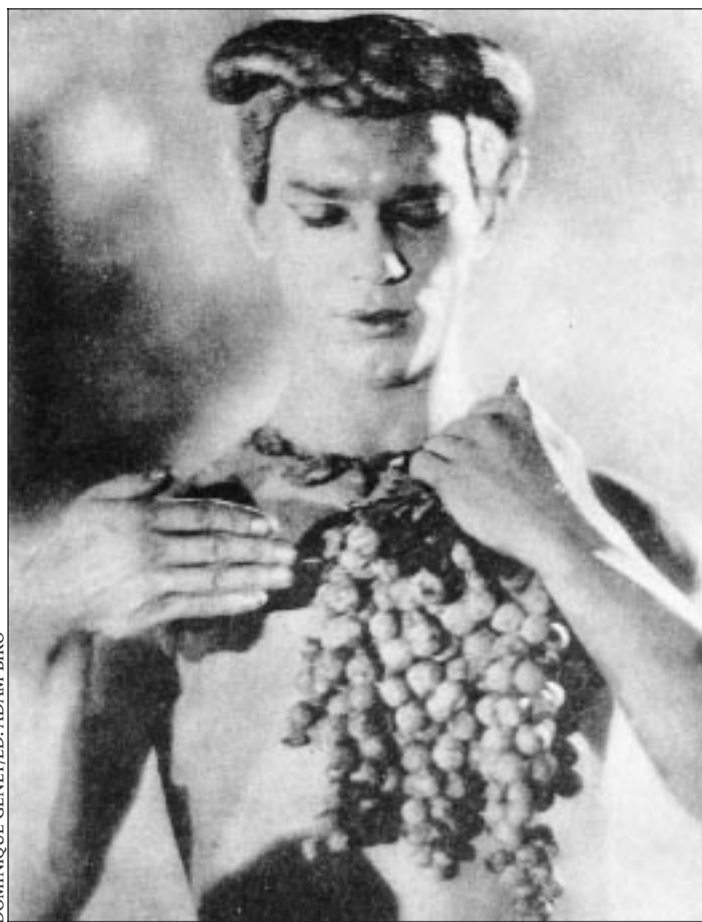
traces par le ballet classique. Et puis ce type de chorégraphie jouant entre la statuaire et l'image ne me tentait pas plus que ça. Le fait de collaborer avec le Quatuor Knust, dont j'apprécie la démarche, a emporté ma décision. »

Le Quatuor Albrecht Knust est un cas unique dans le paysage chorégraphique français. Lancé en 1993 par quatre danseurs reconnus (chez Daniel Larrieu, Odile Duboc...), il se fixe comme objectif de remonter d'anciennes chorégraphies à partir de partitions en notation laban (tous les quatre sont des spécialistes de ce système inventé

par Nadia Croquet, directrice du Théâtre de Caen, mise sur ce projet « qui, dit-elle, pense la mémoire et le contemporain avec intelligence ». La direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie, la région, le festival Octobre en Normandie suivent le mouvement. « ... d'un faune » (éclats) prend son élan. « Cette entreprise s'est imposée dans la mesure où la pièce de Nijinski a été un moteur de la modernité, précise Christophe Wavelet. C'est une danse presque blanche, au bord de l'immobilité. Elle a été conçue dans un mouvement d'arrachement à la tradition. On n'avait jamais osé mettre en scène une esthétique aussi différente de celle en vigueur : pieds en dedans, importance accordée au poids, aucune virtuosité spectaculaire, aucune psychologie. Jamais non plus un homme et une femme ne s'étaient rencontrés de cette façon sur scène. »

## UNE EXPÉRIENCE FRAGILISANTE

Nijinski a vingt-trois ans quand il crée, le 29 mai 1912, son premier ballet, au Châtelet à Paris. Il le règle sur sa sœur Bronislava Nijinska, qui, des heures durant, teste les différentes postures. Quatre-vingt-dix répétitions seront nécessaires aux danseuses des Ballets russes pour qu'elles habitent cette gestuelle angulaire, ces torsions du buste inspirées de fresques de la Grèce archaïque. Le scénario est simple : un faune poursuit une nymphe pendant que six petites nymphes font rideau entre lui et elle, qui ne lui laisse que son écharpe. Cette danse du désir, quasiment sans contact entre les deux personnages, Nijinski la transcrit trois ans plus tard dans son propre système de notation. Cette partition traduite en laban a servi de base au Quatuor Knust. « A l'exception des regards



Vaslav Nijinski en faune, phototypie d'Adolphe de Meyer (Musée d'Orsay).

qui ne sont pas indiqués, sa précision est diabolique, raconte Christophe Wavelet. Il n'est pas question ici de démarche patrimoniale, d'une quelconque revendication d'authenticité. L'histoire de la danse est vestigiale, éclatée. Cette fragmentation est l'essence du projet qui construit et déconstruit le Faune en questionnant l'actualité du ballet à travers la mémoire sensible du danseur aujourd'hui. »

Sur ce terrain, les interprètes ont joué avec une consigne de recherche intitulée « Mémoire/Plaisir » pour retrouver des souvenirs de danse plus ou moins effacés. Un processus « freudien » dont le résultat improvisé, entre jouissance et douleur, a débordé tous les participants. « On remonte tellement loin dans notre passé que nous en sommes presque tous arrivés à notre petite enfance, commentait Emma-

nuelle Huynh à quelques jours de la création à Caen. Jamais je ne me suis autant livrée sur un plateau. C'est une expérience fragilisante. » Violente aussi, à en juger par la prestation irrésistible de Loïc Touzé quand il campe le jeune Loïc qu'il était à l'âge de dix ans, dans son premier rôle de hallebardier à l'Opéra Garnier. « Je parle souvent de l'Opéra mais jamais je n'avais revécu corporellement ces souvenirs qui me renvoient à mes difficultés d'alors, comme celles de ne pas correspondre au modèle en rigueur, de me sentir en échec par rapport à ça. L'histoire de Nijinski me permet de réinvestir ma propre histoire. »

Rosita Boisseau

★ Centre Pompidou, les 3, 4 et 5 février, à 20 h 30. Tél. : 01-44-78-12-33. De 40 F à 60 F (de 6 € à 9 €).

## La danse note à note

En 1915, Nijinski transcrit la « danse du Faune » dans son propre système de notation, prolongeant celui de Stepanov que le danseur avait appris à l'École impériale du ballet de Saint-Petersbourg. Fondé sur l'analyse anatomique du geste, il est symbolisé par des notes musicales adaptées. En 1950, sa femme Romola dépose la partition à la British Library de Londres. En 1983, Ann Hutchinson Guest et Claudia Jeschke commencent à transcrire la partition en notation Laban. Leur décodage met en valeur les qualités d'analyse corporelle et les connaissances musicales de Nijinski. Pour la première fois dans l'histoire de la notation en danse, le Russe invente une écriture décomposant le mouvement de tout le corps.

singularités d'un spectacle aussi elliptique que son titre, « ... d'un faune » (éclats), ovni chorégraphique, parfois franchement drôle, qui dépose dans les corps les germes d'une histoire de la danse bien vivante.

Sur le plateau, quelques membres du gotha de la danse actuelle : Boris Charmatz, Jennifer Lacey, Jean-Christophe Paré, Loïc Touzé. Casting de rêve pour un ballet légendaire. « Un peu trop mythique à mon goût, souligne Boris Charmatz. J'étais réticent pour me coller à une figure de génie récupé-

dans les années 20 par Rudolf von Laban, maître d'Albrecht Knust). Des pièces de Yvonne Rainer, figure marquante des années 70, et de Steve Paxton renaissent alors. Le Quatuor met ensuite en chantier la reconstitution du Faune originel. L'équipe avale tout Mallarmé et les écrits sur le poète, écoute les multiples interprétations du *Prélude à l'après-midi d'un faune* de Claude Debussy, afin de créer une « chambre d'écho » autour du ballet.

Il leur faudra trois ans pour dénicher les coproducteurs du spec-

## Trois jours de joie pour « La Folle Journée » Bach

80 000 spectateurs, 202 concerts de musique vivante avec 500 artistes

### NANTES

de notre envoyée spéciale  
Nous sommes tous des fils de Bach. Il aura suffi de trois journées pour que l'évidence se fasse, claire comme une entrée de fugue de roche. Tous fils de Bach, du plus humble au plus grand, du baroque au « classique », en passant par l'amateur éclairé à la vesie ou à la lanterne.

Il n'y aura que les esprits chagrins pour avoir cliqué avec autant de précipitation sur « sauvegarde », choisi avec autant de vigilance leur camp retranché : comment expliquer, sinon, que France-Musiques se soit gardé de tout enregistrer qui ne soit pas strictement « baroque » ? Le public, heureusement, n'a pas fait de ségrégation, fréquentant « les uns et les autres » sans discrimination esthétique. D'ailleurs, que pouvait-on craindre d'espérer ? Que les magnifiques fussent munificents ? Ils le furent, contraints à l'excellence par l'amplitude même des œuvres (*Messe en si mineur* d'Herreweghe, *Passion selon saint Matthieu* de Paul McCreeh...). Que la querelle baroque-classique éclatât dans l'exigüité des ensembles de chambre ? Au contraire ! « La Folle Journée » Bach aura mis en lumière ce que les musiciens se chuchotent entre eux : les frontières s'ouvrent ! Il semblerait d'ailleurs que le violoncelle, multiple par sa nature duelle de soliste et de continuo harmonique, y soit pour quelque chose. Ainsi, en Belgique, Roel Dieltiens (à la tête de l'Ensemble Explorations), jouant à la fois sur instrument moderne et violoncelle baroque, ainsi l'enfant terrible des Pays-Bas, Pieter Wispelwey...

### ROMPRE AVEC LE BINAIRE

Côté français, un Jean-Guihen Queyras, longtemps affronté aux vigneurs de l'instrument moderne, vient de passer le cap, tiré par la manche par le claveciniste britannique Davitt Moroney – sans parler de la rencontre entre Alain Meunier et Blandine Verlet, jouant sur violoncelle et piano, des *Sonates pour viole de gambe et clavecin*.  
Dans un autre registre, c'est Jean

Tubéry, maître du cornet à bouquin (et de l'Ensemble La Fenice), venu dès mai 1999 initier les orchestres d'harmonie de Nantes, Paimbœuf et Saint-Nazaire à l'art de la respiration et du phrasé baroque, à une souplesse rompant avec le binaire des fanfares habituelles : le résultat chante, superbe de rondeur et de musicalité. Concorde civile ? Pourquoi pas, même si, parfois, la corde est raide ! Si le Quatuor Ysaye, avec quelques comparses de talent, se félicite de la présence de Blandine Verlet à ses côtés dans le troisième *Brandebourgeois*, c'est pour mieux mesurer le danger qu'il y a à laisser improviser, même au piano, une musicienne aussi rompue à la cadence. Il s'en est fallu de peu que le second mouvement, terrain de liberté pour l'une, ne menottât les autres. Nerfs tendus, oreilles aux

aguets, l'accord salvateur enfin perçu, on put envoyer le thème tant attendu !

80 000 fidèles embarqués pour 202 concerts de musique vivante avec 500 artistes sur le pont, 14 accordeurs, 18 clavecins et 12 orgues positifs, sans parler d'un orgue Obertin de dix-huit jeux monté pour l'occasion : avec ses 400 membres d'équipage en coulisses, le « René Martin » – inventeur de cette « Folle Journée » annuelle –, a réussi son voyage au long cours. Une recette de 5 millions de francs sur un budget global de 9 millions : pour l'année prochaine, pas d'iceberg en vue. En attendant l'hiver 2001 et les montagnes de la musique russe (1850-1950), Bach toujours et encore. Bach et notre joie à demeure.

M.-A. R.

### TROIS QUESTIONS À...

#### BLANDINE VERLET

1 Si la claveciniste que vous êtes, l'une des figures les plus marquantes d'un monde baroque devenu incontestable, regardez en arrière, que voit-elle ?

Il y a trente ou quarante ans, quand on touchait un instrument dit ancien, on était comme en révolte en face d'une musique qu'on pressentait non dite. Il fallait lutter, être indépendant d'esprit et aventureux pour imposer ses choix. On était dans une espèce de guérilla souterraine. J'aimais Bach à la folie. Je voulais jouer du clavecin. Le piano n'était pas le bon instrument.

2 Vous n'avez pourtant pas voulu jouer de clavecin avec les instrumentistes modernes dans les *Brandebourgeois*...

Ils étaient déçus ! Je savais que ça ne marcherait pas : il ne suffit pas de mettre un petit ornement de temps en temps pour entrer dans un style. Comme tous les instruments modernes, le piano est un peu terroriste. Il me fallait cette force pour emmener plus facilement les autres dans mon voyage. Cependant, après quatre concerts,

j'ai senti que j'aurais presque pu jouer le clavecin avec eux. Ils ont souvent une énorme faculté d'adaptation, une technique admirable, une musicalité magnifique. Ce qui me fait peur, c'est qu'ils donnent l'impression de vouloir brûler les étapes. Les choses ne sont pas si simples.

3 Comment avez-vous vécu cette Folle Journée Bach ?

Étre ici, c'est toute richesse. Que ces deux mondes, baroque et moderne, se rencontrent, c'était enfin mûr pour arriver. La musique en sort gagnante. Ici, on fait son métier de musicien. En ce moment, quatre ou cinq personnes jouent, cinq cents autres écoutent et prennent du plaisir. C'est ça le métier de musicien. Comme Bach le faisait : avec les gosses à l'école, les collègues de votre niveau, à la maison avec sa femme et ses moutons. Aller d'un concert à l'autre, d'une musique à l'autre, je trouve ça exaltant. J'ai adoré jouer dans le hall. Il y a des gens devant, derrière, qui marchent, qui écoutent. Qu'est-ce que ça peut faire le bruit ? C'est la vie !

Propos recueillis par Marie-Aude Roux

JMB PRODUCTIONS ET JOEL LALOUX PRESENTENT

# BIGARD MET LE PAQUET



## AU BATACLAN

LOCATION : 01 43 14 35 35

FNAC-0 803 020 040 - BATACLAN-0 836 680 509

(0,99F LA MN)

MAGASINS FNAC, CARREFOUR, RESEAU FRANCE BILLET, POINTS DE VENTES HABITUELS, 3615 BILLET, 3615 BATACLAN (2,23F LA MN), www.fnac.fr

CHARVET & AMERSON



UNIVERSAL



RIRE & CHANSONS, LA RADIO DU RIRE !



## EN VUE

■ Les parents d'une fillette de cinq ans, élève dans une école maternelle de Villeurbanne, portent plainte : deux petites camarades la bourraient de coups et la menaçaient de mort pour lui extorquer des bonbons.

■ Dimanche 30 janvier, les partisans du Hezbollah distribuaient des friandises dans les rues de Beyrouth et de Tyr, pour fêter la mort dans un attentat du colonel **Akl Hachem**, chef des services de l'armée du Liban sud.

■ Kocheh signifiant « haine », le gouverneur de Sohga, en Egypte, a décidé de changer le nom du village d'Al-Kocheh, où des émeutes religieuses ont fait 20 morts récemment.

■ Lundi 17 janvier, les moutons des **Eflatun**, une famille du village de Yakacik, en Turquie, piétinent un tas de sable devant la maison des **Kont**, leurs voisins ; une fusillade s'ensuit qui fait cinq morts, dans les deux camps.

■ **Huang Qinzhen**, un paysan de Guigang, dans le Guangxi, craque une allumette pour faire disparaître de la surface de son étang à poissons des traces de pétrole provenant de la fuite d'un pipe-line, et fait neuf morts en déchaînant, selon le *Yangcheng Wanbao*, quotidien local, « un gigantesque dragon de feu d'un kilomètre de long ».

■ Pour rendre sa ville « plus agréable aux touristes », **Miguel Bartra**, maire de Chiclayo, au Pérou, poursuivra les administrés qui prononceraient des obscénités sur la voie publique. « *Mon décret n'a pas contribué à améliorer l'image de la commune* », admet cependant **Francisco Antiporta**, maire d'El Agustino, près de Lima, qui, en 1999, avait interdit de cracher et de lâcher des vents dans les rues.

■ Jeudi 27 janvier, **Glenda Hollingsworth**, commerçante de Glen Walter, au Canada, découvrirait, par moins 20 degrés, quatre immigrants chinois et un coréen, figés, en état d'hypothermie, entassés dans une cabine téléphonique.

■ **Eric Smith**, fabricant québécois d'une pommade hydratante pour soulager les pis des vaches, a décuplé ses ventes depuis que la chanteuse canadienne **Shania Twain** a confié qu'elle s'en passait sur les joues.

■ Un projet de loi du gouvernement danois sur la douche obligatoire des porcs se heurte à l'opposition de droite, qui voudrait seulement l'appliquer aux cochons les plus gros, pour éviter aux producteurs de lourds investissements sanitaires.

Christian Colombani

## Le second tour de l'élection présidentielle croate

De nombreux journaux s'inquiètent du populisme et du caractère imprévisible de Stipe Mesic, le vainqueur du premier tour. « Novi List » le soupçonne même d'être un « Tadjman souriant »

**STIPE MESIC** n'aura guère eu le temps de savourer sa large victoire sur le social-libéral Drazen Budisa lors du premier tour, lundi 24 janvier 2000, de l'élection présidentielle croate. Accusé de populisme, M. Mesic est en effet sommé de clarifier certaines de ses intentions avant le second tour, prévu le 7 février. *Novi List*, quotidien proche du Parti social démocrate (SPD), allié de Drazen Budisa, est passé le premier à l'offensive sur deux fronts : le populisme de Stipe Mesic et le financement de sa campagne. *Novi List* reprend ainsi une déclaration de Stipe Mesic faite quelques minutes, seulement après l'annonce de sa victoire. Il estimait que « chaque

gouvernement a une ligne politique. Si un gouvernement ne respecte pas ses promesses, il doit logiquement tomber ». L'éditorialiste Drazen Vukovic Colic affirme ainsi que Stipe Mesic ne respecte pas l'accord de gouvernement signé par les six partis victorieux aux législatives du 3 janvier. Qualifiant ses intentions d'« obstacle à la démocratie », *Jutarni List* rappelle que le candidat Mesic a promis une diminution des pouvoirs présidentiels et non de « tenter de contrôler le gouvernement ».

Beaucoup de journaux s'inquiètent, en fait, du caractère « imprévisible », selon eux, de Stipe Mesic. Mais *Novi List* est le plus agressif



en n'excluant pas que Stipe Mesic soit « un Tadjman souriant ». « *Stipe Mesic doit prouver que derrière sa campagne Coca-Cola ne se cache pas de nouveau une politique de mauvaises intentions*. » Le choix de l'expression n'est pas innocent. Ce sont les mêmes mots qu'Ivica Racan, le futur premier ministre, utilisait en 1990 pour parler du parti au pouvoir, le HDZ de Franjo Tadjman. Le quotidien indépendant, *Jutarni List*, se demande, quant à lui, si le ton

agressif de cette campagne électorale n'aura pas des conséquences sur la cohésion de l'alliance des six partis » à laquelle appartient le Parti populaire de Mesic.

L'autre angle d'attaque porte sur le financement de cette campagne. *Novi List*, toujours, rappelle que « l'état-major de Mesic a promis de fournir la liste de ses sponsors mais qu'il ne l'a toujours pas fait ». Or, remarque le quotidien, « il y a dans son entourage des gens de moralité douteuse ».

Violamment mis en cause, Stipe Mesic pourra toujours se rassurer en lisant le sondage publié le 26 janvier par *Jutarni List*. Selon cette enquête, Mesic remporterait les élec-

tions avec 17 points d'avance sur Drazen Budisan. Cette enquête indique que Mesic serait le principal bénéficiaire du report des voix du HDZ, après l'élimination de son candidat au premier tour. « *Mesic serait ainsi élu par une combinaison inhabituelle d'électeurs, certains profondément anti-HDZ et d'autres, partisans de l'ancien parti au pouvoir*. »

La combinaison serait, en effet, inhabituelle. Dans la dernière édition de l'hebdomadaire indépendant *Globus*, Mirjana Kasapovic, professeur de sciences politiques à l'université de Zagreb, souligne ainsi que « le secret du triomphe de Mesic repose sur l'atmosphère anti-HDZ et anti-herzégovinienne » (Croates de Bosnie) qui prévaut en Croatie actuellement. « *Bon orateur, Mesic a surfé sur cette vague, qui se transforme progressivement en une sorte de racisme régional. Les Herzégoviens sont devenus de nouveaux Serbes (...), les personnes les plus à blâmer pour toutes les frustrations des Croates*. » Mirjana Kasapovic rappelle les stéréotypes dont beaucoup de Croates les affublent : « *primitifs, violents, criminels (...). Des gens qui ont volé la Croatie et usurpé le pouvoir (...). Si Mesic ne partage pas ces opinions, il joue consciemment sur ce genre d'émotions et les utilise. C'est ce qui lui a apporté une grande popularité auprès des électeurs*. » Selon *Globus*, l'autre raison de la victoire de Mesic est sa dénonciation radicale du HDZ. Le parti du président disparu n'a décidément plus la cote.

Christophe Châtelot

## DANS LA PRESSE

## FRANCE-INTER

Pierre Le Marc

■ La concomitance de la baisse importante du chômage et de l'entrée du secteur social en ébullition illustre tout à fait la situation du gouvernement. Jamais, depuis des décennies, une équipe ministérielle n'a bénéficié de courants de fond aussi porteurs. Enfin rétablie, la croissance a trouvé un régime de croisière. En générant à nouveau des emplois, elle dégonfle rapidement et durablement les statistiques du chômage. Et ce couple produit un élément immatériel, tout à fait essentiel : la confiance dont le gouvernement bénéficie de manière d'autant plus exclusive que l'opposition – toujours à la recherche de son équilibre – n'est pas en mesure

de la capitaliser. On l'a vu encore, ce week-end, avec le climat de doute qui règne au RPR. Ces courants favorables donnent une assise réelle au gouvernement mais pas une garantie de succès. Car ils engendrent, de manière collatérale, des remous revendicatifs importants qui s'ajoutent aux ressacs sociaux provoqués par les réformes.

## RTL

Alain Duhamel

■ Jacques Chirac a voulu marquer le coup face à la perspective d'un gouvernement de coalition entre la droite classique et l'extrême droite en Autriche, et il a bien raison. Dans l'immédiat, c'est d'ailleurs la seule chose que peuvent faire les gouvernements de l'Union des quinze : ne pas banaliser, ne pas relativiser, prendre date pour la suite (...) On

ne peut pas demander aux gouvernements européens de jouer les Ponce Pilate. Le leur fallait prendre date, en attendant l'inévitable moment de vérité : lorsque la confrontation des promesses électorales de Jörg Haider et des contraintes européennes se traduira par l'abandon en rase campagne des engagements du leader d'extrême droite qui apparaîtra à ce moment pour ce qu'il est : un brillant démagogue.

## THE NEW YORK TIMES

■ Les gouvernements, à travers l'Europe et au-delà, sont à juste titre alarmés du fait que le parti libéral, une formation xénophobe et d'extrême droite, est en train de négocier son entrée dans le prochain gouvernement autrichien (...). Le parti libéral s'est hissé au sommet du pouvoir en réclamant l'expulsion

des immigrés dans un langage volontairement proche de la phraséologie nazie. M. Haider a également fait l'éloge de la politique de l'emploi de Hitler, décrit les camps de concentration nazis comme des camps de correction et glorifié les anciens combattants SS. Il a par la suite présenté ses excuses pour certaines de ses remarques et a insisté sur les références démocratiques de son parti, mais il n'a pas convaincu. La rhétorique du parti libéral et la pensée raciste qui l'inspirent n'ont pas leur place dans le gouvernement d'une démocratie européenne. L'ascension du parti libéral vers le pouvoir en Autriche est particulièrement gênante en raison de la longue histoire de l'antisémitisme dans ce pays, et de la collaboration de l'Autriche avec Hitler pendant la guerre.

## SUR LA TOILE

## DVD : CODE-SOURCE RÉVÉLÉ

■ L'association américaine pour le contrôle des copies de DVD vidéo (DVD-CCA), qui a intenté plusieurs procès contre des internautes ayant diffusé un système de décryptage permettant de faire des copies illécites (*Le Monde* du 26 janvier), a elle-même divulgué par erreur le code-source secret de son logiciel de cryptage. Il était, en effet, inclus dans les pièces transmises au juge de Santa Clara (Californie) lors du dépôt de plainte, dont le dossier est à la disposition du public. Pour réparer son erreur, le DVD-CCA a demandé au tribunal de classer le document, mais il était trop tard. Le code est désormais largement diffusé sur Internet.

## FOOTBALL AFRICAÏN

■ Le site de Radio France Internationale (RFI) assure la retransmission en direct de tous les matches de football de la Coupe africaine des nations (CAN 2000), qui a lieu du 22 janvier au 13 février. Il publie également un journal quotidien, ainsi que des pages affichant les résultats, la composition des équipes, la grille des compétitions et des portraits de joueurs. Les matches peuvent aussi être écoutés en différé.

www.rfi.fr

Yves Eudes

www.toywar.com

Une victoire historique de l'Internet alternatif sur l'Internet marchand

IL ÉTAIT UNE FOIS une boutique virtuelle californienne appelée eToys.com, qui rêvait de vendre des jouets à tous les enfants d'Amérique. Malheureusement, elle s'était installée tout près d'un lieu de perdition : etoy.com, un collectif d'artistes européens avant-gardistes basé à Zurich, qui exposait des œuvres parfois très provocantes. Ainsi, s'ils oubliaient de taper le « s » final, les clients d'eToys se retrouvaient dans un univers déroutant, susceptible de choquer les âmes bien-pensantes de l'Amérique profonde.

En mai 1999, eToys entre en Bourse et lance une campagne de publicité. Ses responsables décident alors de se débarrasser de ce voisin gênant, en déchaînant contre lui la machine judiciaire américaine. En septembre, ils déposent une plainte contre etoy comportant trente-cinq accusations, dont celle de violation de marque, mais aussi pornographie, incitation au terrorisme, apologie de la drogue... Deux mois plus tard, un juge californien ordonne



la fermeture immédiate du site artistique. Aussitôt, NSI, la société gérant les noms de domaine pour le compte du gouvernement des Etats-Unis, prend l'initiative de supprimer l'adresse etoy.com. Mais le marchand de jouets avait sous-estimé ses adversaires. Le groupe artistique, constitué en so-

ciété, comptait plus de 120 membres dans toute l'Europe, aux Etats-Unis et au Japon. Ils refusent de céder et décident de contre-attaquer sur le terrain judiciaire, car ils sont détenteurs de la marque, et ont déposé leur nom de domaine dès 1995, deux ans avant la création de la boutique. Parallèle-

ment, ils lancent sur Internet, depuis Zurich, une vaste croisade mêlant l'humour, l'art et l'agitation politique, pour dénoncer la brutalité et le cynisme du marchand de jouets.

Ils créent un nouveau site, toywar.com, afin de coordonner la résistance qui s'organise sur tous les continents. En quelques semaines, etoy recrute plus de 1 400 nouveaux membres, dont beaucoup d'artistes américains, tandis que des dizaines de sites de soutien et sites parodiques voient le jour. Les médias couvrent l'affaire au jour le jour, ce qui rend les investisseurs nerveux : le cours de l'action eToys s'effondre. Peu avant Noël, les commerçants tentent de négocier un compromis, mais les artistes restent intransigeants. Le 24 janvier, la firme américaine capitule, acceptant même de payer la totalité des frais de justice. Les vainqueurs exigent à présent que NSI rétablisse sans délais l'adresse etoy.com.

## Abonnez-vous au Monde

Jusqu'à  
**360 F**  
d'économie  
soit  
**7 semaines**  
de lecture  
**GRATUITE\***

Offre valable jusqu'au 31/12/2000

ABONNEZ-VOUS  
ET DEVEZ LECTEUR  
PRIVILÉGIÉ DU MONDE

Oui, je souhaite m'abonner au Monde pour la durée suivante :

3 MOIS - 562 F  6 MOIS - 1 086 F  1 AN - 1 980 F

au lieu de 585 F\* au lieu de 1 170 F\* au lieu de 2340 F\*

\* Prix de vente au numéro (Tarif en France métropolitaine uniquement) Soit 360 F d'économie

je joins mon règlement soit :  F 001 MQ 001

par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Monde

par carte bancaire N° \_\_\_\_\_

Date de validité \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

M.  Mme Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

	TARIFS HORS FRANCE	
	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne
1 AN	2 190 F	2 960 F
3 mois	598 F	790 F

USA - CANADA  
\* Le Monde - (USPS-009729) is published daily for \$ 8.92 per year - Le Monde - 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices, POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919-1518  
Pour les abonnements souscrits aux USA: INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3350 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23461-2983 USA - Tél.: 800-428-3003

Offre valable jusqu'au 31/12/2000

• Pour tout renseignement concernant : le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement etc. Téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

• Pour un changement d'adresse, un transfert ou une suspension vacances un numéro exclusif : 0 803 022 021

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

## La cause des livres

par Alain Rollat

« *TOUS les moyens sont bons, écriviez-vous dans Les Mains sales, quand ils sont efficaces*. » Pourquoi, alors, de votre vivant, cher « philosophe du siècle », avez-vous été si condescendant avec la télévision ? Pourquoi, au faite de votre notoriété, cher Jean-Paul Sartre, avez-vous été si chiche avec Bernard Pivot ? Certes, vous étiez déjà aveugle, et fort mal en point, quand fut diffusée, en 1975, la première d'« Apostrophes ». Cela ne vous empêchait pourtant pas de prodiguer encore quelques faveurs à la radio...

Certains de vos disciples prétendent que vous gardiez rancune à ce freluquet d'avoir, à l'époque où il chroniquait dans les colonnes du *Figaro littéraire*, égratigné votre « petit Castor ». Sans doute méritait-il un séjour au purgatoire. S'il réécrit aujourd'hui que votre chère Simone de Beauvoir était « une vraie femme de lettres... pour courrier du cœur »,

les Chiennes de garde seraient promptes à réclamer sa tête à Michèle Cotta. Il se dit aussi, plus sérieusement, que, à vos yeux, l'univers de la critique littéraire ressemblait trop à un funérarium pour vous donner l'envie de paraître en son temple télévisuel après avoir ironisé sur les recueils de pensées mortes dont « il ne reste que les petits cercueils qu'on range sur des planches, le long des murs, comme les urnes d'un colombarium. »

Mais que resterait-il de votre littérature, et de celle des autres, en dehors des bibliothèques et de France Culture, si Bernard Pivot et deux ou trois autres ne s'acharnaient pas à veiller sur ces urnes jusqu'à des heures de plus en plus tardives ? Souffrez qu'on vous le dise ici comme on l'a pensé, vendredi soir, en voyant ce pauvre Bernard Pivot obligé de recourir à des archives privées pour ajouter à son menu quelques images

montrant votre pensée à l'œuvre dans la complexité d'écriture qui l'unissait à celle de votre « petit Castor » chéri : votre parti pris soixante-huitard contre la télévision des années 60-70 a failli se retourner contre votre œuvre ! Sans Bernard Pivot, moins rancunier que vous, vous n'auriez jamais connu cet extraordinaire moment de jouissance posthume que vous avez sûrement éprouvé au spectacle de ce passionnant « Bouillon de culture » préparé à votre gloire. Oseriez-vous nier que si quelqu'un a bien servi la cause des livres vivants, depuis vingt-cinq ans, c'est bien lui ? Le nouveau commandeur de vos croyants, le converti Bernard-Henri Lévy, dit que vous vous flatiez d'être, à la façon de Descartes, un « penseur à explosions ». Admettez donc enfin, n'en déplaise à Simone, que Bernard Pivot aura été, lui, un formidable al-lumeur de mèches.

LUNDI 31 JANVIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

15.10 Le Monde des idées.  
Thème : La nouvelle économie.  
Invités : Anton Brender ;  
Daniel Cohen. LCI

23.00 Les Manipulations  
de l'histoire. Forum

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs.  
Invités : Les Robins des Bois ;  
Ben Christopher ; Jean-Marie Bigard ;  
Chantal Thomass. Canal +

18.30 et 21.30 L'Invité de PLS.  
Invité : François Hollande. LCI

20.55 Jour après jour. Pas de trêve  
pour les urgences. Mois après mois.  
France 2

21.05 Le Point.  
Les investisseurs français.  
Les aliments transgéniques.  
Les petits gâteaux vachons. TV 5

23.05 Argent public.  
L'office HLM de Paris. L'argent  
de Kohl. Lifting réussi pour  
Ntre-Dame de Paris.  
Le château de Versailles.  
Versailles : après la tempête. France 2

23.20 Y a pas photo !  
Les histoires étonnantes  
et drôles des milliardaires. TF 1

DOCUMENTAIRES

20.00 Jazz sous influences.  
[12/13]. Liaisons indiennes. Planète

20.15 Reportage.  
Welcome to Huntsville. Arte

le Monde  
TELEVISION

CINÉCINÉMAS 3

20.10 Claire Denis, la vagabonde  
Un pseudo-monologue passionnant  
de la cinéaste, sorte de portrait-  
entretien en plans serrés réalisé  
par Sébastien Lifshitz en 1995.  
Elle évoque ses films, notamment  
son troisième long métrage sorti  
en 1993, *J'ai pas sommeil* (à voir sur  
Arte lundi 7 février à 20.45), ainsi  
que quelques autres (*Chocolat*,  
1988 ; *S'en fout la mort*, 1990 ; *US go  
home*, 1994), autant d'arguments  
d'autoanalyse.

20.30 Alaska, le syndrome  
Exxon Valdez. Planète

21.00 Les Grandes Batailles  
du passé. [5/14]. Histoire

21.30 Itinéraires sauvages. Chronique  
de la forêt des Vosges. Odyssée

22.10 Pour une poignée  
de gros sel. Planète

23.00 Mariages forcés  
au Yémen. Planète

23.05 Bouquetin des Alpes.  
23.55 Envoyé spécial au paradis.  
[5/6]. Mission au Kenya. Planète

0.30 La Guerre du Golfe. [1/2]. Planète

0.45 Roger Caillols. [5/8]. Histoire

SPORTS EN DIRECT

20.55 Football. Coupe d'Afrique  
des Nations. Canal + vert

22.35 Boxe. Championnat d'Europe.  
Poids légers : Julien Lorcy (Fr.) -  
Oscar Garcia-Cano (Esp.) ;  
Jean-Baptiste Mendy (Fr.) -  
Djamel Lifa (Fr.). Canal +

MUSIQUE

21.00 « La Pie voleuse ».  
Mise en scène de Michael Hampe.  
Dir. Bruno Bartoletti. Muzzik

22.30 Bach par Karl Richter. Mezzo

23.00 Schubert dirigé par Sylvain  
Cambreling. Avec Juliane Banse,  
soprano ; Hermine May, alto ;  
Deon Van der Walt, ténor ;  
Hermann Prey, basse. Mezzo

ARTE

20.40 Thérèse ■ ■ ■  
La courte vie de Thérèse Martin,  
née à Alençon en 1873 et morte en  
1897, devenue Sœur Thérèse de  
l'Enfant Jésus, béatifiée en 1923,  
canonisée en 1925, n'a guère inspiré  
le cinéma français. Sinon pour  
des imageries pieuses faisant réfé-  
rence aux « miracles » de sa  
sainteté et pour des biographies  
conventionnelles destinées à plaire  
au public catholique. Et puis, en  
1986, événement du Festival de

0.15 David Bowie and Friends.  
Au Madison Square Garden,  
à New York, en 1997. Canal Jimmy

0.30 Musica. *La Tosca*. Mise en scène  
de Nikolaus Lehnhoff Chailly.  
Par l'Orchestre du Concertgebouw  
d'Amsterdam et les Chœurs  
du Nederlandse Opera,  
dir. Riccardo Chailly. Arte

THÉÂTRE

20.55 Les Jumeaux.  
Pièce de Jean Barbier. Mise en scène  
de Gérard Savoisien. TMC

TÉLÉFILMS

20.50 Marie et Tom. D. Baron. TF 1

21.00 Bach, le cantor de Saint-Thomas.  
Colin Nears. Mezzo

23.10 La Maison maudite.  
William Wiard. France 3

COURTS MÉTRAGES

22.10 Court-circuit. *Service*. Jan Thüring  
et Philippe Fleischmann. Arte

SÉRIES

19.30 et 0.35 Mission impossible.  
Le conflit. Série Club

20.55 Docteur Sylvestre.  
Le Don d'un frère. France 3

21.50 New York Police Blues.  
Veille d'audience (v.o.). Canal Jimmy

22.20 The P.J's, les Stubbs.  
U Got to Kart (v.o.). Série Club

23.45 Profiler. La fin de Jack. O. TSR

Cannes, vint celui qu'on n'attendait pas pour un sujet aussi aride : Alain Cavalier (un portrait de ce cinéaste atypique est proposé mercredi 2 février à 23.45 sur Arte). *Thérèse*, réalisée avec un budget modeste et des inconnues, sidère et enthousiasme le festival, qui lui décerne le Prix spécial du jury. Alain Cavalier, agnostique, refuse la biographie édifiante, ne parle ni de foi ni de sainteté, mais de l'amour d'une jeune fille (Catherine Mouchet, surprenante) pour le Christ. Un film magnifique.

FILMS



20.40 Thérèse ■ ■ ■  
Alain Cavalier.  
Avec Catherine Mouchet,  
Aurore Prieto (France,  
1986, 90 min). Arte

20.50 Il était une fois  
dans l'Ouest ■ ■ ■ ■ ■  
Sergio Leone (Italie,  
1969, 175 min). M 6

21.00 Parfum de femme ■ ■ ■  
Dino Risi (Italie, 1974, v.o.,  
100 min). Paris Première

22.15 Une étrange affaire ■ ■ ■  
Pierre Granier-Deferre (France,  
1981, 90 min). TV 5

22.20 L'Incinérateur de cadavres ■ ■ ■  
Juraj Herz (Tchécoslovaquie, 1969,  
v.o., 100 min). Arte

22.30 Nord ■ ■ ■  
Xavier Beauvois (France,  
1991, 105 min). Cinéfaz

22.35 Le Déclin  
de l'empire américain ■ ■ ■  
Dony Arcand (Canada, 1985,  
100 min). Canal Jimmy

22.35 Les Sept Femmes  
de Barberousse ■ ■ ■  
Stanley Donen (Etats-Unis,  
1954, 110 min). Cinétoile

22.40 Le Pigeon ■ ■ ■  
Mario Monicelli (Italie, 1958, N.,  
v.o., 110 min). Paris Première

23.00 Priscilla, folle du désert ■ ■ ■  
Stephan Elliot (Australie, 1995,  
90 min). Téva

23.45 Noir comme le souvenir ■ ■ ■  
Jean-Pierre Mocky (France - Suisse,  
1995, 90 min). M 6

0.15 Les Affranchis ■ ■ ■  
Martin Scorsese (Etats-Unis,  
1990, 150 min). Cinéfaz

1.20 Guantamera ■ ■ ■  
Tomas Gutiérrez Alea  
et Juan Carlos Tabío (Cuba, 1995,  
100 min). Ciné Cinémas 1

2.45 Paperhouse ■ ■ ■  
Bernard Rose (GB - EU,  
1987, 95 min). Cinéfaz

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.35 Melrose Place.  
18.25 Excluf.  
19.05 Le Bigdil.  
19.57 Clic et net.  
20.00 Journal, Météo.  
20.50 Marie et Tom.  
Téléfilm. Dominique Baron.

23.20 Y a pas photo !  
Les histoires étonnantes  
et drôles des milliardaires.  
0.50 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

17.20 Un livre, des livres.  
17.25 Cap des Pins.  
17.55 Nash Bridges.  
18.45 Friends.  
19.15 Qui est qui ?  
19.50 Un gars, une fille.  
20.00 Journal, Météo.  
20.55 Jour après jour. Pas de trêve  
pour les urgences. Mois après mois.  
23.05 Argent public.  
0.40 Journal, Météo.

FRANCE 3

17.40 Le Kadox.  
18.13 Comment ça va aujourd'hui ?  
18.20 Questions pour un champion.  
18.48 Un livre, un jour.  
18.50 Le 19.20 de l'information, Météo.  
20.05 Fa si la.  
20.35 Tout le sport.  
20.55 Docteur Sylvestre.  
Le Don d'un frère.  
22.35 Météo, Soir 3.  
23.10 La Maison maudite.  
Téléfilm. William Wiard. O.  
0.40 Aléas.

CANAL +

15.35 Un cri dans l'océan ■  
Film. Stephen Sommers. O.

17.15 Football américain.  
► En clair jusqu'à 20.40

18.20 Nulle part ailleurs.  
20.30 Le Journal du cinéma.  
20.40 A couteaux tirés  
Film. Lee Tamahori. O.

22.35 Boxe.  
0.35 Football.  
2.15 Brute  
Film. Maciej Dejczer (v.o.). O.

ARTE

19.00 Nature. Les Parcs nationaux.  
Dans la vallée de l'Elbe.

19.45 Arte info, Météo.  
20.15 Reportage.  
Welcome to Huntsville.

20.40 Thérèse ■ ■ ■  
Film. Alain Cavalier.

22.10 et 0.00 Court-circuit.  
*Service*. Jan Thüring  
et Philippe Fleischmann (v.o.).  
*El rio*. Enrique Chediak (v.o.).

22.20 L'Incinérateur de cadavres ■ ■ ■  
Film. Juraj Herz (v.o.).

0.30 Musica. *La Tosca*.  
Opéra de Puccini.

2.30 Tu l'as bien mérité !  
Felipe Jiménez Luna (v.o.).

M 6

17.35 Les Bédés de M 6.  
18.25 Sliders, les mondes parallèles.  
19.15 Cosby Show.  
19.45 Aujourd'hui, Christophe a testé...  
19.54 Le Six Minutes, Météo.  
20.05 Une nounou d'enfer.  
20.40 Décrochage infos, Cinésix.  
20.50 Il était une fois  
dans l'Ouest ■ ■ ■ ■ ■  
Film. Sergio Leone.

23.45 Noir comme le souvenir ■ ■ ■  
Film. Jean-Pierre Mocky. O.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Décibels. Qui écoute  
de la musique contemporaine ?

22.10 Multipistes.  
22.30 Surpris par la Nuit.  
Top Dogs, de Urs Widmer.  
0.00 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. A l'Opéra Comique,  
à Paris, par Les Arts Florissants.

22.30 Jazz, suivez le thème.  
Everybody Loves My Baby.

23.00 Le Conversatoire.  
0.00 Tapage nocturne. Roland Auzet.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Mozart.  
20.40 Joseph Joachim. Œuvres  
de Mendelssohn, Schumann,  
Joachim, Liszt, Brahms.

22.30 Les Soirées (suite). Œuvres  
de Beethoven, Joachim, Bruch, Bach.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 1492, naissance  
d'un nouveau monde.  
Invités : Jacques Attali ; Jean  
Delumeau ; Jean-Paul Duviols ;  
Béatrice Leroy. Forum

22.00 Ces merveilleux fous volants.  
Invités : Gérard Bichet ; Claudette  
Feuillette ; Philippe Jeorgefaguet ;  
Jean Pus ; Lucien Robineau. Forum

23.00 Guerre High Tech,  
guerre sans morts ?  
Invités : Loup Francart ; François  
Gere ; Jean-Marie Guehénno ;  
Jean Guisnel ; Peter Hearly. Forum

MAGAZINES

14.30 La Cinquième rencontre...  
Justice, société :  
Huis clos en mer. La Cinquième

16.00 Saga-Cités.  
Mourir à l'aventure. France 3

17.00 Les Lumières du music-hall.  
Michel Legrand. Paris Première

18.20 Nulle part ailleurs.  
Invités : Le Professeur Choron ;  
Stomy Bugsy. Canal +

18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. LCI

19.00 Archimède.  
Voir : Le crabe. Expérience : Le son  
du verre. Sciences animées :  
Et pourtant, elle tourne.  
Portrait : Maurice Mattauer.  
Application : L'empreinte  
de Tchernobyl.  
Livres : Tout un orchestre. Arte

19.30 et 23.30 Rive droite,  
rive gauche. Paris Première

19.50 Zinefil Spécial  
Toy Story II. Disney Channel

20.50 De quel droit ?  
Catastrophes naturelles :  
qui doit payer ? M 6

20.55 Pourquoi ? Comment ?  
La mer : dangers  
et mystères. France 3

21.00 Le Gai Savoir.  
Jacques Derrida. Paris Première

22.40 Le Droit de savoir.  
Triches à la consommation :  
fraudeurs sans frontières. TF 1

23.05 La Vie à l'endroit.  
Comment ils ont fait fortune. France 2

0.20 Zone interdite.  
Hôpital : état d'urgence. M 6

0.30 T'as pas une idée ?  
Avec Michèle Bernier. Canal Jimmy

DOCUMENTAIRES

18.15 Perspectives américaines.  
[4/8]. Le style industriel. Planète

18.30 Le Monde des animaux.  
Le Dragon de Komodo. La Cinquième

le Monde  
TELEVISION

TMC

20.55 Le Roi et moi  
Tandis que sort sur les écrans une  
nouvelle version, avec Jodie Foster,  
de l'histoire d'Anna Leonowens,  
adaptée du roman de Margaret  
Landon, TMC rediffuse la comédie  
musicale de Broadway qui révéla  
Yul Brynner et Deborah Kerr. En  
1862, une jeune veuve anglaise,  
engagée comme gouvernante des  
enfants royaux du Siam, s'emploie  
à faire du souverain un gentleman.  
Chorégraphie originale.

19.15 Armement militaire.  
Le prix à payer. Planète

20.00 Vissages d'Amazonie.  
[1/5]. Planète

20.15 Reportage.  
Turquie, six mois après. Arte

20.30 Rugby, histoire d'un jeu.  
[1/4]. Le rugby de classes. Planète

20.45 La Vie en face.  
Les Filles de Pattaya. Arte

21.20 Entre exil et mémoire. Les  
descendants des marranes. Planète

21.25 Les Chefs-d'œuvre  
et leurs Secrets.  
[5/6]. Procédés d'antan,  
couleurs d'aujourd'hui. Odyssée

21.35 Thema. Amérique latine,  
la force d'un destin. Arte

21.50 Boogie-woogie. Mezzo

22.00 Roger Caillols. [6/8]. Histoire

22.10 Patrick Henry,  
un procès capital. Odyssée

22.20 Jazz sous influences.  
[12/13]. Liaisons indiennes. Planète

22.30 Danger réel. Police du futur :  
les limites du pouvoir. 13<sup>ème</sup> RUE

23.05 La Conquête spatiale  
en Union soviétique. [1/3].  
L'homme sans visage. Odyssée

23.30 Le Siècle du vent. Arte

23.45 David Bowie,  
Changes. Canal Jimmy

0.05 Les Churchill. [3/3].  
1945-1965 : Les héritiers. Odyssée

SPORTS EN DIRECT

18.30 Football.  
Championnat de D 1 (24<sup>e</sup> journée) :  
Auxerre - Bordeaux. Canal + vert

20.45 Football.  
Championnat de D 1 (24<sup>e</sup> journée) :  
Monaco - Paris-SG. Canal +

21.30 Boxe. Poids super-légers :  
Souleymane M'Baye (Fr.) -  
Giuseppe Lauri (Ita).  
Lourds-légers : Turan Bagci (Fr.) -  
Darren Griffiths (GB). Eurosport

DANSE

17.40 Tarass Boulba, de Janacek, par  
Pavel Smok. Ballet. Chorégraphie  
de Pavel Smok. Par le ballet  
de chambre de Prague. Mezzo

MUSIQUE

19.30 Best of Africa. Lors du Festival  
de jazz de Montreux. Muzzik

20.30 « Symphonie » n° 4 en ré mineur  
opus 120, de Schumann.  
Par l'Orchestre symphonique  
du SWF de Baden-Baden,  
dir. Erich Leinsdorf. Muzzik

CANAL JIMMY

22.40 Les Sopranos  
Avant d'entamer la diffusion de la  
deuxième saison inédite, Canal  
Jimmy repropose les treize pre-  
miers épisodes de cette série. Tony  
Soprano (James Gandolfini) est un  
*capo* de la mafia du New Jersey.  
Surveillé par le FBI, confronté aux  
rivalités du milieu et à l'emprise de  
sa mère, le mafieux va commencer  
une psychanalyse. Première diffu-  
sion en v.o. le dimanche à 21.05, en  
v.f. le mardi à 22.40.

MARDI 1<sup>er</sup> FÉVRIER

FILMS

21.00 « Concerto » pour violon d'Elgar.  
Avec Itzhak Perlman, violon. Par  
l'Orchestre symphonique de la BBC,  
dir. Guennadi Rogjstevski. Muzzik

22.25 Marciac Sweet 99. Bireli & Friends.  
Avec Philip Catherine, guitare ;  
Christian Escoudé, guitare ;  
Sylvain Luc, guitare. Muzzik

22.45 « Rhapsodie bulgare » n° 2,  
de Chistokov.  
Avec Svetlin Roussev, violon. Mezzo

23.00 Così fan tutte. Mise en scène  
de Peter Sellars. Par l'Orchestre  
symphonique de Vienne et le Chœur  
Arnold Schoenberg,  
dir. Craig Smith. Mezzo

23.20 Gala de Berlin 97. Avec Anne-Sofie  
von Otter, chant ; Bryn Terfel, chant ;  
Véronique Gens, chant ; Stella  
Doufexis, chant ; Roberto Alagna,  
chant ; Mikhail Pletnev, piano ;  
Gil Shaham, violon. Muzzik

0.00 Chopin. RTBF 1

TÉLÉFILMS

20.30 Le Jeu du roi. Marc Evans. Festival

21.50 Un pull par-dessus l'autre.  
Caroline Huppert. Festival

22.40 Les Roses de l'assassin.  
Max Fischer. O. M 6

23.25 Au cœur des ténèbres.  
Nicolas Roeg. O. France 3

0.55 De gré ou de force.  
Fabrice Cazeneuve. Arte

COURTS MÉTRAGES

1.10 Libre Court. *Le Petit Week-end*.  
Michel Bertrou. France 3

SÉRIES

19.25 Mission impossible.  
L'héritage. Série Club

20.05 Une nounou d'enfer.  
Le grain de beauté. M 6

20.45 Le Caméléon.  
Sur la corde raide.  
L'élément révélateur. Série Club

21.40 Ally McBeal.  
Only the Lonely (v.o.). Téva

22.15 Friends. The One Where  
Ross Hugs Rachel (v.o.). Canal Jimmy

22.40 Les Sopranos.  
Egarement. Canal Jimmy

22.45 The Practice, Donnell & associés.  
Fin de partie (v.o.). Série Club

23.30 New York Undercover.  
Meurtre en entreprise. 13<sup>ème</sup> RUE

0.20 La Planète des singes.  
Le tyran. 13<sup>ème</sup> RUE

0.30 Tout feu, tout femme. TMC

0.50 Mission impossible.  
L'héritage. Série Club

1.55 Star Trek, Voyager.  
Nom sequitur (v.o.). Canal Jimmy

FRANCE 2

1.10 Cris et chuchotements ■ ■ ■  
Au début du siècle, dans un châ-  
teau suédois, une femme se meurt  
d'un cancer. Ses sœurs s'efforcent  
de l'assister. Mais l'attente est  
longue, intolérable. Elles se dé-  
tachent de la mourante et  
sombrent dans leurs problèmes  
personnels. Esthétiquement admi-  
rable, ce film d'Ingmar Bergman  
est le récit oppressant d'une ag-  
onie qui vient déranger des êtres  
sans amour, murés dans leur soli-  
tude. En v.o.

14.15 Une étrange affaire ■ ■ ■  
Pierre Granier-Deferre (France,  
1981, 105 min). TV 5

14.40 Nous irons tous  
au paradis ■ ■ ■  
Yves Robert (France,  
1977, 110 min). Cinétoile

14.50 The Crying Game ■ ■ ■  
Neil Jordan (Grande-Bretagne,  
1992, 110 min). O. Cinéstar 1

15.10 L'Honneur des Prizzi ■ ■ ■  
John Huston (Etats-Unis,  
1985, 130 min). Cinéfaz

17.20 Mean Streets ■ ■ ■  
Martin Scorsese (Etats-Unis,  
1973, 110 min). Cinéfaz

19.30 La Rose pourpre  
du Caire ■ ■ ■ ■ ■  
Woody Allen (Etats-Unis,  
1985, 85 min). Cinétoile

20.40 Edward  
aux mains d'argent ■ ■ ■ ■ ■  
Tim Burton (Etats-Unis,  
1990, 115 min). RTL 9

20.55 L'Héritier ■ ■ ■  
Philippe Labro (France,  
1972, 110 min). Cinétoile

22.05 La ville gronde ■ ■ ■  
Mervyn LeRoy (Etats-Unis, 1937,  
N., v.o., 95 min). Ciné Classics

22.30 La Vie des morts ■ ■ ■  
Arnaud Desplechin (France,  
1990, 55 min). Paris Première



22.30 Usual Suspects ■ ■ ■  
Bryan Singer. Avec Gabriel Byrne,  
Kevin Pollak (Etats-Unis, 1994,  
v.o., 105 min). Cinéfaz

23.25 Maudite Aphrodite ■ ■ ■  
Woody Allen (Etats-Unis, 1995,  
90 min). Ciné Cinémas 1

0.15 Le Cavaleur ■ ■ ■  
Philippe de Broca (France,  
1978, 95 min). Cinétoile

0.15 L'Impasse ■ ■ ■  
Brian DePalma (Etats-Unis,  
1993, 145 min). Cinéfaz

0.55 Le Petit Homme ■ ■ ■  
Jodie Foster (Etats-Unis,  
1991, 105 min). Ciné Cinémas 1



1.10 Cris et chuchotements ■ ■ ■  
Ingmar Bergman.  
Avec Harriet Andersson,  
Ingrid Thulin (Suède, 1972, v.o.,  
90 min). France 2

2.05 Frankenstein  
s'est échappé ■ ■ ■  
Terence Fisher (Grande-Bretagne,  
1957, 80 min). Ciné Cinémas 2

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

14.45 Arabesque.  
15.40 Magnum.  
16.40 Sunset Beach.  
17.35 Melrose Place.  
18.25 Excluf.  
19.05 Le Bigdil.  
20.00 Journal, Météo.  
20.50 Les Keufs. Film. Josiane Balasko.  
22.40 Le Droit de savoir.  
Triches à la consommation :  
fraudeurs sans frontières.  
0.00 Minuit sport.

FRANCE 2

14.55 Le Renard.  
16.00 Tiercé.  
16.10 La Chance aux chansons.  
16.50 Des chiffres et des lettres.  
17.20 Un livre, des livres.  
17.25 Cap des Pins.  
17.55 Nash Bridges.  
18.45 Friends.  
19.15 Qui est qui ?  
19.50 Un gars, une fille.  
20.00 Journal, Météo.  
20.50 Smilla. Film. Bille August. O.  
22.55 Un livre, des livres.  
23.05 La Vie à l'endroit.  
Comment ils ont fait fortune.  
0.40 Journal, Météo.  
1.10 Cris et chuchotements ■ ■ ■  
Film. Ingmar Bergman (v.o.). O.

FRANCE 3

14.48 Le Magazine du Sénat.  
14.58 Questions au gouvernement.  
16.00 Saga-Cités. Mourir à l'aventure.  
16.35 Les Minikeums.  
17.40 Le Kadox.  
18.20 Questions pour un champion.  
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.  
20.05 Fa si la.  
20.35 Tout le sport.  
20.55 Pourquoi ? Comment ?  
La mer : dangers et mystères.  
22.55 Météo, Soir 3.  
23.25 Au cœur des ténèbres.  
Téléfilm. Nicolas Roeg. O.  
1.10 Le Petit Week-end.  
Film. Michel Bertrou.

CANAL +

13.45 Le Prédicateur  
Film. Robert Duvall. O.

15.55 1 an de +.  
16.45 Le Journal du cinéma.  
16.50 Mookie  
Film. Hervé Palud. O.

► En clair jusqu'à 20.45

18.20 Nulle part ailleurs.  
19.05 Le Journal du sport.  
20.15 Football.  
Championnat de D 1  
Monaco - Paris-SG.

22.50 Code Mercury ■  
Film. Harold Becker (v.o.). O.

0.34 Pin-up.  
0.35 Football.  
24<sup>e</sup> Journée de D 1 :  
Auxerre - Bordeaux.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 La Cinquième rencontre...  
Justice, société : Huis clos en mer.

16.00 Bienvenue au grand magasin.  
16.30 Alfred Hitchcock présente.  
17.00 Galilée : La majorité.  
17.15 Qu'est-ce qu'on mange ? L'eau.  
17.30 100 % question.  
17.55 Côté Cinquième :  
18.30 Le Monde des animaux.  
18.56 C'est quoi la France ?  
19.00 Archimède.  
19.45 Arte info, Météo.  
20.15 Reportage. Turquie, six mois après.  
20.45 La Vie en face. Les Filles de Pattaya.  
21.35 Thema. Amérique latine,  
la force d'un destin.  
21.40 Cabeza de Vaca  
Film. Nicolas Echeverría (v.o.).  
23.30 Le Siècle du vent.

0.55 De gré ou de force.  
Téléfilm. Fabrice Cazeneuve.

M 6

13.35 Les Orages d'un été.  
Téléfilm. Kevin Bacon.

15.20 Models Inc.  
16.10 M comme musique.  
17.35 Les Bédés de M 6.  
18.25 Sliders, les mondes parallèles.  
19



## Cessez-le-plomb ! par Pierre Georges

ENCORE conviendrait-il de ne pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages en baie de Somme ! Jean Saint-Josse, le patron de Chasse Pêche Nature et Traditions, devient franchement assommant. Il roule du fusil, comme d'autres des biceps. Il tempête, menace, promet mille représailles électives aux députés et maires qui ne voteraient ou même ne penseraient pas bien. Il insulte les Verts, ses prédateurs préférés. Il s'assied sur les lois et règlements au motif que ceux-ci ne lui conviennent pas totalement. Il tient le monologue pour la forme la plus aboutie du dialogue. Et voici que, parce qu'une enquête préliminaire de la Cour des comptes révèle que pour subventionner ses activités politiques le CPNT a actionné, illégalement, la pompe à phynances des fédérations de chasse, il crie au scandale. Non pas sur le fait que cela soit, mais sur celui que cela soit dit.

La chasse est un loisir, une pratique, un art et une tradition qui ne nous gêne pas. Et nous choque encore moins. On l'a déjà écrit ici, quitte à recevoir, par le travers du courrier, quelques volées de lettres indignées des anti-chasse. Comme on a écrit que les chasseurs savaient être souvent, par connaissance du gibier et par souci de pérennité de leur passion, au premier rang des défenseurs éclairés de la nature.

Mais la manière dont CPNT défend sa cause et les excès de cette cause, son pouvoir et ses abus de pouvoir, ne manquent pas de surprendre. Le discours est devenu tellement ultra, tellement totalitaire même, dans la prétention affirmée de ce lobby à être l'unique dépositaire de la nature et l'unique véritable conservatoire d'un art de vivre français qu'il devient exaspérant. Et surtout contre-productif.

Les chasseurs ne sont pas les propriétaires exclusifs des champs, bois et marais français où ne s'exercerait qu'une loi, la leur. Ils n'ont pas la jouissance, pour leur seul plaisir, ou leur seule passion, des animaux sauvages qui sont bien commun, sinon même communautaire par le simple fait des migrations. Ils ne sont pas une féodalité, née précisément sur les débris d'une autre féodalité, puisqu'aussi bien le droit de chasse pour tous fut un acquit révolutionnaire, qui imposerait sa loi au seul motif de son bon plaisir.

Alors, assez de ces discours de Matamore, de ces appels à l'incivisme réglementaire et de ces tristes tartarinades politiques ! Il faudra bien que CPNT, un jour ou l'autre, apprenne à se comporter autrement qu'en lobby débordé par ses ultras et à venir à la table des négociations, pour un partage plus raisonnable des passions de nature.

Autre sujet pas si éloigné, cette catastrophe de l'Erika et ses conséquences. Chaque jour ou presque, comme dans un exercice imposé et civique, les télévisions nous montrent des hommes, des femmes, bénévoles ou professionnels, en leurs travaux de Sisyphe du nettoisement des plages et rochers. Un labeur épuisant, ingrat, toujours à recommencer, tant les marées assurent, semaine après semaine, le renouvellement de la marée noire. Il y a là comme une tristesse et un scandale de répétition.

Et voici qu'un laboratoire privé, y allant de sa propre expertise sur un échantillon, sonne l'alerte. Danger ! L'Erika transportait un produit interdit de navigation et hautement cancérigène ! Vrai, faux ? Attendons, dans ce scandale au long cours, les prochaines expertises.

## Alliance entre la Société générale et la banque espagnole BSCH

UN AN jour pour jour après l'annonce de son projet de mariage - raté - avec Paribas, la Société générale a dévoilé, lundi 31 janvier, les grandes lignes d'un accord stratégique avec la banque espagnole Banco Santander Central Hispano (BSCH). Cette alliance n'est pas une surprise : au cours des derniers mois, les dirigeants des deux établissements n'avaient pas caché que les négociations, entamées à l'automne, allaient bon train. Ils avaient toutefois exclu l'idée d'une fusion entre les deux banques. « Nos relations sont très bonnes, mais il n'est pas question d'une fusion », avait rappelé, il y a deux semaines, Emilio Botin, coprésident de BSCH. De fait, l'alliance dévoilée lundi ne comprend pas de renforcement significatif des liens capitalistiques. « L'intention actuelle des deux groupes est que la Société générale prenne une participation à concurrence de 3 % dans BSCH et que BSCH porte sa participation dans la Société générale jusqu'à 7 % », précise le communiqué publié lundi.

### « ENTRE ÉGAUX »

C'est la voie d'un partenariat étroit qui a été retenue. « A l'issue d'une analyse de différentes pistes de collaboration, les deux groupes ont décidé, dans un premier temps, de mettre en place des accords de coopération et de créer des joint-ventures », est-il écrit dans le texte publié simultanément à Paris et Madrid. La collaboration concernera plusieurs métiers : la gestion d'actifs, les services financiers spécialisés, la banque d'in-

vestissement et de financement, la banque de détail, la banque et le courtage par Internet. De façon concrète, toute joint-venture créée dans le cadre de l'accord sera détenue à 50-50, « entre égaux », par la Société générale et BSCH : un conseil d'administration sera désigné d'un commun accord, et chaque groupe sera représenté par un nombre identique d'administrateurs.

« Le directeur général de chaque joint-venture sera désigné en fonction de ses compétences et disposera de pouvoirs étendus qui lui seront délégués par le conseil d'administration. » En comprenant des domaines comme le crédit à la consommation, les prêts hypothécaires pour les clients particuliers, le leasing, le développement de plates-formes communes dans le domaine du traitement des cartes de crédit ou les services financiers sur Internet, le champ de coopération annoncé est plus vaste que le prévoyaient les analystes.

L'alliance avec la BSCH représente une étape stratégique décisive pour la Société générale, obligée de rompre l'isolement dans lequel elle était depuis l'échec de sa fusion avec Paribas. Tant sur le plan interne - par rapport à un personnel perturbé et inquiet pour son avenir - que sur un plan externe - vis-à-vis d'une communauté financière s'inquiétant des risques de marginalisation de SG sur la scène européenne -, une réaction de la banque présidée par Daniel Bouton était devenue urgente.

Pierre-Antoine Delhommais

### DÉPÊCHE

■ JUSTICE : l'ancien président de l'Association pour la recherche contre le cancer (ARC), Jacques Crozumarie, a été condamné, lundi 31 janvier, à dix-huit mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Toulon pour une fraude fiscale portant sur plus de 2,5 millions de francs. L'ancien président de l'ARC devra en outre payer une amende de 100 000 francs. Déjà condamné en octobre à quatre ans de prison par le tribunal de Paris pour « abus de confiance et recel de biens sociaux », M. Crozumarie, s'est vu reprocher d'avoir, dans le cadre de ses diverses fonctions, dissimulé au fisc 1 405 000 francs de revenus en 1994 et 1 139 000 francs en 1995. Le procureur de la République, Michel Raffin avait requis contre lui un an de prison et un mandat de dépôt, le 3 décembre 1999.

# Un Airbus de Kenya Airways s'abîme dans l'Atlantique au large d'Abidjan

Une dizaine seulement des quelque 169 passagers ont survécu à la catastrophe

### ABIDJAN

de notre correspondante  
Il était environ 21 heures, locales et GMT, lorsque l'Airbus A-310 de Kenya Airways s'est élançé sur la piste de l'aéroport Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan, situé en bord de mer au sud de la ville. Direction Nairobi avec une escale à Lagos. Deux minutes plus tard, l'avion disparaissait, avec ses quelque 169 passagers, dans l'Océan Atlantique sous le regard de plusieurs centaines de témoins. « Il n'arrivait pas à s'élever. Il a tenté un virage au-dessus de la mer. Puis il est tombé », ont expliqué les contrôleurs aériens.

Quatre heures plus tard, alors que la marine et l'aviation ivoirienne tentaient, toujours en vain, de retrouver des traces de l'appareil, un homme épuisé arrivait à la nage sur la côte abidjanaise. Jean Marc, 34 ans, un vétérinaire français vivant à Abidjan, était le premier survivant du drame. Neuf autres personnes seront ensuite recueillies par les bateaux qui n'ont cessé de silloner la zone.

Un œil légèrement poché, sou-

riant, visiblement conscient d'être un miraculé, il n'a rien pu raconter des circonstances de l'accident. Au médecin qui l'a examiné il a juste dit « j'étais en train de lire, et je me suis retrouvé dans l'eau ». Jean-Marc s'est ensuite accroché à un bagage, il a vu l'hélicoptère fran-

« Il n'arrivait pas à s'élever. Il a tenté un virage au-dessus de la mer. Puis il est tombé »  
Les contrôleurs aériens

çais du 43<sup>e</sup> Bataillon d'infanterie de marine, venu prêter main forte aux Ivoiriens. Mais ses signes désespérés n'ont pas été aperçus par les sauveteurs.

Il s'est donc mis à nager jusqu'à atteindre la plage. Mis en observation, le jeune homme ne souffre,

selon les médecins, que de « quelques égratignures ». Environ une heure plus tard, une femme blessée au bras, retrouvée accrochée à des cordages, était à son tour repérée par un bateau puis évacuée vers un hôpital de la ville.

« Il y a des cadavres qui flottent partout au milieu des débris », a raconté le patron du bateau qui l'a recueillie. Au lever du jour, au moins une dizaine de cadavres avaient été ramenés à terre. Les recherches d'éventuels survivants, coordonnées par un commandement central de crise, se poursuivaient alors que l'on ne connaissait toujours pas la position exacte de l'appareil ni les circonstances de l'accident.

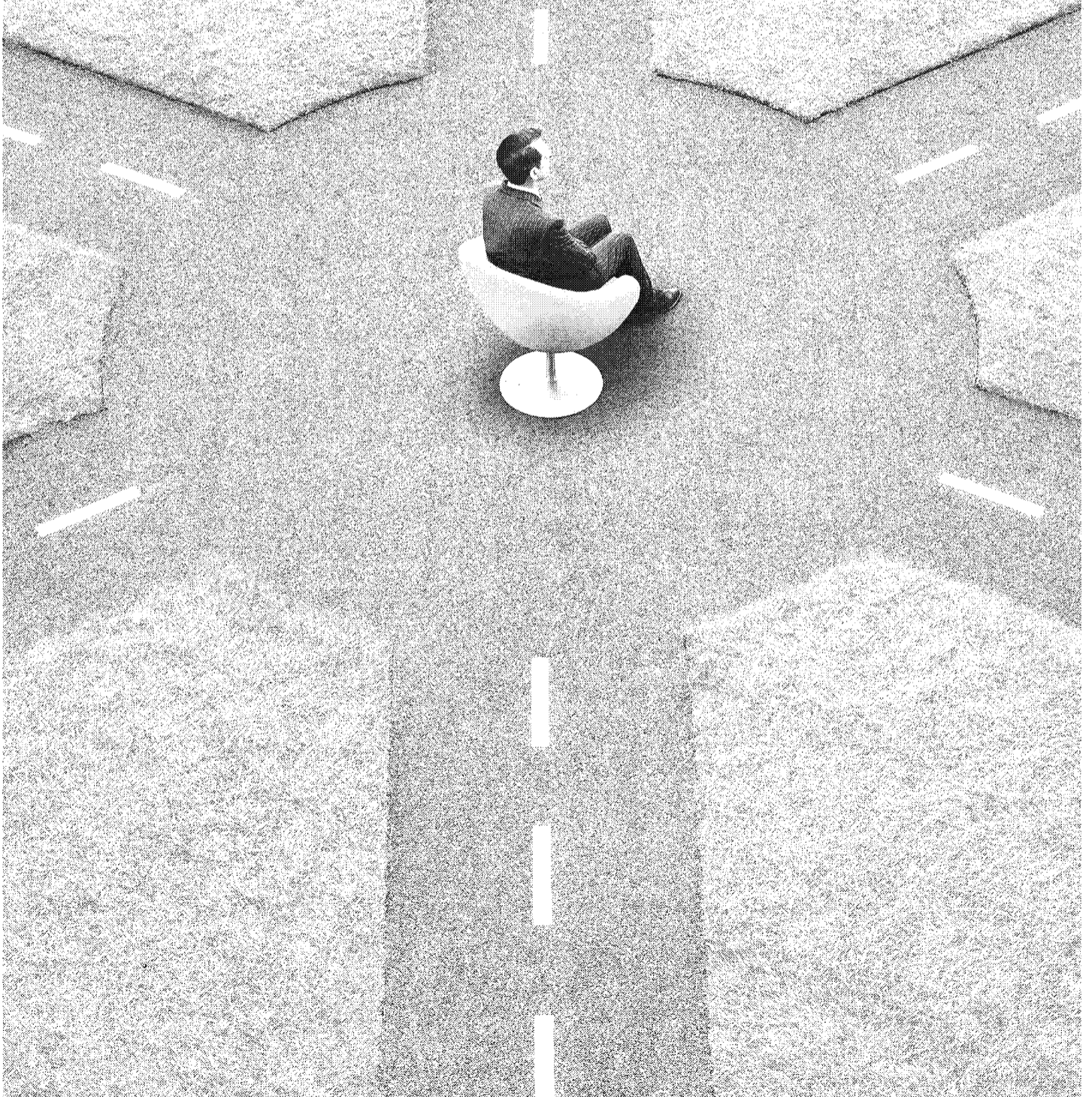
Tous les témoignages concordent sur les difficultés de l'avion à s'élever. « Il a décollé au ras du sol », expliquait le général de brigade d'aviation, Abdoulaye Coulibaly, ministre des transports, ancien pilote personnel du président Félix Houphouët Boigny qu'il a servi jusqu'à sa mort en 1993, et membre de la junte militaire au pouvoir depuis le 24 dé-

cembre. Dans la tour de contrôle, les agents ont vu que quelque chose clochait et ont tenté d'entrer en contact avec le pilote mais celui-ci n'a pas répondu. Les centaines d'habitants de Port-Bouet, commune populaire et peuplée d'Abidjan dans le quartier où se situe l'aéroport, se sont aussi inquiétés de voir cet avion qui ne décollait pas comme d'habitude. « Il est passé à peine au-dessus du mur de l'aéroport, s'il y avait eu un camion sur la route il l'aurait cogné », raconte ainsi l'un de ces témoins.

Entre la piste et l'océan, il n'y a guère que deux ou trois cents mètres, comprenant une route à quatre voies et une plage. Avant de sombrer l'avion a ricoché une fois à la surface de l'eau, puis il a disparu. Certains témoins rapportent que du « feu sortait d'un des réacteurs », mais aucune source officielle n'a confirmé cette information. Pour en savoir plus, il faudra donc attendre l'examen des boîtes noires de l'appareil, si elles sont retrouvées.

Fabienne Pompey

Pour que l'information remplisse pleinement son rôle, multiplions ses accès.



Les magazines, les documentaires, les journaux d'information représentent plus d'un tiers des programmes de France Télévision. Autant de repères pour mieux comprendre et agir.

**France Télévision**  
Donnons de l'imagination à nos images

France Télévision

EUROPE



Dominique Biedermann, directeur de la fondation suisse Ethos, convertit les fonds de pension

au développement durable (page IV)

FUTURS

Les universités françaises lancent le chantier de l'enseignement à distance,

notamment grâce à Internet, qui les contraint à affronter la concurrence internationale (page VI)

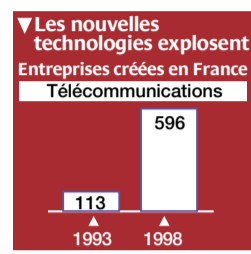


LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI ET DU MANAGEMENT

● Les start-up, de plus en plus nombreuses, séduisent les gestionnaires expérimentés, obligeant les entreprises traditionnelles à repenser leurs modes de rémunération pour garder leurs cadres (page VIII)

● **120 millions** Le nombre de mètres cubes d'arbres déracinés par la tempête. La flambée de l'emploi dans la filière bois risque cependant d'être de courte durée (page IX)

● Les salariés de l'informatique vivent dans un enthousiasme communautaire juvénile, à la grande satisfaction des employeurs (page XI)



ANNONCES CLASSÉES

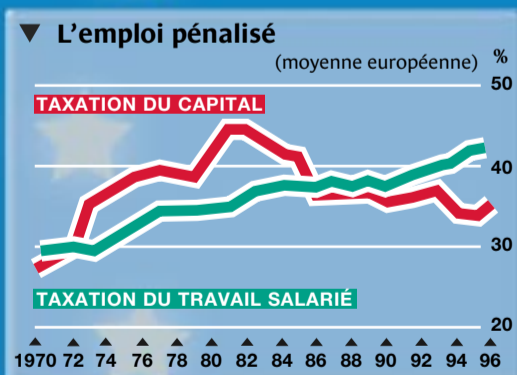
Page X et de la page XII à la page XXVIII

La course au moins d'impôts se poursuit. L'échec chronique de l'harmonisation provoque fuites de capitaux et délocalisations

# Le dumping fiscal en Europe menace la cohésion sociale

## Des barrières faciles à franchir

► Les Quinze n'ont pas harmonisé leurs impôts sur les revenus du capital. Chaque Etat taxe ses nationaux et exempte les étrangers afin de les attirer.



► L'absence d'harmonisation fiscale est source d'iniquités. Elle pousse chaque Etat à alléger la fiscalité sur les éléments les plus mobiles, comme l'épargne, et à accroître les prélèvements sur les revenus du travail.

► Cette concurrence appauvrit les Etats, qui perdent des recettes fiscales. Cet appauvrissement menace le fonctionnement des services publics et la cohésion sociale des pays peu « compétitifs ».



L'Europe bruisse d'un remue-ménage fiscal. Lionel Jospin vient d'annoncer une baisse des impôts sur les particuliers, tandis que son homologue allemand avait donné, en décembre 1999, le feu vert à une réforme qui ramènera l'impôt sur les sociétés de 40 % à 25 %. Sans oublier que, le 9 décembre, les Britanniques ont fait capoter, à Helsinki, l'harmonisation fiscale pour préserver leur marché des euro-obligations.

Cette harmonisation semble d'autant plus urgente que l'euro permet de comparer les avantages des différents systèmes nationaux d'imposition... et de leur échapper, comme l'ont rappelé les Rencontres parlementaires sur l'épargne, réunies le 18 janvier à Paris. Ainsi, Christian Sautter, ministre français de l'économie, a déclaré ne pas être choqué « qu'un Français investisse au Luxembourg ou en Grande-Bretagne, s'il le fait parce que les produits qui lui sont offerts dans ces Etats sont plus compétitifs ». « En revanche, a-t-il poursuivi, cela me choque s'il le fait non seulement pour échapper à la fiscalité française, mais même à tout prélèvement. »

Car l'harmonisation a des objectifs plus ambitieux qu'une simple mise en ordre. Les taux de TVA se sont rapprochés depuis 1993. Cependant, les Quinze n'ont jamais discuté d'une harmonisation de leurs fiscalités sur le travail et peinent à trouver un consensus sur l'imposition des revenus de l'épargne et des entreprises.

Le problème tient à ce que chaque Etat impose ses nationaux, mais exonère l'épargne des non-résidents et cherche à aguicher les entreprises étrangères à coups de dérogations. Les libéraux préféreraient le maintien de cette concurrence qui obligerait l'Etat-Léviathan à une cure d'amaigrissement ; les épargnants en attendent une réduction des prélèvements sur leurs revenus.

Mais ces disparités présentent des dangers pour l'équité et la cohésion sociale. « La concurrence fiscale a pour conséquence d'imposer plus lourdement les assiettes les moins mobiles, comme le travail, et d'alléger la fiscalité sur le capital », explique Jacques Le Cacheux, directeur du département des études de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Divers travaux font état d'une diminution de 10 %, de 1981 à 1995, des taux d'imposition des revenus de l'épargne dans l'Union, alors que la taxation du travail y augmentait de 7 %.

D'autre part, le dumping fiscal présente un danger de délocalisation des entreprises, et donc de pertes d'emplois. Il est difficile de mesurer la menace, mais certains signes sont inquiétants : que le consortium Airbus puisse être tenté de déplacer son siège de Toulouse aux Pays-Bas, pays qui ne fabrique pas grand-chose de l'avion européen, ne s'explique que par une « carotte » fiscale.

Ces délocalisations risquent aussi de tarir les ressources qui financent les services publics, et donc de mettre à mal la cohésion sociale, comme l'exprime Jean-Pierre Brard, député (apparenté PC) de la Seine-Saint-Denis. « Malgré cinq millions de chômeurs, constate-t-il, le contrat social français a tenu parce qu'il y a suffisamment d'impôts – et la fiscalité de l'épargne y est pour quelque chose – pour maintenir un système de santé, de protection sociale et d'éducation pour tous. » La préservation de cette cohésion justifie, selon lui, que l'harmonisation fiscale soit menée à bien. Son souci semble partagé par

la quasi-totalité de la classe politique française.

La Commission tente de persuader les Etats d'instaurer un minimum d'imposition à la source sur les produits de l'épargne ou d'échanger des informations à leur sujet. Dans le cadre d'un « code de bonne conduite », elle entend remettre en cause les 43 « jardins secrets » fiscaux que tous les gouvernements ont inventé.

Enervée de voir certains Etats membres faire obstruction grâce à la règle qui veut que les décisions fiscales se prennent à l'unanimité des Quinze, la France menace de demander que l'on vote à la majorité. Mais ce dossier est délicat, car le consentement de l'impôt a été à l'origine de la démocratie et ce serait à un Parlement européen au pouvoir véritable de le voter. Sans oublier que l'avènement de l'euro a privé les gouvernements de l'arme monétaire et que ceux-ci n'entendent pas céder le pouvoir fiscal qui leur reste.

Alain Faujas

INTERNATIONAL SCHOOL OF MANAGEMENT

ISM

FULLY ACCREDITED \*\*

Caractéristiques des seuls programmes \* accrédités USA-Europe, exclusivement pour cadres supérieurs, compatibles avec votre vie professionnelle : les participants ISM : formation initiale : dip. ens. supérieur - 30-45 ans, médiane 39 - 24 nationalités - Nbre d'années d'expérience 9+ - dirigeants, cadres supérieurs, international 91% - séminaires : langue utilisée anglais 100% - professeurs US. Admissions : janvier, avril, octobre - taille des groupes : 20 - Nbre de groupes : 5 par an.

ieMBA International Executive \* Master of Business Administration

- Séminaires mensuels à PARIS
- 1-2 mois à NEW YORK
- 520 heures plus thèse sur 12 mois
- Accrédité \*\* USA-Europe
- Compatible avec votre vie professionnelle

DBA Doctorate of Business Administration \*

- Pour titulaires d'un MBA
- 320 heures de séminaires intensifs plus thèse sur 24 mois
- Accrédité \*\* USA
- Compatible avec votre vie professionnelle

MBA Master of Business Administration in International Management

- 10 mois dont 6 mois à NEW YORK
- accrédité \*\* USA-Europe "full-time"

International School of Management  
148, rue de Grenelle, 75007 Paris  
Tél. : 01-45-51-09-09 - Fax : 01-45-51-09-08  
Programmes exclusivement gérés par International School of Management USA  
Internet : http://www.ism-mba.edu e.mail : info@ism-

ISM

## FISCALITÉ

## Questions-réponses

## 1 Pourquoi la concurrence fiscale génère-t-elle de l'évasion ?

Jusque dans les années 80, l'harmonisation fiscale visait à démanteler les taxes qui entraînaient la circulation des marchandises à l'intérieur de la Communauté. Avec l'avènement du Marché unique, les Etats ont modernisé leurs régimes fiscaux et cherché à attirer l'épargne des particuliers et les capitaux des entreprises.

Tous les Etats ont alourdi les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales) sur leurs ressortissants et décidé des mesures d'exemption pour les non-résidents. Par exemple, l'Allemagne taxe à la source – au taux de 31,65 % – les intérêts des obligations versés à ses nationaux, mais n'impose pas ceux des étrangers.

Cette aberration a conduit les plus imposés des contribuables à profiter de l'aubaine en recourant à l'évasion fiscale. Celle-ci, qui n'est pas de la fraude, consiste en l'utilisation des allègements fiscaux consentis par les pays étrangers et déclarés au fisc du pays d'origine. Le conseil supérieur des impôts français estime que le nombre des exportations de fonds supérieures à 50 000 francs – dont la déclaration est obligatoire – a été multiplié par quatre entre 1990 et 1997.

## 2 Pourquoi l'euro a-t-il aggravé la concurrence fiscale ?

En supprimant le risque de change à l'intérieur de la zone euro, la monnaie unique accroît la mobilité du capital qui se dirige vers les pays où la rentabilité est la meilleure.

D'autre part, l'avènement de l'euro et l'application des critères de convergence ont retiré aux Etats membres de la zone euro leur souveraineté monétaire. La politique fiscale est donc devenue un instrument de régulation économique tout à fait précieux.

## 3 Quels sont les pays de l'Union qui ont la plus lourde fiscalité ?

Le débat est sans issue parce qu'il existe d'innombrables façons de classer les fiscalités. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, la France est la plus avantageuse pour les couples avec enfants tandis que la Grande-Bretagne l'est pour les célibataires. Mais l'impôt sur le revenu pèse moins en France (14,4 % des recettes fiscales) qu'en Grande-Bretagne (26,3 %). Le taux de l'impôt sur les sociétés varie de 40 % en Allemagne à 28 % en Suède, en passant par 33,3 % en France ; mais ces taux ne prennent pas en compte les subtilités des asiettes ou des amortissements.

Si l'on agrège l'ensemble des prélèvements obligatoires, c'est, selon les chiffres publiés par l'OCDE en 1997, la Suède (53,3 % du produit intérieur brut) qui est la championne, devant la Belgique (46,5 %) et la France (46,1 %) ; la Grande-Bretagne (35,3 %), l'Espagne (35,3 %) et l'Allemagne (37,5 %) affichent des scores plus avantageux.

## 4 Jusqu'où faut-il harmoniser les impôts européens ?

Aucun Etat membre ne demande une harmonisation intégrale des taux de TVA, des impôts sur le revenu, sur l'épargne ou sur les sociétés. Même ceux qui pâtissent le plus de la concurrence fiscale, comme la France et l'Allemagne, sont hostiles à une « uniformisation » qui ne respecterait pas les particularismes locaux : la France viticole veut continuer à taxer faiblement les alcools que les pays nordiques « matraquent » pour des raisons de santé publique. Le Danemark entend continuer à financer son système de protection sociale par l'impôt alors que la majorité des Etats membres recourent à des cotisations spécifiques.

## 5 Quelle politique mène la Commission pour l'harmonisation ?

C'en est fini des programmes ambitieux et inappliqués en matière d'harmonisation de la fiscalité directe. Depuis 1997, il s'agit de « coordonner » les fiscalités de l'épargne et des entreprises. Dans le premier cas, le choix proposé aux Etats consisterait entre une imposition minimale à la source des revenus de l'épargne et des échanges d'informations sur ces revenus entre administrations fiscales. Dans le cas de la fiscalité des sociétés, la Commission veut identifier les mesures d'exemptions et de dérogations « dommageables » ou « déloyales » pratiquées par tous les Etats membres ; une commission s'efforce d'identifier ces astuces et d'élaborer un code de bonne conduite qui les bannisse, mais aucune sanction n'est prévue.

## 6 Pourquoi la France veut-elle abroger la décision à l'unanimité ?

Très à cheval sur la souveraineté nationale, les élus français de tous bords ont pris conscience que le respect absolu de cette souveraineté débouchait en matière fiscale sur une perte de souveraineté économique, notamment pour les Etats disposant d'un système de la protection sociale et des services publics les plus élaborés. Car les Etats « moins-disants » comme le Luxembourg, qui gère quelque 2 500 milliards de francs d'épargne étrangère, n'abandonneront pas spontanément leurs appas fiscaux. Mais, pour abandonner la règle de la prise de décision à l'unanimité, il faut l'unanimité des Quinze...

## Trente ans d'efforts laborieux pour une harmonisation fiscale bien minime

## BRUXELLES (Union européenne)

de notre correspondant

Encore plus que la monnaie, la fiscalité serait-elle ancrée au cœur de la souveraineté nationale ? L'histoire de la construction européenne pourrait porter à le croire. Si les Etats membres sont parvenus à se doter d'une monnaie unique, les efforts qu'ils ont entrepris pour harmoniser leurs impôts n'ont guère été couronnés de succès. L'échec des Quinze à Helsinki en décembre, sur l'adoption d'un « paquet fiscal » (code de conduite sur la taxation des entreprises et la taxation de l'épargne des non-résidents), après deux ans de négociations, confirme cette impression.

C'est là un des défis importants auxquels est confrontée l'Union européenne : l'absence d'un minimum d'articulation entre les stratégies fiscales freine les efforts entrepris en faveur de l'emploi, limite le champ de la coordination des politiques économiques et, peu ou prou, nuit à la crédibilité de l'euro. Le fait qu'en ce domaine les décisions ne puissent être prises qu'à l'unanimité ne facilite pas les choses et, au vu des déclarations de dirigeants comme Tony Blair, il y a tout lieu de penser que la prochaine Conférence intergouvernementale (CIG) ne changera rien en la matière.

Les « pères de l'Europe » avaient parfaitement perçu les objectifs à atteindre. Le traité de Rome souligne la nécessité d'harmoniser les impôts indirects pour rendre possible la suppression des contrôles aux frontières (art. 99) mais ne contient pratiquement aucune référence aux impôts directs, sinon pour expliquer que la Commission devra intervenir et faire des propositions au conseil dans le cas où ces

## Les pays de l'Union européenne échouent toujours à s'entendre pour atténuer les distorsions entre leurs systèmes d'imposition

derniers provoqueraient des distorsions de concurrence (art. 220).

Laborieuse, la démarche visant à une harmonisation des impôts indirects (TVA et accises), si elle a connu quelques succès, n'a jamais vraiment abouti et se trouve aujourd'hui dans une situation de blocage qui rend nécessaire une initiative politique pour sortir de l'impasse. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre les propositions que le commissaire Frederik Bolkestein s'appête à présenter début mars aux Quinze.

Dès 1967, un rapport de la Communauté recommandait l'introduction de la TVA comme seul moyen de neutraliser la fiscalité in-

directe dans le commerce. En 1970, les six Etats membres appliquaient la TVA et celle-ci devenait un « acquis communautaire » que devaient reprendre à leur compte les pays adhérents. En 1977, la fameuse « sixième directive » fixait les conditions dans lesquelles la TVA devait s'appliquer dans la CEE.

L'étape suivante a eu lieu en 1987, au moment où a été lancé le projet de « marché unique ». La Commission mettait sur la table un « paquet » TVA et accises, approuvé en 1992. L'idée était de rendre possible la libre circulation avec un minimum de distorsions de concurrence et de la façon la plus simple possible pour les opérateurs. La directive fixait un taux normal minimum de 15 % et un taux réduit optionnel de 5 % avec la possibilité de dérogations (taux zéro en Grande-Bretagne).

## NOUVELLE APPROCHE

A titre théoriquement transitoire, la TVA portant sur des biens ou des services échangés entre les Etats membres est perçue sur les lieux de consommation au taux en vigueur et non pas sur les lieux de production. Depuis, les efforts de

la Commission pour passer à un régime définitif n'ont pas abouti : les Etats refusent le rapprochement des taux qui permettrait de fixer un lieu unique de taxation et ils se méfient du mécanisme de partage de recettes qu'impliquerait une telle centralisation. Le régime tel qu'il fonctionne, avec ses solutions différentes pour le commerce interne et l'exportation, est coûteux pour les entreprises, qui doivent connaître la législation de chacun des Etats membres ou bien y être établies.

Frederik Bolkestein veut tenter une nouvelle approche, c'est-à-dire ne plus chercher à imposer un régime définitif, mais centrer les débats sur la simplification et la modernisation de l'impôt. En songeant, souligne-t-on dans son entourage, que l'économie de l'Union a changé et que la part des services, jadis minime, est devenue prépondérante, sans parler de la révolution en cours avec le commerce électronique.

Surmonter l'échec d'Helsinki et parvenir à encadrer la concurrence à laquelle se livrent les Etats membres pour attirer entreprises et épargnants exigera probablement une intervention de la Commission. Frederik Bolkestein et Mario Monti, son prédécesseur dorénavant chargé de la politique de la concurrence, l'ont déjà indiqué : si le code de conduite, qui recense les pratiques de dumping fiscal à proscrire, ne peut être validé faute d'accord sur la fiscalité de l'épargne (les deux dossiers ont dès l'origine été liés), ils utiliseront les moyens mis à disposition par le traité : contrôle des aides d'Etat, ou encore – une innovation – mise en œuvre de l'article 220 anti-distorsion.

Philippe Lemaître

## Une écotaxe européenne en manque d'énergie

Le projet d'une écotaxe européenne a du mal à voir le jour. Bruxelles avait d'abord recommandé de cibler les seules énergies sources de gaz carbonique, mais sans succès. La proposition suivante, toujours sur la table, frapperait toutes les énergies, avec cependant des dérogations, notamment en faveur des pays de l'Union européenne qui sont en train d'installer leur réseau de gaz naturel.

Le système d'accises appliqué aux huiles minérales serait étendu au charbon, à l'électricité, au gaz naturel, dans l'idée de respecter un taux minimum, avec obligation pour les Etats ayant déjà introduit des taxes sur l'énergie, c'est-à-dire la grande majorité des Quinze, de les relever si nécessaire. Le projet est bloqué par l'Espagne au nom de la lutte contre l'inflation. L'actuelle flambée du prix du pétrole ne devrait pas favoriser l'émergence d'un compromis.

## Comment économiser 4 millions de francs d'impôts...

Bien des épargnants fortunés partagent l'avis exprimé lors des Rencontres parlementaires sur l'épargne du 18 janvier par François Perin-Pelletier, président de Gaipare Association, selon lequel « la France n'a pas forcément l'impôt le plus élevé dans un domaine donné, mais elle a des impôts partout ! ». Il ajoutait : « Il existe deux sortes de pays : ceux qui taxent le patrimoine et ceux qui taxent les plus-values. La France impose les deux. » Aussi les candidats aux formules d'« optimisation fiscale », autrement dit l'expatriation légale, se bousculent. Daniel Bouton, PDG de la Société générale, a pu dire, dans la même enceinte, que « les usines à délocalisation tournent à plein ». Comment ?

La première solution consiste à placer son capital dans une société domiciliée dans un pays étranger où les impositions sont moins lourdes. Un particulier peut ainsi réaliser des investissements par le biais d'une entreprise luxembourgeoise ou néerlandaise. Il profitera alors d'un régime fiscal privilégié, qui diminuera ou supprimera les prélèvements sur les revenus de son capital, qui auraient été plus élevés en cas de détention directe. Ce mécanisme

peut prévaloir, par exemple, pour les plus-values, imposables en France à 26 %.

L'administration française, qui est informée de ces mouvements de capitaux, a tenté de trouver une parade à cette évasion fiscale grâce à l'article 123 bis du code général des impôts : quand un particulier détient plus de 10 % d'une société de portefeuille qui bénéficie d'un régime fiscal privilégié à l'étranger, elle l'impose sur les résultats de la société à hauteur de sa quote-part, incluant revenus et plus-values. L'expatriation du capital perd, alors, beaucoup de son intérêt.

Mais la simple délocalisation du patrimoine ne permet pas d'échapper à l'impôt sur la fortune (ISF). Il existe une deuxième solution : l'expatriation physique de l'intéressé et de sa famille. Philippe Juillard, avocat, membre du barreau de New York, conseille cette solution à certains de ses clients : « Le Royaume-Uni offre un taux marginal d'impôt sur le revenu de 40 % alors qu'il atteint 54 % (hors CSG et RDS) en France. Il n'y existe pas d'ISF. Surtout, le pays offre un régime fiscal particulier pour les personnes qui ne séjournent que de façon temporaire, qui permet d'échapper à l'impôt pour les

revenus et les plus-values de source étrangère non rapatriés au Royaume-Uni. Enfin, il dispose d'un régime de droits de mutation susceptible de permettre l'exonération des donations. »

La Belgique et la Suisse font profiter leurs résidents d'une exonération de l'impôt sur les plus-values non professionnelles. Les règles de territorialité de l'Espagne permettent, dans certains cas, d'échapper aux droits de mutation, notamment lorsque les héritiers sont non résidents d'Espagne.

Pour fuir l'ISF, on habitera la Grande-Bretagne, la Belgique ou la Suisse. Ainsi une délocalisation outre-Manche a permis à un particulier français d'économiser un ISF de l'ordre de 4 millions de francs sur un patrimoine de 250 millions. En revanche, pour préparer un héritage, on passera les Pyrénées. Mais, dans tous les cas, rappelle Philippe Juillard, il faut partir, ce qui, bien souvent, veut dire vendre ou transmettre ses biens et habiter réellement dans le pays d'accueil. La rupture des liens avec la France ne se fait jamais dans l'allégresse. Mais le ressentiment fiscal réussit parfois à prévaloir.

A. F.

## Bruxelles veut refréner les « jardins secrets » de l'épargne

Depuis quelques années, l'Europe réfléchit aux moyens d'assurer un minimum d'imposition de l'épargne dans chacun des pays de l'Union. Plusieurs objectifs sont en vue : il s'agit de remédier au déséquilibre grandissant entre la liberté croissante du capital, facteur très mobile, aux dépens du travail. Mais l'enjeu est également d'éviter la délocalisation de l'épargne et la baisse des recettes fiscales des Etats et de s'assurer que le bon montant de l'impôt a été payé au bon endroit...

Car, dans le contexte de la monnaie unique, les fiscalités nationales ont perdu une bonne part de leur capacité de contrôle de la libre circulation des capitaux et des facilités de placements financiers hors frontières rendues possibles par Internet. « Les Etats ne peuvent combattre efficacement l'évasion et la fraude fiscales internationales que si l'échange transfrontières de renseignements se développe de manière significative », constate l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Dans cet état d'esprit et pour servir cette « grande ambition commu-

## Une proposition de directive s'attaque à l'évasion fiscale des particuliers, très coûteuse pour les Etats membres

nautaire », selon le mot de Christian Sautter, une proposition de directive sur la fiscalité de l'épargne, rédigée par la Commission européenne, a été adoptée par les ministres des finances européens en décembre 1997, mais les dirigeants britanniques ont fini par la repousser au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze à Helsinki, le 10 décembre 1999. Le texte, ardemment défendu par des pays comme l'Allemagne et la France, n'est pas abandonné : il fait à nouveau l'objet de discussions dans le cadre du « paquet fiscal » dont personne ne se hasarde à dire quand il aboutira.

Le texte de la directive sur l'épargne vise à l'institution d'un

taux minimal de retenue à la source de 20 % sur les revenus d'épargne perçus dans les Etats de l'Union par des non-résidents. A défaut d'une retenue à la source, les Etats s'engageraient à communiquer des informations sur ces revenus volatils à l'Etat de résidence de l'épargnant.

Il s'agirait donc de mettre un terme au régime de concurrence avancé que connaissent les Quinze, dans cet aspect de la fiscalité comme dans tant d'autres. La plupart des Etats européens appliquent encore le principe de l'exonération fiscale pour les revenus de l'épargne des non-résidents. Ceux-ci, théoriquement taxables dans leur pays de résidence, ne déclarent pas toujours leurs revenus d'origine étrangère auprès de leur administration fiscale nationale. C'est notamment le cas en Allemagne, qui connaît depuis plusieurs années d'importantes fuites de capitaux vers le Luxembourg.

La France aussi est concernée, puisqu'on dénote une très forte augmentation de la part souscrite par les Français dans des contrats d'assurance-vie luxembourgeois (+ 330 % entre 1993 et 1996, selon une récente étude de l'Observa-

toire français des conjonctures économiques).

L'enjeu macroéconomique d'une telle harmonisation n'est pas facile à mesurer, d'abord parce la directive ne touche pas à la fiscalité des entreprises, qui disposent d'une comptabilité stricte « qui limite les possibilités de fraude », selon Michel Aujean, de la direction des affaires fiscales à la Commission européenne. Quand les entreprises veulent placer leur épargne à l'abri des regards du fisc, elles le font par le biais de filiales étrangères établies le plus souvent hors de l'Union européenne. L'épargne col-

lective gérée par les investisseurs institutionnels non européens n'est pas non plus visée par la directive : les Quinze pourront toujours offrir tous les cadeaux fiscaux imaginables aux fonds de pension américains ou japonais.

Ce sont donc ici les particuliers, plus faciles à contrôler, qui sont visés. Or, en ce qui les concerne, « il n'y a pas de calcul qui permette de savoir le montant de la fraude à l'impôt sur le revenu en Europe », dit Michel Aujean. Les montants sont néanmoins considérables : aujourd'hui, la panoplie de sicav étrangères disponibles pour un

## ▼ Des impositions diverses pour les non-résidents

Pays	Taux
ALLEMAGNE	26,37 % sur les obligations convertibles et participatives
BELGIQUE	15 %, mais de nombreuses exceptions
ESPAGNE	Retenue libératoire de 25 % ou 0 %
IRLANDE	Retenue libératoire de 24 % en général
ITALIE	12,5 % ou 0 % si une convention prévoit un échange d'informations
LUXEMBOURG	25 % sur les seules obligations participatives

Source : Dictionnaire permanent fiscal 1998/Le Revenu

Lucas Delattre



## DANS LES COULISSES DE L'UNION

par Nicolas-Jean Brehon

## Des aides après la tempête

Et une, et deux, et trois tempêtes. C'est bien trois ouragans que l'Europe a connus en décembre 1999. Un premier au début du mois, en mer du Nord, a détruit 5 millions de m<sup>3</sup> d'arbres en Suède. Un deuxième, les 26 et 27 décembre, centré sur la Forêt-Noire (Bade-Wurtemberg et Vosges) a mis à terre 50 millions de m<sup>3</sup>. Un troisième le lendemain, dans le sud-ouest de la France, le plus terrible sur le plan forestier, en a saccagé près de 100 millions. Au total, 150 millions de m<sup>3</sup> de chablis, d'arbres abattus par le vent (on en compte de 300 à 350 m<sup>3</sup> par hectare de forêt adulte). Ce désastre nous rappelle, au tournant du millénaire informatique, notre vulnérabilité face aux éléments naturels.

Quelle peut être l'action de l'Union européenne (UE) dans ces circonstances ? Les traités de l'UE ne prévoient pas de politique forestière commune. Néanmoins, la conservation, le développement et la valorisation des forêts sont aux marges des politiques agricole, régionale, environnementale, industrielle, et les Quinze se sont impliqués dans ce domaine par touches successives dérivées des autres portefeuilles.

En dépit d'une « stratégie forestière européenne », présentée par la Commission en 1998 à la suite d'une résolution du Parlement européen en 1997, les crédits sont modestes et dispersés. On distingue cinq sources de financement. Les crédits de boisement des terres agricoles (458 millions d'euros en 1999), les crédits destinés à la prévention des incendies (16 millions d'euros), quelques crédits, mineurs sur le plan budgétaire, gérés par la direction chargée de l'environnement (sélection de zones protégées, projet d'éco-label forestier...) et la direction de la recherche (surveillance des pollutions, suivi des écosystèmes...), et surtout les crédits issus des politiques régionales.

La plupart des politiques régionales ont un volet forestier. Mais chaque politique a sa spécificité. Les actions financées par le fonds de cohésion, réservé aux pays les moins riches de l'Union (Grèce, Portugal, Espagne, Irlande), s'inscrivent dans une logique écologique. Elles concernent notamment des opérations de reboisement

*L'Europe consacre 2,3 milliards de francs par an à ses forêts. Mais il ne faut pas trop attendre de ces aides. Jusqu'à présent, aucun des crédits forestiers n'a servi aux replantations, ni n'a constitué une indemnisation ou un fonds de secours après une calamité naturelle*

dans le cadre de plans de lutte contre l'érosion et la désertification, décidés après une période de grande sécheresse. L'Espagne a bénéficié de 535 millions d'euros à ce titre entre 1993 et 1999.

Les opérations financées dans le cadre des politiques structurelles en faveur des régions en retard de développement et pour le développement des zones rurales ont un objectif plus économique, orienté vers l'exploitation des forêts. Les fonds européens financent notamment des opérations et équipements d'élague, l'amélioration des dessertes pour permettre une meilleure mobilisation du bois (financement de routes d'accès, à l'exception des routes dédiées à la protection des incendies qui ne sont pas éligibles aux fonds structurels), des recherches expérimentales sur des nouvelles essences... Ces aides, spécifiquement agricoles, sont complétées par des aides à l'industrialisation.

A l'exception des crédits du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA-section orientation), les autres crédits forestiers ne sont pas individualisés et les évaluations ne peuvent être que grossières. Les services de la Commission estiment que, au cours des cinq dernières années, la forêt a bénéficié de près de 1,5 milliard d'euros au titre des fonds structurels et 590 millions d'euros au titre du fonds de cohésion. Toutes actions confondues, l'Union européenne consacrerait de l'ordre de 350 millions d'euros (2,3 milliards de francs) par an à ses forêts.

L'importance de l'aide communautaire par rapport aux dépenses forestières nationales est très variable selon les Etats membres et les régions. Cette part, qui peut atteindre, dans certains pays, 50 % du fonds de cohésion, est globalement négligeable en France, de l'ordre de 2 à 3 % des crédits nationaux. Néanmoins, le volet forestier peut représenter localement une fraction notable des aides régionales européennes. Ainsi, la région Aquitaine a reçu 230 millions de francs pour sa forêt sur la période 1994-1999, soit 15 % de sa dotation.

Ces crédits européens peuvent-ils soutenir des replantations après des catastrophes naturelles ? Deux précédents permettent d'éclairer la réponse. Le premier est la tempête de 1990, qui avait abattu 102 millions de m<sup>3</sup> de bois, dont 75 millions en Allemagne. Le pays n'avait bénéficié alors d'aucun crédit supplémentaire ni réaffecté les crédits structurels prévus au titre des politiques de développement régional. La programmation sur la période 1988-1992 avait été menée à terme. Deuxième exemple, les incendies de forêts qui ravagent chaque année 400 000 hectares, notamment dans les pays du Sud, bénéficiaires du fonds de cohésion. Là encore, il n'y eut aucun crédit spécifique ni réorientation des crédits programmés. Les plans de replantations destinés à la lutte contre l'érosion ont été respectés sans être infléchis par les incendies. Idem en France : les aides aux reboisements après les incendies sont financées en quasi-totalité par les collectivités locales et le fonds forestier national, hors des procédures communautaires.

Il ne faut donc pas trop attendre des crédits communautaires. Jusqu'à présent, aucun des crédits forestiers décrits ci-dessus n'a servi aux replantations, ni, a fortiori, n'a constitué une indemnisation ou un fonds de secours après une calamité naturelle. En indiquant que « les crédits structurels pourront largement contribuer à la réhabilitation des zones sinistrées », Michel Barnier, commissaire européen chargé de la politique régionale, a toutefois ouvert une brèche. La catastrophe intervient en effet au moment même où s'engage la procédure d'élaboration des documents de programmation des crédits structurels pour la période 2000-2006. Cette programmation pourra évidemment tenir compte des dégâts forestiers récents. Une part des crédits prévus au titre de la reconversion économique et sociale des régions en difficulté structurelle pourra dès lors être réorientée en ce sens. L'inflexion en faveur des forêts ne peut cependant constituer qu'une réorientation à la marge.

Nicolas-Jean Brehon est enseignant à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.

## Bruxelles aide le département du Tarn à s'insérer dans la nouvelle économie

ALBI

de notre correspondante

Castres, sous-préfecture du Tarn, ambitionne de devenir la première ville numérique française du XXI<sup>e</sup> siècle. Grâce à sa plate-forme unique dans la région Midi-Pyrénées, entreprises publiques et privées, administration et hôpitaux, mairies, écoles et particuliers implantés sur l'agglomération castraise auront accès au réseau haut débit. C'est là l'une des vocations de ce projet : offrir à tous la culture du numérique. Et c'est sûrement là l'opportunité pour le bassin d'emplois de Castres-Mazamet (deuxième pôle industriel de la région après l'agglomération toulousaine) de prétendre à un nouveau développement économique en créant de nouvelles activités.

L'argument a séduit l'Union européenne. En 1997, elle s'est engagée, dans le projet Anthémis, agréé par le Fonds social européen au titre du programme d'initiative communautaire Adapt bis, à accompagner ce bassin de forte tradition industrielle dans son avènement au sein de la nouvelle société de l'information.

Le Comité de bassin pour l'emploi du sud du Tarn, promoteur du projet, dispose d'outils de sensibilisation et d'initiation, tel un CD-ROM diffusé à 5 000 exemplaires et destiné à ses PME du textile ou de l'automobile, qui bénéficient ainsi du savoir-faire et des expériences des partenaires européens et nationaux associés au projet Anthémis. « Il y a encore deux ans, une entreprise qui voulait monter un dossier souffrait d'un déficit d'information en matière de travail à distance, de commerce électronique ; aujourd'hui elle est noyée par une masse d'informations. Il faut l'aider à s'y repérer, situer les enjeux, s'approprier et intégrer de façon optimale la plate-forme numérique », remarque Jean-Luc Chambault,

## Le projet Anthémis allie un réseau numérique, des échanges européens et des programmes de formation

directeur de l'agglomération Castres-Mazamet.

C'est la vocation des colloques, séminaires et réunions d'équipes proposés à Castres. A travers ces formations et informations, les industriels peuvent prendre conscience des possibilités qu'offrent aujourd'hui les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans des domaines comme le commerce et le marketing électronique ou la téléformation.

Ces formations sont aujourd'hui ouvertes aux responsables de PME de quatre autres régions du sud de la France (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse), partenaires du programme Anthémis. Déjà, 700 entreprises du Grand Sud les ont suivies.

Cette mission d'aide et de conseil mobilise six partenaires européens du programme Anthémis. En Allemagne, le département FIM-Psychologie fait partie de l'université de Nuremberg et développe des systèmes d'enseignement ouvert. Il utilise notamment la télématique pour former des femmes cherchant à intégrer le marché du travail. En Belgique, l'Institut de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises (IFME) est un organisme d'intérêt public créé par un décret de la communauté française en 1991 : ses formations sont destinées à des chefs d'entreprise dans

certains domaines innovants comme les technologies de l'information et de la communication et la domotique.

En Espagne, le PIME-Menorca est une fédération de PME implantées sur l'île de Minorque. Ses divers pôles dispensent des actions de formation continue et de vulgarisation à destination des entreprises et de leurs employés. En Italie, outre la région Emilie-Romagne, partenaire, l'organisation publique CSEI réunit l'école polytechnique, l'université, la chambre de commerce et les organisations locales de développement industriel.

En Ecosse, le FIFE College fait partie des premiers prestataires de formation du pays et s'affiche comme l'un des pionniers dans l'utilisation de la télématique pour l'enseignement à distance. Enfin, les Pays-Bas sont présents avec le Roc-Arcus-Regionaal Opleiding-Centrum, un centre de formation régional du sud-est du pays qui accueille plus de 10 500 étudiants et 600 enseignants.

## RECONVERSION

Les représentants de ces six partenaires, dont les entreprises ont été repérées pour leur avance dans l'intégration des NTIC et l'originalité de leurs pratiques, sont invités à venir en parler sur place ou par visio-conférence. C'est ainsi que s'opèrent des échanges de savoir-faire et des transferts d'expériences à travers notamment la grande toile du Net.

Le bassin d'emploi de Castres-Mazamet a été reconnu bassin de reconversion industrielle, ce qui lui vaut notamment l'attribution de fonds européens au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER). Ainsi l'Europe participe-t-elle au financement de ce réseau haut débit à hauteur de 3 millions de francs. La construction et l'exploitation de ce système numérique ont été

confiées à Intermediasud, une société anonyme d'économie mixte composée d'actionnaires publics et privés. 4 500 kilomètres de fibres optiques (il y aura 8 000 kilomètres à l'été 2000, lorsque la ville de Mazamet sera reliée à son tour) courent déjà sous le bitume de l'agglomération.

Pour l'instant, seules deux entreprises privées de Castres utilisent le réseau haut débit. Les laboratoires Pierre-Fabre sont ses premiers utilisateurs et peuvent en revendiquer la paternité avec la mairie de Castres. Ils ont ouvert un réseau métropolitain privé, avec des liaisons à 155 mégabits par seconde, qui relie leurs dix sites basés à Castres. La seconde, l'entreprise SA Benne, spécialisée dans la fabrication de tapis roulants, la chaudronnerie et la découpe au laser, ne pouvait regrouper sur un même établissement ses deux centres de production, qui sont aujourd'hui reliés par télétransmission. L'information et le suivi sont permanents depuis la commande et tout au long du traitement.

Ce projet pilote est aussi porté par trente entreprises nationales et locales. Elles sont suivies par un Consortium pour le développement de réseaux métropolitains et de la société de l'information (CODRMSI). Cette association est une cellule de réflexion dont le but est de promouvoir le développement et l'application des multimédias selon les besoins économiques et sociaux du territoire.

Pour ces pionniers, l'utilisation de ce réseau haut débit offre une chance de prendre une longueur d'avance dans la course à la compétitivité. Il reste aux décideurs locaux à convaincre les entreprises que ces nouveaux moyens de communication sont un atout majeur pour l'emploi et le développement économique du bassin.

Véronique Durand

## Dominique Biedermann convertit les fonds de pension au développement durable

GENÈVE

de notre envoyée spéciale

« Avant tout » économiste, mais avec « une touche sociale » : c'est ainsi que Dominique Biedermann définit son profil professionnel. Les caractéristiques d'Ethos, la fondation suisse d'investissement qu'il dirige à Genève, illustrent bien sa vocation. Gestionnaire de fonds de pension – obligatoires en Suisse en complément de la retraite par répartition –, Ethos entend, par le choix de ses placements, promouvoir le développement durable, en prenant en compte les critères économiques et financiers classiques, mais aussi environnementaux et sociaux.

On imagine tout de suite que, avec des idées pareilles, Ethos ne peut être qu'un « petit joueur ». Erreur. Lors de sa création, en 1997, par la Caisse de pension des fonctionnaires du canton de Genève et par la Caisse de pension du bâtiment de Genève, Ethos n'avait que 50 millions de francs suisses (203 millions de francs français) en gestion. Aujourd'hui, la fondation, qui emploie cinq personnes (dont quatre à temps partiel), réunit 74 fonds de pension suisses et gère 750 millions de francs suisses (3,05 milliards de francs français). Ethos ne laisse rien au hasard : les ordres du jour des assemblées générales d'actionnaires sont décortiqués, les droits de vote exercés.

## CONVICTIONS

La formation de base de Dominique Biedermann aurait pu l'entraîner vers un parcours plus classique, plus technique. Sa thèse de doctorat portait sur un sujet d'économie pur et dur : « Le comportement des taux d'intérêt réels dans un environnement international en régime de changes flexibles. » Mais d'autres univers l'attirent, notamment celui du développement du tiers-monde. Il est d'ailleurs titulaire d'un di-

## Le directeur de la fondation suisse Ethos étudie les performances sociales et écologiques des entreprises pour y investir

plôme de l'Institut universitaire d'études du développement de Genève. De 1982 à 1994, il a été membre de la commission tiers-monde de l'Eglise catholique à Genève, avant de devenir membre de la commission nationale Justice et paix de la conférence des évêques de l'Eglise catholique de Suisse.

Suivre ses convictions et concilier des points de vue, c'est finalement ce qui le guide. Il le prouvera dès son immersion dans le monde des fonds de pension, que gèrent paritairement employeurs et syndicats. Lorsqu'il entre, en 1991, comme directeur adjoint à la Caisse de pension des fonctionnaires du canton de Genève, il s'aperçoit que celle-ci possède très peu d'actions, privilégiant les placements immobiliers et les obligations.

Il se fixe l'objectif de parvenir à un quota d'un tiers pour chaque type de placements. « C'était important d'arriver à avoir un tiers d'actions, car la rentabilité à long terme devient beaucoup plus élevée », explique-t-il. Du coup, les pensions versées sont plus fortes. Mais une partie des syndicalistes de la Caisse ne veut pas entendre parler d'actions. « Vous jouez le jeu du grand capital », lancent-ils à Dominique Biedermann. « Pour eux, explique ce dernier, investir dans des actions, c'était une manière d'encourager les multinationales à rentabiliser leurs capitaux, donc à fusionner et ainsi à supprimer des emplois. »

Les syndicalistes suisses avaient gardé un mauvais souvenir de la fusion des groupes pharmaceutiques Ciba et Sandoz, donnant naissance à Novartis. « Les actions des deux sociétés ont grimpé de 20 % en trois ou quatre jours. Génial ! Mais plus de 12 000 emplois ont été supprimés, dont une grande partie en Suisse », reconnaît Dominique Biedermann, qui ne s'est cependant pas découragé, tentant d'expliquer à ses interlocuteurs que « la caisse de pension qui investit sur le long terme est un actionnaire idéal, parce que fidèle et loyal ». Et là, se félicite-t-il, « l'équipe a commencé à admettre l'idée qu'être actionnaire ne veut pas dire être malhonnête ».

Restait à établir une grille d'analyse des entreprises, en commun avec la Caisse de pension du bâtiment de Genève, intéressée elle aussi par cette démarche. Premier critère : l'entreprise doit être « excellente au niveau financier », explique Dominique Biedermann. Ce n'est qu'après qu'interviennent les

critères sociaux – relations avec ses partenaires (collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires, collectivités locales) – et environnementaux, dont l'évaluation, positive ou négative, pondère le poids des entreprises sélectionnées dans le portefeuille d'actions.

## TRANSPARENCE

En 1997, la fondation Ethos est donc créée sur cette base, avec le concours de deux banques, Lombard et Cie, à Genève, et Sarasin et Cie, à Bâle, qui gèrent son portefeuille. Dominique Biedermann en sera le président, avant d'en être le directeur, en 1998. « J'ai donc démissionné de la Caisse des fonctionnaires de Genève, où j'avais cinquante collaborateurs et qui gérait 4 milliards de francs suisses. J'ai quitté tout cela pour prendre la direction de la petite Ethos, parce que j'y croyais. »

Il estime que « l'économie est au service de l'homme » et qu'il est possible de changer les entreprises mauvaises élèves sur le plan social et environnemental. Et Ethos dispose d'armes. En 1999, elle a publié deux guides, dans lesquels on peut lire les évaluations des performances sociales et environnementales des sociétés. Les résultats ne sont pas toujours flatteurs, notamment pour plusieurs entreprises françaises comme TotalFin, Danone ou Axa-UAP, plutôt mal notées.

Cette transparence permet néanmoins d'ouvrir le dialogue. Avant sa publication, chaque fiche est envoyée aux entreprises concernées, qui peuvent alors en discuter avec Ethos. Certaines répondent, d'autres pas, mais, dans ce cas, leur fiche sera quand même publiée. « Pendant deux ans, Nestlé a refusé de nous communiquer ses données sociales et environnementales, raconte Dominique Biedermann. Elle n'a accepté de le faire que lorsque nous lui avons dit que nous allions publier sa fiche. »

Francine Aizicovici



## Dominique Biedermann

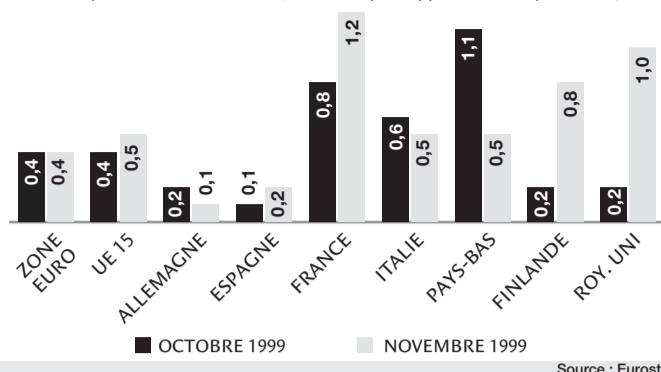
● Docteur en sciences économiques, Dominique Biedermann, quarante-deux ans, est entré en 1989 au département de la santé publique du canton de Genève.

● En 1991, il devient directeur adjoint de la Caisse de pension des fonctionnaires du canton de Genève. Depuis 1998, il est directeur de la fondation Ethos.

## EUROPE

## Les biens intermédiaires tirent les prix à la hausse

Prix à la production industrielle (variations par rapport au mois précédent)



Source : Eurostat

■ EN NOVEMBRE, les prix à la production industrielle ont augmenté de 0,5 % au sein de l'Union européenne (+ 0,4 % dans la zone euro) par rapport au mois précédent. La hausse a été particulièrement significative en France (1,2 %) et au Royaume-Uni (1,0 %). A l'inverse, ces prix ne progressent guère en Allemagne (+ 0,1 %).

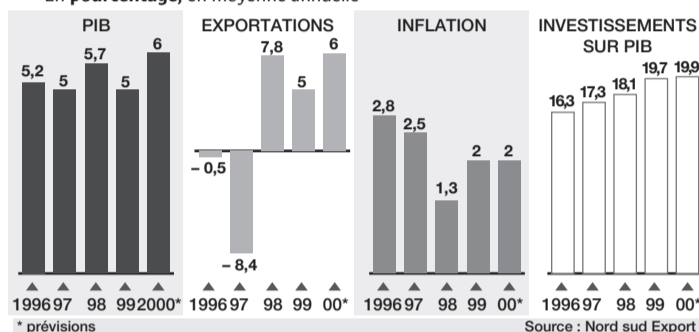
■ COMME LES MOIS PRÉCÉDENTS, cette hausse est liée au secteur des biens intermédiaires (+ 0,7 %). Les prix dans les autres secteurs (biens d'investissement, biens de consommation, etc.) sont restés stables ou ont même baissé.

■ SUR UN AN, les prix à la production industrielle ont augmenté de 2,7 % au sein de l'UE et de 3 % dans la zone euro. La France se distingue en affichant la plus forte augmentation (+ 6,5 %). Deux pays se classent largement en dessous de la moyenne tant de l'UE que de la zone euro : le Royaume-Uni (1,1 %) et l'Allemagne (0,7 %).

## PAYS ÉMERGENTS

## L'amélioration se poursuit au Sénégal

En pourcentage, en moyenne annuelle



\* prévisions Source : Nord sud Export

■ LA CROISSANCE serait de 6 % en 2000 grâce à une bonne récolte de céréales et une hausse de la production d'arachide. L'afflux de touristes progresse également malgré les troubles en Casamance.

■ DE NOMBREUX PROJETS sont en cours dans le domaine des infrastructures (eau, électricité, télécommunications). Le gouvernement a décidé d'y affecter les deux tiers des recettes de privatisations. Le BTP fait aussi preuve de dynamisme.

■ L'ENGAGEMENT des bailleurs de fonds est important, notamment dans les domaines sociaux et les infrastructures. La Banque mondiale consacrera 60 millions de dollars au secteur de l'énergie. (Nord-Sud Export, groupe « Le Monde ».)

## Les indicateurs économiques internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
<b>PRODUCTION INDUSTRIELLE (oct. 99, en %)</b>											
Sur un an .....	2,0	2,1	1,2	0,6 (sept.)	2,7	3,4	2,5	0,7	1,8	3,3	3,0
Sur trois mois .....	1,1	1,1	0,8	0,5 (sept.)	1,0	1,1	1,4	0,5	0,8	0,8	1,5
<b>PRIX À LA CONSOMMATION (nov. 99, en %)</b>											
Sur un an .....	1,4*	1,5*	1,0	1,6	2,7*	1,0*	2,0	2,0*	1,3	2,6 (sept.)	0,3 (août)
Sur un mois .....	0,1*	0,1*	0,1	0,2	0,2*	0,1*	0,2	0,2*	0,2	0,4	0,3
<b>PIB EN VOLUME (3<sup>e</sup> trimestre 99, en %)</b>											
Sur un an .....	2,2	2,3	1,3	1,7 (2 <sup>e</sup> t.)	3,7	3,0	1,2	4,0	1,9	4,2	1,0
Sur trois mois .....	1,0	1,0	0,7	1,6 (2 <sup>e</sup> t.)	1,1	1,0	0,9	1,1	0,8	1,4	-1,0
<b>DÉFICIT PUBLIC/PIB (en %)</b>											
1998.....	-1,4	-1,9	-1,7	-1	-1,8	-2,7	-2,7	-0,8	0,2	1,4	-5,9
<b>DETTE PUBLIQUE/PIB (en %)</b>											
1998.....	68,7	72,4	60,4	116,2	65,7	57,7	116,8	64,8	48,6	ND	ND
<b>SOLDE COMMERCIAL EXTRACOMMUNAUTAIRE (en milliards d'euros, sept. 99)</b>											
	-2,5 (août)	1,5	5,7	1,9***	-3,4	0,8	-0,4	2,7	-3,5	-25,7 (mai)	6,4 (mai)
<b>INVESTISSEMENT (FBCF) (3<sup>e</sup> trimestre 99, en %)</b>											
Sur trois mois .....	1,1	1,2	0,8	2,3 (2 <sup>e</sup> t.)	2,5	1,8	1,5	-0,9 (2 <sup>e</sup> t.)	0,1	1,8	-4,3
* provisoire ** source Commission européenne *** Luxembourg inclus											

Pour plus d'informations : <http://europa.eu.int/eurostat.html>

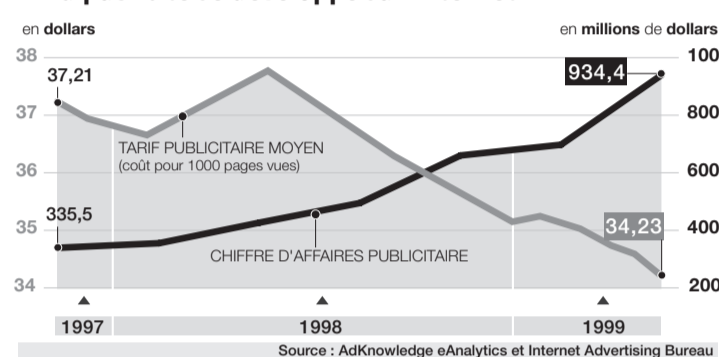
## Les indicateurs français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
<b>CONSUMMATION DES MÉNAGES</b> (en produits manufacturés)	+ 0,1 % (déc.)	+ 4,8 %
<b>TAUX D'ÉPARGNE</b>	14,7 % (3 <sup>e</sup> trim. 99)	- 0,9
<b>POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES</b>	- 0,9 % (3 <sup>e</sup> trim. 99)	+ 1,2 %
<b>COMMERCE EXTÉRIEUR</b> (en milliards de francs) (solde cumulé sur 12 mois)	+ 10,4 MdF + 144,2 MdF	- 14,7 % + 9,4 MdF
<b>ENQUÊTE MENSUELLE SUR LE MORAL DES MÉNAGES*</b>	- 2 (déc.)	- 11**
<b>ENQUÊTE MENSUELLE DANS L'INDUSTRIE*</b> opinion des chefs d'entreprise sur les perspectives générales de production	+ 39 (déc.)	- 7 **
<b>CRÉATIONS D'ENTREPRISES</b>	22 460 (nov.)	+ 2,7 %
<b>DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES***</b>	3 416 (sept.)	+ 0,8 %

\* solde de réponses, cvs, en % \*\* solde net douze mois auparavant \*\*\* par date de publication Sources : Insee, Douanes

## INNOVATION

## La publicité se développe sur Internet



Source : AdKnowledge eAnalytics et Internet Advertising Bureau

■ LES TARIFS de publicité continuent de décliner sur Internet, sous l'effet de la concurrence. L'augmentation du nombre de sites en plus importante de sites accroît la pression sur les prix. En outre, la difficulté de mesurer le nombre d'internautes ayant vu une annonce (donnée sur laquelle est indexé le tarif) a contraint les annonceurs à revoir leurs prix à la baisse.

■ LE CHIFFRE D'AFFAIRES global continue, en revanche, de progresser. L'augmentation de la cyber-population, mais aussi la hausse du nombre d'annonces, font plus que compenser la baisse des tarifs.

■ YAHOO ! est, et de loin, le site le plus prisé par les annonceurs.

## UN CHIFFRE

12 400

milliards de dollars

## L'INVESTISSEMENT EN BOURSE DES MÉNAGES AMÉRICAINS

Une étude de la Réserve fédérale (Fed), la banque centrale des États-Unis, sur les relations entre la valorisation des actifs en Bourse et la consommation des ménages américains (« How Important is the Stock Market Effect on Consumption ? », de Sydney Ludvigson et Charles Steinidel, *FRBNY Economic Policy Review*, juillet 1999), estime que l'investissement des ménages atteignait 12 400 milliards de dollars au cours de l'été 1999. Cette somme a presque triplé en cinq ans puisqu'elle n'atteignait que 4 500 milliards de dollars en 1994.

Les liens généralement établis entre la hausse des actifs et la consommation des ménages sont clairement mis en valeur. Les auteurs montrent que sur chaque dollar gagné en Bourse, les ménages ne dépensent pas 5 cents (soit 5 %) comme on le croyait, mais entre trois et quatre cents. En comparant les variations des cours de la Bourse et les courbes de la consommation, l'étude de la Fed établit que pour chaque baisse de 10 % du prix des actifs, la baisse de la consommation atteint en valeur 50 milliards de dollars. Une baisse de 20 % du cours des actifs – généralement considérée comme le début d'une sortie du cycle de croissance actuel, le plus long de l'histoire moderne des États-Unis – diminuerait la croissance d'un point de PIB au moins.

Une correction plus modeste de 10 % pourrait, estiment les auteurs, refroidir la croissance dans les mêmes proportions, si les ménages et l'ensemble des acteurs économiques modifient leur analyse et cessent de croire à une croissance éternelle.

## Les marchés boursiers à haut risque ont décollé en 1999

En 1999, heureux sont les investisseurs qui se sont portés sur les marchés actions des pays émergents. Ils ont progressé, au cours de l'année écoulée, de près de 60 % en dollars (évolution des rendements de l'indice composite IFC), certains affichant, comme la Turquie, des performances exceptionnelles à plus de 200 %.

Derrière les apparences, ces chiffres doivent néanmoins être regardés avec attention. Si l'année 1999 est favorable pour la quasi-totalité des pays (excepté, en particulier, la Colombie, la Slovaquie ou encore le Venezuela), l'année 1998 avait vu la chute généralisée des indices. Dans le sillage de la crise russe (août 1998), toutes les places boursières émergentes ont lourdement chuté, à l'exception des pays asiatiques, affectés par le même phénomène l'année précédente. Les mouvements de correction sont donc violents, et les rendements de 1999 s'expliquent en partie par des effets de rattrapage.

Les rendements de l'année passée sont ainsi à la hauteur des risques encourus et l'analyse sur une plus longue période s'impose pour juger de leur rentabilité. Sans surprise, la Russie est l'exemple récent le plus illustratif des risques potentiels des marchés boursiers émergents. Après avoir progressé de plus de 90 % en 1997, l'indice russe s'effondre en 1998 (- 96 %). Dans le même temps, la variation du montant de la capitalisation boursière du pays est spectaculaire : elle va passer de plus de

## Les pays émergents ont bénéficié de rattrapages sensibles après les baisses dues aux crises financières de 1997 et 1998

125 milliards de dollars en 1997 à 20 milliards en 1998 et n'est que de 50 milliards actuellement. Cet effondrement reflète à la fois la chute des actifs et la forte dévaluation du rouble. Malgré les performances récentes exceptionnelles, un investisseur non résident engagé sur la Bourse russe en janvier 1997 reste encore largement perdant en dollars (- 81 %).

Le même constat d'extrême volatilité peut se faire sur l'indice boursier turc, dont les trois dernières années sont caractérisées par une capitalisation boursière en dents de scie. Dans ce cas, l'investisseur entré sur le marché en 1997 est fortement gagnant en dollars sur la période (+ 218 %), mais supporte néanmoins un risque de liquidité très fort s'il doit vendre son portefeuille au moment où les prix de marché sont déprimés. Ce type de marché est avant tout destiné aux investisseurs ayant une faible aversion au risque.

Pour autant, un large échantillon de pays émergents offre aujourd'hui une grande diversité de risques. L'hétérogénéité entre les

places boursières est très forte : l'Inde, la Chine, le Maroc ou la Slovaquie restent des pays dont le marché actions est relativement fermé ; la Bulgarie, la Croatie, le Nigeria sont encore très peu développés et peu liquides ; l'Afrique du Sud, la Corée, Israël, la Hongrie, la Pologne ou la République tchèque possèdent des marchés boursiers relativement sophistiqués et développés.

Toutefois, on peut remarquer que les indices actuellement en tête des performances sont ceux qui possèdent les plus forts niveaux de volatilité. En fait, la grande hétérogénéité des places financières émergentes induit une large amplitude des risques de marché, mesurés usuellement par le niveau de volatilité historique des prix.

## INDICES CORRÉLÉS

Ainsi, pour la Jordanie ou le Maroc, on observe des niveaux de volatilité boursière inférieurs à celui du Dow Jones. Le Chili ou Israël ont des niveaux de volatilité proches de l'indice américain. A l'inverse, pour la Russie ou l'Indonésie, la volatilité des actions apparaît plus de cinq fois plus forte que celle des Bourses des pays développés. Malgré tout, un portefeuille d'actions émergentes résistant aux crises reste difficile à bâtir, car il se révèle peu diversifiable. En effet, la plupart des indices boursiers émergents sont positivement corrélés. Les années 1998 et 1999 illustrent bien ce phénomène : la très grande majorité des mouvements de marché vont dans le même sens, alors qu'il n'existe souvent aucun lien réel entre toutes ces places financières.

Cela s'explique largement par le comportement des investisseurs internationaux, qui considèrent les titres émergents comme une classe d'actifs homogène – un segment de marché risqué –, qu'ils vendent en priorité en période d'incertitude ou de crise de confiance. Ce comportement vendeur ne discrimine pas les fondamentaux des différents pays concernés, et n'épargne le plus souvent que les pays fermés qui se révèlent alors comme les meilleures valeurs de résistance. Cet amalgame entre les différents

marchés actions des pays émergents est en fait la conséquence d'une logique financière globalisée, au sein de laquelle les titres émergents, dans leur ensemble, jouent le rôle d'actifs risqués dont le poids dans le portefeuille total des grands investisseurs est fortement fluctuant et souvent indépendant de la conjoncture propre des pays.

Ces caractéristiques font des places boursières émergentes des marchés particulièrement spéculatifs. De fait, identifier leurs déterminants est une tâche très ardue. Plus les marchés se révèlent risqués et moins les variables économiques fondamentales se retrouvent dans le cours des indices. Dès lors, des facteurs tels que les événements politiques peuvent se révéler décisifs.

L'archétype de cette situation est à nouveau la Russie, dont l'évolution de l'indice actions n'est déterminée que par un nombre très faible de titres, tous liés à la filière énergétique (pétrole et gaz) ou à celle des télécommunications. Le reste des titres est presque illiquide, et les performances du marché sont tour à tour attribuées à des rumeurs sur les profits des sociétés traitées ou à la conjoncture politique, et ne reflètent en rien un redémarrage éventuel de l'économie russe.

De plus, ces marchés restent fortement influencés par les mouvements de réallocations de capitaux des grands fonds de gestion internationaux. La plupart des places boursières ont à ce jour des tailles de capitalisation relativement petites par rapport aux pays dévelop-

pés : 180 milliards de dollars au Brésil, moins de 300 milliards de dollars en Corée, autour de 25 milliards de dollars en Pologne (contre 13 800 milliards de dollars aux États-Unis et 1 500 en France). De ce fait, lorsque les gros investisseurs entrent (ou se retirent) des marchés émergents, généralement de concert, ils provoquent des variations de cours importantes.

Faut-il pour autant délaissier ces marchés risqués, difficiles à cerner ? A l'instar des économies correspondantes, ils offrent des potentialités de développement largement supérieures à celles des marchés des pays développés. Sur le moyen ou long terme, les exemples de réussite existent bel et bien, avec des pays comme le Chili, la Corée ou la Hongrie où le développement de l'économie et des marchés semble se faire de façon équilibrée, bien que selon des modèles différents.

Il est simplement nécessaire d'intégrer le fait que la croissance des marchés actions est un processus marqué par des crises majeures susceptibles d'entraîner de lourdes pertes pour les investisseurs à court terme. Pour un investisseur, le choix de la date d'entrée – idéalement lorsque les prix des actifs sont bas – y est, plus qu'ailleurs, un élément décisif. Mais la prévision des crises et des chocs majeurs constitue l'autre volet incontournable d'une gestion profitable.

Pierre Laurent

Economiste à la Caisse des dépôts, équipe risque pays, recherche marchés émergents.

**INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS**

L'atout indispensable pour une carrière internationale

**MBA**

SCIENCES PO

- Un programme bilingue intensif sur 9 mois, allié à la tradition culturelle de Sciences Po.
- Un corps professoral de notoriété internationale.
- Un diplôme accrédité AMBA.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le secrétariat du Pr. Jean-Jacques Rosa

174, Bd Saint-Germain 75006 PARIS - Tél. : 01 45 44 87 43 - Fax : 01 45 44 88 92  
Website : <http://www.sciences-po.fr> - E-Mail : [mba@sciences-po.fr](mailto:mba@sciences-po.fr)

## PENSÉE ÉCONOMIQUE

par Jean-Marc Daniel

David Ricardo,  
père du libre-échange

Conspué à Seattle, le libre-échange fut pourtant défendu, d'une façon qui se voulait définitive, par un des pères de l'économie : David Ricardo. L'économiste anglais écrit sa démonstration après la défaite de Napoléon, quand les agriculteurs britanniques, qui ont nourri la population pendant la guerre, soutiennent que le maintien du protectionnisme agricole est indispensable à la sécurité nationale. A l'inverse, les industriels demandent la libération des importations de blé afin de faire baisser les prix alimentaires, donc limiter l'évolution des salaires et ainsi augmenter les profits. Le parti industriel va trouver en Ricardo son héros et son héros.

David Ricardo naît à Londres, le 19 avril 1772, dans une famille juive d'origine portugaise. De génération en génération, les Ricardo ont bâti une entreprise de courtage prospère. Abraham, le père de David, est le responsable de la succursale anglaise. Il partage sa vie entre ses affaires, sa foi et sa famille. A quatorze ans, David est embauché dans l'entreprise paternelle. A vingt ans, il épouse une quaker et se convertit au protestantisme. Licencié et déshérité sur le champ, il fonde alors sa propre maison de courtage. En 1808, fortune faite – il a accumulé un million de livres (environ 10 millions de nos euros) –, il liquide son entreprise pour se consacrer à l'étude de l'économie.

C'est en 1809 que, pour la première fois, il fait parler de lui. En 1797, le gouvernement anglais réalise que la guerre avec la France sera longue et prend diverses mesures financières, dont la suppression de la convertibilité des billets de banque en or. L'inflation, d'abord rampante, explose en 1808. La presse se fait le relais des deux thèses qui s'affrontent : les partisans de la théorie quantitative de la monnaie considèrent que la hausse des prix tient à l'accroissement excessif du nombre de billets ; leurs contradicteurs soutiennent que le blocus continental organisé par Napoléon a conduit à un déficit extérieur, donc à une baisse du taux de change de la livre et à une augmentation du prix des importations. On retrouve déjà les interprétations modernes de l'inflation : celle par la demande, liée à un excès de monnaie ; et celle par les coûts, due en l'occurrence à l'augmentation du coût des importations.

Ricardo participe au débat et se range fermement dans le premier camp. Introduit dans le cercle des économistes de son temps, il y noue de solides amitiés, notamment avec Robert Malthus, qui saura le convaincre d'écrire un traité d'économie : *Les Principes de l'économie politique et de l'impôt*, publié en 1817. Pendant près de cinquante ans, ce livre est une référence, au point que Keynes écrira plus tard que Ricardo « a conquis l'Angleterre aussi complètement que la Sainte Inquisition avait conquis l'Espagne ». L'économiste anglais a un style assez lourd, ses phrases alambiquées rendent sa lecture malaisée. Mais son raisonnement est d'une logique sans faille. Géologue amateur, il classe et définit les concepts économiques comme sa collection de pierres, avec minutie et précision.

Ricardo noue de solides amitiés avec les économistes de son temps, notamment Robert Malthus, qui saura le convaincre d'écrire « *Les Principes de l'économie politique et de l'impôt* », publié en 1817. Pendant près de cinquante ans, ce livre est une référence

Son système économique repose sur trois idées. La première concerne les prix. Ricardo est un adepte de la théorie de la valeur-travail. Chaque bien est caractérisé par une valeur d'échange, indépendante de celui qui l'achète ou le vend. Elle correspond à la quantité de travail nécessaire à sa fabrication. La quantité de travail hiérarchise les prix, la quantité de monnaie en fixe le niveau. La deuxième idée porte sur la répartition des revenus. Il construit un modèle autour

de la production de blé, pour lequel il classe la population en trois groupes : les travailleurs perçoivent les salaires, les capitalistes les profits et les propriétaires fonciers encaissent un loyer, qu'il appelle la rente. Quand la population s'accroît, les nouvelles terres emblavées sont de moins en moins fertiles. Après les terres autour de Londres, on finit par cultiver celles des Highlands écossais.

Supposons qu'un hectare rapporte 100 unités de blé sur les premières et 70 sur les deuxièmes. La concurrence, qui est au cœur du fonctionnement de l'économie libérale, a deux conséquences : les salariés sont payés au minimum vital ; la rémunération globale des facteurs de production (le capital et le travail), faciles à déplacer, est la même partout. Sur la terre autour de Londres, il faut donc 70, comme dans les Highlands, pour rémunérer salariés et capitalistes, si bien que le propriétaire du terrain peut exiger une rente de 30. Si la population s'accroît, il faut mettre en culture une terre tourbeuse en Ecosse qui ne rapporte que 60 unités de blé. Ce niveau de production s'impose comme la nouvelle rémunération des capitalistes et des salariés. Autour de Londres, les propriétaires voient ainsi, sans rien faire, leur rente passer à 40. La croissance de la production a enrichi le groupe qui doit son revenu à son statut juridique et non à son activité.

La troisième idée fournit le moyen de corriger cette situation. Si on importe du blé, il n'est plus nécessaire d'étendre les cultures : le libre-échange empêche l'augmentation de la rente. C'est pour cela que les propriétaires fonciers, qui prétendent défendre l'intérêt national, y sont en fait hostiles.

Ricardo démontre que la spécialisation internationale est préférable à la situation dans laquelle chaque pays couvre ses besoins. Soit deux pays, l'Angleterre et le Portugal, et deux biens, le vin et le drap. Supposons que pour produire une unité de vin et une unité de drap, il faille dans chaque cas une heure en Angleterre, a et b heures au Portugal. Si a est inférieur à b, on dit que le Portugal a un avantage comparatif dans la production de vin. La production par chaque pays d'une unité de chaque bien mobilise 2 heures en Angleterre et a + b heures au Portugal, soit au total 2 + a + b heures. Si le Portugal se spécialise dans le secteur qui correspond à son avantage comparatif, c'est-à-dire le vin, et si l'Angleterre produit tout le drap, la même production nécessite 2 heures en Angleterre et 2 a au Portugal, soit un temps total de 2 + 2a heures, inférieur au précédent. CQFD.

Désireux de voir appliquer ses idées, Ricardo se lance en politique et devient député en 1819. Mais il meurt en 1823 et ne voit ni sa théorie monétaire s'imposer en 1844, avec l'obligation faite à la Banque d'Angleterre de limiter l'émission de ses billets au montant de son stock d'or, ni la suppression des droits de douane sur le blé en 1847.

Après l'échec des révolutions de 1848, Ricardo perd de son aura : on lui en veut d'avoir introduit des classes sociales dans ses théories. Pourtant, bien des aspects de sa pensée restent pertinents : les pourfendeurs modernes du libre-échange, qui invoquent la défense de spécificités nationales, ne sont-ils pas souvent en réalité les défenseurs des intérêts – des rentes – de certains groupes sociaux ?

Jean-Marc Daniel est professeur à l'ESCP-EAP.

## Les universités françaises lancent le chantier de l'enseignement à distance

Pour la première fois, la Conférence des présidents d'université (CPU) a voté en décembre dernier une proposition de développement de l'enseignement à distance (EAD) au sein de ses établissements. L'objectif serait de créer, d'ici à octobre prochain, des consortiums d'universités travaillant avec des partenaires industriels des télécommunications ou de l'informatique, pour offrir des formations à distance dans trois ou quatre domaines disciplinaires. Montant de l'investissement : 15 millions de francs par consortium.

De son côté, Claude Allègre a annoncé, le 13 janvier, la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) chargé de développer le télé-enseignement essentiellement en direction de l'étranger, constitué par le Centre national d'enseignement à distance (Cned), le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et le Centre national de documentation pédagogique, auxquels pourraient s'associer universités et écoles.

Les deux projets complémentaires traduisent une prise de conscience majeure : Internet peut transformer l'enseignement supérieur en un marché international. « Des opérateurs anglo-saxons sont prêts à mettre au total 100 millions de dollars [655 millions de francs] sur la table pour s'attaquer au marché français », estime François Peccoud, président de l'Université technologique de Compiègne et auteur de la proposition de la CPU. A cette mise en concurrence s'ajoute la conviction, partagée par un nombre grandissant d'enseignants, qu'Internet est un moyen de renouveler une relation pédagogique mise à mal par les effets de l'hétérogénéité croissants des étudiants.

Réalisations et projets sont déjà nombreux sur le terrain. « De 35 à 40 universités ou écoles utilisent des plates-formes d'EAD » (outils logiciels permettant la communica-

Internet contraint les établissements d'enseignement supérieur à affronter la concurrence internationale

tion de ressources pédagogiques, mais aussi la gestion et l'évaluation des étudiants), dit Eric Ecourtin, responsable des études à l'Observatoire des ressources pour la formation (Oravep) ; 21 universités possèdent des Centres de télé-enseignement universitaires (mais tous n'utilisent pas Internet).

Les 18 centres d'autoformation universitaires proposent depuis la rentrée 1999 un premier cycle sur mesure (PCSM) en sciences, avec 600 heures de formation à distance : 21 universités souhaitent proposer le PCSM, 400 étudiants de Paris-VI le suivent déjà. Plusieurs formations par Internet en médecine, organisées par les facultés de Rennes (plus de 2 000 étudiants inscrits), Lyon, Paris, Grenoble. Platformad, projet d'EAD en gestion regroupant six universités et écoles, devrait offrir 30 modules en 2001. EduFrance et l'Aupelf, qui fédèrent les actions des universités françaises à l'étranger, recourent largement à l'EAD. Enfin, le Cned et le Cnam restent les opérateurs principaux, en termes quantitatifs au moins. Dans un recensement non exhaustif, le ministère a ainsi compté 367 modules, programmes ou cursus à distance.

Mais la plupart se contentent de fournir à distance des outils d'auto-formation ; rares sont ceux qui, en y ajoutant des outils de communication interactive et d'évaluation, transforment véritablement l'acte pédagogique. Sur-tout, la multiplication d'initiatives

entraîne un gaspillage de moyens et de savoir-faire. La définition d'une stratégie globale et cohérente apparaît indispensable pour que l'EAD universitaire atteigne une masse critique.

Faut-il compter pour cela sur un opérateur unique, comme le GIP envisagé par le ministère, qui risque de servir d'alibi à l'inertie des acteurs de terrain ? Ou faut-il parier sur l'initiative des universités, dont bon nombre n'ont pas encore pris la mesure de l'enjeu ?

Un développement de l'EAD poserait aussi une question financière de taille. François Peccoud estime le coût de réalisation d'une heure de programme à 30 000 F. Et il faut ensuite payer aux enseignants le temps de tutorat à distance, puisque l'EAD permet de restaurer une relation individuelle entre l'enseignant et chaque étudiant. La conversion des enseignants à l'EAD suppose, outre leur formation, un changement de la définition de leur service, aujourd'hui calculé en heures de cours et de travaux dirigés. Un premier pas a été fait au détour d'une circulaire d'octobre dernier qui autorise les universités à transformer les enveloppes d'heures supplémentaires en « primes pédagogiques », pouvant être affectées,

entre autres, aux pionniers de l'EAD.

Mais le principal bouleversement serait la mise en cause des comportements des universitaires. « Un DESS à distance peut avoir l'impact de six DESS actuels ; alors qu'il s'en crée 60 par an ! », constate Michel Bernard, responsable du DESS « éducation, formation mise à distance » à Paris-II-Assas. Un consortium suppose la collaboration entre des établissements plutôt jaloux de leur autonomie ; surtout, l'accès aux contenus et à la relation pédagogique à distance suppose que chaque enseignant accepte de perdre le monopole de la formation de chacun de « ses » étudiants.

Pour contourner la difficulté, la CPU préconise de financer la montée en puissance de l'EAD par un « détour » sur le marché de la formation continue. En s'adressant aux salariés d'entreprises ou aux étudiants étrangers, les universités feraient financer l'investissement dont bénéficieraient ensuite, à coût modéré, les étudiants de formation initiale. A la révolution de l'EAD s'ajouterait donc celle de la recherche de nouveaux publics.

Antoine Reverchon

## Repères

● La sous-direction des technologies éducatives, au ministère de l'éducation nationale, vient de créer un portail (<http://www.educnet.education.fr/superieur>) dédié à l'enseignement à distance (EAD) dans le supérieur. On y trouve, encore à l'état d'ébauche sous le nom de Form@sup, un recensement des programmes et des ressources pédagogiques existants, une boîte à outils pour la création d'EAD, des actualités, un forum, des études et des rapports, des liens avec les principaux sites d'information sur l'EAD.

● Parmi ceux-ci : la Fédération interuniversitaire de l'enseignement à distance (<http://www.fied.telesup.univ-mrs.fr>) ; le Groupement Enseignement supérieur sur mesure médiatisé (Gemme, [nte-serveur.univ-lyon1.fr/gemme/](http://nte-serveur.univ-lyon1.fr/gemme/)) ; le Réseau universitaire des centres d'autoformation ([ruca.www.univ-lille1.fr/emmm/ruca/](http://ruca.www.univ-lille1.fr/emmm/ruca/)) ; le Préau ([www.preau.asso.fr](http://www.preau.asso.fr)). ● A noter également le portail du Cedefop (en charge des questions de formation professionnelle à la Commission européenne) : [www.trainingvillage.gr](http://www.trainingvillage.gr).

## Grenoble à l'heure du campus virtuel

GRENOBLE de notre correspondante

Kim vit au Danemark mais veut apprendre le français. Depuis la rentrée de janvier, l'université Stendhal de Grenoble offre aux étudiants inscrits en maîtrise de « français langue étrangère » la possibilité de bénéficier de compléments de cours sur Internet, d'un tutorat personnalisé et de forums électroniques pour échanger avec les autres étudiants.

Pierre, technicien supérieur dans la même entreprise depuis quinze ans, aspire à une évolution de carrière mais n'a pas la possibilité de suivre une formation à temps plein ou en alternance. L'Institut national polytechnique de Grenoble (INPG), en collaboration avec l'INP de Lorraine, organise un programme de formation à distance (ELAN) qui lui permettra en un an d'entrer en deuxième année d'école d'ingénieur.

Yann est inscrit en première année de médecine. Chaque samedi, il peut tester ses connaissances grâce aux questionnaires à choix multiples (QCM) qui lui sont proposés sur le site Web de la faculté et, une fois par mois, grâce à des tests blancs, mesurer ses chances de réussite à l'examen.

## OUVERTURE

Ces quelques exemples figurent parmi la trentaine de dossiers recensés au sein du GreCo (Grenoble campus ouvert), un projet commun aux quatre universités de la ville (Pierre-Mendès-France, Joseph-Fourier, Stendhal, INPG) destiné à intégrer les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'offre pédagogique globale. L'idée est de permettre à chaque établissement de conduire rapidement des actions qui, s'il les menait seul, représenteraient des coûts et des durées de mise en œuvre trop élevés.

Ce projet GreCo s'inscrit dans une tradition déjà ancienne de collaboration entre les universités et d'ouverture vers l'industrie

Les quatre universités de la ville se sont associées pour créer un ensemble de formations en ligne coûteuses en temps

et la recherche. Un œcuménisme qui se reflète dans le montage financier, associant le ministère de l'éducation nationale, la région, les universités, les collectivités locales, plus quelques partenaires industriels, pour un montant compris entre 45 et 70 millions de francs (entre 6,9 et 10,7 millions d'euros) sur les quatre premières années, dont 12 MF pour 2000. L'ambition de GreCo est de toucher, d'ici quatre ans, 25 % de la population étudiante. Pour atteindre ce résultat, deux types d'actions sont mis en œuvre : les projets dits « opérationnels », existants ou programmés, et les projets dits « stratégiques », tels que l'élaboration de méthodes, de savoir-faire et de solutions pédagogiques et techniques, ou encore la formation des enseignants : plus d'un millier d'entre eux, sur les 7 000 que comptent les universités, seront initiés aux nouveaux outils en quatre ans. Une priorité caractéristique de la

philosophie du programme grenoblois : « Il n'est pas question de créer une université virtuelle sans professeurs, avec uniquement des ressources en ligne », clame François Bocquet, chef du projet GreCo.

En attendant, ceux qui se sont lancés dans l'aventure font figure de pionniers. Enseignant-chercheur en mathématiques à l'INPG, Florence Michau, qui participe à ELAN, reconnaît avoir dû revoir sa façon d'agir. « L'enseignement à distance oblige à recentrer la formation sur l'apprenant. L'enjeu n'est plus la manière de dispenser un savoir, mais la façon dont, à l'autre bout, la personne a besoin d'apprendre. » Chaque semaine, un rendez-vous entre élève et professeur permet de faire le point ; « C'est comme dans un TD, mais à distance », dit-elle. Il faut en outre apprendre à travailler en équipe. Selon elle, la quinzaine d'enseignants concernés par la formation jouent plutôt bien le jeu.

## PROFESSIONNALISATION

Même écho en médecine, où Daniel Pagonis, chargé de mission TIC, cite l'exemple d'un neuro-chirurgien qui, après quatorze heures passées au bloc opératoire, accepte encore de plancher sur des QCM. « Cela en dit long sur son degré de motivation », estime-t-il. Fort du succès rencontré – plus de 350 étudiants sur les quelque 900 inscrits en 1<sup>re</sup> année se connectent de manière ré-

gulière –, Daniel Pagonis n'exclut pas d'étendre le système à l'ensemble des études de médecine, voire de le proposer à d'autres universités.

François Mangenot, responsable du département « français langue étrangère » à l'université Stendhal, n'a que dix jours d'expérience derrière lui, mais les retours sont « enthousiastes », dit-il. Le cours qu'il assume a été réécrit en fonction de sa mise en ligne. Sans en modifier le contenu, il y a ajouté des activités destinées à être travaillées collectivement par les étudiants. En revanche, il n'a pas souhaité ajouter un module permettant d'entrer dans un rapport individuel avec l'étudiant, qui exigerait un surcroît de travail.

Car voilà bien le problème. « Il n'est pas possible de miser sur des énergies pionnières, argumente Florence Michau, jugeant, à terme, la professionnalisation incontournable. De tels outils passent par une refonte pédagogique complète, qu'il faudra un jour évaluer en temps de travail », dit-elle.

François Mangenot est dans la même disposition d'esprit. « Actuellement, l'inscription en maîtrise à distance coûte en gros 3 000 F par an. Le suivi individuel des étudiants ne leur coûte rien de plus. Mais s'il se généralisait, cela représenterait un nombre considérable d'heures de travail pour les enseignants, qu'il faudrait payer », dit-il. Idem pour le programme de formation initiale à distance en pharmacologie cardio-vasculaire. Mis en œuvre, avec l'aide du Centre national d'enseignement à distance (Cned), par l'université Joseph-Fourier, il représente « un effort financier considérable », témoigne Daniel Pagonis.

L'économie de locaux est-elle une compensation suffisante ? Peut-être, répond François Bocquet, grâce à « une meilleure utilisation de l'espace et du temps ». Mais l'économie d'enseignants, elle, ne suffira pas. « Le véritable enjeu, dit-il, sera toujours pédagogique. »

Nicole Cabret

## 25 % des étudiants concernés en 2004

Dans un an, 2 000 étudiants bénéficieront totalement ou partiellement des services mis en place dans le cadre du projet GreCo ; dans deux ans, ce sera le cas de 4 000 étudiants, qui suivront cinquante des formations proposées par les quatre universités. Objectif ? Atteindre, à l'horizon 2004, 12 000 à 14 000 étudiants (soit 25 % des effectifs), dont 2 000 à longue distance et 2 000 « hors normes » (formation continue, sportifs de haut niveau, publics à mobilité réduite, étudiants à l'étranger), dans une centaine de formations.

D'ici deux ans, il est également prévu de doter en matériel portable tous les enseignants participant au projet. La volonté est aussi de faciliter l'accès des programmes aux étudiants, d'une part en créant des espaces équipés sur le campus et dans l'agglomération grenobloise, d'autre part en favorisant leur équipement en matériel informatique grâce à la négociation de tarifs avantageux avec les constructeurs, ou encore de prêts sur l'honneur avec les banques.

# Comment l'activité féminine a changé la société

par Hervé Le Bras

En 1962, l'activité féminine est descendue, en France, à son minimum historique. Mais cette évolution, que le sociologue Thorstein Veblen avait décrite au début du siècle dans sa théorie de la classe des loisirs, arrivait à son terme. Une autre ère s'annonçait au cours de laquelle l'activité féminine allait constamment augmenter jusqu'à atteindre aujourd'hui son maximum historique. Ce changement joue un rôle fondamental dans les transformations de la démographie et des mœurs au cours des quarante dernières années.

Thorstein Veblen pensait que l'élite refusait de travailler ou l'interdisait à ses membres, qu'il s'agisse des nobles français ou des citoyens des cités antiques. S'élever dans l'échelle sociale signifiait alors accéder aux loisirs. Les bourgeois, dont la fortune reposait sur le travail, ont donc délégué à leurs femmes loisirs et consommations ostentatoires. Après la seconde guerre mondiale, cette norme s'est étendue au monde ouvrier, notamment dans le nord de la France. Le « chef de famille », comme le nommaient l'administration et les statisticiens de l'Insee, organisait son ménage selon un modèle standard : l'homme salarié, doté d'une formation ; la femme au foyer qui s'occupe des deux ou trois enfants.

Le progrès de l'éducation et de la formation des femmes dans l'après-guerre ont remis en cause le modèle. L'arrivée de nouveaux moyens contraceptifs, comme la pilule et le stérilet, a permis à la femme, pour la première fois dans l'histoire, de décider, seule, d'avoir ou non des enfants.

Leur première urgence a été de réduire les « naissances non désirées », une sur cinq selon les enquêtes de l'Ined. Elles y sont parvenues en une dizaine d'années, le nombre moyen des enfants par femme (descendance finale) passant de 2,6 à 2,1. La pilule et le stérilet permettent aussi aux femmes de moduler la date de la naissance, et notamment de la retarder, jusqu'au moment où elles auront acquis formation et emploi.

Un mécanisme auto-entretenu s'installe alors : comme, à diplôme égal, les employeurs continuent à préférer les hommes aux femmes, ces dernières allongent la durée de leurs études, obligeant à leur tour les hommes à faire de même. Cette course-poursuite aboutit, après un quart de siècle, à faire de la France le pays où le taux d'activité des 15-25 ans est le plus faible au monde. Elle entraîne aussi une hausse de l'âge à la première maternité, qui passe de 23,5 ans à près de 28 ans.

Ne pouvait-on trouver du travail pour tous et toutes ? La tension entre les deux sexes se reflète encore aujourd'hui, par la différence entre le taux de chômage masculin et féminin (9,2 %, contre 12,8 % fin décembre 1999). L'accès des femmes au marché du travail ne s'accompagne pas de la désorganisation de la famille : les divorces sont en train de se stabiliser (ils diminuent en Angleterre), et la descendance finale demeure stable autour de 2 enfants. Mais la coexistence du travail et de la famille entraîne une série de changements dans les domaines aussi divers que la natalité, l'aménagement du territoire, la formation ou les retraites.

*La coexistence du travail et de la famille entraîne une série de changements dans les domaines aussi divers que la natalité, l'aménagement du territoire, la formation ou les retraites*

L'élévation de l'âge à la maternité se traduit par une diminution de la natalité, comparable à un coup d'accordéon. L'augmentation de la proportion de couples « biactifs », c'est-à-dire dont les deux membres travaillent, multiplie les déplacements journaliers. Le mari et la femme ne travaillent pas, en général, au même endroit. Le phénomène pousse également à l'installation dans de grandes zones métropolitaines : lorsqu'un membre du couple prend un travail dans une petite ville de province, comment l'autre peut-il y retrouver facilement un emploi ?

Pour les retraites, l'équation change aussi. Lorsque l'homme, seul, cotisait, la femme touchait une pension en cas de reversion après veuvage. Maintenant, pour les générations les plus jeunes, où l'activité des femmes rejoint celle des hommes, les retraites seront versées aux deux. En outre, comme les femmes vivent

en moyenne huit années de plus que les hommes, les conditions d'équilibre des régimes de répartition sont à revoir.

Plus généralement, c'est toute la répartition du travail et de la formation sur la durée de la vie qui est bousculée par l'activité des femmes. Comme elles continuent à s'occuper des tâches ménagères et des enfants – les hommes, si l'on consulte les enquêtes de l'Insee sur les budgets-temps, n'ont toujours pas compris ce qui a changé depuis quarante ans –, les questions de temporalité se situent à toutes les échelles : les horaires des administrations et des services, la répartition du travail dans la semaine, le mois et l'année.

La répartition de la formation et de l'activité sur l'ensemble de l'existence est également mise en question. Actuellement, en France, l'âge médian du départ réel d'activité est de 57 ans. Il reste alors, dans les conditions actuelles de mortalité, 27 ans de vie à une femme. Vingt-sept années pendant lesquelles elle s'occupera vraisemblablement de ses petits-enfants, donnera de l'argent à ses enfants et disposera de temps pour les loisirs. Est-il inévitable de découper sa vie en trois morceaux : 22 ans de formation, 35 ans d'activité et 27 ans de retraite ? La formation doit-elle entièrement précéder l'emploi et la construction de la famille ? L'emploi et la construction de la famille doivent-ils se dérouler simultanément ?

Derrière ces questions se profilent deux problèmes immenses : celui d'une formation permanente sérieuse, c'est-à-dire au moins équivalente à la formation initiale, et celui d'une grande flexibilité de l'emploi pour faire face aux hasards de la vie familiale, en clair aux multiples incertitudes affectives, médicales, scolaires que comporte l'éducation des enfants. Curieusement, les débats récents sur les trente-cinq heures, sur la parité ou sur le PACS sont passés à côté de ces deux questions.

*Hervé Le Bras est directeur du laboratoire de démographie historique (Ehess/CNRS).*

● **Ce texte sera l'une des interventions proposées lors du colloque « Le temps social et les nouvelles régulations », organisé par l'Association des amis de Passages (Adapes), le lundi 7 février, au Sénat, à Paris. Renseignements : Adapes, 17, rue Simone-Weil, 75013 Paris. Tél : 01-45-86-30-02.**

## LIVRES

par Yves Mamou

# Le malaise du travail

**NOS TEMPS MODERNES,**  
de Daniel Cohen  
Flammarion, 160 p., 110 F, 16,76 €.

À l'orée des 35 heures, l'économiste Daniel Cohen entreprend de nous déculpabiliser : nous travaillons trop, annonce-t-il dans *Nos temps modernes*, son dernier ouvrage. Les sociologues avaient repéré depuis longtemps que la nature du travail – fût-il le plus répétitif en apparence – avait changé. Daniel Cohen a entrepris de donner une cohérence économique à cette densification.

Si un ouvrier d'aujourd'hui est sept fois plus payé qu'un ouvrier du milieu du siècle dernier, explique-t-il, c'est qu'il travaille sept fois plus. La polyvalence du travail – les cadres tapent eux-mêmes leurs rapports sur leur portable, la standardiste répond au téléphone tout en classant le courrier – n'est qu'une des façons de rentabiliser le temps des salariés... Non seulement nous ne volons pas notre salaire donc, mais celui-ci a, en outre, un coût caché repérable en stress, maladies psychiques et angoisse sociale.

Ce thème du travail court tout au long d'un livre qui, bien que de petite taille, est difficile à résumer. Comme à son habitude, Daniel Cohen ne défend pas une thèse, mais, sur quelques problèmes, prend, reprend et tricote ensemble des points de vue variés qui relèvent de corps de savoir séparés. Histoire, sociologie, philosophie, sans parler des observations personnelles de l'auteur, sont ainsi mis simultanément à contribution pour étayer, historiciser, mettre en relief quelques intuitions concernant la mutation technique en cours. Habilement, l'auteur en profite pour régler leur compte à certaines thèses en vogue sur la fin du travail.

Daniel Cohen se garde bien de prédire l'avenir. Mais il pose quelques repères. Ainsi, reprenant la question classique du « comment en est-on arrivé là » (chômage élevé, stress généralisé, inégalités croissantes...), il répond par une autre question, philosophique ou politique, que personne ne pose plus : pourquoi y a-t-il le mouvement ? Quel est le moteur de l'histoire ? Pas la lutte des classes, répond Daniel Cohen, qui a lu Marx, mais la lutte des idées.

L'une des trouvailles de cette recherche profondément antimarxiste est la suivante : ce ne sont pas les contradictions du capitalisme, ni les innovations technologiques qui font évoluer la société, ce sont au contraire les évolutions sociales qui rendent possibles les mutations techniques et managériales de l'appareil productif. « L'ère du capital humain dans laquelle nous entrons n'a pas été "voluée" par le capitalisme. Elle a bien plus été un effet de la démocratie. Les enfants entrent à l'école de la République au début du XX<sup>e</sup> siècle au moment où les usines sont conçues pour accueillir les analphabètes. C'est le décalage social créé par les deux processus qui explose en mai 1968. »

La jeune ouvrière qui, sur un film militant célèbre de juin 1968, pleure de rage à l'idée de reprendre le travail à la chaîne dans l'usine Wonder de Saint-Ouen, symbolise le rejet généralisé du travail posté qui s'exprime dans les décennies 70 et 80. A la critique virulente de l'esclavage industriel, le capitalisme a répondu en organisant la mort du travail déqualifié. C'est-à-dire le chômage de masse et un passage à la trappe désespérant pour des millions de familles.

# Les enjeux d'Internet nouvelle génération

par Daniel Kaplan

Internet mue. Dans les cinq prochaines années, une série de ruptures technologiques – haut débits, mobilité, multiplication des « appareils communicants »... – transformeront en profondeur la nature, l'architecture et les usages du réseau. Parti des Etats-Unis, l'effort mobilise désormais près d'une vingtaine de pays qui investissent lourdement sur les technologies et les applications de l'Internet nouvelle génération.

Au-delà de sa dimension technologique, cette transformation représente un triple enjeu. L'Internet est bâti sur un principe décentralisé : l'intelligence réside aux extrémités du réseau. Accélérer, fiabiliser l'Internet, le rendre plus adaptable à des usages très divers, conduit à réintroduire dans le réseau de l'intelligence mais aussi, potentiellement, du contrôle. Selon l'orientation des investissements, Internet peut conserver ou perdre son caractère ouvert.

Le deuxième enjeu est économique. Les pays qui investissent aujourd'hui sur l'Internet nouvelle génération seront les premiers à bénéficier d'infrastructures convergentes de commu-

nication beaucoup plus puissantes et moins coûteuses que celles qui existent déjà. Leurs économies y gagneront en compétitivité grâce à la réduction des coûts et à la fluidification des échanges. Leurs industries culturelles tireront parti des premières des nouvelles potentialités technologiques. Leurs entreprises créeront les modèles économiques et les marques qui domineront les marchés.

Enfin, ce nouvel Internet devra se mettre à la portée de ceux, nombreux, que rebutent sa complexité, sa lenteur, sa langue dominante aussi. Demain, les usages et les utilisateurs viendront aux commandes.

Mais quels usages ? La plupart ne sont pas encore inventés. C'est là une chance à saisir pour l'Europe : l'Internet nouvelle génération nous offre l'occasion d'abandonner notre position de suiveurs pour faire partie de ceux qui inventent les usages de l'Internet de demain. Beaucoup des nouveaux usages que l'on pressent correspondent en outre à des zones de force françaises et européennes : la téléphonie mobile, les industries culturelles, du multimédia et du jeu vidéo. Enfin, dès lors qu'Inter-

net cessera d'être avant tout un moyen de communication de l'écrit – avec le développement de la téléphonie ou de la vidéo –, la diversité linguistique et culturelle y prendra une importance majeure. D'où l'importance de se mobiliser très tôt sur l'Internet du futur.

Cette mobilisation s'engage déjà dans le domaine technique, sous la double impulsion de la recherche publique et des entreprises du secteur. Elle doit également prendre corps dans le domaine des applications et des usages de l'Internet nouvelle génération. C'est l'objet de la Fondation pour l'Internet nouvelle génération (FING), qui fera sa première apparition publique le 3 février dans le cadre du Salon Imagina. L'enjeu est considérable, les perspectives passionnantes, mais l'occasion ne se représentera pas : il ne tient qu'à nous de faire partie de ceux qui inventent l'Internet du futur.

*Daniel Kaplan (dkaplan@terra-nova.fr) est vice-président de l'Internet Society France et animateur de la Fondation pour l'Internet nouvelle génération (FING, <http://www.fing.org>).*

## PARUTIONS

● **LES RELATIONS SOCIALES DANS L'ENTREPRISE,** de Daniel Labbé et Hubert Landier

Voici un tableau précis des relations sociales actuelles dans l'entreprise, de leurs liens avec la recherche d'efficacité. Les composantes du climat social et l'intervention des syndicats, le contexte et la conduite de la négociation font l'objet d'une analyse serrée. La prospective n'est pas négligée : il s'agit notamment de dépasser « l'attitude d'exclusion réciproque » (patronat-syndicats) et de chercher des « solutions innovantes » alliant l'exigence de compétitivité et le souci de progrès social.

Les thèmes de revendication débordent maintenant l'entreprise pour se situer dans le « champ sociétal ». Les deux auteurs connaissent bien leur sujet. Mais on est un peu surpris par leur vision de la vie d'une section syndicale : après la croissance viendrait forcément le déclin avec la multiplication des « rivalités personnelles » et l'engourdissement des militants. Et si la section meurt, ce sera « par disparition naturelle » (Liaisons, 276 p., 180 F, 27,44 €). **D. U.**

● **LE TRAVAIL EN QUESTIONS,** dirigé par Laurence Graffin

La Cinquième avait consacré, l'an dernier, une série d'émissions au travail, en collaboration avec le ministère de l'emploi et de la solidarité. Leurs textes, aménagés, sont repris dans dix fascicules vendus ensemble. On y trouve beaucoup de questions et de réflexions actuelles sur le travail et son avenir. Dans un style facile d'accès et ramassé, c'est une bonne approche de débats essentiels, illustrés par des exemples et des témoignages (Mille et une nuits, dix fascicules de 80 pages chacun, 120 F, 18,29 €). **D. U.**

www.voila.fr

GÉREZ VOTRE PORTEFEUILLE SANS LEVER LE PETIT DOIGT.

Avec Voila, mieux gérer son argent sur Internet c'est facile. Conseils, services personnalisés de veille des valeurs, actualités des 9 plus grands marchés.



Les actionnaires des start-up exigent souvent de leur créateur qu'il cède les rênes à un gestionnaire expérimenté.

Comme les jeunes diplômés, certains dirigeants délaissent alors les grands groupes pour faire fortune dans une petite structure. Menacées, les entreprises « traditionnelles » s'interrogent sur leurs modes de rémunération

# Les cadres confirmés cèdent aux charmes des start-up

Il faudra attendre un certain temps avant que je ne dirige à nouveau une entreprise.

Charles Ferguson, l'auteur et le héros de *High Stakes, No Prisoners* (« De gros enjeux, pas de prisonniers », éditions Random House), conclut ainsi son livre consacré à la naissance, la vie, la vente de son entreprise aux Etats-Unis. Pourtant, cette aventure fut loin d'être un échec. Après moins de deux ans d'existence, elle fut vendue 133 millions de dollars à Microsoft. Mais, durant ces deux années, la vie fut éprouvante pour son fondateur. Parmi tous ses combats, avec (ou contre) les entreprises de capital-risque, les concurrents, les consultants divers, le pire fut sans doute celui qu'il dut mener... contre son PDG.

Les investisseurs avaient en effet accepté de miser sur sa firme, dès le premier appel de fonds pour en constituer le capital, mais à condition qu'il en confie les rênes à un manager, un vrai, ayant fait ses classes dans une société avec pignon sur rue.

Le phénomène est de plus en plus fréquent. Aux Etats-Unis, mais aussi en Europe et en France, les *Venture Capitalists* (VC), ou sociétés de capital-risque, participent activement à la vie des entreprises dans lesquelles elles ont placé des fonds, et en particulier au choix des dirigeants. La démarche a conduit à des réussites notoires : en 1996, les fondateurs de Yahoo !, David Filo et Jerry Yang, ont dû céder la direction de leur firme. Sa trajectoire stratosphérique est, depuis, dessinée par

son PDG, Tim Koogle, un ancien de Motorola.

En France, pour Bernard Maître, associé chez Galileo Partners, la quête d'un PDG n'est pas un exercice systématique... mais fréquent. « Si les fondateurs me disent qu'ils veulent garder le contrôle, le management, on ne discute pas. » Comprendre : on n'ira pas investir chez eux.

## « DEUXIÈME PÉRIODE »

Il n'a pas eu ce problème avec Jacques Rosselin, fondateur de CanalWeb, producteur d'émissions de télévision sur Internet et dont Galileo est actionnaire. « Nous avons toujours été d'accord avec Jacques sur la nécessité de faire rentrer quelqu'un. » L'intéressé ne dément pas : « Après la première période, celle du

pack, de la meute, il faut passer à la deuxième période, celle des organigrammes, des titres, de la comptabilité analytique ! », explique-t-il avec humour.

Il a convaincu Jean-François Bretel, ex-directeur général du groupe Yves Saint Laurent, et toujours gestionnaire des intérêts privés des deux fondateurs de la maison de couture, de venir mettre son entreprise en ordre. Les actionnaires de CanalWeb créent une structure ad hoc, celle d'une société anonyme à conseil de surveillance (présidé par le fondateur) et directeur (présidé par Jean-François Bretel).

Ce dernier connaît l'entreprise et surtout son fondateur depuis longtemps. C'est en effet Jean-François Bretel qui avait conseillé à Pierre Bergé d'investir dans la première entreprise fondée par Jacques Rosselin, *Courrier International*, puis dans CanalWeb. Il dit avoir accepté le poste « pour l'aventure ». L'argent ? « Ce serait hypocrite de dire qu'on n'y pense pas, mais ce n'est pas ma motivation principale », affirme-t-il. Son salaire est « symbolique » (environ 200 000 F par an). Il possédait déjà des bons de souscription de créateur d'entreprise et était actionnaire de CanalWeb via son fonds Oléron Participations. « Je serai très content de valoriser ce que j'ai », explique-t-il.

La vogue actuelle pour les start-up facilite la quête de ces dirigeants de « deuxième génération » tentés par l'aventure, quitte à abandonner le confort et la sécurité d'une grande entreprise. Hervé Deguine est de ceux-ci. Cadre supérieur chez Prisma-Press, il vient de donner sa démission pour entrer dans une minuscule entreprise, Citikey, dont l'objectif est de diffuser de l'information sur les villes via des téléphones portables. « L'attrait de l'aventure était trop fort ; le désir de prendre tous les risques, de travailler

dans un environnement humain sans rapport hiérarchique, au sein d'une équipe à qui l'on donne beaucoup, mais dont on reçoit aussi beaucoup. C'est dans l'efficacité que je trouve le plaisir. »

L'argent n'est visiblement pas ce qui l'a attiré. Il a dit « oui » avant même d'avoir signé son contrat. « Je ne connais pas mon futur salaire ; nous avons établi grosso-modo mon plan de stock-options. La clef de la réussite sera la vitesse. Un mois de perdu [en négociations], c'est un an de perdu [pour l'entreprise]. » Et si l'aventure tournait court ? « J'ai plein d'amis qui me proposent de rejoindre leur start-up », assure-t-il.

Pour Olivier Protard, associé chez Sofinnova, un des principaux capital-risqueurs français, l'idéal est quand même de faire le maximum pour garder le fondateur sur le devant de la scène, quitte à étoffer l'encadrement intermédiaire. Même son de cloche outre-Rhin : pour Ralph Günther, associé de BMP AG, à Berlin, « l'idéal est de trouver un fondateur qui sache adapter son style de management. Ou alors d'embaucher quelqu'un, un business-angel, ayant gagné de l'argent en introduisant son entreprise précédente en Bourse, qui soit prêt à investir dans une nouvelle et à en assurer le management ».

Une attitude serait-elle en train de se développer chez les *Venture Capitalists* du Vieux Continent qui ne soit pas aussi systématique que celle de leurs confrères américains ? Les succès de Bill Gates, mais aussi de Steve Case, fondateur d'AOL, confirmé à la tête de l'empire AOL-Time Warner, et les échecs que furent en leur temps les parachutages de Jim Barksdale à la tête de Netscape ou de John Sculley à celle d'Apple, seraient là pour défendre la position européenne.

Annie Kahn

## La séduction s'exerce jusqu'au prestigieux McKinsey

LOS ANGELES  
correspondance

La célèbre firme de consultants en stratégie McKinsey a-t-elle vraiment perdu jusqu'à 50 % de ses partenaires de San Francisco, recrutés par les start-up de la toute proche Silicon Valley ? L'appât des stock-options, qui promettent des fortunes éclair, est-il à ce point irrésistible, même pour les cadres supérieurs d'entreprises solidement établies ? « Nous avons observé une augmentation des départs, par rapport à notre moyenne annuelle, qui tourne autour de 10 à 15 %, mais rien d'aussi spectaculaire, se défend Lenny Mendonca, directeur chargé des *senior partners* au bureau de McKinsey à San Francisco. Notre politique de "promotion ou départ" (up or out) implique une rotation naturelle ».

Mais l'histoire de George Shaheen vaut comme preuve du mouvement de désertion : ce responsable d'un autre grand cabinet de conseil où il travaillait depuis trente ans, Andersen Consulting, a créé la surprise en septembre dernier, en acceptant le poste de directeur général de WebVan Group,

une épicerie en ligne. En plus de son salaire annuel de 500 000 dollars, avec un bonus d'environ 250 000 dollars, WebVan lui a offert un paquet d'actions qui pourraient valoir jusqu'à 90 millions de dollars. Aucun « gros salaire » n'est plus en mesure de rivaliser avec la tentation des stock-options.

« Nous accordons de plus en plus d'attention à la situation, concède tout de même le responsable de McKinsey, nous nous assurons que nos rémunérations sont compétitives avec le marché, à court et à long terme. Par ailleurs, sont toujours mis en avant les exemples de gens qui ont touché le jackpot, alors que les probabilités sont faibles. » Chez McKinsey, qui n'est pas coté en Bourse, on tente donc visiblement de minimiser un phénomène que les analystes de l'économie californienne confirment pourtant.

Joel Kotkin, éditorialiste au *Los Angeles Times* et au *New York Times*, affirme qu'« on assiste actuellement à la ruée vers l'or du XXI<sup>e</sup> siècle. Les gestionnaires qualifiés, que ce soit chez McKinsey ou chez Disney (qui a aussi perdu beaucoup de cadres), partent vers les flons. Certains reviendront la queue

entre les jambes, mais l'attraction est trop forte, les opportunités sont colossales car il y a beaucoup d'argent en circulation. »

Même écho au bureau des prévisions économiques de l'université de Californie, à Los Angeles (UCLA), où Rajeev Dhawan constate : « C'est juste une question d'offre et de demande, accentuée parce que l'économie flambe et qu'Internet est un énorme demandeur de gestionnaires compétents. Le phénomène est réel, même chez Microsoft, et va s'accroître. Si vous avez le virus de l'entreprise, c'est le moment où jamais. » Au lieu d'aider au démarrage et à la gestion d'une société cyber, avec un statut de simple consultant, pourquoi en effet ne pas s'emparer d'une grosse part du gâteau d'Internet ?

La razzia des dot-com (valeurs Internet) sur les entreprises établies ne ferait donc que commencer, confirmée par une formule en vogue selon laquelle la moitié du personnel d'une start-up doit avoir moins de vingt-cinq ans, et l'autre moitié... vingt-cinq ans d'expérience.

Claudine Mulard

## Les grands cabinets de conseil craignent pour leurs recrutements

Avec le recul, les cabinets d'audit ou de conseil, les Arthur Andersen, Price Waterhouse Coopers, Ernst & Young et autres, s'en rendent compte. Pendant des années, ils ont exercé la même fascination que les entreprises de la nouvelle économie. Et ils se trouvent maintenant concurrencés sur leur propre terrain.

Il y a peu, ils représentaient la modernité, agrémentée d'une forte pincée d'américanisme, proposaient des débuts de carrière jugés ailleurs fulgurants et offraient des perspectives prometteuses aux jeunes diplômés qui sauraient s'accrocher. Puissants et mondialisés, leur développement leur permettait d'attirer les meilleurs et, grâce à leurs résultats, ils pouvaient afficher une confiance en l'avenir à nulle autre comparable.

En plus de l'intérêt professionnel, indiscutable, ces sociétés disposaient d'une arme secrète, de nature à vaincre les dernières résistances. Aux plus brillants de leurs collaborateurs, et après un parcours initiatique d'une bonne dizaine d'années, elles pouvaient accorder le privilège de devenir associé (*partner*). C'est-à-dire de figurer au nombre des copropriétaires de l'entreprise, en nom collectif, qui se partagent les bénéfices, mais peuvent en supporter financièrement les déboires, en cas de besoin.

### STOCK-OPTIONS

Depuis, ce système alléchant a été largement supplanté par les avantages que procurent les entreprises à forte croissance de la nouvelle économie et, bien sûr, par les start-up. « Ce sont elles qui sont porteuses d'aventure », reconnaît Pierre Hurstel, directeur de la stratégie des ressources humaines chez Ernst & Young, qui comprend la séduction qu'elles exercent sur les jeunes. Même si l'attribution d'un bon paquet de stock options, dès l'embauche, ne lui paraît pas être l'argu-

Les jeunes diplômés leur préfèrent les ponts d'or offerts par les sociétés de la nouvelle économie

ment décisif, il admet que le désir de participer à une sorte de conquête de l'Ouest n'explique pas tout. « C'est vrai que la promesse de devenir associé est trop lointaine et trop sélective » pour des jeunes gens pressés et, ajoute-t-il, qu'il y a « une vraie opposition entre la nouvelle économie et le pacte que nous sommes capables de proposer ».

Avec le sentiment d'être distancés sur un registre où ils excellaient, surpris par la rapidité d'une offensive finalement récente, les cabinets en sont encore à chercher la parade et mènent tous, activement, des réflexions. Ancien de chez Arthur Andersen, depuis peu à la tête du cabinet Bernard Juilhet, Edoardo de Martino a fait son diagnostic : les sociétés de services qui emploient des travailleurs du savoir « ont un gros problème ». Dans ces professions qui reposent sur le recrutement régulier de jeunes, des signes de désaffection se manifestent, notamment aux Etats-Unis, où, n'ayant rien à perdre, les débutants préfèrent tenter leur chance dans les entreprises de la nouvelle économie.

Mais la menace est encore plus forte pour deux populations sensibles : celle des consultants qui piètent ou perdent espoir de devenir un jour associé et celle des expérimentés dont le talent est précieux et qu'il faudrait intégrer à un haut niveau.

Les premiers peuvent céder au chant des sirènes extérieures ; les seconds risquent de trouver beaucoup mieux et, donc, de faire la fine bouche. « Comme ces cabinets fon-

tionnent avec du turn over, ils ont une capacité à déceler les causes ailleurs que chez eux, ironise Edoardo de Martino, même s'ils commencent à se préoccuper du phénomène. »

Sans nier les conséquences d'« un grand effet de mode », selon l'expression de Jean-Emmanuel Combes (Price Waterhouse Coopers), les responsables de ces cabinets ne s'estiment pas dépourvus de moyens de riposte. Toujours aussi conquérants, ils se sentent aiguillonnés par ce nouveau défi qui les oblige à se moderniser, mais font aussi observer que, de par leurs métiers, ils sont conduits à accompagner la nouvelle économie.

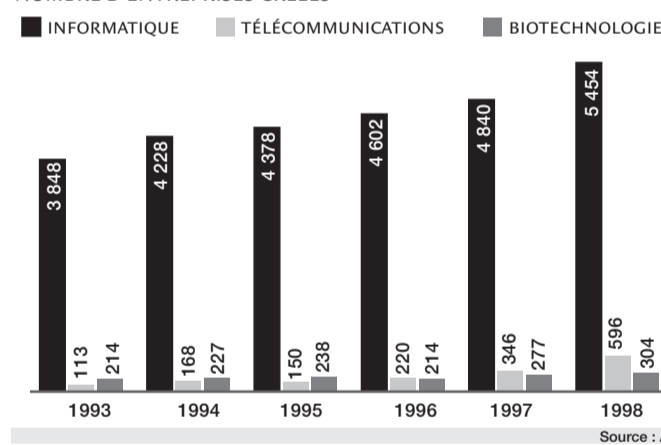
A l'instar d'Andersen Consulting, qui vient de créer un fonds de participation pour investir dans ces domaines, Ernst & Young et PWC envisagent à leur tour de se lancer ou de permettre à leurs consultants d'y consacrer leurs moyens financiers, « dans le respect des règles éthiques ». Conseillers, ils ne peuvent en effet être juges et partie, mais pensent qu'on doit pouvoir mixer le partage des résultats, à la manière des associés, avec les gains en capital de ceux qui risquent leur mise sur une start-up.

Ils sont surtout convaincus que leur modèle résistera à la bourrasque et qu'on en reviendra aux vraies valeurs. A terme, arrivée à maturité, la nouvelle économie s'assagira, pense Jean-Emmanuel Combes. De toute manière, il y aura toujours « des gens » pour préférer parier sur la formation offerte dans les cabinets, gage « du maintien de leur employabilité », et qui souhaitent être « durablement impliqués ». « Nous représentons une forme de philosophie coopérative, proche de l'économie sociale », prétend même Aldo Cardoso, président d'Arthur Andersen, qui craint de voir la fiscalité du travail menacer « la pérennité de notre système ».

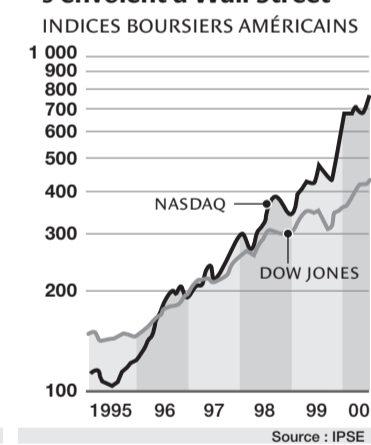
Alain Lebaube

### La nouvelle économie explose en France

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES



### Les valeurs technologiques s'envolent à Wall Street



## Une aubaine pour la chasse de têtes

Chasseur de tête, Alain Tanugi l'affirme : il devient de plus en plus difficile de réaliser un recrutement pour une entreprise « traditionnelle ». Le président du cabinet Transearch International ne cache pas être amené aujourd'hui à refuser plus souvent des missions, lorsque les offres de poste ne sont pas suffisamment attractives. « Le vivier de personnes susceptibles de répondre à ce type de demande tend à se réduire », justifie-t-il, confirmant l'attrait croissant qu'exercent les start-up sur les managers confirmés.

Qu'on ne s'y méprenne pas toutefois. Comme tous ses confrères, celui-ci se frotte aussi les mains car, en multipliant le nombre de postes de managers à pourvoir, le développement de la nouvelle économie constitue pour la profession une formidable opportunité. Le mouvement reste encore marginal par rapport aux Etats-Unis, mais d'ores et déjà, nombre de cabinets comptent un, si ce n'est deux ou trois consultants spécialisés dans ce nouveau marché. Car la demande croît, et vite.

« Au second semestre 1999, nous avons réalisé 20 % de nos missions avec des entreprises de la nouvelle économie. En 1998, ce marché était pour ainsi dire inexistant, souligne Jean-Louis Petitbon, directeur général France d'Egon Zehnder Interna-

tionnal. Trouver des compétences n'est pas la première chose que savent faire les créateurs de start-up, ni les responsables des sociétés de capital-risque qui en sont actionnaires. Et les profils qu'ils recherchent sont peu nombreux : il leur faut des personnes ayant des compétences techniques et managériales solides, mais également un vrai sens de l'entrepreneuriat. »

« Les missions pour ces sociétés comportent un volet créativité inédit en termes de conseil, appuie Guy Debuttet, associé de Heidrick & Struggles. Car, cette nouvelle économie étant jeune, nous ne disposons pas encore d'un vivier de personnes ayant déjà acquis l'expérience de ces entreprises. » Ce qui oblige à élargir le champ traditionnel de la chasse. « Nous sommes amenés à aller chercher des candidats vers lesquels nous ne nous tournions pas hier », ne cache pas Caroline Apffel, associée de Russel Reynolds, spécialiste du secteur.

Avec ces nouvelles demandes, c'est l'approche même du métier

qui évolue. « Jusque-là, explique Jean-Louis Petitbon, notre rôle était d'amener les entreprises à prendre des décisions avec le maximum de sécurité. Nous leur trouvions des candidats qui avaient toutes les chances de répondre à leur attente, ayant déjà prouvé ailleurs qu'ils réussissaient dans ce type de poste. Aujourd'hui, nous aidons nos clients à faire un pari sur une personne. » Un pari auquel son cabinet, Egon Zehnder International, s'associe, se faisant rémunérer pour moitié en honoraires, pour moitié en actions de l'entreprise.

« Face à cela, notre clientèle traditionnelle est appelée à réagir et à faire évoluer ses offres », assure Guy Debuttet. « Le vrai challenge aujourd'hui est de garder les gens », insiste Alain Tanugi.

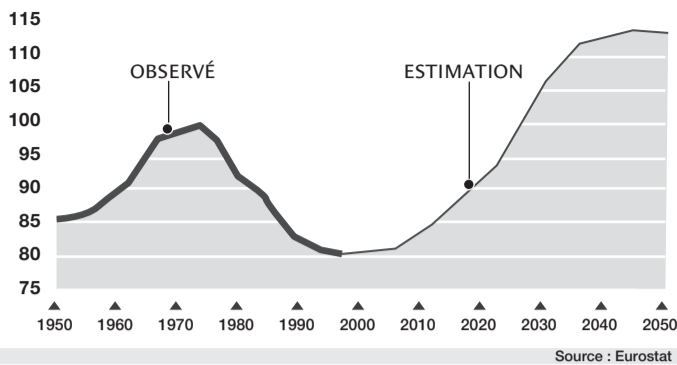
Tous le disent : si les entreprises « traditionnelles » veulent rester compétitives dans la course au talent, elles seront de plus en plus appelées à élargir le champ des responsabilités de leurs managers et à davantage les associer à la création de valeur, en liant leur rémunération aux résultats. « Les systèmes de rémunération actuels ne sont pas adaptés pour attirer ceux qui sont tentés par les start-up, explique Kalya Théa, associé de Korn Ferry. C'est moins une question de chiffres que de structure de la rémunération », assure-t-elle toutefois.

Laetitia Van Eckhout

EUROPE

Un continent de plus en plus vieux

Rapport de dépendance (les 0-19 ans et les 60 ans et + rapportés à la pop. des 20-59 ans)



■ **LA PART DES 60 ANS** et plus dans la population totale de l'Union européenne devrait atteindre 34 % en 2050 contre 21 % actuellement. De même, la proportion des 80 ans et plus devrait passer à 10 % contre 4 % aujourd'hui. Deux éléments expliquent ce phénomène : la baisse du nombre des naissances au cours des vingt ou trente dernières années et l'allongement de l'espérance de vie.

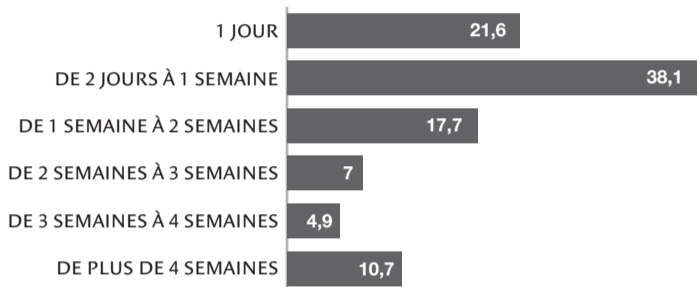
■ **LE RAPPORT DE DÉPENDANCE** (c'est-à-dire la somme des 0-19 ans et des 60 ans et plus rapportée au total de la population des 20-59 ans) avait baissé (jusqu'à 80 %) depuis le milieu des années 70, en raison de la forte diminution du nombre de jeunes. Mais il devrait battre des records de hausse après 2005, pour atteindre 120 %.

■ **CE VIEILLESSEMENT** aura évidemment des conséquences sur les systèmes de protection sociale, et en particulier sur les retraites. De même, les dépenses de santé devraient fortement s'accroître.

FLASH SETT / « LE MONDE »

Des missions très courtes

Répartition selon la durée (%) en 1998



■ **POUR LA DEUXIÈME ANNÉE CONSÉCUTIVE**, les métiers de l'informatique représentent le premier débouché pour les jeunes diplômés, puisque un quart d'entre eux trouvent un emploi dans ce secteur.

■ **AVEC 12 % DE PROGRESSION** en trois ans, l'informatique a détrôné les Etudes-Recherche-Projets, qui offraient, jusqu'en 1997, le plus d'occasions aux jeunes diplômés.

■ **LA HIÉRARCHIE** des autres fonctions évolue très peu d'une année à l'autre. En queue de peloton, on trouve la « direction générale » (beaucoup d'appelés, mais peu d'élus), le « médical-socio-culturel » et la « communication-crédation ».

AGENDA

● **APPRENTISSAGE.** Ingénieurs 2000, une école d'ingénieurs par apprentissage, ouvrira ses portes le 5 février de 10 heures à 17 heures pour présenter le mode de recrutement et de formation de ses élèves. Situé sur le campus de Marne-la-Vallée (immeuble Valmédia, 5, rue Descartes, Champs-sur-Marne), Ingénieurs 2000 annoncera également la création d'un premier cycle modernisé avec le Conservatoire national des arts et métiers.  
E-mail : mcs.communication@wanadoo.fr

● **EMPLOI.** Les principales enseignes de la grande distribution recrutent les 4 et 5 février, à Marseille (Centre méditerranéen du commerce international, 2, rue Henri-Barbusse), lors d'un forum emploi organisé par l'ANPE et consacré aux métiers d'encadrement dans ce secteur. Les demandeurs d'emploi et les jeunes diplômés pourront présenter leur candidature aux groupes qui seront représentés. Ces deux journées seront également l'occasion de conférences sur les métiers de la grande distribution.

● **DÉMOCRATIE.** « La promotion de la démocratie : expériences et défis » sera au cœur d'une matinée d'études organisée par le Centre d'études et de recherches internationales (CERI), jeudi 10 février. La démocratie est-elle une condition préalable à la paix ? Quel rôle jouent les médias dans la promotion de la démocratie : des questions qui seront au programme de cette rencontre.  
Renseignements au CERI : Karolina Michel, 01-44-10-84-69.

PRÉCISION

● Suite à une erreur de transmission, les deux petits graphiques de la « une » du « Monde Economie » daté du 25 janvier ont été inversés. Nous prions nos lecteurs de nous en excuser.

Les indicateurs sociaux internationaux « Le Monde » / Eurostat

	UE 15	EURO 11	ALLEMAGNE	BELGIQUE	ESPAGNE	FRANCE	ITALIE	PAYS-BAS	ROY.-UNI	E.-U.	JAPON
<b>ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 1999 (en % sur un an)</b>											
Dont emploi salarié.....	1,7	1,9	N. D.	1,2	7,1	2	2,3	2,9	1,1	2,2	-0,4
Dont emploi à temps partiel.....	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.	8,1	N. D.	8	2,8	2,1	1	N. D.
<b>TAUX D'EMPLOI 1998 (en %)</b>											
Hommes + femmes (15-64 ans)....	61	59	64	57	52 (1999)	60	53 (1999)	69	70	64	N. D.
Hommes + femmes (50-64 ans)....	48	45	48	43	49 (1999)	46	38 (1999)	48	59	N. D.	N. D.
<b>DURÉE DE TRAVAIL SALARIÉ À TEMPS PLEIN 1998 (h/semaine)</b>											
	40,5	39,7	40,1	38,6	40,7	39,7	38,5	39	44	N. D.	N. D.
<b>ÉVOLUTION DU COÛT DU TRAVAIL (en % sur un an) 1999</b>											
	3 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	1 <sup>er</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	2 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	3 <sup>e</sup> trim.	4 <sup>e</sup> trim. 98	
	+2,7	+2,2	+2,2	+2,6	+2,2	+2,4	+0,5	+3,4	+5	+3,4	N. D.
<b>TAUX DE CHÔMAGE 1999 (en %)</b>											
Hommes + femmes....	9	9,8	9,1	8,7	15,4	10,5	11,1	2,8	5,9	4,1	4,6
Moins de 25 ans.....	17,3	18,4	8,9	20,4	28,1	23,3	32,4	4,7	12,7	10	9,4
<b>PART DU CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN 1998 (en %)</b>											
	49	52	53	62	46 (1999)	42	62 (1999)	48	33	8	N. D.

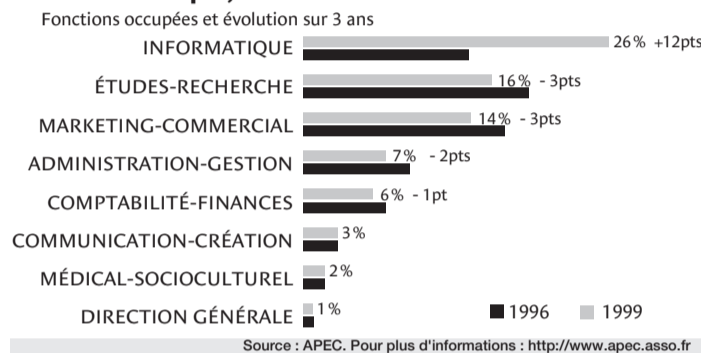
Le marché du travail français

	DERNIER MOIS CONNU	VARIATION SUR UN AN
<b>TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES</b>	20,0 % (nov.)	-10,7 %
<b>PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE</b>	36,6 % (nov.)	-1,4 %
<b>EMPLOIS PRÉCAIRES (en milliers) :</b>		
CDD.....	892	-1,5 %*
INTÉRIM.....	446	+8,2 %*
APPRENTIS.....	276	+7,3 %*
CONTRATS AIDÉS.....	424	+4,4 %*
<b>SALAIRE NET MÉDIAN (en francs constants)</b>		
Femmes.....	6 933 (janv.)	+2,7 %*
Hommes.....	8 614 (janv.)	+0,6 %*
<b>SMIC (en francs)</b>		
Horaire.....	40,72 (oct.)	+1,2 %
Mensuel.....	6 882 (oct.)	+1,2 %
<b>NOMBRE D'ALLOCATAIRES DU REVENU MINIMUM D'INSERTION (en millions)</b>		
	1 137,4 (juin)**	+2,3 %***

\* variation sur dix mois (janv. 99/mars 98) \*\* chiffres semestriels \*\*\* variation sur six mois Sources : Insee, Dares, CNAF

FLASH APEC / « LE MONDE »

L'informatique, débouché n°1



■ **EN 1998**, la durée moyenne d'une mission d'intérim était de 1,98 jour contre 1,93 l'année précédente. Les deux tiers des missions d'une journée sont effectués dans le tertiaire.

■ **DANS LA CONSTRUCTION**, à l'inverse, une mission sur cinq dure quatre semaines ou plus. Mais c'est dans l'industrie que l'on observe les durées les plus importantes (4,6 semaines pour une mission dans l'industrie des biens d'équipement, par exemple).

■ **CETTE DURÉE** moyenne des missions ne reflète pas pour autant l'intensité d'emploi des intérimaires au cours d'une année. Les missions sont peut-être courtes, mais elles sont nombreuses. Les intérimaires travaillent ainsi en moyenne 6 mois par an.

La flambée de l'emploi dans la filière bois risque d'être de courte durée

**B**rusquement, la France manque de bûcherons. La tempête qui a dévasté le pays et une bonne partie de l'Europe à la fin de 1999 a laissé des chablis (on appelle ainsi les arbres déracinés, cassés, tombés seuls ou les uns par-dessus les autres) d'une telle importance - 120 millions de mètres cubes selon une première estimation officielle - que la seule région du Limousin, par exemple, étudie la possibilité de faire venir pas moins de 1 000 bûcherons du Canada pour ramasser le bois tombé et le traiter.

Inutile d'y voir une aubaine pour les chômeurs non qualifiés : le travail sur chablis est spécialisé et particulièrement dangereux. Le bûcheronnage est un métier qui nécessite l'utilisation d'outils et d'engins de plus en plus performants. Aucune formation accélérée ne permettra d'envoyer sur chablis une main-d'œuvre inexpérimentée qui ne connaîtrait pas les règles élémentaires de sécurité du travail. Autre profession brusquement devenue rare : les débardeurs. On nomme ainsi les personnes capables d'abattre, de façonner et de transporter les arbres à l'aide d'engins souvent sophistiqués. Les débardeurs devront travailler de concert avec les bûcherons pour préparer les grumes de bois de manière à favoriser leur transport et leur stockage.

STAGIAIRES

Outre les 17 500 bûcherons-débardeurs actuellement en activité, quels seront les besoins pour l'année en cours ? Yves Honoré, chef du département « ouvriers forestiers » à l'Office national des forêts (ONF), se refuse à toute évaluation. « On ignore encore le taux de mécanisation des travaux. C'est lui qui permettra de déterminer les besoins en personnel. » L'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a déjà fait savoir qu'elle tenait à disposition un fichier d'environ 3 500 bûcherons

L'Office national des forêts envisage une régénération naturelle des zones ravagées par la tempête de décembre 1999

demandeurs d'emploi. Et l'Education nationale a décidé que les stages en entreprise des étudiants de la filière bois seront avancés le plus tôt possible dans l'année pour qu'ils puissent être utiles en cette période de suractivité.

Faudra-t-il néanmoins importer de la main-d'œuvre étrangère ? Les bûcherons de Provence-Alpes-Côte d'Azur, région peu touchée par la tempête, migreront-ils vers l'Aquitaine, le Limousin, l'Alsace et la Lorraine qui ont beaucoup souffert ? Nul n'en sait rien.

Une chose est sûre cependant : de l'avis général, les besoins sont purement conjoncturels. Le ramassage, le débardage et le stockage des chablis devront être effectués au cours des six prochains mois pour les espèces les plus fragiles. Le reste devra être traité dans le courant de l'année 2000. Soit une main-d'œuvre supplémentaire d'au mieux quelques milliers de personnes. Que deviendront, après 2001, les bûcherons sortis du chômage ? Bien malin qui pourrait le dire.

Après l'évacuation des chablis se posera inévitablement le problème du nettoyage et du débroussaillage de la forêt et de la reforestation, un travail qui nécessite l'emploi d'une main-d'œuvre dite d'ouvriers forestiers ou d'ouvriers sylviculteurs (4 300 salariés actuellement en France), moins spécialisée que

celle des bûcherons-débardeurs. Selon Jean-Marie Barbier, président de la Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers (FNSPP), « il y a du travail, pour cette catégorie, pour plusieurs années. Le replantage n'exige pas de qualifications très importantes. Nous serons sans doute en mesure de former des gens au fur et à mesure, en fonction des besoins. C'est ensuite, dans cinq ou six ans, qu'il y aura un pic de main-d'œuvre que nous devons résorber. » Il est évidemment trop tôt pour chiffrer les besoins, d'autant plus que l'état des lieux, à peine commencé, ne sera pas achevé avant plusieurs mois.

L'embauche ou la création d'emplois dépendra également des stratégies de reboisement qui seront mises en œuvre. L'Office national des forêts semble d'ores et déjà avoir pris le parti de laisser jouer le reboisement naturel, dans la mesure où, à l'automne 1999, la « fructification » - les fruits des arbres tombés sur le sol - a été abondante.

« BOUCHÉES DOUBLES »

Mais dans les régions où une essence particulière est dominante, comme l'Aquitaine et ses pins par exemple, les experts devront s'interroger sur la meilleure façon de reboiser. Les théories en vigueur avant la tempête sur la spécialisation des forêts - tout feuillu ou tout résineux - pourraient être réexaminées. Des expériences de sites forestiers plus mélangés pourraient avoir lieu de manière à assurer une meilleure résistance de la forêt au vent. Dans ce cas de figure, des professionnels supplémentaires, dont le nombre est impossible à chiffrer, s'avèreront sans doute nécessaires pour diriger et encadrer les équipes de reboisement.

Dans cette dynamique de l'après-tempête, les métiers d'aval et d'amont seront également mobilisés. A l'amont, les pépiniéristes auront un rôle à jouer. Ils « devront mettre les bouchées

doubles pour permettre un début de reforestation dès l'automne. Ils devront répondre à une demande importante dans toutes les essences », estime Yves Costrel, délégué général de la Fédération nationale du bois. Eux aussi devront embaucher pour se faire aider. Mais, là encore, ces suppléments d'emploi devraient être liés à la conjoncture.

En aval, ce sont les métiers du sciage et du commerce qui sont concernés. Les scieries vont-elles travailler plus ? Elles avaient déjà un bon niveau d'activité avant la tempête. Nul ne sait comment elles se comporteront, d'autant que les techniques de stockage permettent aujourd'hui de conserver les grumes très longtemps avant de les commercialiser.

L'emploi dépendra aussi beaucoup de l'exportation. Paul Teulet, directeur de l'école forestière de Meymac (Limousin), estime lui qu'« il y aura sans doute de la place pour des technico-commerciaux supplémentaires ». Les essences produites en France (hêtre, frêne...) se vendent bien sur les marchés d'Extrême-Orient et le bâtiment consomme chaque année davantage de bois de charpente.

On l'aura compris, les véritables conséquences sociales de la tempête sont loin d'avoir été tirées.

Yves Mamou

**La MSG Dauphine en 1 an à temps plein**

**SALARIÉS OU DEMANDEURS D'EMPLOI**

**MSG**

**Maîtrise des Sciences de Gestion**

Diplôme national de niveau Bac +4

En 1 an (1200 h) du 4 septembre 2000 au 1<sup>er</sup> juillet 2001

Avec Bac +2 et 5 ans minimum d'expérience professionnelle

Date limite de dépôt des dossiers : 1<sup>er</sup> mars 2000

**Un corps professoral renommé pour une formation appréciée des entreprises**

Renseignements : Géraldine LENOBLE  
Tél. : 01 44 05 43 97 - Fax : 01 44 05 41 25  
E-mail : lenoble@dep.dauphine.fr  
www.dep.dauphine.fr

UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE

Université Paris Dauphine - Département Education Permanente  
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 Paris cedex 16

**IJCE** Ijce@cybercable.fr

Institut des Juristes  
Conseils d'Entreprise

En formation continue :  
Anglais Juridique  
Finances Fiscalité  
Droit unique et Développement pour l'Afrique francophone

MBL en un an, formation initiale

**01.42.93.01.03**

Enseignement supérieur privé

## LE SOCIAL DANS L'UNION

par Francis Kessler

## La retraite des fonctionnaires

Le débat français sur les retraites est profondément marqué par le silence assourdissant des partis politiques. Il est également caractérisé par le chaos dans lequel est traitée la question des « régimes spéciaux ». Cette confusion s'explique notamment par la diversité des régimes qui composent cette catégorie fourre-tout. Les principes fondateurs, les règles de fonctionnement applicables et les situations financières sont des plus divers. L'organisation technique, le champ d'application et les règles de gestion sont propres à chaque régime. Il n'existe donc pas d'entité « régimes spéciaux ».

Les travaux d'experts sur l'avenir de la retraite n'abordent pas de façon détaillée ces régimes. Les exposés se réduisent souvent à la question du « rendement ». De fait, on se contente de comparaisons entre le privé et le public sans que les catégories utilisées soient clairement définies. On y constate, schématiquement, que les retraites des fonctionnaires sont actuellement équivalentes à celles des salariés. Mais ces dernières vont sérieusement diminuer en raison de la réforme du régime général de vieillesse de 1993 ; il y aurait alors un avantage « indu » des fonctionnaires auquel il convient de remédier.

Cette approche rudimentaire ne tient notamment pas compte de la dualité des régimes de fonctionnaires. Les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers ont un système autre que celui des agents titulaires de l'Etat ; le premier est structuré autour d'une caisse de sécurité sociale spécifique, le second non. Ce faisant, on ignore volontairement l'histoire des deux régimes français d'agents publics.

Ces travaux français tranchent avec les débats en cours et les réalisations d'autres pays européens.

Premier constat : la question de la retraite des agents publics n'intéresse que certains Etats – à savoir l'Allemagne, le Luxembourg, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, le Portugal – car les autres pays connaissent un régime de base unique pour l'ensemble de la population. Ce clivage traduit à la fois des philosophies différentes

en matière de protection sociale et des conceptions divergentes des relations de travail dans la fonction publique.

Le premier groupe de pays a choisi d'organiser l'emploi public sous la forme de « fonction publique de carrière ». Dans un tel système l'agent public, une fois recruté, devient membre d'un corps ou d'un cadre hiérarchisé comportant des emplois de niveaux différents, où il passera toute sa vie professionnelle, en franchissant divers grades et en occupant successivement, en principe, divers postes. La pension est alors la marque de l'obligation de protection particulière de l'Etat : la retraite est un « traitement continué », un élément constitutif du statut légal. Il n'existe pas de caisse de retraite, le budget prend directement en charge les dépenses. Les « retenues sur pension » sont déconnectées de tout souci d'équilibre du régime.

Toute réforme en ce domaine est particulièrement délicate même si la tentation est forte de diminuer les pensions de retraite, lorsque la réduction des dépenses de l'Etat est considérée comme impérative et inéluctable. La transformation du droit à pension peut en effet être perçue comme une étape vers l'abandon des autres liens entre l'Etat et l'agent public. Aussi, les réformes réalisées dans divers pays sont-elles plus que timides.

Cette retenue tient d'abord à la bonne adaptation des systèmes de retraite des fonctionnaires aux besoins. De plus, le basculement des fonctionnaires du système spécifique vers le système général est très coûteux pour l'Etat, puisqu'il doit alors cotiser à une caisse. Enfin, un tel projet risque de heurter les puissants syndicats d'agents publics. Ainsi, en Allemagne, les réformes des pensions de 1992 et de 1997 n'ont porté que sur des éléments secondaires. Le budget des pensions n'est pas un domaine où l'Etat allemand cherche à faire des économies. Cette attitude prudente est partagée par la plupart des Etats à fonction publique de carrière. Le *statu quo* se révèle, dans les pays qui ont procédé à des études exploratoires, moins onéreux qu'une réforme et, bien entendu, politiquement moins risqué.

La réforme la plus radicale nous vient du grand-duché du Luxembourg. Elle n'était pas motivée, en premier lieu, par des considérations de finances publiques : le budget de l'Etat y était, au moment de la réforme, excédentaire. Malgré des grèves massives de fonctionnaires, les pensions de retraite des fonctionnaires d'Etat ont été alignées sur celles des salariés du secteur privé. La réforme n'est pas allée, toutefois, jusqu'à intégrer les fonctionnaires dans le régime des salariés ; elle est étalée sur une longue période et les mesures transitoires de garantie des droits acquis sont généreuses. D'autres facteurs ont contribué à favoriser le changement : les traitements d'activité des fonctionnaires luxembourgeois sont généralement élevés et la nouvelle équation de pension garanti, à l'instar du régime des salariés du privé, une retraite assez confortable. Le gouvernement luxembourgeois s'est enfin engagé à maintenir une fonction publique de carrière.

Second constat : on assiste dans les pays qui disposent de régimes spéciaux de fonctionnaires à l'émergence ou au développement d'une « fonction publique d'emploi ». L'agent public est recruté pour occuper un poste déterminé auquel il reste, en principe, affecté aussi longtemps qu'il sera au service de l'administration. Il est affilié au régime de droit commun. La multiplication des agences chargées des missions « non-régaliennes », que l'on constate dans tous les pays européens, va également conduire à une diminution du nombre de bénéficiaires d'un régime spécifique. Les projections d'augmentation constante des charges de l'Etat sont, par conséquent, peu fiables.

En définitive, toute refonte des pensions de retraite des fonctionnaires ne peut se faire qu'à partir d'un engagement clair sur le type de fonction publique souhaité. Une réforme d'ampleur aurait de toute façon un coût. Sauf à choisir une diminution unilatérale et non compensée du montant des pensions, et à renvoyer vers une protection complémentaire volontaire et privée dont on connaît le caractère inégalitaire.

Francis Kessler est maître de conférences à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne.

## Les salariés de l'informatique vivent dans un enthousiasme communautaire juvénile

En fait, le piège se referme assez vite. « Lorsqu'il faut terminer une commande, témoigne cet ancien salarié d'un éditeur de logiciels de jeux informatiques, la date de livraison est impérative : les distributeurs attendent à la porte. » Au fur et à mesure qu'approche la date fatidique, la « charrette » concerne toute l'équipe. Si la journée a commencé à 9 heures, la nuit se termine à l'aube. Résultat : le lendemain du jour J, on arrive à midi. Et l'on repart à 21 heures, histoire de remplir quand même la tâche du jour.

A cela s'ajoute l'hypnose de l'écran : « C'est comme la télé, une fois qu'on a commencé, il faut vraiment faire un effort pour s'arracher », témoigne Sébastien, qui travaille pour un site Web. C'est ainsi que, chez la plupart des éditeurs de logiciels ou de sites, mais aussi dans les sociétés de services informatiques (SSII), dont le client attend son étude ou son chantier, les horaires décalés sont devenus sinon la règle, du moins la coutume.

La situation n'est pas vécue comme dramatique par les intéressés. Car la plupart sont jeunes, n'ont pas d'obligations familiales à respecter, d'enfants à amener à l'école ; ils vivent encore au rythme de grands adolescents adeptes des longues soirées et des grasses matinées. « Je réalise 70 % de ma tâche après 18 heures », témoigne Guillaume, vingt-cinq ans, ingénieur et chef de projet en informatique de gestion dans un grand établissement financier, où les horaires officiels sont pourtant 9 heures-17 h 45. Resté seul dans les bureaux déserts, Guillaume peut enfin travailler « sans être dérangé ». Il ne s'inquiète guère de la réputation que son arrivée tardive du matin pourrait lui forger parmi ses collègues, « puisque le boulot est fait ». Simplement, il doit négocier avec les gardiens s'il veut rester au-delà de 21 heures, et brandir une autorisation signée de sa hiérarchie au-delà de 21 h 30...

Les jeunes recrues du secteur travaillent à toute heure, mais recréent une vie sociale entre collègues

Il n'envie guère ses camarades de promotion, qui, mieux payés dans les start-up ou les SSII, travaillent douze à quinze heures par jour et « sacrifient leur vie privée ». Sébastien, informaticien chez un éditeur de sites, arrive à 10 heures et repart à 22 heures. « Mes copains ? On communique par mail, mais j'arrive tout de même à les voir le week-end. Enfin, pas tous : certains travaillent... »

Mais ces entraves à la vie privée ne semblent pas non plus si mal vécues, dans la mesure où ces travailleurs des nouvelles technologies se trouvent, dans leur entreprise, au sein d'une communauté de culture. Les patrons de Thomas, vingt-quatre ans, ont entre vingt-sept et trente-quatre ans, tous ses collègues entre vingt-trois et vingt-sept ans : l'entreprise, elle, a deux ans. Pour qualifier l'ambiance de travail chez ce concepteur de moteurs 3D et de compresseurs pour les éditeurs de jeux, le premier mot qui vient à Thomas est... « bon enfant ». « Nous sommes tous passionnés de jeux. Le soir, quand on n'a pas trop de boulot, on reste pour jouer en réseau entre nous. » Et après la fermeture de l'entreprise, voire certains week-ends, les collègues deviennent des copains : « On fait du roller ensemble, on va au cinéma, surtout pour les films à effets spéciaux. »

Alexandre, qui surfe dix heures par jour pour l'un des plus importants moteurs de recherche du Web en France, a rencontré celui qui est

devenu l'un de ses meilleurs amis sur son lieu de travail : « Nous avons tous entre vingt-cinq et trente ans, le même background et les mêmes cercles d'amis. » Dans cette SSII qui a égrené des agences un peu partout en France, le rite de la « montée à Paris » du vendredi soir s'est instauré de fait. Jeunes esseulés dans leur province, ingénieurs et consultants se retrouvent au siège pour partir en boîte jusqu'au lendemain matin.

Communauté d'âge, de culture, mais aussi d'intérêts : « Ici, dit Sébastien, il n'y a pas des vieux qui savent et des débutants qui suivent ; c'est toujours la première fois pour tout le monde ! » Les employeurs font bien entendu ce qu'ils peuvent pour accroître cet enthousiasme communautaire juvénile... et la productivité qui en découle.

## VIVRE ET COUVERT

Sébastien jalouse les initiatives prises par certaines entreprises (mais pas la sienne) pour offrir moult services à leurs salariés, tels que le repassage du linge ou les courses livrées au bureau. « Ce sont autant de temps morts de l'existence qui sont épargnés », commente-t-il. En revanche, Alexandre n'apprécierait pas que son employeur, comme il l'a fait dans une filiale à l'étranger, lui propose le vivre et le couvert dans l'entreprise : « Permettre aux gens de rester, c'est les inciter, de fa-

çon un peu perverse, à travailler encore plus aux dépens de leur vie privée. Je ne crois pas que ça puisse prendre ici. »

Mais la démarche peut être plus subtile : chez cet éditeur de logiciels, rapporte un de ses anciens employés, le casque audio permettait d'accéder, sur chaque écran, à un choix de morceaux de musique. Au menu, toutes les bandes-sons des dessins animés des années 80, qui bercèrent l'enfance des salariés... Mais quel patron pourrait rêver mieux que celui de Thomas, qui est venu lui expliquer : « Je ferais le même travail, même si je n'étais pas payé ? »

Et, de fait, les salaires ne sont pas au diapason des fabuleuses progressions de bénéfices qu'enregistrent leurs entreprises. Thomas, embauché en mars dernier, avoue 180 000 francs bruts annuels et a renoncé à tout droit de propriété intellectuelle en échange de la promesse de stock-options à la prochaine augmentation de capital. Guillaume, dans sa grande entreprise, 210 000 francs. Alexandre estime gagner plus que la moyenne des Français (sic) et s'en satisfait. Sébastien « a déjà beaucoup progressé », alors qu'il n'est là que depuis deux ans. Jeunes, débutants, et surtout enthousiastes, pourquoi ne s'en contenteraient-ils pas ?

Antoine Reverchon

## Menus services et soirées sans enfants

46 % des « cent meilleures entreprises américaines où travailler », recensées par le magazine *Fortune* du 10 janvier 2000, offrent des dîners à emporter le soir afin d'épargner à leurs salariés la corvée des courses ; 36 % proposent des « concierge-services », c'est-à-dire l'emploi de personnels extérieurs chargés de rendre de multiples services à leurs employés, tels qu'envoyer des fleurs à un ami, etc.

Genentech, une entreprise de biotechnologie de San Francisco, a trouvé mieux encore (*Fortune* du 24 janvier 2000) : créée il y a onze ans, sa crèche d'entreprise reste ouverte le soir, jusqu'à 22 heures, une fois tous les trois mois depuis quatre ans. L'idée est d'offrir aux couples une soirée sans enfants, pour un prix inférieur à celui d'une baby-sitter. A moins que la nuit ne soit consacrée au bouclage d'un dossier en retard...

Marianne Debouzy, historienne, spécialiste des Etats-Unis

## « Les employeurs voudraient créer des Disneyland de l'entreprise »

« Des salariés qui dorment dans leur entreprise, y regardent la télé, s'y font masser et y trouvent bar, cuisine et salle de sport... L'environnement dans certaines start-up n'a plus grand-chose à voir avec l'entreprise » à papa ». Assistons-nous à l'apparition d'une nouvelle organisation du travail ?

Oui et non. Non, car on peut considérer que tout ce confort mis à la disposition des salariés est une pratique récurrente. A chaque fois qu'il y a eu pénurie de main-d'œuvre qualifiée, les entrepreneurs américains ont cherché à fidéliser et à fixer leurs salariés. Au XIX<sup>e</sup> siècle, lors de la première révolution industrielle, les entrepreneurs du textile de la Nouvelle Angleterre ont attiré une main-d'œuvre féminine en leur proposant d'habiter dans des pensionnats où elle serait surveillée et protégée.

« Cette idée des *company towns*, c'est-à-dire des villes construites autour d'une usine ou d'une mine, est aujourd'hui reprise pour qualifier ces nouvelles entreprises. Dans un article paru le 10 janvier dernier, le magazine *Fortune* parlait des « *new company towns* » pour décrire ces firmes qui veulent prendre en charge tous les aspects de la vie de leurs salariés. Donc ce phénomène n'est pas nouveau, même si sa forme est nouvelle.

En revanche, il me semble que ces entreprises répondent à une évolution sociale aux Etats-Unis, qui est une tendance à la professionnalisation de toute la vie. C'est certainement ainsi que l'on fait carrière, mais cela implique aussi un désintéressement pour toute autre forme de sociabilité, et en particulier pour la politique. Quand on travaille douze heures par jour, même dans une cage dorée, il est difficile de trouver le temps de s'investir dans autre chose. Jadis, les sociologues parlaient de « la vie au travail » et de « la vie hors travail », au-

jourd'hui il ne semble plus exister de « hors travail ».

– Cela est-il inquiétant ?

– Les Etats-Unis vont à contre-courant d'une tendance qui se généralise partout ailleurs, à savoir la réduction du temps de travail. On y travaille de plus en plus, il existe une sorte de frénésie du surmenage. Je crois que ces extraordinaires progrès technologiques dont profitent les start-up s'accompagnent d'une régression sociale. Le progrès va, pour moi, dans le sens d'une autonomie croissante de l'individu et non pas dans celui d'une dépendance grandissante vis-à-vis de son employeur ni dans l'idée que l'essentiel de la vie doit se dérouler sur le lieu de travail. Or le lien entre l'entreprise et le salarié devient énorme même si, en apparence, il s'inscrit dans une sorte de monde enchanté du travail, où le caractère festif et ludique est très présent.

» Les employeurs voudraient créer des sortes de Disneyland de

l'entreprise, ce qui renvoie, d'une autre manière, à une évolution plus profonde de la société américaine, qui ne cesse de se fragmenter et de s'organiser en enclaves : des villes ou des quartiers devenus fortresses, des centres commerciaux spécialisés, des parcs à thème et maintenant des entreprises où les salariés peuvent vivre en vase clos. Ces différentes enclaves ne sont pas des territoires libérés dont parlaient les hippies dans les années 60, des lieux où les gens s'émancipent, mais au contraire des espaces planifiés par des entrepreneurs qui enferment différentes catégories de citoyens.

– Parleriez-vous d'un retour du paternalisme ?

– Dans son livre *L'Economie mondialisée*, l'ancien ministre du travail de Bill Clinton, Robert Reich, distingue deux catégories de travailleurs : les manipulateurs de symboles et les autres. Ces nouvelles entreprises se développent essentiellement autour des manipulateurs de symboles, c'est-à-dire les concepteurs de logiciels, la publicité, la communication... Il s'agit d'un travail intellectuel effectué par des salariés qualifiés et qui s'investissent pour la plupart avec plaisir dans leur métier.

» L'effacement de la hiérarchie joue un rôle important et l'idée qui prédomine est davantage celle d'une communauté où tout le monde travaille de façon coopérative. En cela le terme de paternalisme n'est plus tout à fait adéquat. Même si la start-up reprend le vieux cliché de l'entreprise-famille, le chef d'entreprise n'incarne plus le « père » de ses salariés, par rapport auxquels il n'est d'ailleurs souvent pas beaucoup plus âgé.

» Le paternalisme renvoie historiquement à une relation patron-ouvrier, dans un rapport de domination, où le salarié restera attaché à l'entreprise toute sa vie active. Ici, le système d'encadrement proposé

cherche à encadrer les cadres eux-mêmes. Par contre, il y a bien un objectif commun dans la création de ces environnements protecteurs : inciter les gens à travailler davantage et les rendre plus performants. D'une certaine façon on peut y voir une « manipulation » des manipulateurs de symboles.

– Après le ras-le-bol des cadres des années 90, s'agit-il d'un retour en force de l'entreprise ?

– Il y a certainement deux générations qui se croisent, celle des années 80 et 90, du ras-le-bol de l'entreprise, du blues des cols blancs, et celle qui arrive fascinée par les richesses d'innovation des nouvelles technologies. Mais il ne faut pas non plus oublier que la prospérité américaine vient après une période de vaches maigres et que, dans cette boulimie de travail, il y a aussi l'idée qu'il faut saisir l'occasion, car nul ne sait si l'extraordinaire valorisation des start-up durera encore longtemps. Qui sait si, dans dix ans, ces cadres n'éprouveront pas la même lassitude que leurs aînés qui, avant de prendre leurs distances vis-à-vis de l'entreprise, s'étaient eux aussi sentis une âme de pionniers. »

Propos recueillis par Laurence Caramel



Marianne Debouzy

● Professeur émérite à l'université Paris-VIII - Saint-Denis, Marianne Debouzy est spécialiste de l'histoire de la classe ouvrière aux Etats-Unis.

● Elle a, entre autres, publié un ouvrage sur *Le Capitalisme sauvage aux Etats-Unis* au début des années 70, réédité en 1991 au Seuil.

**CADRES EN ACTIVITÉ**  
sans interruption de votre vie professionnelle

**Executive MBA**  
**Dauphine - UQAM**

L'excellence d'un MBA, c'est la qualité de son corps professoral.

www.mba.dauphine.fr  
mba@dep.dauphine.fr  
UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE  
Tél. : 01 44 05 41 81